

**Bureau fédéral du Plan**

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

<http://www.plan.be>

**Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse**

Boulevard du Jardin Botanique 20, 1035 Bruxelles

<http://www.statbru.irisnet.be>

**Studiedienst van de Vlaamse Regering**

Boudewijnlaan 30 (blok B), 1000 Brussel

<http://www4.vlaanderen.be/dar/svr/>

**Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique**

Rue du Fort de Suarlée 1, 5001 Belgrade (Namur)

<http://www.iweps.be>

## **Perspectives économiques régionales 2010-2016**

Juin 2011

Adresses de contact : [hermreg@plan.be](mailto:hermreg@plan.be), [pfmichiels@mrbc.irisnet.be](mailto:pfmichiels@mrbc.irisnet.be),  
[dirk.hoorelbeke@dar.vlaanderen.be](mailto:dirk.hoorelbeke@dar.vlaanderen.be), [O.Meunier@iweps.be](mailto:O.Meunier@iweps.be)



# Table des matières

<b>1. Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>2. Environnement international et contexte national .....</b>	<b>3</b>
2.1. Environnement international	3
2.2. Contexte économique national	6
<b>3. Synthèse des évolutions macroéconomiques régionales.....</b>	<b>16</b>
3.1. Résultats macroéconomiques	16
3.2. Marché du travail	22
<b>4. Résultats détaillés par région.....</b>	<b>46</b>
4.1. Région de Bruxelles-Capitale	46
4.2. Région flamande	55
4.3. Région wallonne	64
<b>5. Comptes de revenus des ménages.....</b>	<b>73</b>
5.1. Introduction	73
5.2. Contexte national	74
5.3. Structure et évolution par région	76
5.4. Parts régionales	86
5.5. Revenus par tête	88
<b>6. Finances publiques .....</b>	<b>91</b>
6.1. Introduction	91
6.2. Communautés et régions	92
6.3. La Région bruxelloise	98
6.4. La Région flamande (y compris la Communauté flamande)	100
6.5. La Région wallonne	104
6.6. La Communauté française	106
<b>7. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre .....</b>	<b>109</b>
7.1. Méthodologie	109
7.2. Contexte	109
7.3. Evolutions régionales des émissions de gaz à effet de serre	110
<b>8. Conclusions.....</b>	<b>118</b>
<b>9. Bibliographie.....</b>	<b>121</b>
<b>10. Annexes .....</b>	<b>122</b>
10.1. Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi	122
10.2. Comptes de revenus des ménages – Résultats détaillés	125
10.3. Finances publiques – Résultats détaillés	128
10.4. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre – Résultats détaillés	134
10.5. Glossaire	148

## Liste des tableaux

Tableau 1 :	Principales hypothèses internationales	5
Tableau 2 :	Principaux résultats macroéconomiques de la projection nationale	8
Tableau 3 :	Principaux résultats sectoriels de la projection nationale	10
Tableau 4 :	Solde de financement <sup>1</sup> ( <i>en pour cent du PIB</i> )	15
Tableau 5 :	Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale	17
Tableau 6 :	Les principaux déterminants de la population de la Belgique et de ses régions	26
Tableau 7 :	Déterminants de la population d'âge actif – Années civiles	28
Tableau 8 :	Scénario pour la démographie et l'offre de travail	31
Tableau 9 :	Impact de la révision des séries historiques des navettes sur les agrégats du marché du travail ( <i>moyennes annuelles, période 1999-2007 ; écarts par rapport à HERMREG 2010</i> )	38
Tableau 10 :	Résultats de la projection régionale du marché du travail	44
Tableau 11 :	Principaux résultats macroéconomiques : Région de Bruxelles-Capitale	46
Tableau 12 :	Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région de Bruxelles-Capitale	49
Tableau 13 :	Principaux résultats par branche d'activité : Région de Bruxelles-Capitale	53
Tableau 14 :	Principaux résultats macroéconomiques : Région flamande	55
Tableau 15 :	Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région flamande	58
Tableau 16 :	Principaux résultats par branche d'activité: Région flamande ( <i>Taux de croissance annuel, en pour cent</i> )	62
Tableau 17 :	Principaux résultats macroéconomiques : Région wallonne	65
Tableau 18 :	Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi: Région wallonne	67
Tableau 19 :	Principaux résultats par branche d'activité: Région wallonne	71
Tableau 20 :	Comptes de revenus des ménages – Royaume	76
Tableau 21 :	Evolution régionale des salaires par tête	77
Tableau 22 :	Comptes de revenus des ménages - Région de Bruxelles-Capitale	80
Tableau 23 :	Comptes de revenus des ménages - Région flamande	83
Tableau 24 :	Comptes de revenus des ménages - Région wallonne	86
Tableau 25 :	Comptes de revenus des ménages : parts dans le total du Royaume ( <i>en %</i> )	88
Tableau 26 :	Evolutions des revenus primaire et disponible par tête	89
Tableau 27 :	Compte des communautés et régions ( <i>en pour cent du PIB</i> )	92
Tableau 28 :	Paramètres de la Loi spéciale de financement	93
Tableau 29 :	Solde des décomptes de la Loi spéciale de financement ( <i>en millions d'euros</i> )	94
Tableau 30 :	Taux de croissance réel <sup>1</sup> des recettes et des dépenses des communautés et régions ( <i>en pour cent</i> )	96
Tableau 31 :	Hypothèses relatives à la masse salariale des communautés et régions ( <i>en taux de croissance sauf mention contraire</i> )	97
Tableau 32 :	Solde de financement des communautés et régions ( <i>en millions d'euros</i> )	97

Tableau 33 : Compte de la Région bruxelloise ( <i>en millions d'euros</i> )	98
Tableau 34 : Taux de croissance réel <sup>1</sup> des dépenses de la Région bruxelloise ( <i>taux de croissance en pour cent</i> )	99
Tableau 35 : Compte de la Région flamande (y compris la Communauté flamande) ( <i>en millions d'euros</i> )	100
Tableau 36 : Taux de croissance réel des dépenses de la Région flamande (y compris la Communauté flamande) <sup>1</sup> ( <i>taux de croissance en pour cent</i> )	102
Tableau 37: Impact budgétaire du contrôle budgétaire 2011 sur le compte de la Région flamande (y compris la Communauté flamande) ( <i>écart en millions d'euros par rapport à la projection de base</i> )	103
Tableau 38 : Compte de la Région wallonne ( <i>en millions d'euros</i> )	104
Tableau 39 : Taux de croissance réel <sup>1</sup> des dépenses de la Région wallonne ( <i>en pour cent</i> )	105
Tableau 40 : Compte de la Communauté française ( <i>en millions d'euros</i> )	107
Tableau 41 : Impact budgétaire de l'accord sectoriel 2011-2012 pour le secteur de l'enseignement en Communauté française ( <i>écart en millions d'euros par rapport à la projection de base</i> )	108
Tableau 42 : Taux de croissance réel <sup>1</sup> des dépenses de la Communauté française ( <i>en pour cent</i> )	108
Tableau 43 : Evolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur ( <i>en millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub></i> )	116
Tableau 44 : Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région de Bruxelles-Capitale ( <i>en points de la croissance annuelle régionale</i> )	122
Tableau 45 : Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région flamande ( <i>en points de la croissance annuelle régionale</i> )	123
Tableau 46 : Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région wallonne ( <i>en points de la croissance annuelle régionale</i> )	124
Tableau 47 : Comptes de revenus des ménages – Région de Bruxelles-Capitale ( <i>en millions d'euros</i> )	125
Tableau 48 : Comptes de revenus des ménages – Région flamande ( <i>en millions d'euros</i> )	126
Tableau 49 : Comptes de revenus des ménages – Région wallonne ( <i>en millions d'euros</i> )	127
Tableau 50 : Compte des Communautés et Régions ( <i>en millions d'euros</i> )	128
Tableau 51 : Compte de la Région bruxelloise ( <i>en millions d'euros</i> )	130
Tableau 52 : Compte de la Région flamande ( <i>en millions d'euros</i> )	131
Tableau 53 : Compte de la Région wallonne ( <i>en millions d'euros</i> )	132
Tableau 54 : Compte de la Communauté française ( <i>en millions d'euros</i> )	133
Tableau 55 : Bilan énergétique 2009	134
Tableau 56 : Bilan énergétique 2010	136
Tableau 57 : Bilan énergétique 2015	138
Tableau 58 : Bilan énergétique 2016	140
Tableau 59 : Evolution des émissions totales de CO <sub>2</sub> par secteur	142
Tableau 60 : Evolution des émissions totales de CH <sub>4</sub> par secteur	144
Tableau 61 : Evolution des émissions totales de N <sub>2</sub> O par secteur	146
Tableau 62 : Evolution des gaz fluorés	147



# 1. Introduction

Ce rapport présente les résultats de la désagrégation régionale des perspectives économiques nationales du Bureau fédéral du Plan<sup>1</sup> pour la période 2010-2016. Tout comme pour les études précédentes<sup>2</sup>, le rapport est le fruit d'une collaboration entre le Bureau fédéral du Plan et les services d'étude des trois Régions belges (IBSA, IWEPs et SVR<sup>3</sup>). Rappelons que cette collaboration, entamée fin 2005, a permis de développer le modèle multirégional et multisectoriel HERMREG, modèle qui peut être classé dans la catégorie des modèles macroéconométriques de type *top-down*. HERMREG<sup>4</sup> s'articule entièrement avec le modèle national HERMES développé par le Bureau fédéral du Plan. Cela signifie que les projections nationales de moyen terme d'HERMES sont réparties au niveau des entités considérées sur base de clés régionales endogènes.

La présente projection régionale est amorcée en prenant comme point de départ la projection nationale de mai 2011. Il convient de souligner que cette projection nationale est basée sur l'information économique disponible à la mi-avril 2011. Ainsi, elle tient compte d'un contexte international caractérisé par une reprise économique, qui, au niveau mondial, s'est confirmée au cours de l'année 2010 et devrait se poursuivre en 2011 et 2012 grâce au dynamisme des pays émergents, la croissance dans la zone euro restant quant à elle fragile et inégale.

Dans ce contexte favorable, la croissance de l'économie belge serait de l'ordre de 2,2 % par an en 2011 et 2012 – soit, depuis la crise, une performance bien supérieure à celle de la zone euro – et ce rythme de croissance serait maintenu à moyen terme.

Cette projection tient d'autre part compte de l'ensemble des informations budgétaires disponibles à la mi-avril 2011. Les perspectives budgétaires pour 2011 retiennent un déficit ramené à seulement 3,8 % du PIB, soit assez près de l'objectif consigné dans le programme de stabilité. On peut toutefois s'attendre à ce que les objectifs de réduction du déficit à 2,8 % en 2012 et d'un léger surplus en 2015 constituent un défi important vu l'ampleur des mesures d'assainissement structurelles nécessaires (17 milliards d'euros à l'horizon 2015) et le difficile problème de répartition de cet effort entre niveaux de pouvoir.

Dans la mesure où des observations régionales ne sont disponibles dans les comptes régionaux<sup>5</sup> que jusqu'en 2008 pour les investissements et les salaires et jusqu'en 2009 pour la valeur ajoutée et l'emploi, le modèle HERMREG a été simulé dès 2009 pour les investissements et les salaires et à partir de 2010 pour la valeur ajoutée et l'emploi en s'appuyant sur le scénario national et international élaboré fin avril 2011. Le modèle HERMREG fournit des projections régionales et sectorielles de ces différents agrégats (ainsi que de la productivité par tête) jusqu'à l'horizon 2016.

---

<sup>1</sup> Bureau fédéral du Plan (2011).

<sup>2</sup> Voir Bassilière et al. (2010) pour l'étude publiée en juillet 2010.

<sup>3</sup> Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique et Studiedienst van de Vlaamse Regering.

<sup>4</sup> Le modèle HERMREG est décrit dans Bassilière et al. (2008a).

<sup>5</sup> Institut des Comptes Nationaux (2010).

Ces agrégats sont modélisés au niveau des 13 branches d'activité du modèle national de moyen terme HERMES. Des projections démographiques et de taux d'activité régionaux et des perspectives en matière de travail frontalier et de navettes sont également disponibles. Ces projections relatives au marché du travail permettent de prévoir l'évolution de la population active, de la population active occupée et du chômage. Le modèle produit aussi des projections régionales de PIB, de taux de chômage et de taux d'emploi. De plus, le modèle comprend depuis 2008 un module de calcul des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, qui permet de fournir une régionalisation des perspectives nationales en matière de GES. Enfin, HERMREG incorpore depuis 2010 un bloc finances publiques détaillé, ainsi qu'un module relatif aux comptes de revenus des ménages et au calcul de leur revenu disponible pour chaque région.

Rappelons enfin que tant HERMES que HERMREG sont des modèles de moyen terme. Ceci signifie que leur finalité première n'est pas, à l'instar des modèles conjoncturels de court terme, de fournir des prévisions fines pour chaque agrégat pour chaque année, mais bien de brosser le tableau du paysage économique qui devrait exister, sous l'hypothèse de politique inchangée, à un horizon de six à sept ans et d'identifier les éventuels déséquilibres qui pourraient surgir, se creuser ou perdurer à moyen terme.

Le reste du rapport est structuré de la manière suivante. Le deuxième chapitre décrit le scénario à la base des résultats régionaux. Ce scénario englobe l'environnement international et le contexte économique national. Le troisième chapitre présente les principales évolutions macroéconomiques régionales (y compris le marché du travail). Le chapitre 4 aborde plus en détail les résultats obtenus pour les trois régions. Le chapitre 5 présente les comptes de revenus des ménages régionalisés. Le chapitre 6 est consacré aux résultats du bloc finances publiques. Le chapitre 7 présente les résultats obtenus avec le module de régionalisation des émissions de GES. Enfin, le chapitre 8 tire les conclusions.



## 2. Environnement international et contexte national

Ce chapitre présente le contexte qui encadre la projection régionale HERMREG. Dans la première section sont reprises les principales hypothèses qui sous-tendent la projection nationale HERMES. Elles concernent l'environnement international<sup>6</sup>. La deuxième section donne un aperçu des principaux résultats des « Perspectives économiques 2011-2016 » pour la Belgique publiées en mai 2011. Ces résultats constituent la référence sur laquelle s'aligne entièrement la projection régionale.

### 2.1. Environnement international

La reprise de l'activité mondiale, entamée à la mi-2009, s'est confirmée au cours de l'année 2010. Le PIB mondial, qui s'était affiché en recul en 2009 pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, a renoué avec les chemins de la croissance en 2010, avec une hausse de 5 %. Cette année et l'année prochaine, le dynamisme des pays émergents continuerait à soutenir la croissance mondiale, qui serait de l'ordre de 4,5 %. La reprise de l'activité resterait par contre fragile et inégale en Europe. La croissance dans la zone euro s'élèverait ainsi pour chacune des deux années à 1,7 %. Les Etats-Unis, revigorés par un nouveau plan de relance budgétaire, enregistreraient une progression du PIB légèrement supérieure à 3 % par an.

Le scénario macroéconomique retenu au-delà de 2012 suppose le retour à un rythme de croissance des économies avancées comparable à celui enregistré en moyenne avant le déclenchement de la crise, permettant une fermeture des output gaps (négatifs) dans les pays de l'OCDE à l'horizon de 2016. Ainsi, pour la zone euro, le PIB croîtrait en moyenne de 2,2 % sur la période 2013-2016 alors que la croissance américaine atteindrait 2,9 %.

L'évolution de l'inflation reste toutefois une source importante d'incertitude. L'inflation dans la zone euro s'est accélérée en 2010, principalement sous l'impulsion de la hausse des prix du pétrole. Cette année, le rythme d'inflation serait encore plus soutenu (2,7 %), et ce à cause d'un prix du pétrole qui s'envole et du cours élevé des matières premières alimentaires. Même si le scénario retenu prend en compte les événements géopolitiques en cours en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, des perturbations supplémentaires, qui feraient monter le cours du pétrole brut à des niveaux encore plus élevés, ne peuvent être exclues. Les prix des denrées alimentaires sont également sujets à d'importants aléas, en particulier météorologiques.

D'autres incertitudes concernent la situation économique et budgétaire de certains Etats membres de la zone euro et des Etats-Unis. Même si les conditions sur les marchés financiers se sont globalement améliorées dans le courant de l'année 2010, les marchés des obligations d'Etat dans certains pays de la zone euro demeurent sous pression, et ce malgré la mise en place des mécanismes d'assistance financière (le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme

---

<sup>6</sup> Bureau Fédéral du Plan (2011), chapitre 2.

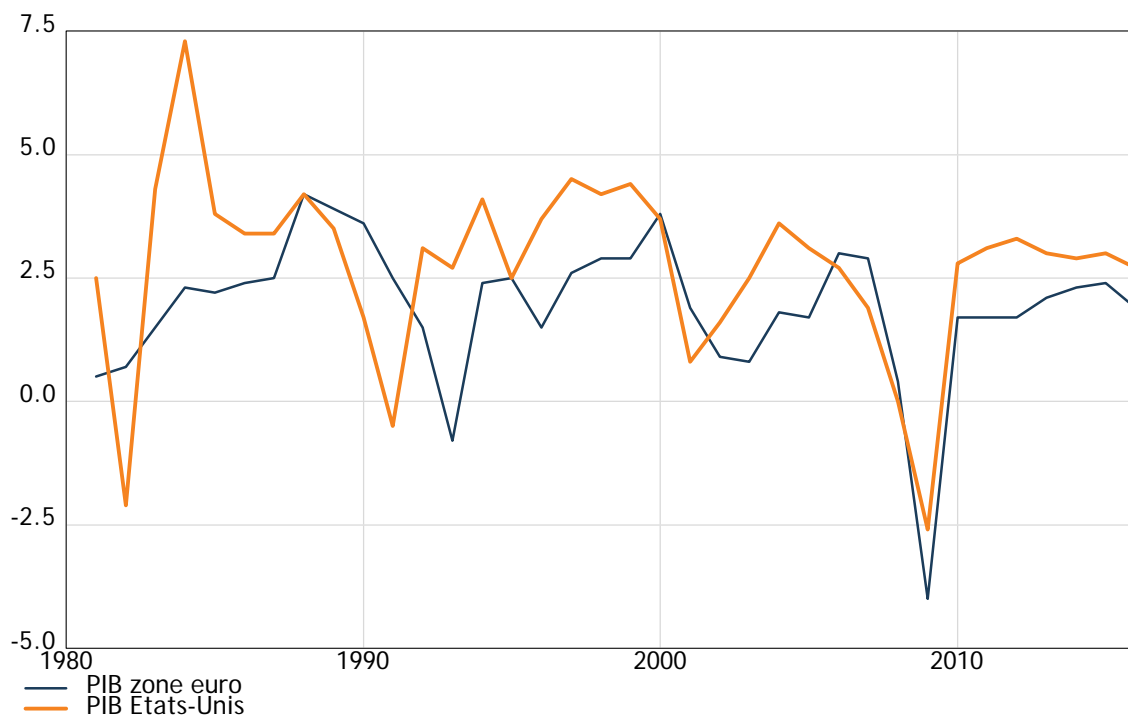
européen de stabilisation financière) et les mesures de renforcement de la coordination des politiques économiques. Ces Etats de la zone euro sont tiraillés entre la nécessité d'assainir leur situation budgétaire, imposant des mesures drastiques pesant lourdement sur la croissance, et le risque, s'ils ne prennent pas de mesures suffisantes, de ne plus arriver à couvrir leurs besoins de financement. Ce contexte est rendu d'autant plus délicat vu la situation toujours fragile de certaines banques européennes et leur exposition à la dette souveraine de ces pays. Contrairement aux pays européens, les ajustements budgétaires aux Etats-Unis ont été reportés et jettent un doute sur la capacité du gouvernement à atteindre les objectifs très ambitieux d'assainissement qu'il s'est fixé pour les années à venir.

Plusieurs pays émergents (en particulier la Chine) présentent des signes de surchauffe de leur économie. Des pressions inflationnistes, accompagnées d'un début d'emballement du crédit, se manifestent alors même que ces pays peinent à mettre en place des politiques monétaires et budgétaires plus restrictives. Un tel cocktail fait évidemment craindre l'apparition de bulles sur les marchés immobiliers et financiers, et en cas d'éclatement de celles-ci, la croissance mondiale, à laquelle ces pays contribuent pour deux tiers, en serait très affectée.

Notons enfin que les retombées économiques de la catastrophe naturelle subie par le Japon et surtout de l'accident nucléaire de Fukushima sont encore très incertaines et ne sont dès lors pas intégrées dans le scénario présenté ici.

Par ailleurs, on ne peut exclure la possibilité d'une reprise de l'activité dans les économies avancées en 2011 plus importante que celle retenue dans ce scénario. Cette plus forte reprise pourrait être nourrie par un rebond puissant des investissements des entreprises, eux-mêmes stimulés par des bénéfices élevés et par un surcroît de croissance des exportations, tirées par la demande dans le reste du monde.

**Graphique 1 PIB zone euro et Etats-Unis**  
(taux de croissance en pour cent)



**Tableau 1 : Principales hypothèses internationales**

	2009	2010	2011	2012	2013-2016	Moyennes 1996-2002	2003-2009	2010-2016
Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique (1)	-10,2	11,0	6,6	6,4	6,7	6,9	3,8	7,3
PIB zone euro (1)	-4,0	1,7	1,7	1,7	2,2	2,4	0,9	2,0
PIB Etats-Unis (1)	-2,6	2,8	3,1	3,3	2,9	3,3	1,6	3,0
Prix mondiaux en EUR (1))								
- Exportations de biens et services hors énergie	-4,8	5,5	0,9	1,3	1,9	1,3	-0,8	2,2
- Importations de biens et services hors énergie	-4,5	5,1	0,2	1,1	1,8	0,6	-1,8	2,0
- Importations d'énergie	-33,0	34,3	33,4	-1,3	3,6	15,9	10,4	11,5
Prix du baril (Brent, USD) (niveau) (2)	61,6	79,6	111,8	110,0	126,7	21,2	59,7	111,5
Taux de change (niveau) (2)								
- EUR en USD (*100)	139,3	132,6	139,6	139,2	139,2	105,3	130,2	138,3
Taux d'intérêt (niveau) (2)								
- Court terme (3 mois)								
Zone euro	1,2	0,8	1,6	2,5	3,0	-,-	2,8	2,3
Etats-Unis	0,6	0,3	0,4	1,3	3,1	4,8	2,9	1,9
- Long terme (10 ans)								
Zone euro	3,7	3,3	4,2	4,5	4,8	5,4	4,0	4,4
Etats-Unis	3,2	3,2	3,6	4,0	5,3	5,6	4,1	4,5
Inflation(1)								
- Zone euro	0,3	1,6	2,7	1,8	1,9	1,8	2,0	2,0
- Etats-Unis	0,2	1,7	1,2	1,4	2,0	2,4	2,4	1,8

(1) Taux de croissance.

(2) La valeur en fin de période, soit 2016, est présentée dans la colonne 2013-2016.

## **2.2. Contexte économique national**

### **2.2.1. Croissance économique et composantes du PIB**

Sous l'impulsion de la conjoncture internationale, l'économie belge est sortie de la récession dès la mi-2009 et s'est redressée plus rapidement que prévu initialement. En conséquence, en 2010, le PIB belge en volume a enregistré une croissance de 2,1 %. Cette année, il devrait croître un peu plus rapidement (2,2 %), tout comme en 2012 (2,2 %). Au cours de la période 2013-2015, la croissance de l'activité économique atteindrait également, en moyenne, 2,2 %, avant de retomber à 2,0 % en 2016.

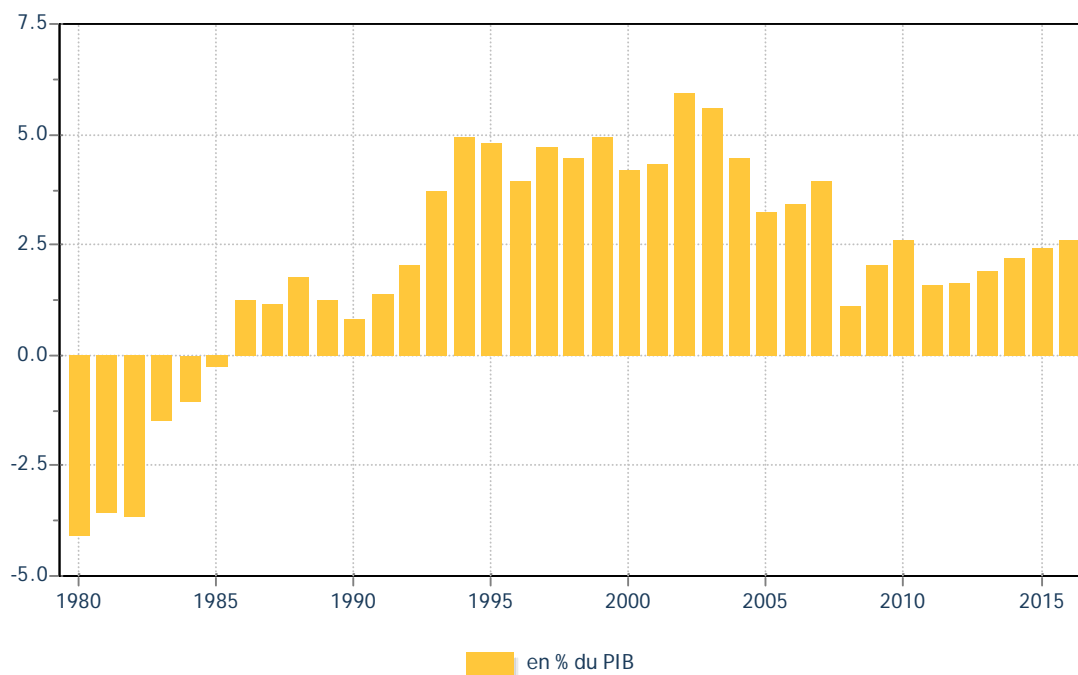
Le redressement de l'activité belge fin 2009-début 2010 a presque exclusivement été porté par la croissance très dynamique des exportations, dans le sillage du redressement de la conjoncture internationale. Se rétablissant plus lentement et plus progressivement, la demande intérieure a, par contre, peine à renouer avec une croissance positive en 2010, principalement en raison du nouveau recul des investissements privés. En 2011, la croissance économique belge serait davantage soutenue par la demande intérieure, toutes les composantes de cette dernière enregistrant une accélération de leur progression. Bien qu'en net retrait par rapport à 2010, la contribution des exportations nettes à la croissance devrait conserver un niveau relativement élevé en 2011. En 2012, outre une nouvelle accélération de la croissance de la consommation privée et des investissements privés, on noterait, à politique inchangée, une croissance particulièrement rapide des investissements et de la consommation publics. La contribution du commerce extérieur à la croissance serait, par contre, à peine positive. A partir de 2013, la contribution des différentes composantes à la croissance du PIB serait stabilisée, la dynamique d'évolution de la demande intérieure et de la demande extérieure affichant des rythmes de progression proches de la tendance historique.

Le potentiel de croissance de l'économie belge a été affaibli des suites de la crise financière, passant de 2,1 % en 2008 à 1,4 % en 2009. Le scénario retenu table sur un redressement graduel de la croissance potentielle, celle-ci atteignant 1,9 % en 2016. En moyenne sur la période 2011-2016, elle s'élèverait à 1,7 %. Le retour à une croissance du PIB effectif supérieure à celle du PIB potentiel dès 2010 et tout au long de la période de projection autoriserait une résorption régulière de l'écart entre le niveau du PIB effectif et le niveau du PIB potentiel (output gap), largement négatif au sortir de la récession. L'écart de production serait très faible en 2015 et totalement comblé l'année suivante.

Sous l'impulsion de la reprise de la demande extérieure, le redressement du surplus de la balance des opérations courantes s'est confirmé en 2010, et ce malgré la hausse des prix des matières premières. On est resté malgré tout très loin des excédents courants dégagés au début des années 2000, lesquels atteignaient l'équivalent de près de 5 % du PIB, contre à peine 2,6 % en 2010. Le surplus extérieur courant devrait baisser à nouveau en 2011, du fait de la forte hausse des prix internationaux des matières premières et n'atteindrait plus que l'équivalent de 1,6 % du PIB. Au-delà de 2011, les exportations continueraient à bénéficier d'un contexte international favorable et,

en l'absence de nouveaux chocs sur les prix mondiaux, le surplus extérieur courant devrait augmenter régulièrement pour atteindre l'équivalent de 2,6 % du PIB à l'horizon 2016.

**Graphique 2 : Balance extérieure courante**  
(en pourcent du PIB)



**Tableau 2 : Principaux résultats macroéconomiques de la projection nationale**

	2009	2010	2011	2012	2013- 2016	Moyennes		
						1996- 2002	2003- 2009	2010- 2016
<b>1. Demande et production</b>								
<b>(Euros chaînés, année de référence 2000, taux de croissance)</b>								
Dépenses de consommation finale privée (1)	-0,3	1,4	1,6	1,8	1,8	1,9	1,2	1,7
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	0,5	1,1	1,2	1,7	1,9	2,2	1,4	1,6
Formation brute de capital fixe	-5,4	-1,8	3,2	3,5	2,2	2,2	2,9	2,0
- Entreprises (2)	-8,1	-1,0	3,1	3,3	3,2	3,9	2,6	2,6
- Administrations publiques	8,9	-3,1	10,7	7,4	-2,5	0,8	2,5	0,7
- Logements	-3,0	-3,4	1,1	2,5	1,3	-1,5	4,1	0,8
Variations de stocks (contribution à la variation du PIB)	-0,9	-0,5	-0,1	-0,0	-0,0	-0,1	0,1	-0,1
Dépenses intérieures totales	-2,2	0,2	1,7	2,1	1,9	1,8	1,7	1,7
Exportations de biens et services	-11,6	10,1	4,8	4,5	4,8	5,5	1,6	5,5
Total des utilisations finales	-6,6	4,5	3,1	3,2	3,3	3,4	1,7	3,4
Importations de biens et services	-11,1	7,9	4,3	4,4	4,5	4,9	2,1	5,0
PIB	-2,8	2,1	2,2	2,2	2,2	2,4	1,4	2,2
PIB (prix courants)	-1,7	3,8	4,3	4,3	4,2	3,7	3,4	4,1
Revenu national brut réel	-0,9	0,8	0,5	2,1	2,1	2,1	1,1	1,7
<b>2. Prix</b>								
Indice national des prix à la consommation	-0,1	2,2	3,5	2,0	2,0	1,8	2,1	2,3
Indice santé	0,6	1,7	3,0	2,0	2,0	1,7	1,9	2,1
Déflateur du PIB	1,1	1,7	2,0	2,0	1,9	1,4	2,0	1,9
<b>3. Marché du travail</b>								
Emploi total, en milliers (3)	4438,0	4466,7	4509,6	4554,7	4748,3	4030,7	4313,6	4605,6
- Différence en milliers	-15,9	28,6	43,0	45,0	48,4	41,7	39,9	44,3
- Variation en pour cent	-0,4	0,6	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0
Chômage, définition BFP, milliers (3)	645,7	653,7	646,0	643,1	596,0	637,2	668,6	630,6
- Différence, en milliers	45,0	8,0	-7,7	-2,9	-11,8	-0,8	0,3	-7,1
Taux de chômage, définition BFP (3)	12,5	12,6	12,3	12,2	11,0	13,5	13,2	11,9
Demandeurs d'emploi, en milliers (3)	550,9	564,5	559,8	558,9	514,1	506,7	550,2	546,3
- Différence en milliers	51,1	13,6	-4,8	-0,9	-11,2	-12,5	8,5	-5,3
Productivité horaire (branches d'activité marchande, taux de croissance)	-1,0	1,0	0,7	0,9	1,3	1,4	0,8	1,1
Coût salarial nominal horaire (4)	3,6	0,7	2,8	2,7	3,7	2,6	2,7	3,0
Coût salarial nominal par tête (4)	1,5	0,9	3,2	2,9	3,6	2,6	2,3	3,0
Coût salarial réel par tête (4)	2,0	-1,4	-0,1	0,8	1,5	1,2	0,1	0,8
Coût salarial nominal par unité produite (4)	4,4	-0,3	2,1	1,8	2,4	1,3	1,9	1,9
<b>4. Finances publiques</b>								
- Capacité (+) ou besoin de financement (-) de l'ensemble des administrations publiques								
. en milliards d'euros (3)	-20,3	-14,8	-14,4	-17,2	-16,7	-2,4	-5,1	-16,2
. en % du PIB (3)	-6,0	-4,2	-3,9	-4,5	-3,7	-1,1	-1,6	-4,1
. en % du PIB-définition EDP (3)	-5,9	-4,1	-3,8	-4,4	-3,6	-1,1	-1,5	-4,0
- Capacité (+) ou besoin de financement (-) des Communautés et Régions								
. en milliards d'euros (3)	-2,6	-2,5	-0,4	0,2	2,3	0,4	-0,1	0,4
. en % du PIB (3)	-0,8	-0,7	-0,1	0,0	0,5	0,1	-0,0	0,1
- Dette publique de l'ensemble des administrations publiques								
. en % du PIB (3)	96,2	96,9	97,1	97,8	97,5	114,2	91,9	97,6

(1) Ménages + ISBL au service des ménages.

(2) A l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans la formation brute de capital fixe des administrations publiques.

(3) La valeur en fin de période, soit 2016, est présentée dans la colonne 2013-2016.

(4) Coût salarial des branches d'activité marchande avant déduction des subventions salariales (taux de croissance).

### 2.2.2. Evolutions par branche d'activité

Alors qu'elles ont été les premières à subir la récession, les branches de l'industrie manufacturière, et plus particulièrement les branches "biens intermédiaires" et "biens d'équipement", sont aussi les premières à en être sorties. En 2010, ces branches, qui exportent une grande partie de leur production, ont ainsi bénéficié de la reprise de la demande mondiale et ont affiché des taux de croissance de leur valeur ajoutée très largement positifs. Davantage orientées vers l'approvisionnement du marché intérieur, lequel ne s'est redressé que timidement en 2010, les branches de services marchands n'ont renoué qu'avec une croissance molle de leur valeur ajoutée, et ce particulièrement pour la branche "transports et communication". Enfin, deux branches ont encore affiché un taux de croissance négatif de leur valeur ajoutée réelle en 2010: l'agriculture et la construction, cette dernière ayant subi les désagréments de mois d'hiver particulièrement rigoureux ainsi qu'un nouveau recul important des investissements en logements des ménages.

Au cours de la période 2011-2016, dans un contexte de retour progressif vers une évolution tendancielle des différentes composantes du PIB, la valeur ajoutée réelle de l'ensemble de l'économie devrait progresser de 2,2 % par an en moyenne. Toutes les branches de l'industrie ainsi que l'agriculture progresseraient à un rythme inférieur à cette moyenne. Cette caractéristique de la projection rejoint largement la constatation observée sur le passé: alors que, au cours de la période 1980-2008, la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie s'est accrue de 2,1 % par an en moyenne, toutes les branches des secteurs primaire et secondaire (à l'exception toutefois des "biens intermédiaires"), ont enregistré une progression inférieure à la moyenne de l'ensemble de l'économie.

En ce qui concerne les services, leur progression devrait être plus dynamique que la moyenne de l'ensemble de l'économie au cours de la période 2011-2016, sauf pour le "crédit et assurances" et, surtout, les services non-marchands. Au cours de la période 1980-2008, le même constat était de mise, à l'exception toutefois d'une progression supérieure à la moyenne de l'économie totale pour la branche "crédit et assurances" et inférieure à la moyenne de la branche "commerce et horeca".

Au sein des services marchands, la « santé et action sociale » devrait être la branche la plus dynamique (croissance annuelle moyenne de 2,9 % au cours de la période 2011-2016). L'évolution de cette branche est largement guidée par celle des dépenses de soins de santé, laquelle est relativement élevée dans un contexte de vieillissement de la population belge. Suivrait ensuite de près la branche "autres services marchands"<sup>7</sup> (2,7 %) qui, au cours du passé récent, a massivement soutenu la croissance de l'économie belge (croissance annuelle moyenne du volume de sa valeur ajoutée de 3,6 % entre 1995 et 2008).

---

<sup>7</sup> Cette branche regroupe tant des services aux entreprises (services informatiques, de consultance, bureaux d'interim,...) qu'aux ménages (services sportifs, culturels, ...).

Couplées à la progression des prix de la valeur ajoutée de chacune des branches, ces évolutions de valeur ajoutée réelle ont bien entendu un corollaire en termes de structure de l'économie belge. Ainsi, avec le maintien d'une demande intérieure relativement robuste, la période de projection est marquée par un nouvel accroissement du poids économique des services marchands, aussi bien à prix courants qu'en volume. Il atteindrait, en termes nominaux, 64,5 % en 2016 contre 56,2 % en 1995.

En parallèle, la majeure partie de l'emploi serait générée par les branches des services marchands (324 000 emplois créés entre 2011 et 2016), alors que dans le même temps, l'emploi de l'industrie poursuivrait sa contraction (perte de 43 000 emplois sur la même période), conformément à la tendance de long terme.

**Tableau 3 : Principaux résultats sectoriels de la projection nationale**

	2009	2010	2011	2012	2013- 2016	1996- 2002	2003- 2009	2010- 2016
<b>1. Valeur ajoutée brute (prix de base, en volume, taux de croissance)</b>								
-Agriculture	-0,4	-0,9	0,3	0,9	1,2	1,6	-1,1	0,7
-Industrie	-6,6	2,7	2,0	2,1	1,6	2,1	0,3	1,9
.Energie	1,3	2,3	1,6	1,5	1,1	0,9	2,4	1,4
.Industries manufacturières	-9,3	4,1	1,7	1,9	1,7	2,5	-0,7	2,1
-Biens intermédiaires	-7,7	6,1	2,1	2,5	1,8	3,1	-1,1	2,6
-Biens d'équipement	-15,1	5,0	2,3	1,7	1,8	3,6	-2,8	2,3
-Biens de consommation	-7,5	1,1	0,8	1,3	1,6	1,2	1,1	1,4
.Construction	-3,4	-0,4	2,8	2,7	1,6	1,4	2,2	1,7
-Services marchands	-2,2	1,8	2,4	2,4	2,7	2,6	1,9	2,4
.Transports et communication	-4,1	0,3	1,2	2,4	2,8	2,5	0,7	2,2
.Commerce et horeca	-5,8	3,2	2,5	2,4	2,3	0,1	0,9	2,5
.Crédit et assurances	-2,8	1,4	2,6	2,2	1,8	5,8	1,3	1,9
. Santé et action sociale	1,4	1,7	4,3	1,7	2,9	3,8	1,3	2,8
.Autres services marchands	-0,6	1,5	2,1	2,6	2,8	3,1	3,1	2,5
Total branches d'activité marchande	-3,4	2,0	2,3	2,3	2,4	2,5	1,4	2,3
<b>2. Emploi (taux de croissance)</b>								
-Agriculture	-1,0	-1,1	-1,1	-1,6	-1,3	-1,7	-1,0	-1,3
-Industrie	-3,1	-2,1	-0,9	-1,0	-0,8	-0,6	-0,9	-1,0
.Energie	3,3	1,8	0,9	-0,0	-0,1	-0,9	0,4	0,3
.Industries manufacturières	-4,6	-3,5	-1,8	-2,3	-1,5	-0,9	-1,9	-2,0
-Biens intermédiaires	-4,3	-3,3	-1,5	-2,6	-1,3	-0,5	-0,9	-1,8
-Biens d'équipement	-5,5	-4,6	-2,7	-2,9	-2,3	-0,7	-2,7	-2,8
-Biens de consommation	-4,3	-3,1	-1,6	-1,7	-1,4	-1,3	-2,1	-1,7
.Construction	-0,5	0,4	0,9	1,4	0,4	0,2	1,2	0,6
-Services marchands	0,2	1,7	1,9	2,0	1,9	2,0	1,7	1,9
.Transports et communication	-1,5	-1,0	-0,0	0,4	0,8	1,0	-0,1	0,3
.Commerce et horeca	-0,9	0,3	0,2	0,7	0,8	0,3	0,4	0,6
.Crédit et assurances	-2,5	-2,4	-0,8	0,1	0,2	-0,0	-1,2	-0,3
. Santé et action sociale	3,3	3,0	3,3	2,6	2,4	3,1	2,6	2,6
.Autres services marchands	0,3	3,5	3,4	3,3	2,9	4,1	3,3	3,1
Total branches d'activité marchande	-0,7	0,7	1,2	1,2	1,2	1,1	0,9	1,2



### **2.2.3. Productivité**

L'évolution de la productivité horaire dans les branches d'activité marchande a été marquée en 2008-2009 par l'impact de la récession. Pour ces deux années, on a ainsi observé des baisses de productivité et, pour l'ensemble de la période 2003-2009, les gains de productivité n'ont atteint en moyenne annuelle que 0,8 %. Ce ralentissement des gains de productivité s'est produit tant dans l'industrie que dans les branches de services. Notons toutefois qu'un net rebond de la productivité des branches de l'industrie manufacturière a été enregistré en 2010, tandis que dans le même temps, la productivité des services stagnait.

Au cours de la période de projection (2011-2016), la croissance annuelle moyenne de la productivité devrait se redresser pour atteindre 1,1 %<sup>8</sup>. Cette progression moyenne resterait toutefois inférieure à celle de la période 1996-2002 (1,4 %).

### **2.2.4. Coût salarial**

En application de la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité, les partenaires sociaux ont élaboré un projet d'accord interprofessionnel pour la période 2011-2012. Ce projet, exécuté par le gouvernement fédéral, n'autorise, dans les commissions paritaires, aucune hausse du salaire brut hors indexation pour 2011 et limite celle-ci à 0,3 % en 2012. En supposant que la hausse du salaire brut hors index coïncide avec ces limites fixées, la croissance du coût salarial horaire nominal dans le secteur des entreprises atteindrait 2,8 % en 2011, étant donné une indexation de 3 % et une contribution des cotisations sociales légèrement négative. L'année prochaine, la hausse serait limitée à 2,7 %, étant donné une indexation plus faible (2,5 %) et une contribution des cotisations sociales qui resterait légèrement négative. Malgré ces hausses limitées, la croissance cumulée sur les deux années du coût salarial horaire belge serait de 0,7 % supérieure à la prévision de l'OCDE pour la moyenne des trois pays voisins. Vu les gains très modestes enregistrés par la productivité horaire, soit 0,7 % en 2011 et 0,9 % en 2012, les coûts salariaux nominaux par unité produite progresseraient respectivement de 2,1 % et 1,8 %.

A partir de 2013, compte tenu des dispositions de la loi du 26 juillet 1996 et des modalités habituelles de leur mise en oeuvre, le scénario retenu suppose que la croissance des coûts salariaux en Belgique serait proche de la croissance moyenne (pondérée) des coûts salariaux dans les trois pays de référence. Ainsi, au cours des quatre dernières années de la projection, le coût salarial horaire nominal progresserait de 3,7 % et le salaire brut hors index de 1,7 % par an en moyenne. Avec une croissance de la productivité de l'ordre de 1,3 % en moyenne par an, un tel scénario implique une augmentation annuelle moyenne des coûts salariaux par unité produite de 2,4 %.

---

<sup>8</sup> Et pour la période 2013-2016 (voir tableau 2), la progression de la productivité serait de 1,3 % en moyenne.

### **2.2.5. Inflation**

Alors qu'elle avait été nulle en moyenne en 2009 (voire même négative une bonne partie de l'année), l'inflation belge, mesurée par l'indice national des prix à la consommation, s'est progressivement redressée en 2010 (2,2 %) et devrait encore s'accélérer en 2011 (3,5 %), sous l'influence de la forte hausse du prix des matières premières, principalement énergétiques et agricoles. A moyen terme, en l'absence de nouveaux chocs sur les prix internationaux, le taux d'inflation se stabiliserait aux alentours de 2 %, limite considérée comme compatible avec la stabilité des prix par la BCE.

### **2.2.6. Emploi et chômage**

L'emploi des entreprises a repris sa progression l'an dernier (0,7 %), effaçant le recul enregistré en 2009. Ces créations nettes d'emploi (+27 000 unités) sont imputables exclusivement aux services marchands (+46 000 unités dont un tiers dans le cadre du programme titres-services) puisque l'industrie a encore vu son emploi reculer (-18 000 unités). Ce bon résultat global a pu être engrangé grâce au retour de la croissance de la valeur ajoutée (2 %), mais également par la faiblesse des gains de productivité horaire (1 %) et de la durée du travail (0,2 %).

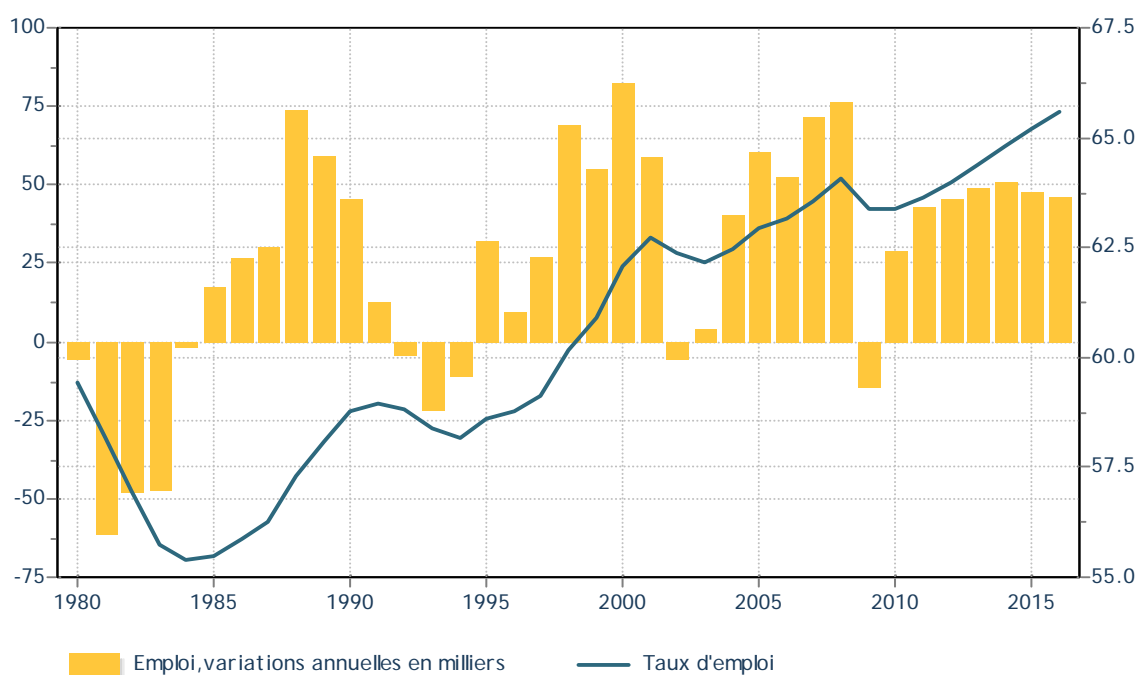
Ce rebond de la productivité est nettement plus modéré que celui prévu dans les Perspectives de l'an dernier, qui reflétait l'expérience des reprises qui ont suivi les récessions des décennies passées. Couplé à une croissance de la valeur ajoutée plus vigoureuse que celle prévue initialement, ce constat explique pourquoi dans les Perspectives de l'an dernier une poursuite du recul important de l'emploi des entreprises était annoncée pour 2010. Même s'il paraît prématuré d'avancer une explication complète à cette évolution étonnamment positive de l'emploi, certains facteurs peuvent être cités. Le système existant de chômage temporaire pour les ouvriers, d'abord renforcé en réaction à la crise économique, puis étendu partiellement aux employés, ainsi que l'expansion continue des emplois titres-services figurent en première ligne.

En 2011, la durée du travail devrait augmenter un peu plus rapidement (0,3 %) mais la productivité devrait voir son rythme de progression se ralentir (0,7 %), de sorte que l'emploi dans le secteur des entreprises (+44 000 unités) profiterait pleinement de la croissance de la valeur ajoutée (2,3 %). Sur la période 2012-2016, la valeur ajoutée devrait croître encore un peu plus rapidement (2,4 % par an) et aussi bien la productivité horaire (1,2 %) que la durée du travail (-0,1 %) retrouveraient des rythmes de croissance plus proches de ceux enregistrés avant la récession. L'emploi dans le secteur des entreprises progresserait ainsi en moyenne annuelle de 46 000 unités (dont un peu moins de 10 000 dans le cadre des titres-services), malgré la poursuite du repli de l'emploi dans l'industrie (-7 000 unités par an). Si l'on compare ces résultats à ceux des éditions des Perspectives précédant la crise financière, cette dernière semble donc s'être traduite davantage par un choc négatif permanent sur la productivité que sur l'emploi.

Compte tenu d'une hausse de l'emploi des administrations publiques ralentie par rapport à la période d'avant-crise, l'emploi total augmenterait de 43 000 unités en 2011 et de 48 000 unités en

moyenne par an sur la période 2012-2016. Le taux d'emploi<sup>9</sup> remonterait à 63,6 % en 2011 (alors qu'il était tombé à 63,4 % en 2009) pour atteindre un sommet historique de 65,6 % en 2016. Le taux d'emploi tel que défini dans le cadre de la stratégie EU2020 (mesuré sur la base de l'enquête sur les forces de travail, classe d'âge de 20 à 64 ans), s'est quant à lui rétabli de façon saisissante en 2010 (passant de 67,1 % en 2009 à 67,6 %). A politique inchangée, ce taux monterait à 69,7 % en 2016, ce qui représente néanmoins encore un écart important par rapport à l'objectif de 73,2 % que la Belgique s'est fixée à l'horizon 2020.

**Graphique 3 : Emploi (variations en milliers) et taux d'emploi (en pour cent de la population d'âge actif)**



Les évolutions précitées ont pour conséquence que le nombre de chômeurs<sup>10</sup> reculerait en 2011 de 8 000 unités. La baisse du chômage devrait être un peu moins prononcée en 2012 (3 000 unités) mais s'accroîtrait ensuite d'année en année (pour atteindre 16 000 unités en 2016). Le nombre de chômeurs baisserait au total de 47 000 unités sur la période 2013-2016 et avoisinerait 596 000 en 2016. Le taux de chômage passerait ainsi de 12,6 % de la population active en 2010 à 11 % en fin de période. Une telle évolution nécessite, afin d'être cohérent avec le scénario salarial retenu, une baisse non négligeable du taux de chômage structurel. Le taux de chômage Eurostat harmonisé (mesuré sur la base de l'enquête sur les forces de travail) s'élèverait à 7,3 % en 2016, soit un niveau proche de celui enregistré avant le début de la récession de 2009.

<sup>9</sup> Concept administratif, mesuré comme le rapport entre le nombre total de personnes occupées (y compris les personnes de 65 ans et plus) et la population de 15 à 64 ans.

<sup>10</sup> Concept administratif, y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi.

### 2.2.7. Finances publiques

Compte tenu des informations prises en compte dans ces Perspectives, clôturées le 15 avril 2011, le déficit public en 2011 serait relativement proche de l'objectif consigné dans le Programme de stabilité. La réalisation exacte de cet objectif pourrait néanmoins nécessiter des mesures d'ajustement en cours d'année, à moins que la croissance économique ne soit plus forte qu'anticipé.

La réduction du déficit en 2011 s'explique par une croissance des recettes plus rapide que celle du PIB. Le ratio des dépenses primaires s'accroît également, mais dans une mesure moindre que celui des recettes. A politique constante, le déficit se creuse sensiblement en 2012 sous l'effet d'une série de facteurs défavorables, particulièrement au niveau des recettes. A partir de 2013, le déficit de l'ensemble des administrations se réduit progressivement mais reste néanmoins, à l'horizon 2016, excessif selon les termes du Pacte de stabilité et de croissance. Le taux d'endettement public évolue peu durant la période de projection.

La répartition du déficit public entre sous-secteurs de l'Etat reste défavorable au pouvoir fédéral. Son déficit se creuse en 2011 et 2012, et ne présente pas d'amélioration par la suite. En 2011, la dégradation provient principalement d'une forte augmentation des moyens transférés à la sécurité sociale (financement alternatif, notamment pour les soins de santé) et aux communautés et régions (en vertu de la Loi de financement et des corrections d'écarts entre estimation initiale et définitive des paramètres). En 2012, par contre, c'est le tassement des recettes fiscales qui explique le creusement du déficit, renforcé par l'augmentation des charges d'intérêt. A moyen terme, les impacts sur le déficit de la hausse modérée mais continue des charges d'intérêt compensent ceux du tassement des dépenses primaires finales et de légère augmentation des recettes fiscales.

La sécurité sociale serait à nouveau en déficit à partir de 2012 en l'absence de prorogation de la dotation spéciale versée par le pouvoir fédéral en 2010 et 2011 et qui, en 2011, fait l'appoint pour assurer son équilibre budgétaire. La sécurité sociale est le seul sous-secteur dont la croissance des dépenses primaires est plus rapide que celle du PIB, en particulier les dépenses de santé et les dépenses de pensions. Néanmoins, le déficit de la sécurité sociale reste assez stable à moyen terme. En effet, le régime des soins de santé est surfinancé par le mécanisme de financement alternatif, et ses surplus croissants compensent le creusement des déficits dans les régimes salarié et indépendant hors soins de santé.

Le sous-secteur des communautés et régions voit son solde s'améliorer nettement en 2011 sous l'impulsion, notamment, d'une forte hausse des moyens reçus en vertu de la Loi de financement. Il renoue avec l'équilibre budgétaire en 2012 et dégage ensuite des surplus budgétaires, sur base d'une projection des dépenses qui extrapole en partie la tendance restrictive adoptée depuis la crise, et compte tenu des mécanismes de financement actuels.

Les pouvoirs locaux seraient en déficit sur l'ensemble de la période de projection, à politique constante et sous l'hypothèse d'une prolongation des tendances observées au cours des dernières

années en ce qui concerne la dynamique de leurs dépenses. Ce déficit est plus marqué en 2012 compte tenu du cycle électoral des investissements.

**Tableau 4 : Solde de financement<sup>1</sup>**  
(en pour cent du PIB)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ensemble des administrations publiques	-4,1	-3,8	-4,4	-4,1	-4,0	-3,8	-3,6
Entité I	-3,2	-3,3	-4,0	-3,9	-4,0	-3,9	-3,9
Pouvoir fédéral	-3,1	-3,3	-3,5	-3,4	-3,5	-3,5	-3,5
Sécurité sociale	-0,1	-0,0	-0,5	-0,5	-0,5	-0,4	-0,4
Entité II	-0,9	-0,5	-0,5	-0,2	0,0	0,1	0,2
Communautés et régions	-0,7	-0,1	0,0	0,1	0,2	0,4	0,5
Pouvoirs locaux	-0,2	-0,4	-0,5	-0,3	-0,2	-0,3	-0,3

1. Défini conformément à la procédure sur les déficits excessifs.

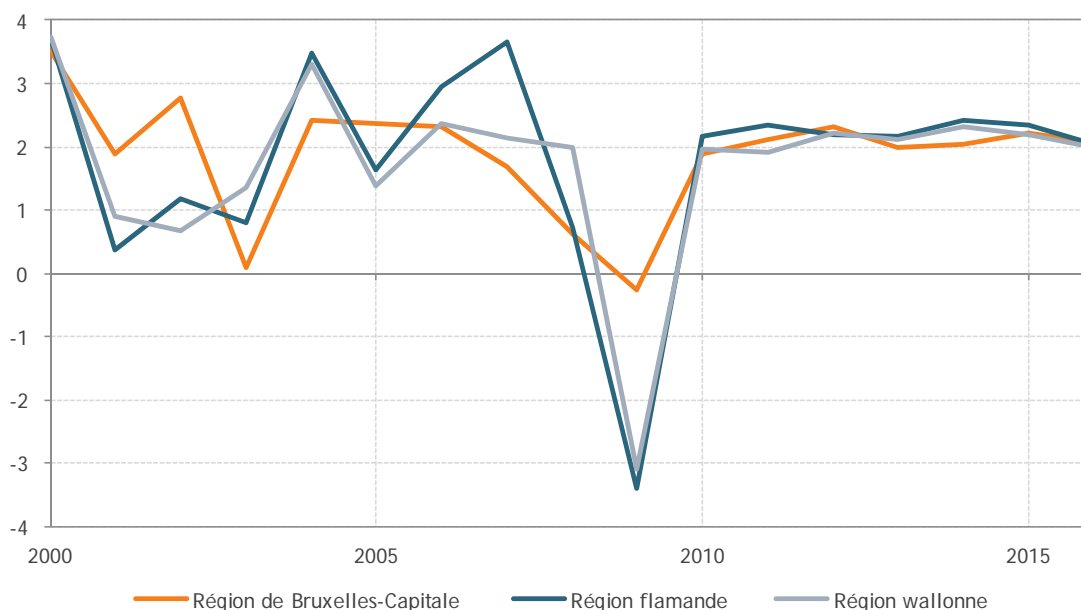
### 3. Synthèse des évolutions macroéconomiques régionales

Ce chapitre synthétise les principaux résultats macroéconomiques des projections. La section 3.1 ci-dessous présente les évolutions des principaux agrégats macroéconomiques régionalisés, sauf ceux se rapportant au marché du travail qui font l'objet de la section 3.2 suivante.

#### 3.1. Résultats macroéconomiques

Les données officielles de valeurs ajoutées régionales les plus récentes sont relatives à l'année 2009 et indiquent que la récession a touché plus lourdement la Flandre et la Wallonie que la Région bruxelloise (voir tableau 5 ci-dessous). Les PIB régionaux respectifs auraient reculé d'un peu plus de 3 % dans les deux premières régions contre moins de 0,5 % à Bruxelles<sup>11</sup> (voir Graphique 4 et Tableau 5). La résistance relative de cette dernière région tiendrait principalement au caractère nettement plus tertiaire de sa structure économique, l'industrie manufacturière n'y représentant que 5 % de la valeur ajoutée régionale contre 18 % et 20 % respectivement en Flandre et en Wallonie.

**Graphique 4 : PIB régionaux**  
(taux de croissance en pour cent)



Or, ce sont les industries manufacturières qui ont été frappées de plein fouet par le recul du PIB mondial en 2009 (cf. la section 2.2.2). En Flandre et en Wallonie, elles auraient entraîné la plupart

<sup>11</sup> Les chiffres de 2009 sont établis par l'ICN selon une méthode provisoire et sont susceptibles d'être révisés dans le futur.

des autres activités marchandes dans une spirale négative – en raison notamment des interdépendances sectorielles le long des filières de production industrielle.<sup>12</sup>

**Tableau 5 : Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale**

	2009	2010	2011	2012	2013-2016	1996-2002	Moyennes 2003-2009	2010-2016
<b>1. Produit intérieur brut en volume (1)</b>								
Royaume	-2,8	2,1	2,2	2,2	2,2	2,4	1,4	2,2
Région de Bruxelles-Capitale	-0,3	1,9	2,1	2,3	2,1	2,8	1,3	2,1
Région flamande	-3,4	2,2	2,3	2,2	2,2	2,5	1,4	2,2
Région wallonne	-3,1	2,0	1,9	2,2	2,2	2,0	1,4	2,1
<b>2. Valeur ajoutée brute en volume (1)</b>								
Royaume	-2,8	1,8	2,0	2,2	2,3	2,3	1,3	2,2
Région de Bruxelles-Capitale	-0,5	1,7	1,9	2,3	2,2	2,7	1,3	2,1
Région flamande	-3,4	1,9	2,2	2,2	2,3	2,3	1,4	2,2
Région wallonne	-3,1	1,7	1,8	2,2	2,2	1,8	1,3	2,1
<b>3. Formation brute de capital fixe en volume (1) (2)</b>								
Royaume	-6,4	-1,2	4,0	3,8	2,6	3,5	2,6	2,4
Région de Bruxelles-Capitale	-2,8	-1,4	0,3	3,5	2,5	3,9	1,6	1,7
Région flamande	-7,6	-0,1	4,9	3,8	2,4	3,3	2,8	2,6
Région wallonne	-6,3	-4,0	5,0	4,2	3,1	3,9	3,2	2,5
<b>4. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)</b>								
Royaume	-2,7	1,2	1,1	1,0	1,1	1,3	0,4	1,1
Région de Bruxelles-Capitale	-0,9	1,3	1,2	1,2	1,0	2,0	0,9	1,1
Région flamande	-3,1	1,3	1,0	1,0	1,2	1,2	0,4	1,1
Région wallonne	-3,3	1,1	1,0	1,1	1,1	1,1	0,2	1,1
<b>5. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (3)</b>								
Royaume	1,5	-2,1	-0,3	0,9	1,5	1,1	-0,2	0,7
Région de Bruxelles-Capitale	1,6	-2,6	-0,7	0,5	1,4	1,5	-0,3	0,4
Région flamande	1,8	-1,9	-0,1	1,1	1,7	1,1	0,0	0,9
Région wallonne	0,7	-2,2	-0,2	0,8	1,1	0,7	-0,4	0,4

(1) Taux de croissance en pour cent

(2) Hors investissement résidentiel.

(3) Le coût salarial dans le modèle HERMREG, contrairement à celui présenté pour la Belgique au tableau 2, est net des subventions salariales.

### *Une reprise en 2010-2011 régionalement différenciée*

En 2010, les trois régions belges auraient renoué avec la croissance économique, mais pas de la même façon. En effet, pour les mêmes raisons de structures sectorielles différentes, mais cette fois dans un contexte international de sortie de crise (cf. section 2.1), les régions flamande et wallonne auraient plus bénéficié en 2010 de la reprise de la demande extérieure (cf. section 2.2.1). Dans ces deux régions, la croissance économique régionale, soutenue par une contribution

<sup>12</sup> Ainsi, la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière aurait chuté en 2009 de 9 à 10 % en Flandre et en Wallonie tandis que celle de l'ensemble des services marchands y aurait baissé respectivement d'un peu moins de 3 %. En revanche, à Bruxelles, la baisse de l'activité tertiaire marchande n'aurait été que de 0,7 % en 2009 et, qui plus est, l'activité dans la construction y aurait également moins reculé que dans les deux autres régions (voir aussi le chapitre 4 suivant pour plus de résultats détaillés par branche d'activité HERMREG et par région).

particulièrement élevée de l'industrie manufacturière (voir tableaux en annexe, section 10.1), aurait été respectivement de 2,2 % et 2 % tandis qu'à Bruxelles elle aurait été de 1,9 %.

Il ne serait finalement pas étonnant que l'économie bruxelloise, vu la résistance affichée pendant la récession de 2009, n'ait pas connu un rebond de l'activité aussi fort qu'en Flandre. Ceci expliquerait, au moins partiellement, une croissance régionale bruxelloise encore légèrement inférieure à celle de la Flandre en 2011 (croissances de 2,1 % et 2,3 % respectivement).

La croissance de la Région wallonne serait, en 2011, inférieure de 0,3 point de pourcentage (pp) à ce qu'elle serait au niveau belge. Ce différentiel de croissance économique trouverait sa source dans une contribution légèrement plus basse des services marchands à la croissance de la Région qu'elle ne l'est au niveau national.

Par ailleurs, tout comme après la période de marasme économique de 1981-1983 et la récession de 1993, la reprise en Flandre serait plus vigoureuse puisque la croissance du PIB y serait de 2,3 % en 2011, soit respectivement 0,4 point de pourcentage (pp) et 0,2 pp de plus qu'en Wallonie et à Bruxelles. D'une façon plus générale, on a observé par le passé une plus forte sensibilité de la Flandre à la conjoncture internationale, tant à la hausse qu'à la baisse, ce qui peut s'expliquer, au moins partiellement, par la structure de son économie et, partant, sa grande ouverture au commerce international (on remarquera que le poids relatif des branches manufacturières et du transport est plus important en Flandre que dans les deux autres régions).

#### ***La croissance en 2012 et à moyen terme (2013-2016)***

En 2012, le scénario national de référence implique la poursuite du rééquilibrage de la croissance économique vers la demande intérieure entamé en 2011 (cf. section 2.2.1), et particulièrement dans la composante des investissements des entreprises (voir ci-dessous, l'évolution, par région, de la formation brute de capital fixe).

Ceci se traduirait en Wallonie et en Flandre par une stabilisation de la contribution des services marchands à la croissance, autour de 1,3 et 1,5 pp respectivement. En outre, en Wallonie, la valeur ajoutée de l'ensemble des industries manufacturières rebondirait, en 2012, d'un peu plus de 2 %, si bien que la croissance économique dans cette région s'établirait, tout comme en Flandre, à 2,2 % (tableau 5). A Bruxelles, le renforcement de la croissance de certains services marchands orientés vers la demande intérieure contribuerait à une croissance économique totale de l'ordre de 2,3 %.

A moyen terme (période 2013-2016), la contribution des services marchands à la croissance se stabiliserait, soit à un niveau identique (cas de la Flandre), soit à un niveau légèrement supérieur (Bruxelles, Wallonie) à ce qu'elle était avant la crise (période 2002-2008). On notera qu'en Flandre la contribution de l'industrie manufacturière dépasserait son niveau moyen d'avant-crise de 0,2 point pour s'établir à 0,3 point de croissance ; à Bruxelles, l'importante branche d'activité du « crédit et assurances » (qui génère directement près d'un cinquième de la valeur ajoutée

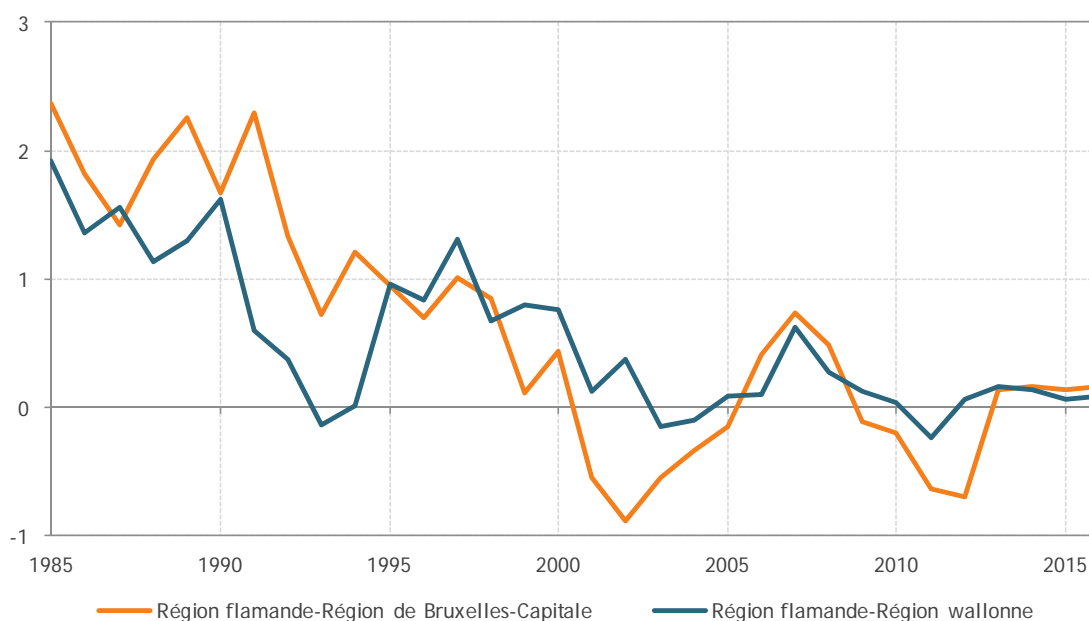


régionale) présenterait une contribution à la croissance économique régionale réduite de moitié par rapport à son niveau moyen sur 2002-2007<sup>13</sup>.

Finalement, les taux de croissance régionaux convergeraient entre eux en fin de période de projection – dans un *couloir* entre 2 et 2,4 % (voir graphique 4) – la Flandre conservant un léger différentiel de croissance favorable de l'ordre de 0,1 pp.

Comme le montre le graphique 5, le surplus de croissance flamand a eu tendance à se réduire dans le temps. Il faut toutefois nuancer cette évolution : le resserrement des différentiels de croissance depuis le milieu des années nonante s'explique plus par une érosion relative des performances flamandes que par un renforcement de la croissance en Wallonie ou à Bruxelles. Bien au contraire, les performances moyennes dans ces deux régions ont également baissé lors de la période d'observations 1995-2008, mais moins vite qu'en Flandre.

**Graphique 5 : Différentiel de croissance économique par rapport à la Flandre, moyenne mobile sur 4 ans (en pour cent)**



La part du PIB flamand dans le PIB national (à prix courants), en progression constante entre 1980 et 2008, aurait connu une légère baisse en 2009 due au moindre recul de l'activité économique bruxelloise. Compte tenu des évolutions décrites précédemment, le poids de l'économie flamande dans le PIB belge progresserait à nouveau sur la période de projection, passant de 57,1 % en 2009 à 57,6 % en 2016.<sup>14</sup> Le poids économique wallon se stabiliserait à environ 23,4 % sur toute la période de projection 2010-2016. Corrélativement, la Région bruxelloise perdrait donc

<sup>13</sup> La contribution de la branche « crédit et assurances » a été de 0,8 point de croissance entre 2002 et 2007 ; entre 1996 et 2001, elle était de 1 point.

<sup>14</sup> Le poids économique de la Flandre n'était encore que de 53,2 % en 1980.

0,4 pp de son poids dans le PIB national pour s'établir à environ 19 % à l'horizon 2016, ce qui resterait encore supérieur toutefois au poids de 18,6 % observé en 2008.

### *Les investissements*

Parmi les agrégats économiques disponibles au niveau régional, hormis le chômage (voir section 3.2.6), c'est probablement en matière d'investissement que les effets d'une récession sont les plus visibles et les plus longs à s'estomper, tant la confiance des agents économiques met du temps à se rétablir. Ainsi, à l'image de la projection nationale en la matière, le volume des investissements (hors investissement résidentiel) dans chaque région belge, après une chute lors de l'année de récession, aurait encore reculé en 2010, mais moins fortement. En Flandre, la baisse de -0,1 % s'apparenterait certes à une stabilisation du niveau de la formation brute de capital fixe mais le volume des investissements nets (c'est-à-dire après amortissements) aurait, tout comme en Wallonie et à Bruxelles, encore reculé en 2010. Cumulée sur 2009-2010, la chute de l'investissement s'élèverait à environ 10 % en Wallonie, 8 % en Flandre et 4,2 % à Bruxelles, en lien avec la meilleure résistance affichée par cette dernière région lors de la récession.

La perspective d'une croissance d'un peu plus de 2 %, stabilisée dans ses diverses composantes (cf. section 2.2.1), stimulerait, dans chaque région, la formation brute de capital fixe à partir de 2011. En 2012, la progression des investissements serait, dans chaque région, quasiment identique à la tendance observée depuis 1995<sup>15</sup>. Par contre, en fin de période de projection (2013-2016), chaque région afficherait en cette matière une performance inférieure à cette tendance.

### *Les salaires régionaux*

En matière d'évolution du coût salarial dans les branches d'activité marchande, on a observé depuis 1980, certaines disparités régionales, plus ou moins fortes en fonction des périodes. La période 1996-2002 constitue un exemple d'évolutions régionales différenciées, puisque la progression des salaires par tête bruxellois, en phase avec la croissance locale, a été effectivement plus soutenue qu'en Flandre ou Wallonie (voir tableau 5)<sup>16</sup>. A partir de 2002, on a toutefois observé un certain resserrement des taux de croissance du coût salarial par tête. Ainsi, sur la période d'observation 2002-2008<sup>17</sup>, le différentiel négatif de la Wallonie, par rapport à la croissance moyenne nationale, est tombé à 0,10 pp par an, alors que le différentiel positif de la Flandre s'est élevé à environ 0,15 pp ; sur la même période, les salaires réels bruxellois reculaient d'environ 0,1 % par an comme au niveau national.

---

<sup>15</sup> Entre 1995 et 2008, la croissance annuelle moyenne de la formation brute de capital fixe a été de 3,2 % à Bruxelles, 3,8 % en Flandre et 4,3 % en Wallonie, chiffres effectivement (quasiment) identiques à ceux respectivement projetés pour 2012 (tableau 5).

<sup>16</sup> Au tableau 5, la croissance du salaire réel par tête est égale à la croissance nominale moins l'inflation ; celle-ci est mesurée par la variation de l'indice des prix à la consommation nationale (cf. tableau 2). L'indice des prix utilisé étant commun aux trois régions, les différentiels régionaux de croissance des salaires par tête nominaux sont identiques (aux erreurs d'approximation près), à ceux exprimés en termes réels.

<sup>17</sup> La dernière année d'observation du salaire, dans les comptes régionaux, est effectivement 2008. Le coût salarial par tête dans chaque région, à partir de 2009, est estimé à l'aide du modèle HERMREG.

Pour les raisons mentionnées dans la section 2.2.4, et, notamment, une indexation qui devrait être inférieure à l'inflation, le coût réel du travail par tête dans les branches d'activité marchande devrait encore décroître cette année, de façon très légère en Flandre et en Wallonie (-0,1 % et -0,2 % respectivement) et un peu plus fortement à Bruxelles (-0,7 %). L'explication des différences de croissance régionale attendues d'une année à l'autre est complexe et relève notamment des caractéristiques de chacune des économies régionales en termes de composition sectorielle et des niveaux de qualification des travailleurs.

En 2012, compte tenu du dernier projet d'accord interprofessionnel (cf. section 2.2.4), le salaire nominal par tête dans chaque région devrait à nouveau croître plus vite que l'inflation ; celle-ci est mesurée au niveau national et s'élèverait à 2 % (cf. tableau 2)<sup>18</sup>.

Dans le cadre de la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité, la croissance des coûts salariaux en Belgique devrait refléter à partir de 2012 l'accélération des coûts salariaux chez nos trois principaux partenaires (cf. section 2.2.4). Ceci se traduirait régionalement par une croissance du coût salarial réel par tête sur la période 2013-2016 de l'ordre de 1,7 % par an en Flandre, 1,4 % à Bruxelles et 1,1 % en Wallonie.

Le différentiel de progression des salaires, favorable aux travailleurs flamands, s'expliquerait par des situations régionales du marché du travail contrastées. En particulier, la Flandre connaîtrait une décade nettement plus importante du chômage à partir de 2011, partant déjà d'un taux de chômage plus bas que dans les deux autres régions (voir section 3.2). Ainsi, le nombre de chômeurs en Flandre décroîtrait de près de 3 % par an, en moyenne, sur 2011-2016 et seulement de 1,1 % par an en Wallonie. Le nombre de chômeurs bruxellois augmenterait même entre 2010 et 2016 (cf. tableau 10).

### *La productivité*

Sur l'ensemble de la période de projection 2010-2016, les gains de productivité dans les branches marchandes seraient globalement identiques dans les trois régions (1,1 % par an, cf. tableau 5). Il y a lieu toutefois de distinguer les activités industrielles de celles de services marchands.

Comme mentionné à la section 2.2.3, la productivité des industries manufacturières belges a rebondi en 2010 et, selon nos estimations, cela aurait été le cas dans les trois régions belges. En revanche, si la productivité réelle par tête dans les services marchands semble bien avoir stagné en Flandre, conformément au résultat national, elle aurait progressé à Bruxelles d'un peu moins de 1 % et aurait fléchi quelque peu en Wallonie (de 0,5 %)<sup>19</sup>.

A partir de 2011, en Flandre, le gain annuel moyen de productivité réelle par tête dans les branches d'activité marchande serait identique à ce qu'il était avant crise (2002-2008), soit 1,1 % par an. A Bruxelles et en Wallonie, la productivité réelle par tête progresserait au même rythme

---

<sup>18</sup> Le salaire par tête augmenterait le plus vite en Flandre (de l'ordre de 3,2 % en termes nominal et 1,1 % en termes réel) et le moins vite à Bruxelles (2,5 % en termes nominal, soit +0,5 % hors inflation).

<sup>19</sup> Voir chapitre 4 pour le détail par branches d'activité.

qu'en Flandre sur l'ensemble de la période de projection comme déjà évoqué. Pour la Région bruxelloise, cela signifierait un ralentissement des gains de productivité par rapport au passé récent, avant crise (moyenne 2002-2008 : 1,5 % par an), et, au contraire, une accélération en Wallonie (0,8 % par an avant crise). On notera néanmoins que la Flandre devrait conserver en fin de période de projection un léger différentiel de croissance de la productivité réelle à moyen terme (2013-2016) de, respectivement, 0,1 point par rapport à la Wallonie et 0,2 point par rapport à Bruxelles.

Une partie significative du ralentissement de la croissance de la productivité à Bruxelles trouverait sa source dans les activités financières. La valeur ajoutée créée par travailleur de ce secteur important à Bruxelles (19 % de la valeur ajoutée régionale en volume, pour rappel), qui progressait encore de 3,2 % par an sur la période 2003-2009, ne croîtrait plus qu'à un rythme réduit de moitié, soit 1,6 % par an à moyen terme (voir au chapitre 4, les tableaux sectoriels). Dans les « transports et communication », par contre, la productivité bruxelloise par travailleur continuerait de croître significativement plus vite que dans les deux autres régions belges<sup>20</sup>.

La productivité dans les branches d'activité marchande croîtrait donc un peu plus rapidement que le coût salarial par tête sur la période de projection (cf. tableau 5). Par contre, en fin de période de projection (2013-2016), le coût salarial par unité produite dans l'ensemble de ces branches d'activité serait en augmentation, entre 0,3 % par an en Wallonie et 0,8 % en Flandre par an.

Toutefois, ce résultat masque des disparités sectorielles dans chaque région. En effet, dans l'industrie manufacturière, tout comme par le passé et quelle que soit la région, les gains de productivité devraient être supérieurs aux hausses de salaires réels. Les entreprises industrielles sont effectivement soumises à une forte concurrence internationale, ce qui les oblige à comprimer continuellement les coûts salariaux par unité produite (voir les tableaux sectoriels dans le chapitre 4, pour les détails chiffrés à ce propos). Par contre, dans les services marchands, par nature moins exposés à la concurrence internationale, la productivité réelle progresserait moins vite que le coût salarial réel à moyen terme dans chaque région belge, ce qui a déjà été observé par le passé (par exemple, sur la période 1996-2002, voir tableaux sectoriels dans le chapitre 4).

### **3.2. Marché du travail**

L'emploi dans les entreprises installées sur le territoire d'une région, quelle que soit la région d'origine des travailleurs, s'appelle « emploi intérieur régional ». Les travailleurs qui ne résident pas dans la région dans laquelle ils travaillent sont appelés les « navetteurs » ; ceux qui ne résident pas dans le pays dans lequel ils travaillent sont appelés les « frontaliers ». En ajoutant à l'emploi intérieur total d'une région, le solde des navetteurs et le solde des frontaliers de cette

---

<sup>20</sup> La productivité dans cette branche d'activité continuerait d'augmenter plus vite à Bruxelles en raison du poids nettement plus important du secteur des « Postes et télécommunications » dans cette région (ce secteur représente 53 % de la valeur ajoutée de la branche « transports et communication » en 2008 à comparer à 20 % en Flandre et 30 % en Wallonie).

région, on obtient la « population active occupée régionale » ou encore « emploi selon la région du lieu de domicile » qui correspond donc à l'emploi occupé par les résidents d'une région.

Par ailleurs, les évolutions attendues du nombre de chômeurs et du taux de chômage résultent de la confrontation de l'offre de travail à la demande de travail. Les perspectives d'offre de travail, nationales et régionales, sont obtenues de façon *bottom-up*, à l'aide d'un module socio-démographique séparé, le résultat au niveau national étant déterminé par l'agrégation des estimations régionales. Les résultats de la projection socio-démographique de l'offre de travail sont employés comme hypothèses exogènes dans la projection régionale économique proprement dite.

Tous ces éléments sont successivement abordés dans les paragraphes ci-dessous, dans l'ordre suivant : démographie et offre de travail, emploi intérieur régional total<sup>21</sup>, navettes, solde frontalier, population active occupée régionale. Ensuite, les évolutions régionales du taux d'emploi à moyen terme sont présentées. Enfin, les évolutions attendues du nombre de chômeurs et du taux de chômage sont analysées.

### **3.2.1. Démographie et offre de travail**

#### **a. Démographie**

##### **Déterminants de la population totale**

Les principales caractéristiques de l'évolution récente de la population sont, quant au nombre, une reprise de la fécondité des femmes belges, particulièrement en Flandre et un niveau élevé, en forte augmentation ces dernières années, de l'immigration internationale. L'espérance de vie poursuit, elle, sa progression régulière.

Par ailleurs, au niveau de la répartition spatiale de la population, tant les migrations internes que le point de chute des immigrations internationales privilégient, hors la Région de Bruxelles-Capitale, davantage la Région flamande que la Région wallonne ces dernières années.

Suite à ces changements significatifs intervenus au cours des trois dernières années, il était nécessaire d'adapter les hypothèses antérieurement définies pour les Perspectives de population 2007-2060.

Le Tableau 6 donne les principaux déterminants de l'évolution annuelle de la population observées pour les années 2008-2009 et pour les années de projection 2010 à 2016. Ce sont des mouvements qui concernent l'année civile. Pour rappel, le modèle réalise les prévisions à partir d'hypothèses élaborées au niveau des arrondissements, par âge, sexe et deux nationalités (Belges et étrangers). Toute présentation des résultats à un niveau géographique supérieur à celui de

---

<sup>21</sup> Une analyse plus approfondie des résultats en termes d'emploi par branche d'activité est réalisée dans le chapitre 4.

l'arrondissement (ici les régions et le pays) résulte donc d'une addition des perspectives par arrondissement.

L'hypothèse de fécondité est élaborée par la détermination du nombre moyen d'enfants par femme (ou ICF, Indicateur Conjoncturel de Fécondité). La reprise de la fécondité des femmes belges se marque dans les régions flamande et wallonne où, en 2008, elle était de respectivement 1,74 et 1,79 enfant par femme, pour respectivement 1,47 et 1,72 en 2001. La fécondité des femmes belges dans la Région de Bruxelles-Capitale est élevée, par suite de la naturalisation d'une part importante de femmes à fort taux de fécondité, soit 1,86 enfants par femme en 2008 pour 1,74 en 2001, bien que ce niveau plafonne depuis 2006.

La fécondité des femmes étrangères reste toujours importante particulièrement en Région flamande où elle était de 2,71 enfants par femme en 2008, pour 2,29 en Région wallonne et 2,48 dans la Région de Bruxelles-Capitale. Cependant, la fécondité des femmes étrangères est en diminution, sauf en Région wallonne où elle s'accroît tout en restant toujours inférieure à celle observée dans les deux autres régions ; les valeurs pour la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale en 2001 étaient respectivement de 2,94, 2,11 et 2,60.

Le nombre moyen d'enfants par femme (ou ICF) résulte de l'hypothèse « ex ante » sur cet ICF (légère poursuite des tendances actuelles et, en fait, stabilisation à partir de 2011, pour ne pas amplifier exagérément les évolutions récentes nouvelles), des mouvements migratoires des femmes belges et étrangères, tant en interne qu'avec l'étranger, et des naturalisations qui permettent à un grand nombre de femmes étrangères d'acquérir la nationalité belge, ce qui réduit progressivement leur nombre moyen d'enfants. Cet ensemble d'hypothèses et de mouvements combinés donne les valeurs calculées a posteriori des ICF pour la Belgique et ses régions, soit une quasi-constance autour de 1,84 pour les Régions flamande et wallonne, un niveau évidemment plus élevé pour la Région de Bruxelles-Capitale autour de 2,01 à 2,04 mais en baisse par rapport au passé récent. L'ICF a posteriori de la Belgique tourne autour des valeurs de 1,85 à 1,87 entre 2010 et 2016.

L'hypothèse sur l'évolution des quotients de mortalité opte pour une poursuite des tendances à la baisse mais de manière modérée.

Les espérances de vie à la naissance des hommes et des femmes restent toujours plus élevées dans la Région flamande que dans la Région de Bruxelles-Capitale et dans la Région wallonne (en 2016, elles seraient pour les hommes et les femmes, respectivement pour chacune de ces trois régions de 80,30 ans – 84,88 ans, 78,73 ans – 83,30 ans, 77,41 ans et 82,89 ans). On constate dans chaque région une progression plus rapide des gains pour les hommes que pour les femmes, ce qui donne en moyenne au niveau du Royaume un gain de respectivement 1,59 et 1,15 ans sur la période 2009 à 2016. L'espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes au niveau du pays passerait ainsi de respectivement 77,66 et 82,94 ans en 2009 à 79,25 ans et 84,09 ans en 2016.

Si les sorties intérieures nettes de population de la Région de Bruxelles-Capitale semblaient dans le passé bénéficier davantage à la Région wallonne, notamment par le redéploiement dans un deuxième temps des étrangers rentrés d'abord dans la Région de Bruxelles-Capitale, le mouvement s'est inversé au profit de la Région flamande ; on parlera par après des mouvements entre les deux Régions flamande et wallonne. Si les soldes migratoires nets pour la Région de Bruxelles-Capitale, la Région flamande et la Région wallonne étaient respectivement de -6,9 , +2,7 et +4,1 milliers de personnes en 2001, ils étaient de -12,0, +6,3 et +5,8 en 2009. Les hypothèses maintiennent constants les taux d'émigration de chaque arrondissement vers chacun des autres, tels qu'observés en moyenne au cours des trois dernières années 2007 à 2009.

**Tableau 6 : Les principaux déterminants de la population de la Belgique et de ses régions**

	2001	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Belgique</b>										
Nombre moyen d'enfants par femme	1,67	1,85	-	1,85	1,86	1,86	1,86	1,86	1,87	1,87
Espérance de vie à la naissance - Hommes (années)	75,42	77,26	77,66	77,93	78,16	78,39	78,60	78,81	79,04	79,25
Espérance de vie à la naissance - Femmes (années)	81,67	82,82	82,94	83,23	83,38	83,53	83,66	83,82	83,96	84,09
Solde naturel (milliers)	10,7	23,5	22,8	24,3	24,6	24,9	25,2	25,7	26,2	26,7
Solde des migrations internationales (milliers)	35,1	63,9	62,8	63,8	64,8	64,9	64,1	62,2	59,3	56,6
Ajustement statistique	0,4	0,6	1,3	-	-	-	-	-	-	-
Accroissement annuel	46,3	87,9	86,8	88,1	89,3	89,8	89,3	87,9	85,5	83,3
Population au 31.12	10309,7	10753,1	10839,9	10928,0	11017,3	11107,1	11196,4	11284,3	11369,7	11453,1
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>										
Nombre moyen d'enfants par femme	2,03	2,07	-	2,01	2,01	2,02	2,02	2,03	2,04	2,04
Espérance de vie à la naissance - Hommes (années)	75,35	77,11	77,25	77,50	77,72	77,92	78,12	78,34	78,54	78,73
Espérance de vie à la naissance - Femmes (années)	81,43	82,39	82,74	82,63	82,76	82,88	82,98	83,08	83,19	83,30
Solde naturel (milliers)	4,3	8,2	8,7	8,8	9,3	9,8	10,3	10,7	11,1	11,4
Solde des migrations internes (milliers)	-6,9	-12,6	-12,0	-13,5	-14,1	-14,6	-15,1	-15,5	-15,8	-16,1
Solde des migrations internationales (milliers)	15,8	26,0	24,3	24,9	25,2	25,2	24,9	24,2	23,1	22,1
Ajustement statistique	0,7	-0,3	0,0	-	-	-	-	-	-	-
Accroissement annuel	14,0	21,3	21,0	20,3	20,5	20,4	20,0	19,3	18,3	17,4
Population au 31.12	978,4	1068,5	1089,5	1109,8	1130,3	1150,7	1170,7	1190,1	1208,4	1225,7
<b>Région flamande</b>										
Nombre moyen d'enfants par femme	1,76	1,82	-	1,84	1,84	1,84	1,84	1,85	1,85	1,85
Espérance de vie à la naissance - Hommes (années)	73,61	78,39	78,65	78,92	79,16	79,40	79,62	79,85	80,08	80,30
Espérance de vie à la naissance - Femmes (années)	80,66	83,48	83,63	83,92	84,10	84,25	84,40	84,57	84,73	84,88
Solde naturel (milliers)	4,1	12,2	10,6	12,3	12,1	11,9	11,7	11,6	11,5	11,5
Solde des migrations internes (milliers)	2,7	6,9	6,3	7,0	7,3	7,6	7,9	8,0	8,2	8,3
Solde des migrations internationales (milliers)	13,7	28,2	25,8	26,9	27,1	27,0	26,5	25,6	24,2	23,1
Ajustement statistique	-0,3	0,1	0,5	-	-	-	-	-	-	-
Accroissement annuel	20,2	47,4	43,1	46,2	46,5	46,5	46,1	45,2	43,9	42,9
Population au 31.12	5972,8	6208,9	6252,0	6298,2	6344,6	6391,1	6437,2	6482,4	6526,3	6569,2
<b>Région wallonne</b>										
Nombre moyen d'enfants par femme	1,76	1,84	-	1,84	1,84	1,84	1,84	1,84	1,84	1,84
Espérance de vie à la naissance - Hommes (années)	73,61	75,24	75,94	76,20	76,40	76,61	76,82	76,99	77,21	77,41
Espérance de vie à la naissance - Femmes (années)	80,66	81,75	81,75	82,17	82,26	82,41	82,54	82,67	82,79	82,89
Solde naturel (milliers)	2,3	3,1	3,5	3,1	3,1	3,1	3,3	3,4	3,6	3,8
Solde des migrations internes (milliers)	4,1	5,6	5,8	6,5	6,8	7,0	7,3	7,5	7,7	7,8
Solde des migrations internationales (milliers)	5,7	9,7	12,7	12,1	12,5	12,7	12,7	12,4	11,9	11,5
Ajustement statistique	0,1	0,8	0,8	-	-	-	-	-	-	-
Accroissement annuel	12,1	19,3	22,7	21,6	22,4	22,9	23,2	23,3	23,2	23,1
Population au 31.12	3358,5	3475,7	3498,4	3520,0	3542,4	3565,3	3588,5	3611,9	3635,1	3658,2

Sources: Observations 2008-2009: DG SIE (Bulletins de naissance et Registre national) ;

Perspectives de population 2010-2060 : BFP

Davantage d'immigrations internationales d'étrangers signifie un redéploiement au niveau du pays supérieur par la suite. Ainsi en 2016, les soldes migratoires intérieurs nets pour la Région de



Bruxelles-Capitale, la Région flamande et la Région wallonne pourraient être respectivement de -16,1, +8,3 et +7,8 milliers.

Les immigrations internationales (définies comme la somme des entrées déclarées en provenance de l'étranger, des personnes venant du Registre d'attente et des personnes réinscrites plus d'un an après avoir été rayées) sont en augmentation constante, au niveau du pays de 166,4 milliers en 2009 pour 110,4 en 2001 et 132,8 en 2005. Plus d'immigration internationale signifie aussi plus de sorties vers l'étranger (les sorties sont définies comme la somme des sorties déclarées et des personnes rayées non retrouvées dans l'année). Le solde annuel des mouvements avec l'étranger était en 2009 de +62,8 milliers de personnes au niveau de la Belgique.

Si le solde migratoire extérieur net était de +35,1 milliers pour la Belgique en 2001, il était alors de respectivement +15,8, +13,7 et +5,7 pour la Région de Bruxelles-Capitale et les Régions flamande et wallonne (soit respectivement : 45, 39 et 16 %). En 2009, le solde migratoire extérieur de la Belgique de +62,8 milliers se répartissait en +24,3, +25,8 et +12,7 milliers respectivement pour la Région de Bruxelles-Capitale et les Régions flamande et wallonne (soit respectivement : 39, 41 et 20 %).

Les immigrations en provenance de l'étranger sont construites en suivant le même mode que lors des Perspectives de population 2007-2060, soit en distinguant, à côté des Belges revenant en Belgique, trois sous-groupes de nationalités d'étrangers (anciens Etats membres EU – les EU15 sans la Belgique ; nouveaux Etats-membres - les EU12 ; reste du monde) et en faisant intervenir pour les deux derniers sous-groupes un facteur d'attraction économique relative de la Belgique. En sus, une pression à la hausse des immigrations est également maintenue pour ces deux derniers sous-groupes, mais seulement jusqu'au milieu des années 2010.

C'est par ce jeu complexe que l'on voit en fait le solde des migrations internationales baisser légèrement dès 2013<sup>22</sup>, rejoignant en 2016 le niveau d'avant 2007. En 2016, le solde migratoire extérieur net de la Belgique de +56,6 milliers se répartirait en +22,1, +23,1 et 11,5 milliers de personnes respectivement pour la Région de Bruxelles-Capitale et les Régions flamande et wallonne (soit toujours respectivement : 39, 41 et 20 %).

### **Déterminants de la population d'âge actif**

Si la population totale, en moyenne d'année ou « au 30 juin », devrait augmenter de 438 800 unités de 2011 à 2016, une grande partie de cette croissance concerne les jeunes (hausse de la fécondité et immigration) et les personnes âgées (arrivée de cohortes importantes aux âges élevés et, dans une moindre mesure, poursuite de l'allongement de la vie). La population de 15 à 64 ans n'augmente en effet que de 148 400 unités (cf. Tableau 7).

---

<sup>22</sup> Plus d'informations sur ces évolutions récentes et sur les perspectives de population 2010-2060 seront fournies dans un Working paper placé sur le site du BFP en même temps que les nouvelles perspectives de population 2010-2060.

**Tableau 7 : Déterminants de la population d'âge actif – Années civiles**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 à mi-2016	Accrt mi-2011
<b>Belgique</b>										
Evolution naturelle	4,6	-4,1	-5,1	-22,4	-21,1	-23,1	-21,5	-19,9	-20,1	-106,9
Solde des migr. internationales	52,4	50,2	52,0	52,9	53,1	52,5	51,1	48,8	46,7	255,3
Accroissement annuel	57,0	46,1	46,9	30,4	32,0	29,4	29,6	28,9	26,6	148,4
Population d'âge actif au 31/12	7101,4	7147,5	7194,4	7224,9	7256,9	7286,3	7315,9	7344,7	7371,3	148,4
<i>Population totale au 31/12</i>	<i>10753,1</i>	<i>10839,9</i>	<i>10928,0</i>	<i>11017,3</i>	<i>11107,1</i>	<i>11196,4</i>	<i>11284,3</i>	<i>11369,7</i>	<i>11453,1</i>	<i>438,8</i>
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>										
Evolution naturelle	1,2	0,8	1,2	0,4	0,5	0,5	1,0	0,9	1,5	3,9
Solde des migrations internes	-6,8	-6,5	-7,3	-7,7	-8,1	-8,4	-8,6	-8,8	-9,0	-42,2
Solde des migr. internationales	21,9	20,4	21,1	21,4	21,4	21,2	20,6	19,7	18,9	102,9
Accroissement annuel	16,3	14,7	15,0	14,1	13,8	13,3	12,9	11,8	11,4	64,6
Population d'âge actif au 31/12	716,5	731,2	746,2	760,2	774,0	787,4	800,3	812,1	823,6	64,6
<i>Population totale au 31/12</i>	<i>1068,5</i>	<i>1089,5</i>	<i>1109,8</i>	<i>1130,3</i>	<i>1150,7</i>	<i>1170,7</i>	<i>1190,1</i>	<i>1208,4</i>	<i>1225,7</i>	<i>97,0</i>
<b>Région flamande</b>										
Evolution naturelle	-1,7	-6,9	-7,5	-15,2	-13,2	-15,0	-15,2	-14,7	-16,1	-73,6
Solde des migrations internes	3,9	3,4	4,0	4,2	4,5	4,6	4,8	4,8	4,9	23,2
Solde des migr. internationales	22,8	20,2	21,6	21,8	21,8	21,4	20,7	19,7	18,8	104,0
Accroissement annuel	25,0	16,7	18,1	10,9	13,0	11,1	10,4	9,8	7,6	53,6
Population d'âge actif au 31/12	4092,1	4108,8	4127,0	4137,9	4150,9	4162,0	4172,4	4182,2	4189,8	53,6
<i>Population totale au 31/12</i>	<i>6208,9</i>	<i>6252,0</i>	<i>6298,2</i>	<i>6344,6</i>	<i>6391,1</i>	<i>6437,2</i>	<i>6482,4</i>	<i>6526,3</i>	<i>6569,2</i>	<i>226,4</i>
<b>Région wallonne</b>										
Evolution naturelle	5,1	2,0	1,2	-7,7	-8,3	-8,7	-7,3	-6,1	-5,5	-37,1
Solde des migrations internes	3,0	3,2	3,3	3,5	3,6	3,7	3,8	4,0	4,1	18,9
Solde des migr. internationales	7,7	9,6	9,3	9,7	9,9	9,9	9,8	9,4	9,0	48,3
Accroissement annuel	15,7	14,7	13,8	5,5	5,2	4,9	6,3	7,2	7,6	30,2
Population d'âge actif au 31/12	2292,8	2307,5	2321,3	2326,8	2331,9	2336,9	2343,1	2350,4	2358,0	30,2
<i>Population totale au 31/12</i>	<i>3475,7</i>	<i>3498,4</i>	<i>3520,0</i>	<i>3542,4</i>	<i>3565,3</i>	<i>3588,5</i>	<i>3611,9</i>	<i>3635,1</i>	<i>3658,2</i>	<i>115,4</i>

Sources: Observations 2008-2009: DG SIE ( Registre national ) ; Perspectives de population 2010-2060, BFP

Deux facteurs essentiels, outre les décès en hausse suite au vieillissement de la population d'âge actif, expliquent la baisse spontanée de la population d'âge actif. Ils relèvent aussi de l'historique du mouvement naturel des populations, cette fois de la natalité antérieure. D'une part, la faible fécondité récente affecte le nombre de jeunes de 15 ans entrant dans le groupe des 15-64 ans. D'autre part, et surtout des cohortes nombreuses, les enfants du baby-boom lié à la seconde guerre mondiale, sortent de ce groupe, atteignant l'âge de 65 ans. Ces évolutions héritées du passé font sentir leurs effets sur la population d'âge actif particulièrement à partir de l'année 2011, pour l'ensemble de la Belgique. Spontanément, la population de 15 à 64 ans devrait baisser de plus de 20 000 unités chaque année de 2011 à 2016, soit de plus de quelque 106 900 unités sur ces cinq ans. Cette baisse est plus que compensée par le solde des migrations avec l'étranger de l'ordre de 50 000 chaque année, soit de plus de 255 000 sur les cinq ans. Ces deux mouvements provoquent une hausse annuelle de la population d'âge actif de quelque 30 000 unités de 2011 à

2016, soit +148 400 sur ces cinq ans. A noter qu'au cours des deux dernières années observées 2008 et 2009, l'accroissement annuel de la population d'âge actif de la Belgique était bien plus élevée, respectivement de 57 000 et 46 100 unités, les cohortes sortantes de 65 ans étant alors moins nombreuses que par la suite.

Si la natalité lointaine ou récente du passé n'a quasi pas d'effet ni à la hausse ni à la baisse sur la population d'âge actif dans la Région de Bruxelles-Capitale de 2011 à 2016, ses effets sur la population d'âge actif se sont manifestés bien plus tôt en Région flamande, en fait déjà bien avant 2001, à l'exception des années 2005 à 2007 suite à une courte reprise de la natalité au début des années '90. En Région wallonne, les effets des mouvements antérieurs de la natalité se font sentir à partir de l'année civile 2011.

Au niveau des Régions, le solde net négatif des migrations intérieures des personnes de 15 à 64 ans de la Région de Bruxelles-Capitale vers les deux autres régions est de -42 200 en cumulé de la mi-2011 à la mi-2016. En 2008-2009, près de 70 % de la sortie nette de Bruxelles allaient vers la Région flamande. Ces sorties nettes de la Région de Bruxelles-Capitale contribuent à alléger quelque peu l'afflux net de migrations des mêmes âges venant de l'étranger (quelque +20 000 personnes annuellement, soit plus de 102 000 personnes en plus de la mi-2011 à la mi-2016). Ces deux phénomènes et la légère croissance spontanée de la population d'âge actif feraient augmenter la population d'âge actif de la Région de Bruxelles-Capitale de +64 600 unités de la mi-2011 à la mi-2016.

En Région flamande, la perte naturelle d'effectifs de 15 à 64 ans, plus forte encore que dans les deux autres régions, résultant à la fois d'une fécondité récente plus faible qu'ailleurs et d'un baby-boom antérieur plus fort et plus précoce, (moins 73 600 personnes entre la mi-2011 et la mi-2016) serait partiellement compensée par le solde net positif de migrations internes en provenance de la Région de Bruxelles-Capitale. En 2008-2009 cependant, près du quart de cet apport était contrebalancé par une sortie nette de la Région flamande vers la Région wallonne. L'entrée nette de migrants intérieurs en Région flamande serait de +23 200 personnes sur la période de mi-2011 à mi-2016. Le solde net des migrations internationales de la Région flamande est légèrement supérieur à celui de la Région de Bruxelles-Capitale (quelque +25 000 personnes par an, et +104 000 personnes de la mi-2011 à la mi-2016), pour une population d'accueil, il est vrai, près de 5,8 fois plus grande. Au total, la population d'âge actif en Région flamande devrait augmenter de plus de 53 000 unités de la mi-2011 à la mi-2016.

En Région wallonne, la population d'âge actif devrait diminuer naturellement d'au moins 37 000 unités entre la mi-2011 et la mi-2016. Les migrations internes nettes en provenance et de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Région flamande (à raison de respectivement 64 et 36 % en 2008-2009) compenseraient partiellement cette baisse pour près de +19 000 unités de la mi-2011 à la mi-2016. Le solde positif des migrations internationales est certes moindre qu'en Région flamande (moins de +10 000 unités par an) mais apporterait un surplus de population d'âge actif de +48 300 unités de la mi-2011 à la mi-2016. Au total, la population d'âge actif en Région wallonne devrait augmenter de plus de +30 000 unités de mi-2011 à mi-2016.

## **b. Offre de travail**

L'analyse présentée dans le point précédent montre qu'au niveau national, la population d'âge actif devrait continuer à croître de façon considérable à moyen terme (voir tableau 8: de 0,5 % en moyenne par an sur la période de projection). Cette évolution résulte d'un solde migratoire externe positif toujours à la hausse qui devrait à peine baisser à moyen terme. Toutefois, la croissance de la population d'âge actif devrait quasiment se réduire de moitié entre 2010 (0,65 %) et 2016 (0,38 %). Ceci est dû presque exclusivement à la structure des âges de la population d'âge actif, héritée du passé, qui entraîne aujourd'hui un accroissement continu des cohortes atteignant l'âge de 65 ans.

Ce phénomène s'observe en Wallonie et surtout en Flandre, mais beaucoup moins à Bruxelles. De plus, l'immigration gonfle surtout la croissance de la population d'âge actif de Bruxelles, puis celle de Flandre et enfin, celle de Wallonie. C'est pourquoi la population d'âge actif devrait continuer à croître plus fortement à Bruxelles (1,8 % par an) qu'en Wallonie et en Flandre (0,3 % chacune). Par rapport aux perspectives démographiques de l'édition précédente, la croissance moyenne de la population d'âge actif à Bruxelles a sensiblement été revue à la hausse (nous tablions l'année passée sur une croissance d'à peine +1,1 % par an sur la période 2010-2016), tandis qu'elle a été légèrement revue à la hausse en Flandre (0,2 % par an dans l'édition précédente) et quelque peu revue à la baisse en Wallonie (0,4 % par an dans l'édition précédente). Ces écarts résultent presque exclusivement d'hypothèses différentes en matière de migrations internes et externes (voir point précédent).

**Tableau 8 : Scénario pour la démographie et l'offre de travail**

	2009	2010	2011	2012	2013- 2016	Moyennes		
						1996- 2002	2003- 2009	2010- 2016
<b>1. Population totale (au 30/06)</b>								
<i>1a. Evolution en milliers</i>								
Royaume	87,4	87,4	88,7	89,5	87,3	28,0	66,2	87,8
Région de Bruxelles-Capitale	21,2	20,6	20,4	20,4	19,1	5,1	13,4	19,7
Région flamande	45,2	44,6	46,3	46,5	45,0	15,8	35,2	45,3
Région wallonne	21,0	22,2	22,0	22,6	23,2	7,1	17,7	22,8
<i>1b. Evolution en pour cent</i>								
Royaume	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,3	0,6	0,8
Région de Bruxelles-Capitale	2,0	1,9	1,9	1,8	1,6	0,5	1,3	1,7
Région flamande	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,3	0,6	0,7
Région wallonne	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,2	0,5	0,6
<b>2. Population d'âge actif (15-64 ans)</b>								
<i>2a. Evolution en milliers</i>								
Royaume	51,5	46,5	38,7	31,2	29,3	10,1	50,0	33,4
Région de Bruxelles-Capitale	15,5	14,8	14,5	13,9	12,7	4,3	10,8	13,4
Région flamande	20,8	17,4	14,5	12,0	10,4	2,6	21,9	12,2
Région wallonne	15,2	14,3	9,6	5,3	6,2	3,2	17,3	7,7
<i>2b. Evolution en pour cent</i>								
Royaume	0,7	0,7	0,5	0,4	0,4	0,1	0,7	0,5
Région de Bruxelles-Capitale	2,2	2,0	2,0	1,9	1,6	0,7	1,6	1,8
Région flamande	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,1	0,5	0,3
Région wallonne	0,7	0,6	0,4	0,2	0,3	0,1	0,8	0,3
<b>3. Taux d'activité, définition BFP (1)(2)</b>								
Royaume	72,5	72,5	72,6	72,9	73,7	70,4	72,7	73,1
Région de Bruxelles-Capitale	73,7	73,9	73,8	73,7	73,7	71,4	74,6	73,8
Région flamande	73,4	73,6	73,7	74,0	74,9	71,2	73,4	74,2
Région wallonne	70,3	70,2	70,2	70,6	71,6	68,5	70,9	70,9
<b>4. Population active (15 ans et plus), définition BFP</b>								
<i>4a. Evolution en milliers</i>								
Royaume	30,2	36,8	35,2	42,1	36,6	41,5	41,8	37,2
Région de Bruxelles-Capitale	10,6	12,4	9,7	10,2	9,3	6,3	8,2	9,9
Région flamande	17,5	17,8	16,8	20,8	16,9	21,0	20,3	17,6
Région wallonne	2,0	6,7	8,6	11,1	10,4	14,3	13,4	9,8
<i>4b. Evolution en pour cent</i>								
Royaume	0,6	0,7	0,7	0,8	0,7	0,9	0,8	0,7
Région de Bruxelles-Capitale	2,0	2,3	1,8	1,8	1,6	1,4	1,6	1,8
Région flamande	0,6	0,6	0,6	0,7	0,5	0,8	0,7	0,6
Région wallonne	0,1	0,4	0,5	0,7	0,6	1,0	0,9	0,6

(1) Rapport entre la population active (15 ans et plus) et la population d'âge actif (15-64 ans).

(2) La colonne 2013-2016 donne la valeur en fin de période (2016).

Le taux d'activité global a progressé de manière continue pendant vingt ans (passant de 64,1 % en 1985 à 73,3 % en 2005), mais avait déjà enregistré une baisse avant l'éclatement de la crise financière (tombant à 72,6 % en 2008). Ceci s'explique en partie par la disparition des cohortes de faible population nées pendant la guerre des âges actifs, qui entraîne depuis 2005 une forte augmentation du poids des groupes de population d'âge actif les plus âgés (dont le taux d'activité est généralement inférieur à la moyenne). De ce fait, l'évolution du taux d'activité global a subi une pression à la baisse. En outre, les taux d'activité administratifs des catégories

d'âge de moins de 50 ans semblent également avoir été affectés négativement. En effet, sur la période 2006-2008, l'écart (habituellement positif) par rapport au taux d'activité mesuré sur la base de l'Enquête sur les forces de travail s'est sensiblement réduit dans la catégorie d'âge 15-49 ans, passant de 4 % à seulement 2,4 %. Cette baisse concernait les trois Régions, mais était un peu plus prononcée en Wallonie. Cette évolution peut être en partie liée à l'augmentation du nombre global de suspensions des allocations de chômage durant ces années<sup>23</sup>, qui ont influencé de manière négative le nombre de chômeurs calculé sur base administrative (et donc la population active administrative).

Au cours des deux dernières années, on observe toujours un effet de structure démographique négatif sur le taux d'activité global en Flandre, en Wallonie et, dès lors, en Belgique, mais nettement moins prononcé qu'au cours des années précédentes. Nous avons estimé que la crise économique aurait des conséquences négatives considérables sur le comportement de l'offre et, partant, sur le taux d'activité global pendant cette période. Sur la base des données disponibles aujourd'hui, on constate que la crise aurait bien eu un impact, mais moins important que nous le pensions. Ses effets n'ont également pas duré aussi longtemps que prévu et se sont surtout fait ressentir en 2009. Cette année-là, le taux d'activité global national a légèrement diminué (passant de 72,6 % à 72,5 %), alors qu'il s'est maintenu à 72,5 % en 2010. La Wallonie a vu, quant à elle, son taux d'activité reculer un peu plus fortement au cours de ces deux années (de 70,7 % à 70,3 % en 2009 et 70,2 % en 2010<sup>24</sup>). Par contre, le taux d'activité à Bruxelles a à peine diminué en 2009 (passant de 73,8 % à 73,7 %) et est resté constant en Flandre (se maintenant à 73,4 %) pour ensuite légèrement augmenter en 2010 dans les deux Régions (jusqu'à respectivement 73,9 % et 73,6 %)<sup>25</sup>.

Chez les jeunes (catégorie d'âge 15-24 ans), les changements du comportement de l'offre ont eu des conséquences négatives significatives sur l'évolution du taux d'activité global en 2009 et 2010. Dans les catégories d'âge moyennes (25-49 ans), seule l'année 2009 est concernée. A cet égard, il est difficile de différencier les facteurs conjoncturels des autres déterminants. Dans les catégories d'âge plus jeunes, la réforme de Bologne dans l'enseignement supérieur peut avoir joué un rôle important. En effet, celle-ci a allongé la durée des études et a renforcé, juste après la crise, la tendance à une participation accrue à l'enseignement. Dans les classes d'âge moyennes, en dépit de la crise, le nombre de suspensions des allocations de chômage a continué à augmenter, ce qui

---

<sup>23</sup> Le Plan pour l'Accompagnement et le Suivi des chômeurs (PAS) de 2004 a certes supprimé la suspension automatique des allocations pour les chômeurs de longue durée cohabitants (suppression de l'article 80), mais a prévu à la place un suivi plus strict du comportement de recherche active d'emploi pour l'ensemble du groupe de chômeurs ayant droit aux allocations et âgés de moins de 50 ans. En outre, un mécanisme d'échange intensif d'information avec les instances régionales en charge de l'emploi a été mis en place et l'ONEM a commencé à utiliser plus systématiquement la possibilité de comparer entre elles les données des différents fichiers de la sécurité sociale. En conséquence, le nombre total d'exclusions du droit aux allocations de chômage a fortement augmenté depuis l'introduction du PAS.

<sup>24</sup> Les séries historiques relatives à la population active régionale et au taux d'activité ont été revues dans la présente édition suite à la réévaluation des séries concernant les navettes interrégionales. Voir encadré dans la section 3.2.3 pour plus d'explications.

<sup>25</sup> Notons que, par le passé, le calcul du taux d'activité à Bruxelles s'est révélé très sensible aux révisions des chiffres démographiques. En effet, au cours des dernières années, la population bruxelloise a augmenté beaucoup plus fortement que prévu, entraînant d'importantes révisions à la baisse de la croissance du taux d'activité à Bruxelles. Les chiffres démographiques de 2010 présentés dans cette édition des Perspectives ne se fondent pas sur des observations complètes étant donné qu'ils correspondent à la moyenne entre la situation observée au 1er janvier 2010 et une projection au 1er janvier 2011.

pourrait toujours avoir pesé sur l'évolution des taux d'activité dans ces catégories d'âge. En outre, dans les deux cas, une différenciation régionale est probable, puisque, d'une part, la réforme de Bologne est appliquée différemment selon la Communauté, et d'autre part, le groupe ciblé par la politique d'activation représente une part plus grande de la population active de Bruxelles et de Wallonie que celle de Flandre.

Dans les catégories d'âge plus élevées (50 ans et plus), le taux d'activité a poursuivi sa tendance à la hausse au cours des deux dernières années, et ce dans les trois Régions, soutenu, il est vrai, par le relèvement de l'âge de la pension de 64 à 65 ans chez les femmes. La crise semble n'avoir eu qu'une influence limitée sur le comportement de l'offre dans cette catégorie d'âge, comme en témoigne notamment l'impact restreint du repli conjoncturel sur les entrées en prépension.

La quasi-stagnation du taux d'activité global n'a pas empêché la population active nationale de continuer à fortement augmenter au cours des deux dernières années (de 0,6 % en 2009 et de 0,7 % en 2010), presque exclusivement sous l'impulsion démographique. Par ailleurs, l'essor démographique que connaît la Région de Bruxelles-Capitale explique pourquoi celle-ci a enregistré une croissance à nouveau beaucoup plus élevée (de plus de 2 % par an) que les autres Régions. La population active wallonne a progressé deux fois moins que celle de Flandre (respectivement 0,3 % et 0,6 % par an) en raison du fléchissement du taux d'activité de la Wallonie pendant cette période.

A partir de 2011, la pression démographique négative sur l'évolution du taux d'activité global disparaît complètement en Wallonie et en grande partie en Flandre. Par ailleurs, nous supposons que les effets de la crise sur les taux d'activité de la population jeune se sont totalement dissipés, si bien que les changements de comportement dans cette catégorie d'âge devraient avoir une influence beaucoup moins négative sur l'évolution du taux d'activité global. A moyen terme, seule une légère évolution négative devrait encore subsister (un peu plus présente en Flandre qu'en Wallonie), reflétant la tendance à une augmentation de la participation à l'enseignement.

En outre, la croissance des taux d'activité dans les catégories d'âge moyennes ne devrait plus être freinée par la politique plus stricte en matière d'exclusions (celle-ci atteignant ainsi, à politique inchangée, sa vitesse de croisière). Les changements de comportement dans cette catégorie d'âge contribueraient à nouveau positivement à l'évolution du taux d'activité global de Flandre et de Wallonie, de manière plus importante chez les femmes que les hommes, en raison d'un effet positif de cohorte chez les femmes de plus de 40 ans pendant la période de projection.

Dans ces deux Régions, les effets de cohorte se manifestent encore plus fortement chez les femmes issues de catégories d'âge élevées, qui continuent à contribuer le plus à l'augmentation du taux d'activité global, et ce malgré le fait que la réforme des pensions de 1996 ait aujourd'hui atteint sa vitesse de croisière. Les taux d'activité chez les hommes issus de catégories d'âge élevées poursuivent également leur tendance haussière dans ces deux régions, soutenue entre autres par l'incidence toujours plus faible du système de prépension auprès de cette catégorie.

A Bruxelles, des changements de structure démographique continuent à soutenir encore légèrement à moyen terme l'évolution du taux d'activité global. Cependant, contrairement aux deux autres Régions, les changements dans le comportement de l'offre ne devraient pas avoir d'influence positive à moyen terme sur l'évolution du taux d'activité global. Ceci s'explique surtout par l'impact à la hausse beaucoup plus faible que devraient avoir les effets de cohorte sur l'évolution de l'offre de travail dans cette Région, comparé à la Wallonie et à la Flandre. Cette hypothèse se fonde sur l'évolution passée des taux d'activité chez les femmes âgées de 30 à 55 ans.

C'est pourquoi le taux d'activité global à Bruxelles devrait se stabiliser autour de 73,7 % sur le reste de la période de projection. La Flandre et la Wallonie enregistreraient, quant à elles, une hausse importante de leur taux d'activité, qui progresserait en moyenne d'un peu plus de 0,2 point de pourcentage par an sur la période 2011-2016. Cette hausse devrait fléchir quelque peu en fin de projection à mesure que les effets de cohorte sur le comportement de l'offre s'amenuisent. Ainsi, le taux d'activité en 2016 devrait s'élever à 74,9 % en Flandre et à 71,6 % en Wallonie. En conséquence, au niveau national, le taux d'activité passerait de 72,5 % en 2010 à 73,7 % en 2016.

En dépit de la stagnation de son taux d'activité global, Bruxelles devrait enregistrer une croissance à moyen terme de sa population active trois fois plus élevée (1,8 % par an en projection) que celle de Wallonie et de Flandre (0,6 % par an dans les deux régions). Cette différence s'explique entièrement par l'impulsion démographique plus importante que connaît Bruxelles. Après agrégation, on constate que la population active nationale augmente en moyenne de 0,7 % sur la période de projection (contre 0,8 % en moyenne au cours des sept années précédentes) et est aujourd'hui davantage soutenue par les changements démographiques (qui expliquent un peu plus de 60 % de l'augmentation) que par les changements de comportement. Ces deux déterminants devraient perdre de leur dynamique au fil du temps, entraînant une baisse de la croissance annuelle de l'offre de travail, qui passerait de 0,8 % en 2013 à 0,5 % en 2016. Cette perte de dynamique vaut pour chacune des trois Régions.

### **3.2.2. Emploi intérieur régional total**

En 2009, compte tenu de l'ampleur de la contraction de l'activité, l'emploi total a relativement bien résisté en Belgique (-0,4 %, voir tableau 10 en fin de chapitre) parce qu'au sein des entreprises non seulement la durée de travail moyenne a été adaptée mais, en outre, la productivité horaire s'est ajustée à la baisse (section 2.2.6).

La baisse plus importante de l'emploi intérieur en Flandre (-0,5 %) et en Wallonie (-0,3 %) par rapport à Bruxelles s'explique, à nouveau, par la structure sectorielle des économies régionales respectives. Ainsi, si l'emploi dans l'ensemble des services marchands et non marchands a effectivement progressé de façon similaire dans les trois régions (de 0,3 % ou 0,4 % selon la région), le poids proportionnellement plus important de ces activités à Bruxelles, et, corrélativement, la plus faible contribution de l'industrie manufacturière aux variations de



l'emploi régional, ont résulté en une plus faible perte d'emploi total dans cette région. Par contre, en Flandre et en Wallonie, les pertes importantes d'emploi dans l'industrie manufacturière (-5 % et -4 % respectivement) en 2009, ont pesé lourdement sur le recul global de l'emploi intérieur.<sup>26</sup>

L'emploi a repris sa progression dans les trois régions en 2010, effaçant ainsi les reculs enregistrés en Flandre et en Wallonie l'année précédente. L'emploi intérieur se serait accru de quelque 0,7 %, tant en Flandre qu'en Wallonie et aurait augmenté de 0,5 % à Bruxelles. A partir de 2011, l'emploi intérieur de chaque région retrouverait progressivement un rythme d'augmentation similaire à ce qu'il était avant la crise, autour d'une moyenne nationale de 1 % par an (tableau 10), soit environ 7 000 emplois supplémentaires par an en Région bruxelloise de 2012 à 2016, 28 000 emplois par an en Flandre et près de 13 000 emplois par an en Wallonie sur la même période. Au total, sur la période 2010-2016, l'emploi serait gonflé de 41 000 unités à Bruxelles ; en Wallonie, il progresserait de 72 000 unités, alors qu'en Flandre, le gain serait de 169 000 unités.

L'emploi créé annuellement à partir de 2012 serait donc relativement élevé à Bruxelles comparé à la période récente (2003-2009, voir tableau 10) mais dans des proportions qui ont déjà été observées par le passé. Ainsi, une création annuelle moyenne d'environ 9 000 emplois par an a été constatée dans cette région entre 1997 et 2001, c'est-à-dire après une période de croissance économique relativement faible suivant la récession de 1993<sup>27</sup>. Quant aux créations d'emplois en Wallonie, celles-ci seraient à nouveau en progrès (après le recul de 2009 et une performance mitigée en 2010), tout en n'égalant pas les progressions affichées entre 2004 et 2008. En Flandre, le taux annuel de création d'emplois à moyen terme (soit 1,1 % entre 2013 et 2016) serait quasiment identique à celui observé en moyenne depuis 2003 (voir tableau 10).

En ce qui concerne l'emploi indépendant en Belgique, en 2008, 62 % était situé en territoire flamand, 29 % en Wallonie et 9 % en Région bruxelloise. En Flandre et en Wallonie, un peu moins de 20 % des travailleurs sont des indépendants tandis qu'à Bruxelles ce statut représente 10 % de l'emploi intérieur total. Au cours des 30 dernières années (1980-2009), l'emploi indépendant a crû, en moyenne, plus rapidement en Flandre et à Bruxelles (respectivement de 0,9 % et 0,8 % par an). En Wallonie, le rythme de progression du nombre d'indépendants s'est avéré nettement plus lent (0,2 % par an). Dans la plupart des branches d'activités dans lesquelles l'emploi indépendant a un poids relativement important, l'évolution de celui-ci, par région, suit une tendance lourde et apparaît comme peu sensible à la conjoncture. La tendance est par exemple négative dans « l'agriculture » et le « commerce et horeca », dans les trois régions. Elle est positive dans la branche « santé et action sociale » en Flandre<sup>28</sup>.

---

<sup>26</sup> Ainsi, les contributions de l'industrie manufacturière à la croissance régionale de l'emploi ont été, respectivement, de -0,8 % en Flandre, -0,5 % en Wallonie et -0,2 % en Région bruxelloise (voir tableau en annexe, section 10.1).

<sup>27</sup> La croissance économique moyenne à Bruxelles a été de 1,4 % par an sur la période 1993-1996 à comparer à 2,1 % pour la Flandre.

<sup>28</sup> L'évolution récente du travail indépendant a été influencée par une rupture de tendance dans certaines branches, notamment la construction à Bruxelles, sous l'effet du nombre croissant de ressortissants des nouveaux Etats membres européens qui ont choisi de s'établir en Belgique sous ce statut en raison des restrictions limitant la libre circulation des travailleurs salariés. Dans les présentes perspectives, cet effet de substitution ne joue plus que très peu puisque ces barrières ont été levées pour la plupart de ces Etats sauf deux : la Bulgarie et la Roumanie. Les salariés ressortissants de ces deux derniers Etats ne seront plus soumis à l'obligation du permis de travail à partir du 1<sup>er</sup>

Selon nos estimations, sur l'ensemble de la période de projection 2010-2016, l'emploi indépendant croîtrait, dans chaque région, à un rythme similaire à celui observé dans le passé récent : +1,8 % par an à Bruxelles, +0,4 % en Flandre et +0,2 % en Wallonie. Pour cette dernière région, le taux de croissance projeté, outre le fait d'être conforme à la moyenne *historique* (cf. plus haut), prolongerait la résorption progressive du différentiel négatif, par rapport à la Flandre, observé depuis 1995.

### **3.2.3. Solde frontalier et solde des navettes**

Afin d'obtenir la population active occupée par région, il faut ajouter à l'emploi intérieur régional présenté ci-dessus le solde frontalier et le solde des navettes de chacune des régions, ce dernier solde étant nettement plus important que le premier.

#### **Solde frontalier**

Le solde frontalier d'une région résulte de la différence entre un flux « sortant », à savoir le nombre de personnes résidant dans la région mais travaillant à l'étranger, et un flux « entrant », à savoir le nombre de personnes résidant à l'étranger mais qui travaillent dans la région. Au sein du flux frontalier sortant, l'on peut distinguer deux types de travailleurs : les « transfrontaliers », qui traversent la frontière du pays au moins une fois par semaine, et les frontaliers dits « par extraterritorialité » tels que les employés des institutions internationales ou le personnel des ambassades.

Le solde frontalier pour l'ensemble du pays (qui est égal à la somme des trois soldes frontaliers régionaux) est positif, ce qui signifie que le nombre de résidents belges qui travaillent à l'étranger est supérieur au nombre de non-résidents belges qui travaillent en Belgique. En 2009, le solde frontalier belge s'est élevé à 78 500 personnes ; 36 % de ce solde frontalier était flamand, 36 % bruxellois (cf. le personnel des ambassades et des institutions internationales résidant à Bruxelles), 28 % wallon. L'hypothèse retenue en projection est le quasi-maintien du solde frontalier national à son dernier niveau observé. La ventilation régionale de ce solde serait, tout au long de la période de projection, semblable à celle de la dernière année observée. En 2016, le solde frontalier positif alimenterait donc la population active occupée wallonne de près de 22 000 personnes, celle de Flandre et de Bruxelles de quelque 28 000 personnes.

#### **Solde des navetteurs**

Alors que le solde frontalier belge est positif, le solde des navettes interrégionales est, par définition, nul au niveau national. Le solde des navetteurs d'une région résulte de la différence entre le flux des travailleurs résidant dans cette région et qui travaillent dans une autre région belge, d'une part, et le flux de travailleurs entrant dans cette même région en provenance d'une autre région, d'autre part.

En Belgique, les deux principaux flux de navetteurs interrégionaux sont ceux entrant à Bruxelles en provenance de Flandre (près de 215 000 personnes en 2009) et de Wallonie (118 900 personnes

---

janvier 2012 (source : <http://www.emploi.belgique.be>, SPF Emploi, Travail et Concertation sociale).

en 2009, voir l'encadré ci-dessous). A côté de ces deux principaux flux, il y a encore quatre autres flux, moins importants mais ayant enregistré une hausse quasiment continue au cours des dernières années. Au total, la région de Bruxelles-Capitale se caractérise par un solde de navettes largement négatif, soit environ -278 000 en 2009 (cf. tableau 10), une bonne partie de l'emploi intérieur bruxellois étant occupé par des travailleurs en provenance de Wallonie ou de Flandre (voir ci-dessous). Le solde positif des navetteurs wallons s'élevait à environ 119 000 personnes en 2009 tandis que le solde positif des navetteurs flamands atteignait 159 500 personnes.

Afin de pouvoir établir des projections des flux de navettes, il faut en identifier les principaux déterminants. Ces derniers sont liés aux conditions économiques, à l'évolution de la population active et aux opportunités d'emploi, tant de la région d'origine que de la région de destination.

Selon les présentes projections, le flux de navetteurs de Flandre vers Bruxelles serait en baisse régulière entre 2010 et 2016, alors que le flux de navetteurs wallons vers la capitale serait au contraire en progression. Ces évolutions confirmeraient les mouvements déjà observés lors de la décennie précédente.

Les quatre autres flux de navetteurs interrégionaux, nettement moins importants, seraient en hausse à moyen terme. Cela reflète, comme on l'observe déjà sur le passé, la mobilité croissante des travailleurs entre régions.

## RÉVISION DES SÉRIES DE NAVETTES INTERRÉGIONALES

La population active occupée domiciliée dans la Région x (x = Bruxelles, Flandre, Wallonie) est obtenue, dans la base de données HERMREG, en ajoutant à l'emploi intérieur de la Région x le solde (sortant – entrant) frontalier et le solde des navettes interrégionales de la Région x. Dans la base de données HERMREG, les séries régionales historiques de l'emploi intérieur et du solde frontalier sont estimées directement ou indirectement (via les Comptes nationaux/régionaux) à partir de sources administratives (organismes de la Sécurité sociale). En revanche, les séries des navettes interrégionales (six flux entre les trois Régions) sont estimées sur la base des données lissées de l'Enquête sur les forces du travail (EFT).

Depuis peu (période 2005-2009), une source administrative, à savoir les données de l'ONSS croisant le domicile et lieu de travail, fournit aussi des données sur les navettes. Cette source a pour avantage de présenter des séries temporelles beaucoup plus stables. Quant à ses inconvénients, ils se résument à une disponibilité plus tardive (en comparaison avec les données de l'EFT) et à la surestimation du niveau des flux bruts – surtout entre la Flandre et la Wallonie – qui résulte de la procédure d'imputation utilisée pour estimer des données manquantes relatives à la Région du lieu de travail.

Etant donné que HERMREG modélise les flux bruts de navettes, nous avons choisi, dans cette version des Perspectives, de continuer à baser le niveau des séries historiques sur les données lissées de l'EFT jusque 2007 inclus. A partir de 2008, par contre, les flux bruts suivent désormais le rythme de croissance des données de l'ONSS. La période d'observation se termine en 2009, soit la dernière année pour laquelle les données de l'ONSS sont actuellement disponibles.

Par ailleurs, en comparaison avec les éditions précédentes des perspectives régionales, nous avons introduit une double correction au niveau des données EFT. Premièrement, seules les navettes des travailleurs salariés sont dorénavant prises en considération, conformément à l'hypothèse des comptes régionaux selon laquelle les travailleurs non salariés travaillent tous dans leur région de domicile. En effet, dans les comptes régionaux, l'estimation de l'emploi non salarié par région du lieu de travail se fonde sur des données administratives selon le domicile. Deuxièmement, toutes les navettes interrégionales EFT dans la section 99 (organisations et organes extraterritoriaux) de la NACE Rev.1 ne sont plus prises en considération puisqu'il est supposé qu'elles sont déjà incluses dans les séries HERMREG concernant les frontaliers sortants vers des institutions internationales.

L'impact de ces deux corrections s'exerce principalement au niveau de l'estimation des flux sortants de la Flandre et de la Wallonie à destination de Bruxelles, lesquels ont été systématiquement revus à la baisse. Par conséquent, sur la période 1999-2007 (voir tableau ci-dessous), le solde des navettes interrégionales (et donc l'estimation de la population active occupée et de la population active) est en moyenne inférieur de 13 700 et 5 400 unités respectivement en Flandre et en Wallonie et supérieur de quelque 19 000 unités à Bruxelles. L'effet de ces corrections sur l'estimation du taux d'emploi et d'activité est relativement limité pour la Flandre (révision moyenne à la baisse de 0,34 point de pourcentage sur cette période) et pour la Wallonie (-0,25 point de pourcentage), mais très considérable pour Bruxelles (+2,89 points de pourcentage), Région pour laquelle l'estimation des variables du marché du travail est très sensible à une estimation correcte des flux de navettes. Enfin, pour Bruxelles, l'impact des corrections sur l'estimation du taux de chômage n'est pas négligeable (le taux est maintenant inférieur de 0,82 point de pourcentage en moyenne), alors qu'il est plutôt marginal dans les deux autres Régions.

**Tableau 9: Impact de la révision des séries historiques des navettes sur les agrégats du marché du travail**  
(moyennes annuelles, période 1999-2007 ; écarts par rapport à HERMREG 2010)

	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne
<b>1. En milliers</b>				
Solde des navettes interrégionales	0,0	19,0	-13,7	-5,4
Population active occupée	0,0	19,0	-13,7	-5,4
Population active (concept BFP)	0,0	19,0	-13,7	-5,4
<b>2. En points de pourcentage</b>				
Taux d'emploi	0,00	2,89	-0,34	-0,25
Taux d'activité (concept BFP)	0,00	2,89	-0,34	-0,25
Taux de chômage (concept BFP)	0,00	-0,82	0,04	0,06

Au total, le solde positif de navetteurs wallons, largement influencé par le flux de Wallonie vers Bruxelles (mais aussi par celui des navetteurs wallons vers la Flandre), serait en hausse à moyen terme (croissance annuelle moyenne de 1 % au cours de la période 2010-2016) pour atteindre près de 127 000 personnes en 2016 (cf. tableau 10) contre 118 400 personnes en 2010, et cela malgré une progression des flux entrant en Wallonie en provenance de Bruxelles et de Flandre. Le solde positif de navetteurs flamands, largement influencé par le flux de Flandre vers Bruxelles, serait en baisse à moyen terme (décroissance annuelle moyenne de 2 % au cours de la période 2010-2016) ; il n'atteindrait plus que 134 800 personnes en 2016, alors qu'il concernait plus de 157 000 personnes en 2010. La réduction des flux sortant de Flandre serait donc supérieure à la hausse de flux sortant de Wallonie. En conséquence, le solde des navetteurs bruxellois devrait être moins négatif à moyen terme: il s'élèverait à -262 000 personnes en 2016, soit environ 14 000 personnes en plus par rapport à 2010. Cette augmentation résulterait de 16 000 migrations quotidiennes supplémentaires de Bruxellois vers les deux autres régions belges combinées à un quasi statu-quo pour le total des flux entrants en provenance de Flandre et de Wallonie (+1 000 personnes environ). Compte tenu de ces évolutions, la part de l'emploi intérieur bruxellois occupé par des résidents flamands et wallons serait en baisse à moyen terme, prolongeant le mouvement entamé dès 2000. Cette part s'élevait en effet encore à 53,7 % en 1999 avant d'atteindre 49,5 % en 2009 ; elle pourrait s'élever à 46,6 % en 2016. Ceci devrait, toutes autres choses égales par ailleurs, influencer positivement l'évolution de la population active occupée bruxelloise à moyen terme (cf. section suivante).

#### **3.2.4. Population active occupée régionale**

De l'évolution de l'emploi intérieur régional, du solde frontalier de chaque région et du solde des navettes interrégionales, découle, par somme, celle de la population active occupée régionale.

Dans les trois régions, la population active occupée s'est redressée en 2010, ce redressement étant plus prononcé à Bruxelles (malgré une croissance de l'emploi intérieur plus faible que dans les autres régions), en raison d'un solde de navettes s'améliorant dans cette région au détriment des deux autres. A partir de 2011, en phase avec le retour à une croissance économique comparable à ce qu'elle était lors des années avant-crise, la population active occupée, dans les trois régions belges, retrouverait un rythme de progression à nouveau plus soutenu, de l'ordre de 2 % par an à Bruxelles, de 1 % par an en Wallonie et de 0,9 % en Flandre.

Avantagée par un solde de navettes devenant plus favorable, la Région de Bruxelles-Capitale afficherait une croissance de sa population active occupée très supérieure à celle de l'emploi intérieur et en net progrès par rapport aux performances passées. Il en résulterait notamment (voir point précédent) une augmentation de la part de l'emploi intérieur bruxellois occupée par des résidents.

Pour la Flandre, on observerait par contre le schéma inverse, avec une population active occupée s'accroissant moins rapidement que l'emploi (du fait de la baisse du solde des navettes). Ce

phénomène n'a rien de neuf : il avait déjà été observé, tant sur la période 1996-2002 que sur la période 2003-2009.

Enfin, en Wallonie, la population active occupée devrait progresser à un rythme voisin de celui de l'emploi intérieur, alors que l'on avait encore observé, pour cette Région, une progression de la population active occupée légèrement inférieure à celle de l'emploi entre 2003 et 2009. Cette performance relativement meilleure s'expliquerait par une mobilité accrue des travailleurs wallons et, notamment, par une hausse non négligeable du flux de navetteurs wallons vers la Région flamande.

### **3.2.5. Taux d'emploi**

Le taux d'emploi – à savoir le ratio population active occupée sur population d'âge actif (15-64 ans) – de chacune des Régions avait été en net repli en 2009, sous l'effet de la crise. Il a entamé sa remontée dès 2010 en Flandre, mais a encore reculé à Bruxelles et a stagné en Wallonie. Le taux d'emploi bruxellois serait encore en léger recul en 2011. Ce n'est donc qu'à partir de 2012 que le taux d'emploi progresserait dans les trois Régions simultanément.

La persistance du recul du taux d'emploi en 2010 et 2011 pour la Région bruxelloise s'explique essentiellement par une expansion élevée de la population d'âge actif, et cela en dépit du redressement (particulièrement en 2011) de la croissance de la population active occupée bruxelloise. Il faut attendre 2012 pour enregistrer une croissance de cette dernière supérieure à celle de la population d'âge actif (2 % pour la population active occupée et 1,9 % pour la population d'âge actif). En Flandre, c'est dès 2010 que la croissance de la population active occupée (+0,5 % en 2010) devient supérieure à celle de la population d'âge actif (+0,4 % en 2010), autorisant dès lors un redressement du taux d'emploi depuis l'année passée. Enfin, en Wallonie, on observe, certes, un redressement de la croissance de la population active occupée en 2010, insuffisant toutefois pour dépasser la progression de la population d'âge actif (+0,6 %). Ce n'est qu'en 2011, à la faveur d'une nouvelle accélération de la croissance de la population active occupée (+0,8 %) et d'une baisse du rythme de croissance de la population d'âge actif (+0,4 %), que le taux d'emploi wallon pourrait se redresser.

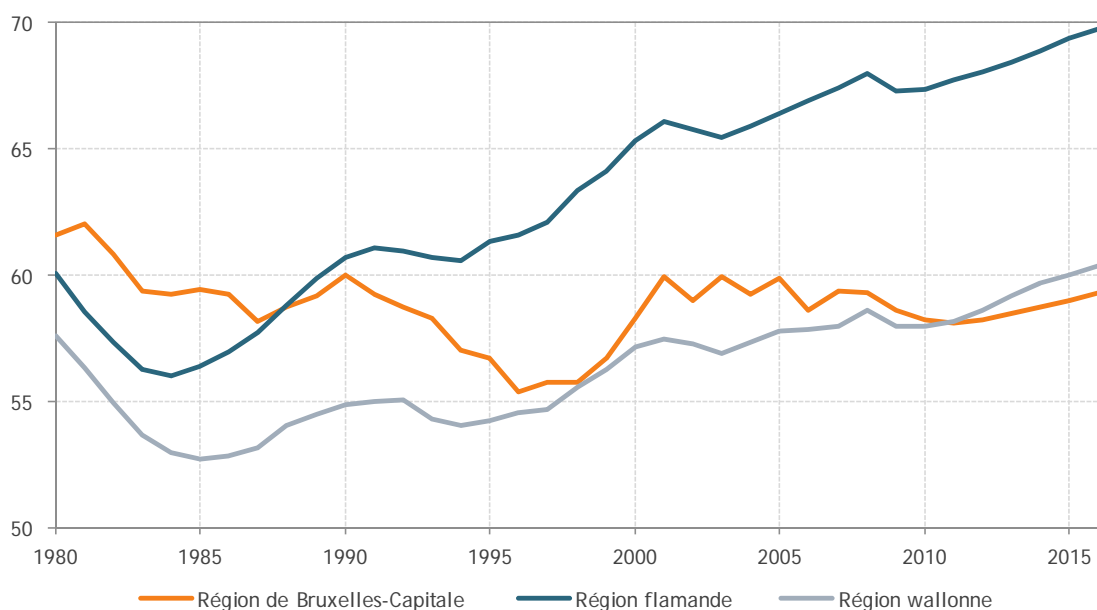
Au total, le taux d'emploi flamand progresserait de quelque 2,1 points entre 2011 et 2016, passant de 67,7 % en 2011 à 69,8 % en 2016. La progression du taux d'emploi wallon serait à peu près identique : +2,2 points (de 58,2 % en 2011 à 60,4 % en 2016). Pour ces deux Régions, le taux d'emploi atteint en 2016 représenterait un progrès incontestable par rapport au passé (période 1980-2010), la Région flamande affichant la progression la plus sensible (voir graphique 6). Quant au taux bruxellois, sa progression sur la période de projection ne serait que de 1,2 point. Certes, la croissance de la population active occupée bruxelloise dépasserait les 2 % en moyenne sur la période 2012-2016, mais, parallèlement, la croissance de la population d'âge actif de cette région resterait élevée (de l'ordre de 1,7 % en moyenne) et largement supérieure à celle des autres Régions. Le taux d'emploi bruxellois n'atteindrait donc que 59,3 % en 2016, soit un taux proche

de celui prévalant au début des années deux mille, mais encore inférieur au taux maximum observé sur la période 1980-2010.

On notera que les évolutions du taux d'emploi, selon le concept administratif utilisé ci-avant, sont en général corroborées par les évolutions du taux d'emploi tel que défini dans le cadre de la stratégie EU2020 (mesuré sur base de l'enquête sur les forces de travail, classe d'âge de 20 à 64 ans). Ainsi, le taux d'emploi EU2020 calculé pour la Flandre se rétablit dès 2010 et serait en progression constante ensuite pour atteindre 74,3 % en 2016 (contre 71,5 % en 2009). En Wallonie, alors que le taux administratif stagne en 2010, le taux EU2020 se redresse dès l'année passée et progresserait ensuite de manière régulière, atteignant 64,5 % en 2016, contre 61,7 % en 2009.

Enfin, le taux EU2020 calculé pour Bruxelles serait, tout comme le taux administratif, en baisse en 2010 et 2011 et ne se redresserait qu'à partir de 2012. En fin de période, il atteindrait 60,7 % (59,5 % en 2009).

**Graphique 6 : Taux d'emploi régionaux**  
(en % de la population d'âge actif de 15 à 64 ans)

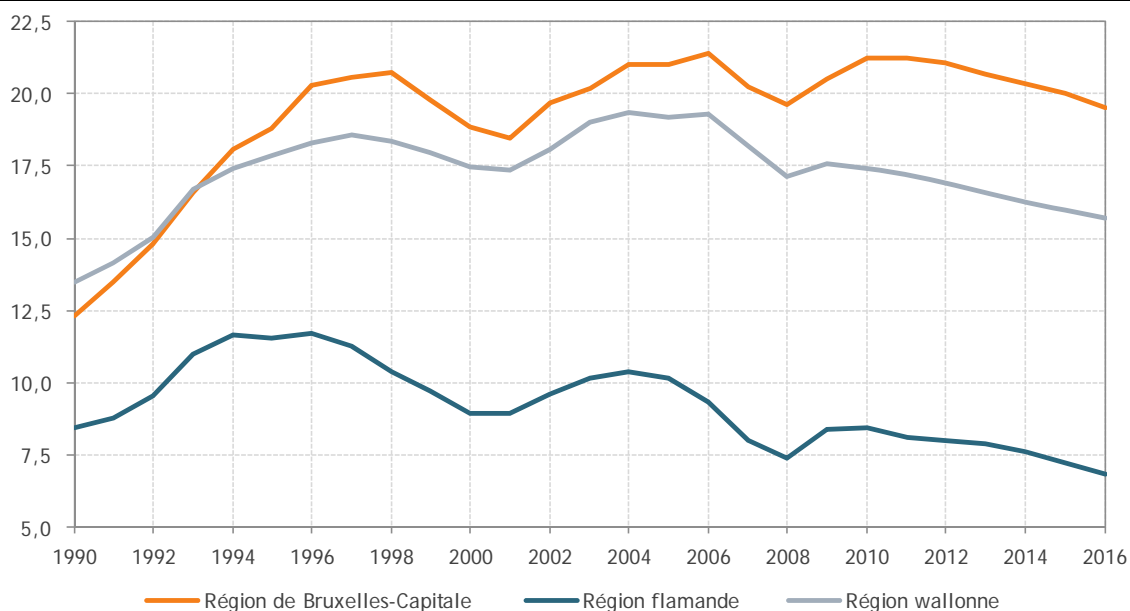


### 3.2.6. Nombre de chômeurs et taux de chômage

La projection du chômage d'une région dépend de différentes autres projections : celles de l'offre de travail (la population active régionale déterminée par les évolutions socio-démographiques, cf. section 3.2.1) et de la demande de travail de la région, celle de la mobilité interrégionale du travail (le solde des navettes, cf. section 3.2.3) et, enfin, la projection du solde frontalier de cette région (cf. section 3.2.3).

Sous l'effet de la crise, le taux de chômage s'est inscrit en hausse en 2009 dans les trois régions du pays. Cette augmentation a toutefois été plus marquée en Flandre (+ 1 point) et à Bruxelles (+ 0,9 point) qu'en Wallonie (+0,4 point). Bien qu'étant la seule région du pays à être parvenue à conserver un taux de croissance positif (0,9 %) de sa population active occupée en 2009 (cf. section 3.2.4), la Région bruxelloise a enregistré une progression importante de son nombre de chômeurs (+6,5 %) en raison de la nette poussée de sa population active (2 %, cf. section 3.2.1). A l'inverse, la population active wallonne n'a presque pas augmenté (0,1 %) en 2009, ce qui, combiné à un recul relativement modéré de sa population active occupée (-0,4 %), a permis de limiter la progression du nombre de chômeurs wallons (+2,7 %). En Flandre, enfin, le recul de la population active occupée a été un peu plus marqué (-0,5 %) tandis que la population active progressait de 0,6 %, entraînant une augmentation de près de 31 000 du nombre de chômeurs flamands.

**Graphique 7 : Taux de chômage régionaux**  
(en % de la population active – concept BFP)



En 2010, les taux de chômage régionaux ont affiché des évolutions disparates : statu quo pour la Région flamande, très légère baisse pour la Région wallonne et hausse pour la Région bruxelloise. Le taux de chômage wallon a baissé de 0,1 point, la hausse de l'offre de travail (+0,4 %) ayant été plus que compensée par le redressement de la population active occupée (+0,6 %). Le statu quo



du taux de chômage flamand s'explique par une hausse un peu plus dynamique (qu'en Région wallonne) de l'offre de travail, tandis que la croissance de la population active occupée a été plus basse (+0,5 %). Enfin, en Région bruxelloise, le taux de chômage s'est accru de 0,7 point, suite à une hausse très dynamique de l'offre de travail (+2,3 %), dépassant largement la progression de la population active occupée (+1,4 %).

En 2011, le taux de chômage devrait continuer à se réduire en Wallonie et en Flandre. Par contre, le taux de chômage bruxellois resterait stable. En Wallonie, la baisse du taux de chômage atteindrait l'équivalent de 0,2 point, s'expliquant par une croissance de 0,8 % de la population active occupée, supérieure à celle de la population active (+0,5 %). Même constat pour la Région flamande qui bénéficierait, tout comme la Région wallonne, d'une accélération de la croissance de sa population active occupée (+0,9 %), alors que la croissance de l'offre de travail ne dépasserait pas 0,6 %. A Bruxelles, en revanche, le taux de chômage serait stable entre 2010 et 2011, la nette progression de la population active occupée (1,8 %) compensant exactement une croissance toujours relativement soutenue de la population active (1,8 % également).

A moyen terme, la décade du taux de chômage serait générale, variant entre 1,3 et 1,7 point au total entre 2011 et 2016 : la croissance des populations actives occupées de chaque région dépasserait en effet systématiquement celle des offres de travail respectives. La baisse la plus forte concernerait la Région bruxelloise (-1,7 point entre 2011 et 2016), et ce bien que celle-ci présente une progression toujours dynamique de son offre de travail (1,6 % par an en moyenne). La croissance de la population active occupée bruxelloise serait, en effet, élevée (2,1 % par an en moyenne), soutenue par la croissance de l'emploi intérieur bruxellois (1 %) et par la baisse du solde négatif des navettes bruxelloises.

La baisse du taux de chômage wallon atteindrait l'équivalent de 1,5 point entre 2011 et 2016. Cette baisse résulterait d'une progression favorable de la population active occupée wallonne (+1 % par an en moyenne), associée à une croissance de l'offre de travail plafonnant à 0,6 % en moyenne par an (contre 0,9 % en moyenne sur la période 2003-2009).

Enfin, le taux de chômage flamand serait également en baisse, à concurrence de 1,3 point de pourcentage entre 2011 et 2016. Cette baisse un peu plus faible que dans le cas de la Région wallonne, mais partant d'un niveau nettement plus bas, résulterait d'une progression moins soutenue de la population active occupée (pour une croissance de l'offre de travail identique).

Grâce à ces évolutions, les taux de chômage régionaux à l'horizon 2016 seraient systématiquement inférieurs à ceux atteints en 2008. Ils s'établiraient à 6,8 % en Flandre (soit -0,6 point par rapport à 2008), à 19,5 % à Bruxelles (soit -0,1 point) et à 15,7 % en Wallonie (soit -1,4 point). Ces taux correspondent à des nombres de, respectivement, 214 200, 117 500 et 264 300 chômeurs.

**Tableau 10 : Résultats de la projection régionale du marché du travail**

	2009	2010	2011	2012	2013-2016	1996-2002	Moyennes 2003-2009	2010-2016
<b>1. Emploi intérieur</b>								
<b>1.1. Emploi intérieur total, en milliers (1)</b>								
Royaume	4438,0	4466,7	4509,6	4554,7	4748,3	4030,7	4313,6	4605,6
Région de Bruxelles-Capitale	674,2	677,5	682,5	689,3	718,4	631,1	663,7	697,3
Région flamande	2571,3	2588,4	2616,9	2643,3	2757,5	2321,2	2495,1	2672,5
Région wallonne	1192,6	1200,7	1210,2	1222,0	1272,4	1078,4	1154,8	1235,9
<b>1.2 Différence en milliers</b>								
Royaume	-15,9	28,6	43,0	45,0	48,4	41,7	39,9	44,3
Région de Bruxelles-Capitale	1,2	3,3	5,0	6,8	7,3	5,5	3,4	6,3
Région flamande	-13,9	17,2	28,5	26,4	28,5	27,2	24,4	26,6
Région wallonne	-3,2	8,2	9,5	11,8	12,6	9,0	12,2	11,4
<b>1.3. Variation en pour cent</b>								
Royaume	-0,4	0,6	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0
Région de Bruxelles-Capitale	0,2	0,5	0,7	1,0	1,0	0,9	0,5	0,9
Région flamande	-0,5	0,7	1,1	1,0	1,1	1,2	1,0	1,0
Région wallonne	-0,3	0,7	0,8	1,0	1,0	0,8	1,1	0,9
<b>2. Solde des travailleurs frontaliers (1)</b>								
Royaume	78,5	78,7	78,7	78,7	78,7	63,6	74,6	78,7
Région de Bruxelles-Capitale	28,0	28,2	28,3	28,3	28,4	22,0	26,0	28,3
Région flamande	28,4	28,4	28,4	28,4	28,4	21,5	26,5	28,4
Région wallonne	22,2	22,0	22,0	21,9	21,9	20,0	22,2	21,9
<b>3. Solde des navettes interrégionales (1)</b>								
Royaume	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Région de Bruxelles-Capitale	-278,1	-275,7	-273,2	-271,0	-261,6	-292,9	-283,2	-268,8
Région flamande	159,5	157,2	153,2	149,3	134,8	177,7	163,5	145,7
Région wallonne	118,6	118,4	119,9	121,7	126,8	115,1	119,7	123,1
<b>4. Population active occupée (de 15 ans et plus)</b>								
<b>4.1. Population active occupée, en milliers (1)</b>								
Royaume	4516,6	4545,4	4588,3	4633,4	4827,0	4094,2	4388,2	4684,4
Région de Bruxelles-Capitale	424,1	430,1	437,6	446,6	485,2	360,2	406,5	456,9
Région flamande	2759,2	2774,1	2798,6	2821,1	2920,7	2520,5	2685,1	2846,5
Région wallonne	1333,3	1341,2	1352,2	1365,7	1421,1	1213,5	1296,6	1380,9
<b>4.2. Différence en milliers</b>								
Royaume	-14,9	28,8	43,0	45,0	48,4	42,3	41,6	44,3
Région de Bruxelles-Capitale	3,9	5,9	7,6	8,9	9,7	4,5	5,9	8,7
Région flamande	-13,4	15,0	24,4	22,5	24,9	26,5	23,5	23,1
Région wallonne	-5,4	7,9	11,0	13,6	13,8	11,2	12,1	12,5
<b>4.2. Variation en pour cent</b>								
Royaume	-0,3	0,6	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Région de Bruxelles-Capitale	0,9	1,4	1,8	2,0	2,1	1,3	1,5	1,9
Région flamande	-0,5	0,5	0,9	0,8	0,9	1,1	0,9	0,8
Région wallonne	-0,4	0,6	0,8	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9
<b>5. Taux d'emploi (1)</b>								
<b>5.1. Taux d'emploi, définition BFP (2)</b>								
Royaume	63,4	63,4	63,6	64,0	65,6	60,9	63,1	64,4
Région de Bruxelles-Capitale	58,6	58,2	58,1	58,2	59,3	57,3	59,3	58,6
Région flamande	67,3	67,4	67,7	68,1	69,8	64,0	66,7	68,5
Région wallonne	58,0	58,0	58,2	58,6	60,4	56,2	57,8	59,1
<b>5.2. Taux d'emploi EU2020 (3)</b>								
Royaume	67,1	67,6	67,8	68,1	69,7	63,8	66,6	68,6
Région de Bruxelles-Capitale	59,5	59,2	59,1	59,3	60,7	58,2	58,9	59,7
Région flamande	71,5	72,1	72,4	72,7	74,3	67,1	70,6	73,1
Région wallonne	61,7	62,2	62,3	62,7	64,5	59,4	61,6	63,2

	2009	2010	2011	2012	2013-2016	1996-2002	Moyennes 2003-2009	2010-2016
<b>6. Chômage</b>								
<b>6.1. Chômage, définition BFP, en milliers (1)</b>								
Royaume	645,7	653,7	646,0	643,1	596,0	637,2	668,6	630,6
Région de Bruxelles-Capitale	109,3	115,8	117,9	119,1	117,5	88,7	105,2	118,2
Région flamande	252,6	255,4	247,8	246,1	214,2	282,1	268,7	238,3
Région wallonne	283,8	282,6	280,3	277,9	264,3	266,4	294,6	274,1
<b>6.2. Différence en milliers</b>								
Royaume	45,0	8,0	-7,7	-2,9	-11,8	-0,8	0,3	-7,1
Région de Bruxelles-Capitale	6,7	6,4	2,1	1,2	-0,4	1,8	2,2	1,2
Région flamande	30,9	2,8	-7,6	-1,7	-8,0	-5,6	-3,2	-5,5
Région wallonne	7,4	-1,2	-2,3	-2,4	-3,4	3,0	1,2	-2,8
<b>6.3. Variation en pour cent</b>								
Royaume	7,5	1,2	-1,2	-0,4	-1,9	-0,1	0,2	-1,1
Région de Bruxelles-Capitale	6,5	5,9	1,9	1,0	-0,3	2,1	2,3	1,1
Région flamande	13,9	1,1	-3,0	-0,7	-3,4	-1,7	-0,8	-2,3
Région wallonne	2,7	-0,4	-0,8	-0,9	-1,2	1,2	0,5	-1,0
<b>6.4. Taux de chômage, définition BFP (1)</b>								
Royaume	12,5	12,6	12,3	12,2	11,0	13,5	13,2	11,9
Région de Bruxelles-Capitale	20,5	21,2	21,2	21,1	19,5	19,8	20,6	20,6
Région flamande	8,4	8,4	8,1	8,0	6,8	10,1	9,1	7,7
Région wallonne	17,5	17,4	17,2	16,9	15,7	18,0	18,5	16,6
<b>6.5. Taux de chômage hors chômeurs âgés (1)</b>								
Royaume	10,9	11,0	10,9	10,8	9,6	11,0	11,1	10,5
Région de Bruxelles-Capitale	19,0	19,8	19,9	19,7	18,1	17,2	18,6	19,2
Région flamande	6,8	6,9	6,7	6,7	5,6	7,5	7,0	6,4
Région wallonne	15,8	15,8	15,6	15,3	14,1	15,8	16,5	15,0

(1) La valeur en fin de période, soit 2016, est présentée dans la colonne 2013-2016.

(2) population active occupée / population 15-64 ans ; calcul à partir des sources administratives.

(3) population active occupée 20-64 ans / population 20-64 ans, à partir de l'enquête européenne sur les forces de travail (EFT, Eurostat).

## 4. Résultats détaillés par région

### 4.1. Région de Bruxelles-Capitale

#### 4.1.1. Evolutions macroéconomiques

En 2009, au plus fort de la récession mondiale, la Région de Bruxelles-Capitale montrait une remarquable résistance à la crise, concédant un recul limité du PIB de l'ordre de 0,5 %, nettement moins prononcé que la Belgique dans son ensemble (-2,8 %). Ce bon résultat s'explique par la spécificité de la structure productive de Bruxelles et la nature d'abord financière de la crise. Région urbaine, l'économie bruxelloise est d'abord largement dominée par les activités tertiaires, globalement moins sensibles que l'industrie à l'évolution de la conjoncture internationale. Ensuite, la crise financière à l'origine de la récession a précocement pénalisé la croissance de Bruxelles, notoirement exposée à la branche du crédit et des assurances. Sur la période 2003-2009, le PIB de la Région bruxelloise enregistre en réalité une progression sensiblement identique à celle des deux autres régions (1,3 %). La bonne tenue de la croissance bruxelloise résulte enfin du dynamisme singulier des acteurs économiques locaux de la branche des « autres services marchands ».

**Tableau 11 : Principaux résultats macroéconomiques : Région de Bruxelles-Capitale**

	2009	2010	2011	2012	2013- 2016	Moyennes		
						1996- 2002	2003- 2009	2010- 2016
<b>1. Produit intérieur brut en volume (1)</b>	-0,3	1,9	2,1	2,3	2,1	2,8	1,3	2,1
<b>2. Valeur ajoutée brute en volume (1)</b>	-0,5	1,7	1,9	2,3	2,2	2,7	1,3	2,1
<b>3. Formation brute de capital fixe en volume (1) (2)</b>	-2,8	-1,4	0,3	3,5	2,5	3,9	1,6	1,7
<b>4. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)</b>	-0,9	1,3	1,2	1,2	1,0	2,0	0,9	1,1
<b>5. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (3)</b>	1,6	-2,6	-0,7	0,5	1,4	1,5	-0,3	0,4
<b>6. Emploi et chômage</b>								
<b>6.1. Emploi intérieur</b>								
6.1.a. Emploi intérieur total, en milliers (4)	674,2	677,5	682,5	689,3	718,5	631,1	663,7	697,3
6.1.b. Différence en milliers	1,2	3,3	5,0	6,8	7,3	5,5	3,4	6,3
6.1.c. Variation en pour cent	0,2	0,5	0,7	1,0	1,0	0,9	0,5	0,9
<b>6.2. Taux d'emploi (4)</b>	58,6	58,2	58,1	58,2	59,3	59,3	58,6	58,6
<b>6.3. Chômage</b>								
6.3.a. Chômage, définition BFP, en milliers (4)	109,3	115,8	117,9	119,1	117,5	88,7	105,2	118,2
6.3.b. Demandeurs d'emploi, en milliers (4)	99,3	106,3	108,6	109,8	107,0	74,7	92,9	108,5
6.3.c. Taux de chômage, concept BFP (4)	20,5	21,2	21,2	21,1	19,5	19,8	20,6	20,6
6.3.d. Taux de chômage, hors chômeurs âgés (4)	19,0	19,8	19,9	19,7	18,1	17,2	18,6	19,2

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Hors investissement résidentiel.

(3) Coût salarial net de subventions salariales.

(4) La valeur en fin de période, soit 2016, est présentée dans la colonne 2013-2016.

En 2010 et 2011, le retour de la croissance dans l'ensemble des services marchands favoriserait une reprise rapide de l'économie bruxelloise. La vigueur des « autres services marchands », qui ne se dément pas, mais aussi le redressement des secteurs financiers et du commerce et de l'horeca seraient les principaux déterminants de la croissance du PIB régional bruxellois qui évoluerait autour de 2,0 % par an les deux premières années de la projection. En 2012, la branche des transports et communication apporterait une contribution de nouveau positive à la croissance, après plusieurs années d'apport nul ou négatif. Soutenu en outre par la progression de l'activité des services non-marchands, le PIB de la Région bruxelloise atteindrait son taux de croissance maximum sur la période de projection (2,3 %).

Le recul modéré de l'activité régionale durant la crise a permis à Bruxelles de maintenir une croissance positive, certes limitée, de l'emploi en 2009 (0,2 %). En 2010 et 2011, l'accroissement de la valeur ajoutée s'accompagnerait de gains de productivité encore modestes, de sorte que l'emploi intérieur bruxellois progresserait en début de projection (respectivement de 0,5 % et 0,7 % en 2010 et 2011). Sur l'ensemble des deux années, cette évolution correspondrait à une création nette de 8 300 postes de travail, pour l'essentiel dans les « autres services marchands » et la « santé et action sociale ». En 2012, cette dynamique se renforcerait encore. L'emploi intérieur bruxellois enregistrerait un rythme de progression identique à celui des deux autres régions, soit 1,0 %, correspondant à une création nette de 6 800 postes.

Par la suite, la Région de Bruxelles-Capitale connaîtrait une phase de croissance relativement forte et stable, en lien avec la consolidation de la reprise attendue dans le Royaume, portant les taux de progression du PIB régional à des niveaux proches de ceux observés pendant la période qui précède la crise (2,1 % en moyenne sur 2013-2016 contre une progression moyenne de l'ordre de 2 % entre 2000 et 2008). Ces évolutions tendanciennes trouveraient notamment leur explication dans l'atteinte d'un palier dans la décroissance des branches industrielles, d'une part, mais aussi, d'autre part, dans la progression de l'activité du commerce et de l'horeca ainsi que dans les transports et communication. La croissance projetée resterait néanmoins en deçà de celle des années « fastes » 1996-2002, caractérisées par l'expansion très rapide des secteurs financiers et des technologies de l'information.

En dépit d'un contexte économique largement déprimé et malgré plusieurs années consécutives d'accroissement des capacités de production, la contraction des investissements à Bruxelles pourrait néanmoins s'avérer limitée en 2009 et 2010 (-4,2 % en cumulé sur les deux années contre -7,6 % pour la Belgique), en partie en raison de la baisse des investissements déjà observée en 2008. Si les entreprises bruxelloises ne recommenceraient timidement à investir qu'à partir de 2011, à moyen terme, entre 2013 et 2016, la formation brute de capital fixe dans la région bruxelloise enregistrerait une croissance soutenue, à peine inférieure à la moyenne nationale (2,5 % de croissance annuelle moyenne à Bruxelles, contre 2,6 % par an en moyenne dans le Royaume). Ces investissements participeraient à un déploiement de l'activité économique favorisant, plus que par le passé, une augmentation de l'emploi.

Entre 2013 et 2016, la création de valeur ajoutée à Bruxelles (2,2 % par an en moyenne) reposerait moins qu'au cours des périodes récentes sur des gains de productivité réelle par tête (1,0 % par an en moyenne). Cette évolution bénéficierait à l'emploi intérieur régional qui augmenterait en moyenne de 1,0 % par an, soit une création de 29 200 postes de travail au total entre 2013 et 2016.

La reprise économique à Bruxelles pourrait être facilitée par la réduction marquée du coût du travail en début de période de projection. La baisse projetée du coût salarial réel par unité produite<sup>29</sup> à partir de 2010 et jusqu'en 2012 (-2,3 % par an en moyenne) refléterait ainsi le redressement de la compétitivité de l'économie bruxelloise. Par la suite, le rythme de progression des coûts salariaux par tête redeviendrait positif, modéré en 2012 (0,5 %) et proche de celui de l'ensemble de la Belgique à moyen terme (croissance régionale annuelle moyenne de 1,4 % sur la période 2013-2016, contre 1,5 % dans le Royaume). A l'instar des deux autres régions, on observerait toutefois une accélération de la hausse du coût du travail à Bruxelles jusqu'en 2015.

Enfin, pour ce qui est de l'offre de travail et des perspectives de chômage à moyen terme, il faut d'emblée rappeler que Bruxelles – comme déjà souligné dans la section 3.2.1 – se distingue des deux autres régions belges par une évolution démographique spécifique. En effet, depuis le milieu des années nonante, sous l'impulsion d'une immigration nette largement positive et d'un taux élevé de fécondité de la population étrangère, la croissance de la population et celle de la population d'âge actif ont été relativement fortes (moyennes de, respectivement, 1,3 % et 1,6 % par an sur 2003-2009, cf. Tableau 8, section 3.2.1). En outre, contrairement aux deux autres régions belges, on assiste depuis 1991 à Bruxelles à un rajeunissement de la population « à attribuer aux immigrations importantes en provenance de l'étranger »<sup>30</sup>.

Les présentes projections régionales d'offre de travail tablent sur un taux moyen de croissance de la population d'âge actif à Bruxelles légèrement supérieur à celui de la population totale, soit respectivement 1,8 % par an contre 1,7 % par an, pour la période 2010-2016 (cf. tableau 9). Quant à la population active, sa projection à moyen terme suit globalement après 2010 celle de la population d'âge actif, alors que les premières années de projection sont marquées par une croissance plus élevée de la population active. A l'horizon de projection, la population active – qui enregistrerait une croissance moyenne de 1,6 % par an entre 2013 et 2016 – devrait avoir augmenté moins rapidement que la population active occupée (en croissance de 2,1 % entre 2013 et 2016, contre 1,0 % dans le Royaume). Cette dernière bénéficierait d'une expansion rapide de la demande de travail régionale – l'emploi intérieur s'accroissant de 1,0 % par an en moyenne – qui ne serait pas compensée par une évolution du même ordre des entrées nettes de navetteurs, de sorte que l'emploi des résidents bruxellois s'accroîtrait plus encore. Le nombre de demandeurs d'emploi serait ainsi diminué d'environ 1 500 personnes. En conséquence, le taux de chômage (définition BFP), qui devrait augmenter notablement en début de période, en raison de la crise et culminer à 21,2 % en 2010-2011, amorcerait une décrue à partir de 2012, pour atteindre 19,5 % à l'horizon de la projection (soit un taux à peine inférieur à celui observé en 2008, 19,6 %). En

---

<sup>29</sup> Le coût salarial par unité produite est mesuré par le rapport entre le coût salarial et la productivité par tête.

<sup>30</sup> Bureau fédéral du Plan (2008), p. 116.

corollaire, le taux d'emploi retrouverait en fin de projection son niveau d'avant la crise (59,3 % en 2008 et projeté en 2016).

#### 4.1.2. Evolutions par branche d'activité

Le Tableau 12 présente la structure sectorielle de l'économie bruxelloise en termes de valeur ajoutée et d'emploi intérieur. Vu la courte durée de la période de projection, la structure économique ne devrait pas connaître de changement majeur. Certaines évolutions méritent cependant d'être examinées plus attentivement.

Ainsi, le poids des branches du secteur secondaire (c'est-à-dire l'énergie, l'industrie manufacturière et la construction) dans le total de la valeur ajoutée de Bruxelles devrait poursuivre sa tendance à la baisse, passant de 11,8 % en 2009 à 11,3 % en 2016. Il en irait de même pour les services non marchands (l'administration publique et l'éducation, principalement) dont la part passerait de 16,2 % en 2009 à 15,4 % en 2016, soit la baisse la plus nette de toutes les branches. La part des services marchands devrait, quant à elle, augmenter au cours de la période de projection (de 71,9 % en 2009 à 73,2 % en 2016). Le poids du secteur tertiaire augmenterait donc dans l'économie bruxelloise pour atteindre 88,6 % en 2016 (contre 88,1 % en 2009).

**Tableau 12 : Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région de Bruxelles-Capitale**

<i>(En pour cent du total régional)</i>	Valeur ajoutée brute en volume (1)			Emploi intérieur		
	1980	2009	2016	1980	2009	2016
<b>1. Agriculture</b>	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1
<b>2. Energie</b>	3,3	4,7	4,8	1,6	1,0	1,0
<b>3. Industries manufacturières</b>	9,7	5,0	4,6	13,5	4,3	3,3
a. Biens intermédiaires	2,7	1,5	1,4	3,8	1,1	0,8
b. Biens d'équipement	2,8	1,3	1,3	4,1	1,3	1,0
c. Biens de consommation	4,4	2,1	1,9	5,6	1,9	1,4
<b>4. Construction</b>	3,6	2,1	1,9	5,0	2,9	2,8
<b>5. Services marchands</b>	63,1	71,9	73,2	56,9	65,8	68,2
a. Transports et communication	6,8	10,0	10,0	9,6	7,2	6,4
b. Commerce et horeca	24,5	10,6	10,6	19,1	14,9	14,1
c. Crédit et assurances	9,3	19,2	19,2	9,8	9,2	8,5
d. Santé et action sociale	3,9	4,4	4,6	5,0	9,0	9,8
e. Autres services marchands	23,6	27,7	28,7	13,4	25,4	29,3
<b>6. Services non marchands</b>	20,7	16,2	15,4	22,9	25,9	24,7
<b>7. Total</b>	100,4	99,9	99,9	100,0	100,0	100,0

(1) Les mesures en euros chaînés n'étant pas additives, des écarts entre (sous-)totaux et la somme de leurs composantes peuvent apparaître.

Outre le recul net de la part des services non marchands, la part des branches suivantes fléchirait aussi en projection : « biens de consommations » (de 2,1 % en 2009 à 1,9 % en 2016), « construction » (de 2,1 % à 1,9 %) et « biens intermédiaires » (de 1,5 % à 1,4 %).

En revanche, ce sont surtout les branches des services marchands qui verraient leur poids dans la valeur ajoutée brute progresser : « autres services marchands » (de 27,7 % en 2009 à 28,7 % en

2016), « santé et action sociale » (de 4,4 % en 2009 à 4,6 % en 2016). La branche « énergie » gagnerait aussi un peu de terrain, soit 0,1 point de pourcentage pour atteindre 4,8 % en 2016. Les parts des autres services marchands (« transports et communication », « commerce et horeca » et « crédit et assurances ») resteraient stables en projection.

Au niveau de l'emploi, les branches industrielles perdraient aussi du terrain en projection. Ainsi, la part de l'emploi industriel tomberait de 8,3 % en 2009 à 7 % en 2016, ce recul intervenant principalement dans l'industrie manufacturière. Les parts des branches « énergie » et « construction » resteraient relativement stables au cours de la période étudiée (et s'établiraient respectivement à 1 % et 2,8 % en 2016). La part de l'industrie manufacturière dans l'emploi bruxellois diminuerait de 1 point de pourcentage (de 4,3 % en 2009 à 3,3 % en 2016). Quant à la part de l'emploi dans la branche « biens de consommation », elle baisserait de 0,5 point de pourcentage (à 1,4 % en 2016). Enfin, les parts des branches « biens intermédiaires » et « biens d'équipement » fléchiraient de 0,3 point de pourcentage (à respectivement 0,8 % et 1 % en 2016).

Plusieurs branches du secteur tertiaire devraient également voir leur part dans l'emploi total diminuer. Il s'agit des branches suivantes : « transports et communication », « commerce et horeca », « crédit et assurances » ainsi que les services non marchands. C'est surtout au sein de cette dernière que le recul serait marqué (-1,2 pp pour atteindre 24,7 % en 2016). Toutefois, de manière globale, la part des branches tertiaires dans l'emploi en Région bruxelloise devrait augmenter et passer de 91,6 % en 2009 à 92,9 % en 2016.

Les branches « autres services marchands » et « santé et action sociale » connaîtraient une hausse substantielle (respectivement de 9 % et 25,4 % en 2009 à 9,8 % et 29,3 % en 2016). Les « autres services marchands » dépasseraient alors les « services non marchands » en tant que plus grand employeur de la Région de Bruxelles-Capitale.

Nous analysons ci-après plus en détail les contributions des différentes branches d'activité à la croissance économique de la Région bruxelloise (cf. également Tableau 44 en annexe) ainsi que la croissance de l'emploi et de la valeur ajoutée brute par branche d'activité (voir Tableau 13).

En 2010, la croissance de la valeur ajoutée brute en Région bruxelloise aurait atteint 1,7 %. Les services marchands auraient constitué le principal moteur de la croissance économique ; ils auraient contribué à hauteur de 1,3 pp, soit aux trois quarts, de la croissance bruxelloise. Les « autres services marchands » auraient également sensiblement contribué à la croissance (à concurrence de 0,6 pp). Enfin, la contribution de l'industrie manufacturière se serait établie à 0,1 pp. Toutes les branches, hormis trois (« agriculture », « biens de consommation » et « construction ») auraient enregistré une croissance positive. Plusieurs branches du secteur secondaire auraient enregistré les taux de croissance les plus élevés de la valeur ajoutée brute en volume. Ainsi, la valeur ajoutée créée aurait augmenté de 6,8 % dans la branche « biens intermédiaires », de 5 % dans la branche « biens d'équipement » et de 3,1 % dans la branche « énergie ». Dans le secteur tertiaire, la croissance de la valeur ajoutée aurait été la plus marquée dans la branche « commerce et horeca » (2,9 %).



La croissance de l'emploi se serait accélérée légèrement à 0,5 % en 2010 (contre 0,2 % en 2009). En termes absolus, l'emploi aurait progressé de 3 300 unités. Dans le secteur secondaire, l'emploi aurait continué de diminuer (-1 700 unités), principalement dans l'industrie manufacturière (-5,6 % ou -1 600 unités). Ces pertes d'emploi auraient été plus que compensées par des créations dans le secteur tertiaire (+5 000 unités). La plupart des emplois auraient été créés dans les branches « autres services marchands » (3,3 % ou 5 700 unités) et « santé et action sociale » (3 % ou 1 800 unités). En revanche, l'emploi dans la branche « crédit et assurances » aurait diminué (de 2,1 % ou -1 300 unités).

En 2011, la croissance de la valeur ajoutée brute à Bruxelles devrait atteindre 1,9 %. Les branches « autres services marchands » et « crédit et assurances », les deux principales branches en termes de création de valeur ajoutée, constitueraient le principal moteur de cette hausse de l'activité économique. Les services marchands dans leur ensemble apporteraient une contribution de 1,6 pp et seraient ainsi responsables d'environ 80 % de la croissance économique bruxelloise. La valeur ajoutée brute créée dans l'industrie manufacturière ne croîtrait que de 0,9 % en 2011. Dans les branches de services marchands, la croissance s'établirait à 2,3 % et c'est la branche « santé et action sociale » qui enregistrerait la croissance la plus rapide (4,5 %).

L'emploi intérieur bruxellois continuerait de croître en 2011 (de 0,7 % ou +5 000 unités). Les créations d'emploi seraient les plus nombreuses dans les services marchands (5 400 unités) et plus particulièrement dans les branches « autres services marchands » (2,8 % ou 5 000 unités) et « santé et action sociale » (2,5 % ou 1 600 unités). En revanche, l'emploi baisserait dans les autres services marchands. La baisse la plus nette de l'emploi interviendrait dans la branche « biens intermédiaires » (-4 %). L'emploi devrait par ailleurs continuer à baisser dans l'ensemble de l'industrie manufacturière (-2,5 % ou -700 unités).

En 2012, la croissance économique en Région bruxelloise atteindrait 2,3 %. Les services marchands constitueraient le principal moteur de cette hausse de l'activité économique. Leur contribution à la croissance s'établirait à 1,8 pp, soit près de 80 % de la croissance. Parmi ces services marchands, les branches « autres services marchands » (contribution de 0,9 pp) et « crédit et assurances » (0,4 pp) contribuent sensiblement à la croissance. La croissance la plus rapide est enregistrée dans les branches « autres services marchands » (2,9 %) et « commerce et horeca » (2,8 %). En 2012, toutes les branches afficheraient une croissance positive à l'exception de la branche « agriculture ».

En 2012, l'emploi bruxellois devrait croître de 1 % (+ 6 800 unités) et des emplois seraient principalement créés dans les branches « autres services marchands » (3,3 % ou 6 000 unités) et « santé et action sociale » (2,1 % ou 1 400 unités). Par contre, l'emploi continuerait de baisser dans l'industrie manufacturière (-3,5 % ou -900 unités). C'est dans la branche « biens intermédiaires » que la croissance de l'emploi serait la plus négative (-5,1 %).

A moyen terme (2013-2016), la croissance économique en Région bruxelloise atteindrait en moyenne 2,2 % par an (valeur ajoutée brute en volume). Cette hausse serait principalement

soutenue par les services marchands, et plus particulièrement les branches « autres services marchands » (contribution de 0,9 pp), « crédit et assurances » (0,3 pp) et « services non marchands » (0,3 pp). Ces branches contribueraient ainsi pour environ 80 % à la croissance de la valeur ajoutée brute (contribution de 1,8 pp). La croissance de l'industrie manufacturière continuerait de se détériorer (0,2 % pendant la période 2013-2016), tandis qu'elle se redresserait dans les services marchands (2,5 %). Enfin, de fortes hausses seraient à noter dans les branches « transports et communication » (3 %), « autres services marchands » (2,8 %) et « santé et action sociale » (2,8 %).

La croissance de l'emploi atteindrait 1 % par an en moyenne en fin de période de projection (2013-2016). L'emploi progresserait donc en moyenne de 7 900 unités par an. Des emplois seraient principalement créés dans les services marchands (1,6 % ou 7 400 unités). L'emploi croîtrait fortement dans certaines branches, notamment les « autres services marchands » (2,9 %) et la branche « santé et action sociale » (1,8 %), mais continuerait à reculer dans l'industrie manufacturière (-2,5 %) au cours de la période 2013-2016.

**Tableau 13 : Principaux résultats par branche d'activité : Région de Bruxelles-Capitale**

	<i>(Taux de croissance annuel, en pour cent)</i>							
	2009	2010	2011	2012	2013- 2016	Moyennes		2010- 2016
	1996- 2002	2003- 2009						
<b>1. Agriculture</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	2,6	-1,4	0,4	-0,1	1,1	-3,3	0,2	0,5
Formation brute de capital fixe en volume	7,9	-4,9	5,5	1,5	1,5	3,9	27,0	1,2
Emploi total	8,4	6,8	1,6	-0,0	0,5	1,9	3,6	1,5
Productivité réelle par tête	-5,3	-7,6	-1,2	-0,1	0,6	-4,6	-2,9	-0,9
Coût salarial réel par tête (1)	0,1	-3,2	0,4	1,3	1,1	-3,1	0,9	0,4
<b>2. Energie</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	0,8	3,1	2,8	2,2	1,9	5,7	4,2	2,2
Formation brute de capital fixe en volume	17,6	-9,3	0,2	0,2	0,2	3,2	18,7	-1,1
Emploi total	2,7	-0,4	0,3	0,2	0,9	0,9	1,0	0,5
Productivité réelle par tête	-1,8	3,6	2,5	1,9	1,0	4,6	3,4	1,7
Coût salarial réel par tête (1)	-1,4	-0,5	-1,7	0,2	1,5	1,9	-0,8	0,6
<b>3. Industries manufacturières</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-6,9	2,3	0,9	2,2	0,2	0,4	-2,3	0,9
Formation brute de capital fixe en volume	-15,4	16,1	3,8	3,6	3,0	1,6	-2,9	5,1
Emploi total	-4,0	-5,6	-2,5	-3,5	-2,5	-1,8	-5,1	-3,1
Productivité réelle par tête	-3,0	8,3	3,5	5,9	2,8	2,3	2,9	4,1
Coût salarial réel par tête (1)	-4,6	1,6	1,8	1,7	1,9	1,4	0,3	1,8
<b>a. Biens intermédiaires</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-1,4	6,8	0,4	2,3	-1,0	-0,6	0,5	0,8
Formation brute de capital fixe en volume	-44,1	2,1	3,1	17,0	7,3	10,9	-4,6	7,4
Emploi total	-2,1	-6,3	-4,0	-5,1	-3,5	-2,2	-4,1	-4,2
Productivité réelle par tête	0,7	14,0	4,5	7,8	2,6	1,8	4,8	5,2
Coût salarial réel par tête (1)	-0,5	1,1	1,4	3,6	2,6	0,9	2,4	2,4
<b>b. Biens d'équipement</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-12,4	5,0	2,1	2,6	1,2	1,4	-2,9	2,1
Formation brute de capital fixe en volume	0,4	20,9	0,2	2,9	1,7	8,2	10,7	4,4
Emploi total	-4,7	-5,1	-0,9	-3,4	-2,6	-1,5	-5,5	-2,8
Productivité réelle par tête	-8,1	10,7	3,0	6,2	3,9	3,1	2,2	5,1
Coût salarial réel par tête (1)	-15,9	7,9	4,6	-0,1	1,4	1,8	0,2	2,6
<b>c. Biens de consommation</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-7,3	-3,1	0,5	1,8	0,5	0,4	-3,0	0,2
Formation brute de capital fixe en volume	-9,6	17,2	8,7	-1,2	2,3	-3,9	-3,0	4,9
Emploi total	-4,7	-5,4	-2,8	-2,6	-2,0	-1,7	-5,2	-2,7
Productivité réelle par tête	-2,8	2,5	3,4	4,6	2,5	2,2	2,3	2,9
Coût salarial réel par tête (1)	0,8	-2,4	0,3	2,1	2,1	1,8	-0,2	1,2
<b>4. Construction</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-1,6	-0,4	3,2	1,8	0,7	0,1	1,7	1,0
Formation brute de capital fixe en volume	4,6	-10,2	28,3	10,0	7,2	3,3	8,8	8,1
Emploi total	-0,2	-0,2	1,3	0,9	-0,3	-1,2	1,1	0,1
Productivité réelle par tête	-1,4	-0,1	1,9	0,9	0,9	1,2	0,7	0,9
Coût salarial réel par tête (1)	1,9	0,8	-0,3	0,2	1,6	0,9	-0,5	1,0

(Taux de croissance annuel, en pour cent)

	2009	2010	2011	2012	2013- 2016	Moyennes 1996- 2002	2003- 2009	2010- 2016
<b>5. Services marchands</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-0,7	1,9	2,3	2,5	2,5	3,2	1,2	2,4
Formation brute de capital fixe en volume (2)	-4,7	-0,9	-1,4	3,2	2,9	6,9	1,3	1,8
Emploi total	0,1	1,0	1,2	1,6	1,6	1,3	0,7	1,4
Productivité réelle par tête	-0,8	0,8	1,0	0,9	0,9	1,9	0,6	0,9
Coût salarial réel par tête (1)	2,2	-3,0	-0,8	0,5	1,4	1,5	-0,3	0,3
<b>a. Transports et communication</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-4,0	0,3	-0,1	1,9	3,0	7,0	-0,9	2,0
Formation brute de capital fixe en volume	13,6	8,8	-16,6	4,1	2,7	7,6	-0,0	1,0
Emploi total	-2,2	-2,3	-1,1	-0,9	-0,1	1,5	-2,2	-0,7
Productivité réelle par tête	-1,9	2,7	1,0	2,8	3,1	5,5	1,3	2,7
Coût salarial réel par tête (1)	3,6	-1,2	0,0	2,6	1,8	3,3	-0,5	1,2
<b>b. Commerce et horeca</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-7,4	2,9	1,9	2,8	1,8	-1,4	-0,9	2,1
Formation brute de capital fixe en volume	-13,1	-6,5	-6,2	4,4	5,6	4,0	-2,3	2,0
Emploi total	-1,5	-0,5	-0,3	0,3	0,3	-0,5	-0,2	0,1
Productivité réelle par tête	-6,0	3,4	2,3	2,5	1,5	-0,8	-0,7	2,0
Coût salarial réel par tête (1)	4,0	-1,5	-1,9	-0,7	1,0	1,0	-0,2	-0,0
<b>c. Crédit et assurances</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	0,3	1,8	3,2	2,3	1,9	7,6	1,6	2,2
Formation brute de capital fixe en volume	-8,5	-3,4	2,8	2,7	2,7	11,9	2,2	1,8
Emploi total	-2,4	-2,1	-0,6	0,1	0,3	1,3	-1,6	-0,2
Productivité réelle par tête	2,8	4,0	3,8	2,3	1,6	6,1	3,2	2,4
Coût salarial réel par tête (1)	1,9	-2,3	-0,1	1,0	1,9	1,4	0,4	0,9
<b>d. Santé et action sociale</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	1,1	1,1	4,5	1,6	2,8	4,3	0,6	2,6
Formation brute de capital fixe en volume	-8,8	-2,2	7,9	-1,4	0,2	1,4	-0,2	0,7
Emploi total	4,5	3,0	2,5	2,1	1,8	2,5	2,1	2,1
Productivité réelle par tête	-3,3	-1,8	1,9	-0,5	0,9	1,7	-1,4	0,5
Coût salarial réel par tête (1)	2,7	-2,6	-0,4	1,6	2,3	0,3	0,4	1,1
<b>e. Autres services marchands</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	2,4	2,1	2,1	2,9	2,8	1,3	3,0	2,6
Formation brute de capital fixe en volume (2)	-8,2	-3,4	4,7	3,3	3,0	6,3	5,7	2,4
Emploi total	1,2	3,3	2,8	3,3	2,9	2,2	2,6	3,0
Productivité réelle par tête	1,2	-1,1	-0,7	-0,5	-0,1	-0,9	0,4	-0,4
Coût salarial réel par tête (1)	1,5	-4,3	-0,5	0,1	1,3	1,8	-0,3	0,1
<b>6. Services non marchands</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	1,9	1,0	0,6	1,7	1,6	1,5	1,9	1,4
Formation brute de capital fixe en volume	7,5	-6,0	14,6	9,2	-2,6	14,6	14,7	1,0
Emploi total	1,1	0,2	0,0	0,1	0,3	0,9	1,3	0,2
Productivité réelle par tête	0,8	0,7	0,6	1,6	1,3	0,6	0,6	1,1
Coût salarial réel par tête (1)	3,4	-0,7	0,8	1,4	1,0	2,0	1,4	0,8
<b>7. Total</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-0,5	1,7	1,9	2,3	2,2	2,7	1,3	2,1
Formation brute de capital fixe en volume (2)	-2,8	-1,4	0,3	3,5	2,5	3,9	1,6	1,7
Emploi total	0,2	0,5	0,7	1,0	1,0	0,9	0,5	0,9
Productivité réelle par tête	-0,7	1,2	1,2	1,3	1,1	1,8	0,8	1,2
Coût salarial réel par tête (1)	2,1	-2,0	-0,3	0,7	1,3	1,6	0,1	0,5

(1) Coût salarial net de subventions salariales.

(2) Hors investissement résidentiel.

## 4.2. Région flamande

### 4.2.1. Evolutions macroéconomiques

La brutale contraction de l'activité et des échanges économiques internationaux a, dès la fin 2008, pesé sur une économie flamande plus dépendante des débouchés extérieurs que celle des autres régions. Cette relative sensibilité est partiellement le reflet d'une structure productive qui comprend proportionnellement une plus grande part d'activités industrielles. Aussi, le fort recul de la valeur ajoutée des industries manufacturières, induit par la récession mondiale, s'est-il traduit par une chute inédite du PIB flamand en 2009, de l'ordre de 3,4 %. Entraînées par l'industrie, la plupart des branches d'activité marchande a contribué au repli de la croissance. Le net ralentissement économique, la dégradation des perspectives de demande et l'assèchement du crédit bancaire ont stoppé net la dynamique, jusque là encore vive, des investissements.

**Tableau 14 : Principaux résultats macroéconomiques : Région flamande**

	2009	2010	2011	2012	2013- 2016	Moyennes		
						1996- 2002	2003- 2009	2010- 2016
<b>1. Produit intérieur brut en volume (1)</b>	-3,4	2,2	2,3	2,2	2,2	2,5	1,4	2,2
<b>2. Valeur ajoutée brute en volume (1)</b>	-3,4	1,9	2,2	2,2	2,3	2,3	1,4	2,2
<b>3. Formation brute de capital fixe en volume (1) (2)</b>	-7,6	-0,1	4,9	3,8	2,4	3,3	2,8	2,6
<b>4. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)</b>	-3,1	1,3	1,0	1,0	1,2	1,2	0,4	1,1
<b>5. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (3)</b>	1,8	-1,9	-0,1	1,1	1,7	1,1	0,0	0,9
<b>6. Emploi et chômage</b>								
<b>6.1. Emploi intérieur</b>								
6.1.a. Emploi intérieur total, en milliers (4)	2571,3	2588,4	2616,9	2643,3	2757,5	2321,2	2495,1	2672,4
6.1.b. Différence en milliers	-13,9	17,2	28,5	26,4	28,5	27,2	24,4	26,6
6.1.c. Variation en pour cent	-0,5	0,7	1,1	1,0	1,1	1,2	1,0	1,0
<b>6.2. Taux d'emploi (4)</b>	67,3	67,4	67,7	68,1	69,8	64,0	66,7	68,5
<b>6.3. Chômage</b>								
6.3.a. Chômage, définition BFP, en milliers (4)	252,6	255,4	247,8	246,1	214,2	282,1	268,7	238,3
6.3.b. Demandeurs d'emploi, en milliers (4)	200,6	206,7	201,5	201,6	173,9	204,7	201,6	194,4
6.3.c. Taux de chômage, concept BFP (4)	8,4	8,4	8,1	8,0	6,8	10,1	9,1	7,7
6.3.d. Taux de chômage, hors chômeurs âgés (4)	6,7	6,8	6,6	6,6	5,6	7,3	6,8	6,3

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Hors investissement résidentiel.

(3) Coût salarial net de subventions salariales.

(4) La valeur en fin de période, soit 2016, est présentée dans la colonne 2013-2016.

En 2010, en revanche, l'industrie flamande aurait bénéficié déjà du regain rapide de l'activité mondiale. A l'image des périodes de reprise passées, c'est au Nord du pays que la relance aurait été la plus vigoureuse. La croissance du PIB flamand aurait atteint ainsi 2,2 % en 2010. Outre le redressement de la production de biens d'investissement et de biens intermédiaires, le

redémarrage de l'économie flamande s'appuierait en particulier sur la progression forte de l'activité dans la branche du commerce et de l'horeca.

La productivité apparente du travail chuterait, elle aussi, en 2009 (-3,1 %). Cette diminution est liée au maintien relatif de l'emploi en nombre de personnes durant la crise. En effet, à l'instar de l'évolution observée au niveau national, c'est la durée du travail qui a amorti l'impact de la récession plutôt que le nombre de travailleurs, la réduction du temps de travail étant d'ailleurs favorisée par diverses mesures publiques dites *anti-crise*. Même si la Flandre est la région qui a payé le plus lourd tribut en termes d'emplois, la diminution du nombre de postes de travail est restée, somme toute, relativement modérée en 2009, vu l'ampleur du choc sur l'activité. Elle a atteint -0,5 % en 2009, soit -13 900 personnes. Ces pertes d'emplois devraient cependant être effacées dès 2010, la progression de l'emploi intérieur flamand (0,7 %) bénéficiant du fort rebond de l'activité et de l'atonie des gains de productivité dans les services marchands, qui fournissent l'essentiel des créations d'emploi. A l'inverse, les forts gains de productivité enregistrés dans l'industrie manufacturière contribueraient à renforcer la tendance baissière de l'emploi industriel en Flandre.

En 2009, comparée à l'évolution de la productivité moyenne, la croissance plus rapide des coûts salariaux par tête a résulté en une forte chute de la rentabilité (mesurée par l'écart entre la valeur ajoutée et les salaires). En réalité, les salaires réels ont notamment bénéficié en 2009 du reflux de l'inflation (particulièrement vive en 2008), des effets *retard* de l'indexation et du relatif maintien de l'emploi, de sorte qu'ils ont enregistré une hausse de 1,8 % en 2009, tandis que la productivité chutait dans le même temps. Cette évolution contracyclique des rémunérations participe à la stabilisation des revenus des ménages flamands durant la crise (cf. chapitre 5). Néanmoins, elle pourrait peser sur la dynamique de l'emploi et des investissements à moyen terme. En 2010, les salaires réels devraient avoir baissé, en raison notamment de la modération salariale prévue dans l'accord interprofessionnel 2009-2010. Cependant, le niveau de rentabilité du secteur marchand enregistré en 2007 en Flandre ne serait pas récupéré avant 2012.

Enfin, l'évolution du marché du travail en Flandre, particulièrement favorable jusqu'à l'orée de la crise, a marqué temporairement le pas en 2009. Ainsi, cette année-là, la population active occupée flamande s'est-elle inscrite en recul, non seulement en raison de la réduction de l'emploi intérieur – quoique mesurée, répétons-le – mais aussi en raison de la tendance à la baisse des navettes flamandes vers la capitale, elle-même affectée par l'impact de la crise sur les opportunités d'emploi à Bruxelles.

En 2010, le solde des navettes se serait encore érodé à mesure que la reprise s'est raffermie en Flandre. Cependant, si les difficultés conjoncturelles pourraient encore contribuer à freiner l'accroissement de la population active en 2010 (cf. section 3.2.1), la hausse de l'offre de travail (+17 800 unités) demeurerait supérieure à la progression de la population active occupée (15 000 unités). Dès lors, le nombre de demandeurs d'emploi augmenterait encore en 2010 (2 800 unités), portant la hausse du chômage à 33 700 personnes par rapport à 2008, avant d'entamer une décrue à partir de 2011 (-3 %). En 2012, la baisse du chômage serait plus limitée (-0,7 %), principalement

en raison du regain de croissance de la population active – compte tenu des tendances sociodémographiques sous-jacentes – et du recul attendu du solde des navettes. Le taux de chômage retournerait alors à son niveau d'avant crise (8,0 %).

A partir de 2012, la progression de l'activité économique au Nord du pays rejoindrait sa trajectoire de moyen terme, soit 2,2 % par an, proche de sa moyenne de long terme (hors 2009). Entre 2013 et 2016, la dynamique de croissance reposerait notamment sur une contribution à nouveau élevée de la branche « autres services marchands », apportant 0,8 point à la croissance de la valeur ajoutée, mais aussi sur un apport remarquable du commerce et de l'horeca (0,4 point), supérieur à la contribution des industries manufacturières (0,3 point).

Entre 2013 et 2016, les investissements progresseraient à un rythme moyen de 2,4 % par an, soit un rythme moins élevé que celui observé durant la récente phase d'expansion des capacités de production.

En revanche, à moyen terme, l'accélération des coûts salariaux réels par tête (1,7 %), qui se révélerait supérieure aux gains de productivité moyens (1,2 %), pourrait freiner la progression de l'emploi en Flandre. Ainsi, à partir de 2013, l'emploi intérieur retrouverait un taux de croissance stable, de l'ordre de 1,1 % par an, un taux certes inférieur à ceux observés avant crise, mais qui correspond néanmoins à un accroissement net de 28 500 emplois par an. En proportion, le contenu en emploi de la croissance économique flamande – ou encore le partage de celle-ci entre productivité et emploi – resterait équivalent aux tendances longues du passé (près de 13 000 emplois par point de croissance du PIB). Au sein de l'emploi flamand, le nombre d'indépendants afficherait une croissance positive mais modérée (0,4 % par an en moyenne au cours de la période 2010-2016), tandis que l'emploi salarié croîtrait plus rapidement (1,2 %), soutenu notamment par une progression très forte au sein des services marchands, en particulier dans les branches « autres services marchands » et « santé et action sociale ».

Enfin, à moyen terme, le marché du travail devrait connaître en Flandre une évolution particulièrement favorable. Ainsi, le rebond de l'offre de travail qui aurait lieu en 2012, s'essoufflerait en fin de période de projection sous les effets du vieillissement de la population. Au cours de la période 2013-2016, la population active flamande progresserait de 67 700 unités (soit 0,5 % par an, contre 0,7 % entre 2003 et 2009). La population active occupée progresserait, elle, à un rythme supérieur (0,9 %), même si ce taux demeurerait moindre que celui de l'emploi intérieur régional dans un contexte où le solde des navettes irait en décroissant (cf. section 3.2.3). Dès lors, la réduction du nombre de demandeurs d'emploi, qui s'accélérait en fin de période de projection, pourrait permettre à l'économie flamande d'enregistrer à l'horizon 2016 un taux de chômage (définition BFP : 6,8 %) proche de son niveau structurel (autour de 6 % probablement). Parallèlement, le taux d'emploi se redresserait. Favorisé par le ralentissement de la population d'âge actif en fin de période, il dépasserait dès 2012 son niveau de 2008, pour atteindre un maximum historique de 69,8 % en 2016.

#### 4.2.2. Evolutions par branche d'activité

Le Tableau 15 présente la structure sectorielle de la valeur ajoutée brute et de l'emploi intérieur en Région flamande. Comme la période de projection ne couvre que sept années, on ne devrait guère noter de bouleversements dans la structure économique flamande. Cependant, comme nous le verrons ci-après, certaines tendances observées par le passé devraient se poursuivre au cours de la période de projection.

En ce qui concerne la structure de la valeur ajoutée brute en volume (euros chaînés), la tendance à la baisse de la part des branches secondaires (soit l'énergie, l'industrie manufacturière et la construction) devrait se poursuivre au cours de la période 2010-2016. En revanche, le poids des branches tertiaires irait croissant (services marchands et non marchands) et passerait de 70,6 % en 2009 à 71,2 % en 2016. La part des services marchands croîtrait relativement rapidement, soit d'un peu plus de 1 point de pourcentage (de 60,1 % en 2009 à 61,3 % en 2016), alors que la part des services non marchands (principalement « administration publique et enseignement ») fléchirait (de 10,5 % à 9,9 % en 2016).

**Tableau 15 : Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région flamande**

<i>(En pour cent du total régional)</i>	Valeur ajoutée brute en volume (1)			Emploi intérieur		
	1980	2009	2016	1980	2009	2016
<b>1. Agriculture</b>	1,6	1,4	1,3	3,8	2,1	1,8
<b>2. Energie</b>	5,6	2,8	2,6	2,0	0,7	0,6
<b>3. Industries manufacturières</b>	19,2	18,9	18,8	28,0	15,2	12,4
a. Biens intermédiaires	5,6	6,7	6,9	7,4	4,9	4,2
b. Biens d'équipement	5,1	4,0	4,0	6,9	3,6	2,7
c. Biens de consommation	8,9	8,3	7,9	13,7	6,7	5,5
<b>4. Construction</b>	7,9	5,9	5,7	8,1	6,3	6,1
<b>5. Services marchands</b>	50,0	60,1	61,3	40,7	60,1	64,3
a. Transports et communication	6,6	7,1	7,1	7,6	6,7	6,5
b. Commerce et horeca	21,9	15,0	15,4	17,9	17,6	17,2
c. Crédit et assurances	2,1	3,3	3,2	2,2	1,9	1,8
d. Santé et action sociale	5,2	6,7	6,9	5,4	11,4	12,9
e. Autres services marchands	16,1	28,0	28,5	7,6	22,5	25,9
<b>6. Services non marchands</b>	16,0	10,5	9,9	17,5	15,7	14,7
<b>7. Total</b>	100,3	99,6	99,6	100,0	100,0	100,0

(1) Les mesures en euros chaînés n'étant pas additives, des écarts entre (sous-)totaux et la somme de leurs composantes peuvent apparaître.

Les services non marchands devraient enregistrer la plus forte baisse de leur poids relatif au cours de la période de projection (-0,6 pp). En outre, la part des « biens de consommation » reculerait aussi sensiblement (-0,4 pp). La plus forte progression (0,5 pp) est à mettre à l'actif de la principale branche de l'économie flamande, soit les « autres services marchands ».

Dans les services marchands, seule la part de la branche « crédit et assurances » diminuerait, passant de 3,3 % en 2009 à 3,2 % en 2016. La part des branches « transports et communication » et « crédit et assurances » dans le total de la valeur ajoutée brute flamande demeurerait relativement



stable (respectivement 7,1 % et 6,9 % en 2016). Quant à la part de la branche « commerce et horeca », elle progresserait de 0,4 point de pourcentage.

En ce qui concerne la structure de l'emploi (Tableau 15, colonne de droite), la part des branches secondaires devrait aussi diminuer en projection. Ainsi, en 2016, le secteur secondaire représenterait 19,2 % de l'emploi intérieur en Flandre, un pourcentage qui s'élevait à 22,1 % en 2009. L'emploi resterait stable dans les branches « construction » et « énergie » et atteindrait respectivement 6,1 % et 0,6 % en 2016. Enfin, la part de l'industrie manufacturière connaîtrait, à l'horizon 2016, une baisse de près de 2,8 points, ou presque 20 % (passant de 15,2 % en 2009 à 12,4 % en 2016). Cette baisse se répartirait entre les trois branches de façon plus ou moins uniforme. En effet, la part des « biens intermédiaires », des « biens d'équipement » et des « biens de consommation » reculerait d'environ 1 pp et s'élèverait respectivement à 4,2 %, 2,7 % et 5,5 % en 2016. Parmi toutes les branches, c'est celle des « biens de consommation » qui perdrait le plus terrain, soit 1,2 pp.

Certaines branches du secteur tertiaire afficheraient également une évolution négative. Les parts dans l'emploi des branches « transports et communication », « commerce et horeca », « crédit et assurances » et des services non marchands diminueraient pendant la période de projection (pour atteindre respectivement 6,5 %, 17,2 %, 1,8 % et 14,7 % en 2016). Toutefois, le secteur tertiaire dans son ensemble verrait sa part dans l'emploi augmenter, passant de 75,8 % en 2009 à 79 % en 2016 grâce aux branches « santé et action sociale » et « autres services marchands ». Leurs parts respectives dans l'emploi en Région flamande devraient en effet progresser de 1,5 pp et 3,4 pp au cours de la période de projection. La part de la branche « santé et action sociale » s'établirait à 12,9 % en 2016 (contre 11,4 % en 2009), tandis que celle des « autres services marchands », qui forment la plus grande branche en termes d'emploi, s'élèverait à 25,9 % (contre 22,5 % en 2009).

Au moyen d'une analyse des contributions à la croissance (cf. Tableau 45 en annexe), nous allons tenter d'identifier les principales branches d'activité qui ont contribué le plus au rétablissement de la croissance en 2010 et à son maintien au cours des années suivantes.

En 2010, tant les branches secondaires que tertiaires auraient contribué de façon positive à la croissance. La valeur ajoutée brute totale aurait progressé de 1,9 %. La contribution de l'ensemble de l'industrie manufacturière serait de 0,6 pp et représenterait ainsi près de 30 % de la croissance totale (de la valeur ajoutée brute) en Flandre. En 2010, la croissance de l'industrie manufacturière aurait été supérieure à celle des « services marchands » (3,5 % et 1,9 % respectivement), ce qui ne serait plus le cas lors des années suivantes de la période de projection. Un peu plus de 60 % de la croissance serait générée par les services marchands (contribution de 1,2 pp à la croissance) et plus particulièrement par les branches « commerce et horeca » (0,6 pp) et « autres services marchands » (0,4 pp).

En 2010, la branche « agriculture » serait la seule à avoir enregistré une croissance négative de sa valeur ajoutée brute (-0,4 %) (voir Tableau 16) et la branche « construction » une croissance nulle. Dans le secteur secondaire, la croissance la plus rapide de la valeur ajoutée aurait été enregistrée

dans les branches secondaires « biens d'équipement » (5,2 %) et « biens intermédiaires » (4,4 %). Dans le secteur tertiaire, c'est la branche « commerce et horeca » qui aurait été le moteur de la croissance (3,6 %).

En 2010, l'emploi intérieur en Région flamande aurait progressé de 0,7 % ou de 17 000 unités. La croissance la plus rapide aurait été enregistrée dans les branches « autres services marchands » (3,6 %) et « santé et action sociale » (3,2 %). Par contre, l'emploi aurait reculé de 3,5 % dans l'industrie manufacturière. Dans les services marchands, l'emploi aurait grimpé de quelque 28 800 unités (1,9 %), dont 20 800 unités (3,6 %) dans la branche « autres services marchands » et 9 300 (3,2 %) dans la branche « santé et action sociale ». Les pertes d'emploi les plus importantes auraient été enregistrées dans la branche « biens de consommation ». L'emploi dans cette branche et dans l'ensemble de l'industrie manufacturière aurait chuté respectivement de 5 200 unités (-3 %) et de 13 500 unités.

La croissance de la valeur ajoutée brute devrait s'accélérer pour s'établir à 2,2 % en 2011, principalement sous l'impulsion des deux principales branches de l'économie flamande, soit les « autres services marchands » (contribution de 0,6 pp) et le « commerce et horeca » (0,4 pp). La branche « santé et action sociale » contribuerait (0,4 pp) aussi à ce résultat. Conjointement, ces trois branches devraient représenter près de deux tiers de la valeur ajoutée brute supplémentaire créée en Flandre. Les branches enregistrant la plus forte croissance en 2011 seraient la « santé et action sociale » (4,5 %), « les biens intermédiaires » (3,2 %) et la « construction » (2,7 %). Enfin, l'industrie manufacturière progresserait de 2 % et les services marchands de 2,5 %.

En 2011, l'emploi intérieur de la Région flamande progresserait à un rythme légèrement plus rapide qu'en 2010 (1,1 % contre 0,7 %) et grimperait ainsi de 28 500 unités. Les branches « industrie manufacturière » et « crédit et assurances » enregistreraient une croissance négative de leur emploi (respectivement -1,5 % et -0,9 %). Dans l'industrie manufacturière, les pertes d'emploi devraient avoisiner 5 800 unités. En revanche, des emplois seraient créés dans les services marchands (+ 2,1 % ou 33 500 unités), principalement dans les branches « autres services marchands » (+ 3,6 % ou 21 300 unités) et « santé et action sociale » (+ 3,5 % ou 10 700 unités).

En 2012, la croissance de la valeur ajoutée brute en volume devrait s'établir à 2,2 %. Les services marchands seraient le principal moteur de cette croissance; ils y contribueraient à hauteur des deux tiers environ, à raison de 1,5 point de pourcentage. Parmi les services marchands, la branche « autres services marchands » génère une contribution de 0,7 pp. La branche « commerce et horeca » et l'industrie manufacturière, quant à elles, contribuent respectivement de 0,3 pp à la croissance. En 2012, les branches enregistrant la croissance la plus rapide de leur valeur ajoutée brute sont la « construction » (2,8 %), les « biens intermédiaires » (2,6 %) et les « transports et communication » (2,6 %).

Toujours en 2012, l'emploi intérieur croîtrait au rythme de 1 %, ce qui représente une progression de 26 400 unités. On enregistrerait à nouveau des pertes d'emploi dans l'industrie manufacturière (-2,2 %) et des créations dans les services marchands (2,1 %). Les tendances du passé seraient

ainsi confirmées. L'emploi progresserait dans toutes les branches des services marchands, à l'exception de la branche « crédit et assurances » où il resterait stable. L'emploi se développerait principalement dans les branches « autres services marchands » (de 3,1 % ou 19 500 unités) et « santé et action sociale » (de 2,6 % ou de 8 100 unités). En revanche, 8 000 emplois seraient perdus dans l'industrie manufacturière.

A moyen terme (2013-2016), la croissance économique en Région flamande atteindrait 2,3 % (valeur ajoutée brute en volume). A nouveau, ce sont les services marchands qui contribueraient le plus à cette croissance. Leur contribution moyenne par an devrait en effet s'élever à 1,7 pp au cours de la période 2013-2016. Un peu moins de la moitié de cette contribution devrait être réalisée par les « autres services marchands » (0,8 pp). La branche « commerce et horeca » et l'industrie manufacturière devraient aussi grandement contribuer à cette croissance (respectivement 0,4 pp et 0,3 pp). Par ailleurs, les branches « santé et action sociale », « autres services marchands » et « transports et communication » afficheraient les plus fortes croissances au cours de la période 2013-2016 (respectivement 2,9 %, 2,8 % et 2,7 % par an). Au cours de cette période, la valeur ajoutée brute créée par l'industrie manufacturière augmenterait de 1,9 % par an.

En fin de période de projection (2013-2016), la croissance annuelle moyenne de l'emploi devrait être de nouveau plus soutenue (1,1 %). En termes absolus, l'emploi progresserait de quelque 28 500 unités par an. Toutefois, dans la plupart des branches du secondaire (l'énergie et l'industrie manufacturière), l'emploi continuerait à baisser. Les créations d'emploi concerneraient principalement les services marchands (2 % ou 33 000 unités), et plus particulièrement les branches « autres services marchands » (2,8 % ou 19 000 unités) et « santé et action sociale » (2,5 % ou 8 500 unités).

**Tableau 16 : Principaux résultats par branche d'activité: Région flamande**  
(Taux de croissance annuel, en pour cent)

	2009	2010	2011	2012	2013- 2016	Moyennes		2010- 2016
						1996- 2002	2003- 2009	
<b>1. Agriculture</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	0,2	-0,4	0,5	1,2	1,3	2,5	-0,9	0,9
Formation brute de capital fixe en volume	-3,6	-2,6	0,4	0,8	0,9	0,8	7,0	0,3
Emploi total	-0,4	-1,0	-0,9	-1,4	-1,1	-1,3	-1,1	-1,1
Productivité réelle par tête	0,6	0,6	1,4	2,7	2,4	3,8	0,2	2,0
Coût salarial réel par tête (1)	-0,8	-2,6	1,1	1,6	1,0	1,4	0,8	0,6
<b>2. Energie</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	2,1	2,6	1,0	1,4	0,8	-1,2	2,1	1,2
Formation brute de capital fixe en volume	17,6	-9,3	0,2	0,2	0,2	9,8	12,5	-1,1
Emploi total	1,3	3,3	1,5	-0,3	-0,5	-1,4	0,6	0,4
Productivité réelle par tête	0,8	-0,7	-0,5	1,7	1,3	0,1	1,6	0,8
Coût salarial réel par tête (1)	-2,1	-2,1	-1,6	0,7	1,9	3,3	-0,9	0,7
<b>3. Industries manufacturières</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-9,7	3,5	2,0	1,8	1,9	2,7	-1,1	2,1
Formation brute de capital fixe en volume	-17,5	2,9	8,1	2,5	2,6	0,9	-3,2	3,4
Emploi total	-4,9	-3,5	-1,5	-2,2	-1,4	-0,7	-1,9	-1,8
Productivité réelle par tête	-5,1	7,2	3,6	4,0	3,4	3,4	0,8	4,0
Coût salarial réel par tête (1)	0,4	0,5	1,0	1,9	2,1	1,4	-0,1	1,7
<b>a. Biens intermédiaires</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-8,8	4,4	3,2	2,6	2,0	3,2	-2,3	2,6
Formation brute de capital fixe en volume	-14,0	-9,4	5,9	2,9	3,4	1,1	0,3	1,9
Emploi total	-4,4	-2,8	-1,5	-2,2	-0,9	-0,1	-1,0	-1,5
Productivité réelle par tête	-4,6	7,3	4,8	5,0	3,0	3,3	-1,4	4,1
Coût salarial réel par tête (1)	0,4	1,1	0,8	2,4	2,2	1,2	-0,1	1,9
<b>b. Biens d'équipement</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-14,8	5,2	2,2	1,4	1,9	4,0	-2,9	2,4
Formation brute de capital fixe en volume	-19,8	4,2	7,8	6,1	3,4	-0,0	-3,2	4,5
Emploi total	-5,7	-5,3	-2,1	-2,9	-2,2	-0,5	-2,7	-2,7
Productivité réelle par tête	-9,7	11,0	4,4	4,4	4,2	4,5	-0,1	5,2
Coût salarial réel par tête (1)	-1,5	1,8	2,5	1,8	2,0	1,1	-0,6	2,0
<b>c. Biens de consommation</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-7,5	1,6	0,8	1,2	1,7	1,3	1,4	1,5
Formation brute de capital fixe en volume	-20,2	15,9	10,1	0,9	1,6	2,3	-5,8	4,8
Emploi total	-4,8	-3,0	-1,2	-1,8	-1,4	-1,3	-2,2	-1,7
Productivité réelle par tête	-2,8	4,8	2,0	3,0	3,2	2,6	3,6	3,2
Coût salarial réel par tête (1)	1,7	-1,2	0,2	1,5	2,0	1,6	0,2	1,2
<b>4. Construction</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-3,1	-0,0	2,7	2,8	1,7	1,8	2,2	1,7
Formation brute de capital fixe en volume	-5,6	-5,5	3,9	10,3	3,7	3,9	6,1	3,4
Emploi total	-0,4	0,7	1,0	1,3	0,4	0,2	1,1	0,6
Productivité réelle par tête	-2,7	-0,7	1,7	1,5	1,3	1,6	1,1	1,1
Coût salarial réel par tête (1)	1,7	-1,0	-0,3	1,4	1,9	1,3	0,5	1,1
<b>5. Services marchands</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-2,6	1,9	2,5	2,3	2,7	2,7	2,3	2,5
Formation brute de capital fixe en volume (2)	-8,5	1,4	3,9	3,4	3,0	5,0	3,8	2,9
Emploi total	0,2	1,9	2,1	2,1	2,0	2,3	1,9	2,0
Productivité réelle par tête	-2,8	0,0	0,4	0,2	0,7	0,4	0,3	0,5
Coût salarial réel par tête (1)	2,8	-2,6	-0,2	1,1	1,8	1,2	0,3	0,8

	2009	2010	2011	2012	2013- 2016	Moyennes		2010- 2016
						1996- 2002	2003- 2009	
<b>a. Transports et communication</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-4,4	0,5	1,8	2,6	2,7	0,7	1,5	2,2
Formation brute de capital fixe en volume	-5,9	0,6	8,6	3,8	1,1	2,2	5,8	2,5
Emploi total	-1,7	-0,4	0,4	0,8	1,0	0,8	0,8	0,7
Productivité réelle par tête	-2,8	0,9	1,4	1,8	1,7	-0,1	0,7	1,6
Coût salarial réel par tête (1)	3,2	-1,0	-0,9	1,0	1,9	1,4	0,5	1,0
<b>b. Commerce et horeca</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-5,7	3,6	2,5	2,2	2,5	0,6	1,3	2,6
Formation brute de capital fixe en volume	-15,3	-2,1	3,5	3,2	5,3	4,8	0,7	3,7
Emploi total	-0,9	0,1	0,3	0,9	0,8	0,6	0,4	0,7
Productivité réelle par tête	-4,8	3,5	2,3	1,3	1,7	0,0	0,8	1,9
Coût salarial réel par tête (1)	3,6	-2,5	0,5	1,7	2,1	1,3	1,2	1,2
<b>c. Crédit et assurances</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-6,6	1,0	2,1	2,3	1,6	3,9	1,0	1,7
Formation brute de capital fixe en volume	-8,5	-3,4	2,8	2,7	2,7	13,6	0,3	1,8
Emploi total	-2,4	-2,4	-0,9	-0,0	0,3	-1,0	-1,0	-0,3
Productivité réelle par tête	-4,3	3,6	3,1	2,3	1,3	5,0	1,9	2,0
Coût salarial réel par tête (1)	2,9	-2,1	0,2	1,0	1,7	-0,1	0,1	0,8
<b>d. Santé et action sociale</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	1,5	1,9	4,5	1,7	2,9	4,3	1,5	2,8
Formation brute de capital fixe en volume	-8,5	1,1	5,3	2,2	1,8	2,3	-0,3	2,2
Emploi total	3,0	3,2	3,5	2,6	2,5	3,3	2,7	2,8
Productivité réelle par tête	-1,4	-1,2	1,0	-0,9	0,4	0,9	-1,1	0,0
Coût salarial réel par tête (1)	2,6	-1,7	-0,3	1,9	2,2	0,6	0,1	1,2
<b>e. Autres services marchands</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-0,9	1,5	2,2	2,5	2,8	4,2	3,5	2,5
Formation brute de capital fixe en volume (2)	-6,3	4,2	1,2	3,6	3,1	8,3	7,6	3,1
Emploi total	0,6	3,6	3,6	3,1	2,8	4,9	3,6	3,1
Productivité réelle par tête	-1,4	-2,1	-1,3	-0,7	-0,0	-0,7	-0,1	-0,6
Coût salarial réel par tête (1)	2,5	-3,5	-0,1	0,5	1,6	2,6	-0,2	0,4
<b>6. Services non marchands</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	0,3	0,9	0,6	1,7	1,5	0,7	0,6	1,3
Formation brute de capital fixe en volume	7,5	-6,0	14,6	9,2	-2,6	0,7	5,4	1,0
Emploi total	0,8	0,2	-0,1	-0,0	0,1	0,8	0,9	0,1
Productivité réelle par tête	-0,6	0,7	0,7	1,7	1,4	-0,1	-0,3	1,3
Coût salarial réel par tête (1)	3,4	-0,7	0,9	1,5	1,1	1,5	1,0	0,9
<b>7. Total</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-3,4	1,9	2,2	2,2	2,3	2,3	1,4	2,2
Formation brute de capital fixe en volume (2)	-7,6	-0,1	4,9	3,8	2,4	3,3	2,8	2,6
Emploi total	-0,5	0,7	1,1	1,0	1,1	1,2	1,0	1,0
Productivité réelle par tête	-2,9	1,2	1,1	1,1	1,2	1,1	0,4	1,2
Coût salarial réel par tête (1)	2,1	-1,7	0,1	1,2	1,6	1,2	0,2	0,9

(1) Coût salarial net de subventions salariales.

(2) Hors investissement résidentiel.

(2) Hors investissement résidentiel.

## 4.3. Région wallonne

### 4.3.1. Evolutions macroéconomiques

En 2009, à l'apogée de la crise, la forte dégradation de l'environnement économique international et national a entraîné la Wallonie, à l'instar des autres régions, dans une profonde récession. Le niveau du PIB wallon s'est ainsi réduit de 3,1 %, l'ensemble des branches d'activité marchande – à l'exception de la « santé et de l'action sociale » et l'« énergie » – contribuant au recul de la croissance. Les « industries manufacturières », particulièrement les « biens intermédiaires » mais aussi ceux d'équipement, dont l'activité dépend largement du commerce extérieur, ont souffert du repli des principaux marchés d'exportation wallons. La dégradation économique générale a également affecté les branches des services, principalement les services aux entreprises, qui composent une part importante de la branche « autres services marchands », mais aussi « le commerce et l'horeca » ou « les transports et communication ». Toutefois, le rebond de l'économie wallonne se serait déjà produit en 2010, dans le sillage du redressement de la conjoncture économique globale. La reprise (2 %) aurait largement été soutenue par l'évolution de l'industrie des biens intermédiaires, qui aurait bénéficié du retour de la croissance du commerce mondial, ainsi que par la branche d'activité « santé et action sociale ».

Le net recul des investissements wallons enregistré au creux de la récession, en 2009, en raison de la détérioration des perspectives de débouchés extérieurs et intérieurs, mais aussi probablement du fait du resserrement du marché du crédit bancaire, se serait poursuivi en 2010 (-4 %). La décroissance du volume de l'investissement aurait atteint environ 10 % sur les deux ans (contre une chute de 8,6 % au niveau national). Le recul des investissements aurait été d'autant plus prononcé et prolongé qu'il est intervenu après deux années d'extension soutenue des capacités de production wallonnes<sup>31</sup>, que les entreprises auront probablement cherché d'abord à utiliser (et à amortir) avant de recommencer à investir.

L'ampleur de la crise économique laissait craindre une évolution très défavorable de la dynamique des créations d'emploi en Wallonie, comme dans le reste du pays. Cependant, confrontées au ralentissement de la demande, les entreprises ont privilégié la mise en œuvre de stratégies visant à réduire la durée moyenne du temps de travail, espérant ainsi retarder le moment de se séparer d'une main-d'œuvre qualifiée. Elles ont à cette fin largement tiré avantage des dispositifs publics *anti-crise*. La baisse de la productivité réelle par tête dans les branches d'activité marchande a ainsi atteint 3,3 % en 2009. Ces mesures ont certainement permis de limiter la dégradation de l'emploi intérieur wallon pendant la récession (-0,3 %). En 2010, le retour rapide de la croissance mais aussi le prolongement des mesures *anti-crise* auraient amené une reprise précoce de l'emploi wallon. Soutenues principalement par le redressement des embauches dans les « autres services marchands », « la santé et l'action sociale » et le « commerce et l'horeca », les créations d'emploi en Wallonie se seraient élevées, l'année passée, à près de 8 200 postes (0,7 %).

---

<sup>31</sup> La formation brute de capital fixe des entreprises wallonnes s'est accrue de 6,2 % en 2007 et de 12,6 % en 2008.

**Tableau 17 : Principaux résultats macroéconomiques : Région wallonne**

	2009	2010	2011	2012	2013- 2016	Moyennes		
						1996- 2002	2003- 2009	2010- 2016
<b>1. Produit intérieur brut en volume (1)</b>	-3,1	2,0	1,9	2,2	2,2	2,0	1,4	2,1
<b>2. Valeur ajoutée brute en volume (1)</b>	-3,1	1,7	1,8	2,2	2,2	1,8	1,3	2,1
<b>3. Formation brute de capital fixe en volume (1) (2)</b>	-6,3	-4,0	5,0	4,2	3,1	3,9	3,2	2,5
<b>4. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)</b>	-3,3	1,1	1,0	1,1	1,1	1,1	0,2	1,1
<b>5. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (3)</b>	0,7	-2,2	-0,2	0,8	1,1	0,7	-0,4	0,4
<b>6. Emploi et chômage</b>								
<b>6.1. Emploi intérieur</b>								
6.1.a. Emploi intérieur total, en milliers (4)	1192,6	1200,7	1210,2	1222,0	1272,4	1078,4	1154,8	1235,9
6.1.b. Différence en milliers	-3,2	8,2	9,5	11,8	12,6	9,0	12,2	11,4
6.1.c. Variation en pour cent	-0,3	0,7	0,8	1,0	1,0	0,8	1,1	0,9
<b>6.2. Taux d'emploi (4)</b>	58,0	58,0	58,2	58,6	60,4	56,2	57,8	59,1
<b>6.3. Chômage</b>								
6.3.a. Chômage, définition BFP, en milliers (4)	283,8	282,6	280,3	277,9	264,3	266,4	294,6	274,1
6.3.b. Demandeurs d'emploi, en milliers (4)	251,0	251,5	249,6	247,5	233,2	227,3	255,6	243,4
6.3.c. Taux de chômage, concept BFP (4)	17,5	17,4	17,2	16,9	15,7	18,0	18,5	16,6
6.3.d. Taux de chômage, hors chômeurs âgés (4)	15,5	15,5	15,3	15,1	14,1	15,4	16,1	14,7

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Hors investissement résidentiel.

(3) Coût salarial net de subventions salariales.

(4) La valeur en fin de période, soit 2016, est présentée dans la colonne 2013-2016.

L'évolution de l'emploi intérieur en Wallonie en 2009 et 2010 s'est inscrite dans une période de progression faible de la population active régionale (cf. section 3.2.1). Ainsi, en 2009, l'offre de travail n'a progressé que de 0,1 %, de sorte que les destructions d'emploi, limitées au regard de l'ampleur de la récession, se sont traduites par une hausse en somme modérée du nombre de chômeurs, de l'ordre de 7 400 personnes (2,7 %). De même, l'accroissement encore mesuré de la population active en 2010 (0,4 %) aurait-il contribué également à la décrue, un an après la crise, du taux de chômage wallon.

En revanche, en 2011 et 2012, le raffermissement de la croissance de l'offre de travail (0,6 % par an, en moyenne) viendrait ralentir la baisse du taux de chômage. Les créations nettes d'emploi engrangées à la faveur de la consolidation de la croissance économique ne permettraient pas à la Région wallonne d'effacer la hausse du nombre de chômeurs concédée en 2009. Sur l'ensemble des deux années, la hausse de l'emploi intérieur wallon pourrait s'élever à 21 300 postes (1,8 %), tandis que la réduction du chômage concernerait 4 700 personnes (-1,7 %).

A moyen terme (2013-2016), l'économie wallonne devrait retrouver un sentier de croissance de son PIB qui évoluerait autour de 2,2 % par an jusqu'à la fin de la période de projection. La progression de l'activité wallonne ne se différencierait pas, en moyenne, de la croissance

nationale, et demeurerait proche de celle observée avant la crise (2,1 % en moyenne entre 2003 et 2008) ou à la fin des années 1990 (2 % en moyenne entre 1996 et 2002).

Le contenu en emplois de la croissance de l'économie wallonne devrait toutefois s'avérer plus faible sur la période de projection (en moyenne 5 400 unités par point de croissance par an, entre 2013 et 2016), par rapport à la période 2003-2009 (9 200 unités par point de croissance<sup>32</sup>) ou même durant les années précédant la crise (7 200 emplois par point de croissance entre 2002 et 2008). Ce sont les branches d'activité « autres services marchands » et « santé et action sociale » qui contribuent majoritairement à la croissance de l'emploi à moyen terme. Dans l'industrie manufacturière, les forts gains de productivité, structurellement nécessaires pour ces activités plus exposées à la concurrence internationale, continueraient de jouer en défaveur de l'emploi de la branche (-1,7 % par an en moyenne entre 2013 et 2016).

Parallèlement aux perspectives de rétablissement de la demande, mais aussi probablement, en raison de l'obsolescence progressive de l'appareil productif, l'extension du volume des investissements wallons redeviendrait positive dès 2011 (5 %), pour s'établir, en moyenne, autour de 3,1 % par an, au cours de la période 2013-2016. A moyen terme, la dynamique des investissements ne retrouverait dès lors pas la vivacité qui la caractérisait durant la période précédant la crise.

Le redressement de l'activité coïncide en Wallonie, à l'image des autres régions, avec une croissance des coûts salariaux réels plus rapide qu'au cours de la période 2003-2009. Au niveau national, rappelons que les évolutions salariales sont, par hypothèse, encadrées par la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité. Dans les branches d'activité marchande, l'accroissement moyen du coût salarial réel par tête en Wallonie devrait atteindre 1,1 % au cours de la période 2013-2016, correspondant aux gains de productivité réelle par tête attendus en fin de période de projection (1,1 %).

Enfin, au cours de la période 2013-2016, la population active wallonne devrait croître en moyenne de 10 400 individus par an (0,6 %). Cette croissance moyenne masque cependant un essoufflement graduel du rythme de progression de la population active (qui passerait de 0,8 % en 2013 à 0,5 % en 2016), en raison notamment, de l'arrivée à l'âge de la pension de la génération née après guerre. La hausse de l'emploi intérieur et le relèvement du solde des navettes wallonnes (en moyenne, 1 300 travailleurs par an) absorberaient ainsi aisément l'accroissement de l'offre de travail, de sorte qu'à moyen terme, le nombre de chômeurs wallons pourrait se réduire significativement (3 400 unités en moyenne, par an, entre 2013 et 2016). Le taux de chômage wallon (définition BFP) atteindrait 15,7 % en 2016, un taux certes encore élevé, mais que la Région n'avait pas enregistré depuis 1994. Quant au taux d'emploi wallon, il devrait reprendre sa lente progression, interrompue en 2009, pour s'établir à 60,4 % en fin de période de projection.

---

<sup>32</sup> Ce résultat élevé s'explique par la relative bonne tenue de l'emploi en 2009, alors que l'activité économique régionale enregistrait un fort recul.



### 4.3.2. Evolutions par branche d'activité

Le Tableau 18 présente la structure sectorielle de la valeur ajoutée brute et de l'emploi intérieur en Région wallonne. Etant donné la durée relativement courte de la période de projection, on ne devrait pas noter de bouleversements majeurs.

En ce qui concerne la structure sectorielle de la valeur ajoutée brute, il apparaît que le poids des secteurs secondaire (énergie, industrie manufacturière et construction) et tertiaire reste pratiquement stable entre 2009 et 2016. La part du secteur secondaire diminuerait légèrement de 25,9 % en 2009 à 25,7 % en 2016 alors que la part du tertiaire augmenterait à peine de 72,6 % en 2009 à 73,0 % en 2016. Les services marchands verraient leur part sensiblement augmenter, de 55,2 % en 2009 à 56,4 % en 2016. Enfin, la part des services non marchands (principalement les services publics et l'enseignement) diminuerait de 0,8 pp pour atteindre 16,6 % en 2016.

**Tableau 18 : Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi: Région wallonne**

<i>(En pour cent du total régional)</i>	Valeur ajoutée brute en volume (1)			Emploi intérieur		
	1980	2009	2016	1980	2009	2016
<b>1. Agriculture</b>	1,4	1,3	1,1	3,7	2,0	1,6
<b>2. Energie</b>	2,9	2,7	2,5	1,3	0,8	0,7
<b>3. Industries manufacturières</b>	18,5	17,6	17,8	23,7	12,0	9,7
a. Biens intermédiaires	8,2	9,6	10,0	11,8	5,5	4,4
b. Biens d'équipement	5,6	2,7	2,7	4,9	2,4	1,8
c. Biens de consommation	5,0	5,3	5,1	7,0	4,1	3,5
<b>4. Construction</b>	8,0	5,6	5,4	8,5	6,8	6,7
<b>5. Services marchands</b>	47,2	55,2	56,4	40,4	56,5	60,4
a. Transports et communication	6,3	7,3	7,3	7,7	6,2	5,9
b. Commerce et horeca	16,1	11,7	12,1	17,6	16,7	16,5
c. Crédit et assurances	2,2	3,1	3,0	2,1	1,7	1,5
d. Santé et action sociale	7,2	8,1	8,4	6,3	13,3	14,8
e. Autres services marchands	16,4	25,0	25,5	6,8	18,6	21,7
<b>6. Services non marchands</b>	22,2	17,4	16,6	22,4	21,9	20,8
<b>7. Total</b>	100,2	99,8	99,8	100,0	100,0	100,0

(1) Les mesures en euros chaînés n'étant pas additives, des écarts entre (sous-)totaux et la somme de leurs composantes peuvent apparaître.

En outre, le poids des branches « agriculture », « énergie », « biens de consommation » et « construction » devrait également diminuer de 0,2 point de pourcentage. Par contre, la branche « autres services marchands » enregistrerait la plus forte progression (0,5 pp) pour atteindre une part de 25,5 % en 2016. Les parts des branches « biens intermédiaires » et « commerce et horeca » augmenteraient également sensiblement, à savoir de 0,4 point de pourcentage, pour atteindre respectivement 10 % et 12,1 % en 2016.

Dans le secteur secondaire, la branche « biens intermédiaires » serait la seule à progresser. En effet, la part des « biens d'équipement » se stabiliserait et la part des branches « énergie », « biens de consommation » et « construction » diminuerait. Dans les services marchands, la branche « crédit et assurances » est la seule dont le poids diminue – certes légèrement – en projection (de

0,1 pp pour atteindre 3 % en 2016). Enfin, la part de la branche « transports et communication » se stabiliserait à 7,3 %.

Si la part du secteur secondaire dans la création de valeur ajoutée brute se stabilise, sa part dans l'emploi intérieur wallon continue de baisser (voir partie droite du Tableau 18). En 2016, le secteur secondaire représenterait 17,1 % de l'emploi intérieur wallon, contre 19,6 % en 2009. Les parts des branches « énergie » et « construction » ne diminueraient que légèrement (-0,1 pp). La baisse de l'emploi dans le secteur secondaire toucherait principalement les industries manufacturières ; la baisse avoisinerait 2,3 points de pourcentage, ce qui représente près de 20 % (pour finalement atteindre 9,7 % en 2016). La branche « biens intermédiaires » enregistrerait le recul le plus important (de 1,1 pp jusqu'à 4,4 % en 2016). Quant aux branches « biens d'équipement » et « biens de consommation », elles reculeraient de 0,6 point de pourcentage pour atteindre respectivement 1,8 % et 3,5 % de l'emploi wallon en 2016.

Alors que la part du secteur tertiaire dans le total de l'emploi intérieur wallon augmenterait de 2,9 points de pourcentage en projection et passerait ainsi de 78,4 % en 2009 à 81,3 % en 2016, la part de plusieurs branches tertiaires diminuerait. Premièrement, la part des services non marchands baisserait de 1,1 point de pourcentage pour atteindre 20,8 % en 2016. Les parts des branches « commerce et horeca » (-0,2 point de pourcentage), « transports et communication » (-0,3 pp) et « crédit et assurances » (-0,2 pp) baisseraient aussi en projection pour atteindre respectivement 16,5 %, 5,9 % et 1,5 %. La progression du secteur tertiaire est donc à mettre à l'actif des branches « autres services marchands » et « santé et action sociale » dont les parts augmenteraient sensiblement, respectivement de 3,1 pp et 1,5 pp. En 2016, les « autres services marchands » devraient représenter 21,7 % de l'emploi intérieur wallon et ainsi représenter la plus grande branche en termes d'emploi de l'économie wallonne. Par ailleurs, la part de la branche « santé et action sociale » devrait atteindre 14,8 % en 2016. Durant la période de projection, l'emploi wallon reculerait le plus dans les services non marchands et dans la branche « biens intermédiaires » (de 1,1 point de pourcentage).

Nous consacrons les prochains paragraphes à l'étude de la croissance de la valeur ajoutée brute et de l'emploi par branche d'activité (cf. Tableau 19). Dans le cas de la valeur ajoutée, nous analysons les contributions à la croissance (cf. Tableau 46 en annexe) afin d'identifier les branches d'activité jouant le rôle de moteur principal de l'activité économique wallonne.

En 2010, la création de valeur ajoutée brute aurait progressé de 1,7 % en Wallonie sous l'impulsion à la fois des branches secondaires et tertiaires. La croissance économique aurait été générée pour un peu plus de la moitié par l'industrie manufacturière qui aurait apporté une contribution de 0,9 point de pourcentage. Les services marchands aussi auraient contribué sensiblement à la croissance de la valeur ajoutée brute, soit à hauteur de 0,7 point de pourcentage. Les principales contributions à la croissance seraient à mettre à l'actif des branches « biens intermédiaires » (0,8 pp), « commerce et horeca » (0,3 pp) et « autres services marchands » (0,3 pp).

En 2010, la création de valeur ajoutée brute aurait baissé en volume dans deux branches, à savoir l'agriculture (-2,2 %) et la construction (-1,4 %). La création de valeur ajoutée brute resterait stable dans la branche « transports et communication » et augmenterait dans les autres branches. La croissance serait la plus marquée dans les branches « biens intermédiaires » (9 %) et « biens d'équipement » (4,1 %).

En 2010, l'emploi intérieur wallon aurait progressé de 0,7 %, soit de près de 8 200 unités. L'emploi dans le secteur secondaire aurait fléchi, et ce principalement dans l'industrie manufacturière (-3,2 % ou -4 600 unités), mais on noterait également une baisse significative pour la branche « crédit et assurances » (-3 %). C'est dans la branche « biens intermédiaires » (-3,9 % ou -2 600 unités) que les pertes auraient été les plus nombreuses, tant en termes relatifs qu'absolus. En revanche, l'emploi aurait progressé de près de 12 400 unités (1,8 %) dans les services marchands, dont 7 300 unités (3,3 %) dans la branche « autres services marchands » et 4 500 unités (2,9 %) dans la branche « santé et action sociale ».

En 2011, la croissance économique wallonne (valeur ajoutée brute en volume) se maintiendrait à 1,8 %. Cette croissance serait générée aux trois quarts dans les services marchands (contribution de 1,3 point de pourcentage à la croissance) et principalement par les branches suivantes : « autres services marchands » (0,5 point de pourcentage), « commerce et horeca » (0,4 point de pourcentage), « santé et action sociale » (0,4 point de pourcentage). En 2011, les branches « santé et action sociale » (3,8 %), « commerce et horeca » (3 %), « construction » (3 %) et « biens d'équipement » (3 %) seraient les plus dynamiques. Les services marchands et l'industrie manufacturière enregistreraient un rythme de croissance respectif de 2,2 % et de 1,1 %.

En 2011, l'emploi intérieur wallon devrait progresser de 0,8 % (contre 0,7 % en 2010) ou, en termes absolus, de 9 500 unités. C'est dans les services marchands que l'emploi augmenterait le plus (1,9 % ou 12 800 unités), principalement dans les branches « autres services marchands » (de 3,5 % ou 8 000 unités) et « santé et action sociale » (3,1 % ou 5 000 unités). Par contre, l'emploi baisserait dans les branches tertiaires « crédit et assurances » (-0,9 %) et « transports et communication » (-0,3 %). Les pertes d'emploi seraient plus nombreuses dans l'industrie manufacturière (-2,4 % ou -3 300 unités) et plus particulièrement dans la branche « biens d'équipement » (-4,9 % ou -1 400 unités).

La croissance de la valeur ajoutée brute devrait s'accélérer en 2012. L'année prochaine, la croissance économique devrait s'établir à 2,2 %, principalement sous l'impulsion de la branche « autres services marchands » (0,6 pp). La contribution de l'ensemble des services marchands s'élèverait à 1,4 point de pourcentage. Enfin, la croissance la plus rapide serait enregistrée dans les branches « construction » (2,8 %) et « biens d'équipement » (2,8 %).

En 2012, la croissance de l'emploi intérieur wallon devrait aussi s'accélérer (1 % ou 11 800 unités). C'est dans les branches « santé et action sociale » (2,7 % ou 8 400 unités) et « autres services marchands » (3,5 % ou 4 500 unités) que la croissance serait la plus rapide. Au niveau des services

marchands, toutes les branches contribueraient positivement à la croissance de l'emploi. Enfin, l'emploi continuerait de baisser dans l'industrie manufacturière (-2,3 % ou -3 200 unités).

En fin de période de projection (2013-2016), la croissance économique wallonne s'établirait à 2,2 % (valeur ajoutée brute) et serait principalement générée par les services marchands dont la contribution représenterait environ 70 % de la croissance économique totale (1,6 pp en moyenne par an). La plus forte contribution serait apportée par les « autres services marchands » (0,7 pp). Les branches « santé et action sociale », « commerce et horeca » et les services non marchands contribueraient à la croissance à hauteur de 0,3 point de pourcentage. Enfin, la croissance la plus rapide serait enregistrée dans les branches « transports et communication » (3,1 %), « santé et action sociale » (2,9 %) et « autres services marchands » (2,8 %).

Au cours de la période 2013-2016, la croissance de l'emploi s'établirait à 1 % en moyenne par an, ce qui correspond en termes absolus à une progression annuelle moyenne de 12 600 unités. Les créations d'emploi interviendraient principalement dans les services marchands (1,9 % ou 14 000 unités). L'industrie manufacturière devrait par contre afficher un emploi toujours à la baisse (-1,7 % ou -2 200 unités). Les branches connaissant les plus fortes croissances de l'emploi seraient les « autres services marchands » (3 % ou 7 600 unités) et la « santé et action sociale » (2,3 % ou 4 000 unités).

**Tableau 19 : Principaux résultats par branche d'activité: Région wallonne**

	<i>(Taux de croissance annuel, en pour cent)</i>					Moyennes		
	2009	2010	2011	2012	2013-2016	1996-2002	2003-2009	2010-2016
<b>1. Agriculture</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-1,9	-2,2	-0,3	0,3	0,9	0,1	-1,4	0,2
Formation brute de capital fixe en volume	-4,6	-2,7	1,9	-0,2	0,9	1,6	9,2	0,4
Emploi total	-2,7	-1,4	-1,8	-2,0	-1,8	-2,7	-0,9	-1,8
Productivité réelle par tête	0,8	-0,8	1,6	2,3	2,8	2,8	-0,6	2,0
Coût salarial réel par tête (1)	-1,0	-4,2	0,4	1,1	0,9	-0,2	-0,4	0,1
<b>2. Energie</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	0,2	0,5	1,2	0,9	0,6	2,5	1,1	0,7
Formation brute de capital fixe en volume	17,6	-9,3	0,2	0,2	0,2	27,3	13,0	-1,1
Emploi total	8,0	0,4	0,1	0,3	-0,2	-1,1	-0,1	0,0
Productivité réelle par tête	-7,2	0,1	1,0	0,6	0,8	3,7	1,4	0,7
Coût salarial réel par tête (1)	-0,0	-2,9	0,4	0,8	1,3	1,9	0,5	0,5
<b>3. Industries manufacturières</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-8,6	6,0	1,1	2,2	1,7	2,8	0,8	2,3
Formation brute de capital fixe en volume	-20,9	-3,1	6,3	5,9	4,3	0,9	1,2	3,7
Emploi total	-3,9	-3,2	-2,4	-2,3	-1,7	-1,0	-0,8	-2,1
Productivité réelle par tête	-4,9	9,5	3,6	4,7	3,4	3,8	1,6	4,5
Coût salarial réel par tête (1)	-0,8	0,9	0,2	1,7	1,4	1,2	-0,1	1,2
<b>a. Biens intermédiaires</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-6,6	9,0	0,7	2,4	1,8	3,7	1,3	2,8
Formation brute de capital fixe en volume	-23,3	-9,3	11,8	5,1	5,3	2,1	2,4	4,1
Emploi total	-4,3	-3,9	-1,1	-3,1	-1,7	-0,9	-0,4	-2,2
Productivité réelle par tête	-2,3	13,4	1,8	5,6	3,6	4,7	1,8	5,1
Coût salarial réel par tête (1)	-1,2	0,6	0,2	1,6	1,4	1,7	0,1	1,2
<b>b. Biens d'équipement</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-16,9	4,1	3,0	2,5	1,4	3,2	-1,8	2,2
Formation brute de capital fixe en volume	-34,5	11,2	12,0	2,6	4,0	1,9	-1,6	6,0
Emploi total	-5,2	-2,5	-4,9	-2,7	-2,6	-0,9	-1,3	-2,9
Productivité réelle par tête	-12,3	6,8	8,3	5,3	4,1	4,0	-0,6	5,3
Coût salarial réel par tête (1)	-2,9	2,6	0,7	2,6	1,9	0,8	-0,7	1,9
<b>c. Biens de consommation</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-7,4	0,6	1,0	1,8	1,6	1,2	1,7	1,4
Formation brute de capital fixe en volume	-10,4	2,9	-4,0	8,6	2,6	-0,3	0,9	2,5
Emploi total	-2,5	-2,7	-2,5	-1,2	-1,1	-1,1	-1,0	-1,5
Productivité réelle par tête	-5,0	3,4	3,6	3,0	2,7	2,3	2,7	3,0
Coût salarial réel par tête (1)	2,2	0,3	-0,8	1,6	1,2	0,7	0,0	0,8
<b>4. Construction</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-4,6	-1,4	3,0	2,8	1,7	0,9	2,4	1,6
Formation brute de capital fixe en volume	-3,7	-4,8	13,5	6,7	4,0	2,4	4,4	4,5
Emploi total	-0,8	0,1	0,6	1,6	0,6	0,6	1,5	0,6
Productivité réelle par tête	-3,8	-1,5	2,4	1,2	1,2	0,2	0,9	1,0
Coût salarial réel par tête (1)	1,4	-1,7	-0,3	0,7	1,5	0,4	0,0	0,7
<b>5. Services marchands</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-2,7	1,3	2,2	2,4	2,7	1,9	1,6	2,4
Formation brute de capital fixe en volume (2)	-6,5	-3,0	3,3	3,3	4,2	5,0	2,9	2,9
Emploi total	0,1	1,8	1,9	2,0	1,9	1,7	1,7	1,9
Productivité réelle par tête	-2,8	-0,5	0,4	0,4	0,8	0,2	-0,1	0,5
Coût salarial réel par tête(1)	1,5	-2,8	0,1	1,0	1,4	0,9	-0,3	0,5
<b>a. Transports et communication</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-3,0	0,0	0,6	2,5	3,1	1,8	0,7	2,2
Formation brute de capital fixe en volume	0,1	-5,6	5,1	1,5	2,3	3,1	-0,9	1,5
Emploi total	-0,8	-1,6	-0,3	0,2	0,8	1,2	-0,5	0,2
Productivité réelle par tête	-2,3	1,7	0,9	2,3	2,2	0,6	1,1	2,0

(Taux de croissance annuel, en pour cent)

	2009	2010	2011	2012	2013- 2016	Moyennes		
						1996- 2002	2003- 2009	2010- 2016
Coût salarial réel par tête(1)	3,1	-0,7	-0,8	1,6	2,1	1,7	0,1	1,2
<b>b. Commerce et horeca</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-5,1	2,3	3,0	2,8	2,4	0,1	1,3	2,5
Formation brute de capital fixe en volume	-10,1	-9,4	4,3	7,2	5,8	2,9	1,6	3,6
Emploi total	-0,4	1,2	0,1	0,3	0,9	-0,1	0,6	0,7
Productivité réelle par tête	-4,7	1,1	2,9	2,4	1,5	0,2	0,7	1,7
Coût salarial réel par tête (1)	1,9	-2,9	0,7	1,2	1,6	1,0	0,4	0,8
<b>c. Crédit et assurances</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-7,1	0,6	1,1	1,2	1,7	3,7	0,8	1,4
Formation brute de capital fixe en volume	-8,5	-3,4	2,8	2,7	2,7	2,6	-2,4	1,8
Emploi total	-3,0	-3,0	-0,9	0,8	-0,3	-1,5	-0,9	-0,6
Productivité réelle par tête	-4,2	3,7	2,0	0,4	2,0	5,3	1,6	2,0
Coût salarial réel par tête (1)	1,1	-3,7	1,9	1,0	1,2	0,6	-0,2	0,6
<b>d. Santé et action sociale</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	1,3	1,5	3,8	1,7	2,9	2,8	1,3	2,7
Formation brute de capital fixe en volume	-7,5	-3,7	0,4	0,9	2,5	1,4	1,6	1,1
Emploi total	3,3	2,9	3,1	2,7	2,3	2,9	2,7	2,5
Productivité réelle par tête	-2,0	-1,3	0,7	-1,0	0,7	-0,1	-1,4	0,2
Coût salarial réel par tête (1)	2,4	-2,4	-0,7	1,0	1,8	0,6	-0,1	0,7
<b>e. Autres services marchands</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-2,4	1,2	1,9	2,5	2,8	2,3	2,3	2,4
Formation brute de capital fixe en volume (2)	-8,4	3,3	2,7	3,6	5,3	16,9	9,5	4,4
Emploi total	-1,1	3,3	3,5	3,5	3,0	3,7	3,2	3,2
Productivité réelle par tête	-1,3	-2,0	-1,6	-1,0	-0,1	-1,3	-0,9	-0,7
Coût salarial réel par tête (1)	-0,5	-3,2	1,2	0,7	0,8	1,2	-0,7	0,3
<b>6. Services non marchands</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	0,6	0,9	0,6	1,7	1,6	1,2	0,7	1,4
Formation brute de capital fixe en volume	7,5	-6,0	14,6	9,2	-2,6	2,8	3,8	1,0
Emploi total	1,0	0,2	-0,0	0,1	0,3	0,6	0,7	0,2
Productivité réelle par tête	-0,4	0,7	0,6	1,6	1,3	0,5	0,0	1,2
Coût salarial réel par tête (1)	3,4	-0,7	0,8	1,5	1,0	1,6	0,9	0,8
<b>7. Total</b>								
Valeur ajoutée brute en volume	-3,1	1,7	1,8	2,2	2,2	1,8	1,3	2,1
Formation brute de capital fixe en volume (2)	-6,3	-4,0	5,0	4,2	3,1	3,9	3,2	2,5
Emploi total	-0,3	0,7	0,8	1,0	1,0	0,8	1,1	0,9
Productivité réelle par tête	-2,9	1,0	1,0	1,2	1,2	1,0	0,2	1,1
Coût salarial réel par tête (1)	1,5	-1,8	0,0	0,9	1,1	1,0	-0,1	0,5

(1) Coût salarial net de subventions salariales.

(2) Hors investissement résidentiel.

## 5. Comptes de revenus des ménages

### 5.1. Introduction

Les perspectives économiques régionales incluent depuis l'année dernière des projections relatives aux comptes de revenus des ménages.

Ces projections se basent sur les comptes publiés par l'ICN pour la période 1995-2008<sup>33</sup> et rétropolés par nos soins jusqu'à 1985. Pour rappel, la comptabilité régionale en SEC 95 distingue deux comptes pour les ménages. Le premier, le « compte d'affectation des revenus primaires » enregistre les revenus des résidents d'une région qui résultent directement de l'activité économique, soit les rémunérations des salariés, le revenu mixte des indépendants, l'excédent d'exploitation et les revenus nets de la propriété. Son solde constitue le revenu primaire des ménages. Le second, le « compte de distribution secondaire du revenu » traite des transferts courants entre les ménages et les autres agents économiques (principalement l'Etat). Il enregistre donc les impôts courants, les cotisations sociales et d'autres transferts. Il comptabilise, en outre, les prestations sociales reçues. Ces dernières sont elles-mêmes ventilées en prestations de sécurité sociale en espèces (chômage, prépensions, pensions du secteur privé, allocations familiales, indemnités de maladie-invalidité...<sup>34</sup>), prestations d'assistance sociale (revenus d'intégration, allocations aux personnes handicapées, ...), prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (principalement des pensions dont l'ensemble des pensions du secteur public) ou émanant de régimes privés. L'ajout de l'ensemble de ces transferts courants au revenu primaire des ménages aboutit au revenu disponible.

Comme pour l'ensemble du modèle HERMREG, les résultats régionaux issus du module relatif aux comptes des ménages et présentés ci-dessous sont cohérents avec les projections correspondantes au niveau national délivrées par le modèle HERMES.

Ce module permet de projeter, selon la région du lieu de domicile, une série d'agrégats ventilés initialement selon la région du lieu de travail dans le volet macroéconomique d'HERMREG. Il s'agit notamment des salaires et cotisations sociales, du revenu des indépendants, des allocations de chômage ainsi que d'autres variables évoluant en fonction, par exemple, de la masse salariale.

La régionalisation d'autres agrégats, en particulier les pensions et les allocations familiales, repose sur des variables démographiques qui font l'objet d'une projection régionale *bottom-up* par ailleurs. Dans d'autres cas encore, notamment pour certaines catégories de prestations sociales, des principes appliqués au niveau national dans la projection de nombre d'allocataires et de montants moyens ont pu être reproduits intégralement ou en partie au niveau régional dans ce module. La projection des impôts courants s'inspire des mécanismes utilisés dans le modèle

---

<sup>33</sup> Institut des Comptes Nationaux (2010).

<sup>34</sup> Notons que, selon le SEC, les remboursements de soins de santé sont considérés comme des prestations en nature, et non en espèces. Ils sont dès lors enregistrés en comptabilité nationale dans un troisième compte, celui de la « redistribution du revenu en nature », qui, à l'heure actuelle, n'est ventilé par région ni par l'ICN, ni dans ce modèle.

HERMES et repose notamment sur l'estimation d'assiettes fiscales régionales. Les résultats du module de finances publiques sont repris tels quels en ce qui concerne les impôts et taxes régionaux.

Ce module permet ainsi de projeter près de 60 rubriques du compte de revenus des ménages pour les trois régions. Notons encore que 2009 est la première année de projection du module. Cependant, pour cette année-là et dans une certaine mesure pour 2010, plusieurs informations administratives sont déjà connues. Nous les prenons dès lors en compte pour adapter les variables afférentes en 2009 et, le cas échéant, en 2010.

Dans la suite de ce chapitre, nous présentons les évolutions passées et projetées des principaux postes des comptes de revenus des ménages, d'abord au niveau national et ensuite de façon plus détaillée pour chacune des trois régions. L'analyse porte sur les taux de croissance des principaux agrégats en moyenne de période ainsi que sur l'évolution de la structure des comptes en pourcentage du revenu disponible. Enfin, la dernière section examine la tendance en projection des parts régionales dans le total national ainsi que de certaines variables clés de revenus rapportées à la population de chaque région.

Tous les montants présentés dans ce chapitre sont nominaux (euros courants). L'ensemble des résultats par région est reproduit en annexe.

## **5.2. Contexte national**

Au niveau national, en moyenne de période, la croissance du revenu disponible des ménages atteindrait 3,7 % par an entre 2010 et 2016, soit une progression sensiblement plus rapide par rapport aux deux périodes précédentes (2,8 % de 1996 à 2002 et 3,3 % de 2003 à 2009).

Cette progression s'expliquerait notamment par une croissance plus soutenue des revenus primaires en projection (4 % par an contre environ 3 % durant les périodes antérieures). Les principales composantes des revenus primaires seraient concernées par cette accélération. Ainsi, la croissance annuelle moyenne des rémunérations perçues par les salariés entre 2010 et 2016 dépasserait de 0,5 point de pourcentage (pp) celle de la période 2003-2009, retrouvant le taux observé de 1996 à 2002 (4,1 %). L'évolution serait encore plus marquée pour les revenus nets de la propriété qui, après avoir enregistré une croissance très faible durant les périodes passées, progresseraient de 3,9 % par an de 2010 à 2016. Le taux de croissance du revenu mixte, en hausse sur la période de projection, expliquerait l'essentiel du reste de l'amélioration globale des revenus primaires.

Parmi les autres déterminants du revenu disponible, on observe que la croissance de l'ensemble des prestations sociales entre 2010 et 2016 (4,2 %) serait supérieure par rapport à la période 1996-2002 (3,5 %) mais stable comparée à la moyenne 2003-2009 (4,3 %). On note toutefois un ralentissement au niveau de leur composante principale, à savoir les prestations de sécurité sociale en espèces, avec un taux de 4,3 % en projection contre 4,8 % au cours de la période



précédente. Ce ralentissement serait notamment dû à la diminution des dépenses de chômage en début de période de projection après la forte hausse enregistrée en 2009. Enfin, l'accélération de la croissance du revenu disponible des ménages observée en projection serait quelque peu tempérée par le net rebond des impôts sur les revenus des particuliers et, dans une moindre mesure, par la hausse des cotisations sociales, tous deux liés à l'amélioration prévue au niveau du solde des revenus primaires.

Ces résultats exprimés en moyenne de période nécessitent toutefois d'être examinés plus en détail dans les sections suivantes consacrées à chaque région afin de distinguer l'impact important de la crise financière et économique sur les chiffres de 2009, la reprise rapide mais modérée qui a suivi en 2010 et 2011 et, finalement, le retour aux tendances de long terme des évolutions des agrégats macroéconomiques entre 2012 et 2016.

Ainsi en 2009, malgré la résistance relativement bonne des rémunérations perçues par les salariés dans un contexte de crise, le solde des revenus primaires a enregistré une baisse sensible (-1,3 %) en raison d'une chute de l'excédent d'exploitation et du revenu mixte (-3,5 %) et surtout des revenus nets de la propriété (-13,6 %) lourdement affectés par les problèmes du système financier. Un rebond du solde des revenus primaires serait intervenu dès 2010 (+2,3 %) et s'affirmerait nettement en 2011 (+4,4 %).

A l'inverse, le revenu disponible est traditionnellement moins sensible à la conjoncture en raison des effets stabilisateurs des mécanismes de transferts et de solidarité. Ceux-ci ont permis de maintenir une croissance (nominale) certes faible mais positive du revenu disponible en 2009 (+1,1 %) en dépit des difficultés économiques, notamment grâce à la progression plus rapide des prestations de sécurité sociale en espèces qui a atteint 7,3 % (et en particulier des dépenses de chômage dont la croissance s'est élevée à 19,4 %). Les prélèvements parafiscaux et fiscaux ont également contribué au maintien du revenu disponible en 2009 puisque leur croissance s'est ralentie pour les cotisations sociales et est même devenue négative pour les impôts sur les revenus des particuliers. En 2010 et 2011, le revenu disponible poursuivrait son redressement, enregistrant des taux de croissance de respectivement 2,1 et 4,2 %, proches de ceux estimés pour le solde des revenus primaires.

Les évolutions décrites plus haut auraient un impact sur la structure des comptes de revenus des ménages au niveau national.

D'un côté, la part des revenus primaires dans la formation du revenu disponible des ménages augmenterait légèrement en début de période de projection, pour se renforcer nettement plus encore par la suite, atteignant 125,1 % en 2016. Alors que le poids de l'excédent d'exploitation et du revenu mixte des ménages serait pratiquement stable sur l'ensemble de la période de projection, ceux des autres composantes principales du revenu disponible varieraient davantage mais avec un timing différent. La part des revenus nets de la propriété s'accroîtrait en début de période et diminuerait ensuite tandis que celle des rémunérations des salariés se renforcerait en fin de projection.

De l'autre côté, le compte de distribution secondaire du revenu verrait également sa structure se modifier. En ressources, on noterait ainsi une progression du poids des prestations de sécurité sociale en espèce sur l'ensemble de la période de projection, tandis qu'en emplois, on assisterait à une augmentation de la part des cotisations sociales et plus encore des impôts sur les revenus des particuliers.

**Tableau 20 : Comptes de revenus des ménages – Royaume**

	Structure En % du revenu disponible					Taux de croissance (%) Moyennes			
	1995	2002	2009	2012	2016	2013- 2016	1996- 2002	2003- 2009	2010- 2016
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	18,9	18,1	16,2	16,0	15,6	3,3	2,1	1,8	3,1
Rémunérations des salariés (D.1)	83,1	91,1	92,7	92,6	95,3	4,7	4,1	3,6	4,1
Revenus nets de la propriété (D.4)	21,4	17,5	14,0	14,8	14,2	2,8	-0,1	0,0	3,9
<b>2. Solde des revenus primaires (B.5n)</b>	123,4	126,7	122,9	123,4	125,1	4,3	3,2	2,9	4,0
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>									
<b>a. Ressources</b>									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	20,5	20,8	23,0	23,4	24,0	4,6	3,0	4,8	4,3
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	2,4	3,1	3,0	3,1	3,1	4,4	6,8	2,7	4,2
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	5,7	6,2	6,0	6,0	6,2	4,6	3,9	3,0	4,1
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	1,8	1,8	2,1	2,2	2,1	3,1	2,7	5,7	3,5
<b>b. Emplois</b>									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	22,0	23,6	21,4	22,6	24,0	5,5	3,8	1,9	5,4
Cotisations sociales (D.61)	31,4	34,5	35,1	35,0	36,2	4,7	4,2	3,6	4,2
Solde des autres transferts courants (D.7)	0,4	0,6	0,6	0,4	0,4				
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	3,9	2,8	3,3	3,7

### 5.3. Structure et évolution par région

#### 5.3.1. Considérations générales

Les salaires constituent un facteur explicatif important de la différenciation des régions au niveau de la formation du revenu disponible des ménages. Or, dans un premier temps, le volet macroéconomique du modèle HERMREG produit des résultats régionaux selon le lieu de travail. Par conséquent, la modélisation des flux de navettes – qui rendent compte des mouvements de travailleurs entre les régions – ainsi que les hypothèses sur la répartition des navetteurs entre

catégories de travailleurs jouent un rôle majeur dans cette différenciation. Les flux de navettes sont décrits au chapitre 3.

Une autre difficulté concerne les niveaux relatifs de rémunération des navetteurs et des résidents dans chaque région. L'hypothèse la plus simple, selon laquelle, en moyenne, un navetteur et un résident travaillant dans la même région perçoivent un salaire identique, est incompatible avec les observations. Le problème se pose essentiellement pour la Région de Bruxelles-Capitale, dont l'emploi intérieur est, pour moitié environ, occupé par des travailleurs domiciliés dans les deux autres régions. Les premières analyses des bases de données de l'ONSS croisant lieu de domicile et lieu de travail permettent de confirmer la fragilité d'une telle hypothèse à Bruxelles. Même si ces données sont actuellement insuffisantes pour effectuer une modélisation complète, elles indiquent cependant clairement que les salaires des navetteurs wallons et plus encore flamands se rendant à Bruxelles sont supérieurs à ceux des Bruxellois qui travaillent dans leur propre région. Nous intégrons donc dans la modélisation un coefficient estimé qui rend compte du différentiel de salaire positif perçu par les navetteurs entrants à Bruxelles. A ce stade, nous supposons que ce « coefficient de sursalaire » est identique pour les navetteurs flamands et wallons qui travaillent à Bruxelles. Les estimations révèlent que ce paramètre augmente dans le temps et nous prolongeons donc une tendance à la hausse dans nos projections. Les résultats en termes de salaires par tête obtenus selon cette méthode sont repris au Tableau 21.

**Tableau 21 : Evolution régionale des salaires par tête**

	Taux de croissance (%) - moyennes			
	1996-2002	2003-2009	2010-2016	2013-2016
<b>1. Au lieu de domicile</b>				
Région de Bruxelles-Capitale	2,6	2,3	2,8	3,4
Région flamande	3,0	2,6	3,1	3,6
Région wallonne	2,5	2,6	2,9	3,2
<b>2. Au lieu de travail</b>				
Région de Bruxelles-Capitale	3,1	2,3	2,8	3,4
Région flamande	2,7	2,4	3,1	3,6
Région wallonne	2,4	2,1	2,8	3,1

### 5.3.2. Région de Bruxelles-Capitale

Entre 2010 et 2016, la croissance du revenu disponible des ménages à Bruxelles s'élèverait à 4,3 % par an en moyenne, soit un rythme sensiblement plus élevé que pour l'ensemble du Royaume (3,7 %). Le différentiel en faveur de la Région-Capitale serait constant sur toute la période de projection, oscillant entre 0,6 et 0,7 pp. Déjà en 2009, au plus fort de la crise, le revenu disponible des ménages bruxellois aurait enregistré un écart de croissance positif (+0,8 pp) par rapport au total national. Que ce soit pendant ou après la crise, c'est principalement la bonne tenue relative des revenus primaires à Bruxelles qui permettrait d'expliquer ces résultats.

Ainsi, les rémunérations perçues par les salariés bruxellois auraient particulièrement bien résisté aux difficultés économiques en 2009, maintenant une croissance de 2,4 %, contre 1,3 % pour la Belgique. En 2010, Bruxelles aurait profité de la reprise modérée de l'économie à l'instar de l'ensemble du pays, avec une progression des salaires identique à la tendance nationale (+1,7 %). Cette bonne résistance s'expliquerait notamment par le fait que le chômage à Bruxelles est traditionnellement moins sensible aux fluctuations de la conjoncture. En seconde partie de projection, la croissance de la masse salariale des résidents bruxellois se renforcerait encore nettement pour atteindre 5,6 % par an en moyenne entre 2013 et 2016 (4,7 % au niveau national). Dans la mesure où les salaires par tête à Bruxelles évoluent légèrement moins vite que dans les autres régions, cette progression plus rapide s'appuierait sur une croissance des effectifs salariés.

En ce qui concerne les autres composantes des revenus primaires, Bruxelles afficherait également une meilleure résistance par rapport à l'ensemble du Royaume. Les revenus nets de la propriété des ménages bruxellois auraient subi une chute sévère en 2009 (-12,8 %), néanmoins plus limitée qu'au niveau national (-13,6 %). Il en irait de même pour le revenu des indépendants et les loyers réels ou imputés perçus par les ménages, moins affectés par la crise à Bruxelles que dans le reste du pays. Dès 2010, la Région bruxelloise aurait retrouvé une croissance positive pour ces composantes et plus vigoureuse que la moyenne nationale. Cette tendance se maintiendrait en fin de projection, avec une croissance annuelle de l'excédent d'exploitation et du revenu mixte de 4 % de 2013 à 2016, contre 3,3 % au niveau belge. Pour le revenu des indépendants, ces résultats plus favorables s'expliqueraient davantage par une croissance du nombre de travailleurs indépendants plutôt que par l'évolution des montants moyens.

L'analyse du compte de distribution secondaire du revenu met en évidence le rôle joué par les différents mécanismes de transfert et de solidarité.

Du côté des ressources, la croissance de l'ensemble des prestations sociales en 2009 aurait été moins élevée à Bruxelles que pour la totalité du pays. Cela s'explique notamment par la hausse nettement plus importante des dépenses de chômage observée cette année-là au niveau du Royaume (+19,4 %) et fortement liée à la conjoncture négative, alors qu'à Bruxelles, leur augmentation est restée plus limitée (+9,1 %). Toutefois, dès 2010, les allocations versées aux chômeurs bruxellois retrouveraient une tendance plus structurelle caractérisée par une croissance régulière tandis que la Belgique enregistrerait au contraire une légère baisse de ces dépenses jusqu'en 2011, profitant du rebond conjoncturel. Sur l'ensemble de la période de projection, la progression des dépenses de chômage serait ainsi de 3,8 % par an en moyenne à Bruxelles, contre seulement 1 % pour le Royaume.

Les dépenses en matière de pensions constituent un autre poste important parmi les prestations sociales. A ce propos, Bruxelles afficherait en projection une croissance moindre par rapport à l'ensemble du pays, quel que soit le régime de pension considéré. Cette évolution compenserait celle anticipée pour les allocations de chômage, si bien qu'en définitive, la Région bruxelloise se situerait légèrement en dessous du Royaume en termes de croissance des prestations sociales sur la période 2010-2016, avec un taux annuel moyen de respectivement 4 % contre 4,2 %.

Du côté cette fois des postes inscrits en emplois au compte de distribution secondaire du revenu, on noterait en projection une progression un peu plus soutenue des prélèvements fiscaux et parafiscaux à Bruxelles par rapport à l'ensemble du pays. Entre 2010 et 2016, les impôts et cotisations sociales s'accroîtraient en moyenne de respectivement 5,8 % et 4,6 % pour les résidents de la Région (5,4 % et 4,2 % au niveau national). Ces évolutions seraient en ligne avec celle des revenus primaires évoquée plus haut qui en constitue le principal déterminant.

Les écarts de croissance entre Bruxelles et le Royaume qui ont été mis en évidence pour les principaux agrégats du compte des ménages se traduiraient par un impact différent sur la structure des comptes des ménages bruxellois.

Le poids des salaires dans le revenu disponible se renforcerait à Bruxelles durant la deuxième partie de la période de projection pour atteindre 93,2 % à l'horizon 2016. Leur part resterait néanmoins sensiblement inférieure à celle calculée au niveau national (95,3 %). En conséquence, le poids des impôts payés par les ménages bruxellois progresserait également (+2,0 pp par rapport à 2009) mais de façon moins marquée que pour l'ensemble du pays. En revanche, la part des cotisations sociales n'augmenterait que légèrement à Bruxelles (+0,6 pp entre 2009 et 2016) alors qu'elle s'accroîtrait davantage au niveau du Royaume (+1,1 pp).

L'évolution des poids des autres composantes du revenu primaire serait plus proche de celle obtenue pour la Belgique. L'excédent d'exploitation et le revenu mixte verraient leur importance relative diminuer légèrement entre 2009 et 2016. Quant aux revenus nets de la propriété, leur part dans le revenu disponible aurait tendance à augmenter durant la première partie de la période de projection et à diminuer pendant la seconde.

Enfin, tant les prestations de sécurité sociale en espèces (comprenant notamment les dépenses liées au chômage et aux pensions des salariés et des indépendants) que les prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (composées essentiellement des pensions des fonctionnaires) pèseraient moins dans le revenu disponible à Bruxelles comparativement au Royaume. Dans les deux cas, on observerait en outre une diminution des parts projetées pour la Région bruxelloise à l'horizon 2016 alors que l'inverse prévaudrait au niveau national. Bruxelles profiterait ainsi de sa situation plus favorable sur le plan des pensions dont le poids est sensiblement plus faible que dans le reste du pays. En revanche, on conserverait en projection un différentiel en défaveur de la Région-Capitale à propos des prestations d'assistance sociale en espèces (et en particulier des dépenses liées au revenu d'insertion) dont le poids resterait relativement élevé par rapport au Royaume.

**Tableau 22 : Comptes de revenus des ménages - Région de Bruxelles-Capitale**

	Structure					Taux de croissance (%)			
	En % du revenu disponible					Moyennes			
	1995	2002	2009	2012	2016	2013-2016	1996-2002	2003-2009	2010-2016
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	19,5	17,6	16,3	16,3	16,0	4,0	1,1	2,4	4,0
Rémunérations des salariés (D.1)	80,5	89,9	90,4	89,3	93,2	5,6	4,2	3,6	4,8
Revenus nets de la propriété (D.4)	23,0	19,1	14,4	15,4	14,8	3,6	-0,1	-0,6	4,8
<b>2. Solde des revenus primaires (B.5n)</b>	123,0	126,5	121,1	121,0	124,0	5,2	3,0	2,8	4,7
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>									
<b>a. Ressources</b>									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	21,3	21,2	21,5	21,5	21,0	4,0	2,5	3,7	4,0
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	3,0	3,7	3,4	3,4	3,5	5,3	5,9	2,0	4,9
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	6,0	5,9	5,1	4,8	4,7	4,1	2,4	1,4	3,1
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	2,0	2,2	3,3	3,5	3,4	3,8	4,3	9,8	4,7
<b>b. Emplois</b>									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	21,7	22,8	19,8	20,4	21,8	6,3	3,3	1,5	5,7
Cotisations sociales (D.61)	31,1	34,3	33,2	32,5	33,8	5,5	4,0	3,0	4,6
Solde des autres transferts courants (D.7)	2,4	2,5	1,4	1,2	1,1				
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	4,5	2,6	3,5	4,3

### 5.3.3. Région flamande

Sur l'ensemble de la période de projection, le revenu disponible des ménages qui résident en Région flamande croîtrait au même rythme qu'au niveau du Royaume (3,7 % par an en moyenne). On notera toutefois qu'en 2009, au plus fort de la crise, et en 2010, à l'occasion de la reprise modérée, la Flandre se serait située légèrement en dessous de la moyenne nationale avec une croissance de son revenu disponible de respectivement 1 et 1,9 % (soit +0,1 pp et + 0,2 pp par rapport au pays).

Ces écarts minimes avec le total national proviendraient en partie d'une baisse du solde des revenus primaires un peu plus marquée en Flandre en 2009 (-1,4 %), suivie d'une reprise légèrement moins prononcée de cet agrégat en 2010 (+2,2 %). Sur l'ensemble de la période de projection, les revenus primaires afficheraient une progression identique pour la Région et le Royaume.

Parmi les composantes du solde primaire, les rémunérations perçues par les salariés flamands auraient affiché un très faible déficit de croissance par rapport à la valeur nationale en 2009 (-0,1 pp). Cet écart s'expliquerait par la progression plus rapide du chômage au Nord du pays cette année-là suite à la crise, l'évolution du nombre de chômeurs y étant traditionnellement davantage affectée par la conjoncture. Le différentiel disparaîtrait dès 2010 mais persisterait en deuxième partie de projection. Le taux de croissance annuelle des salaires entre 2013 et 2016 s'établirait ainsi à 4,6 % en moyenne en Flandre, contre 4,7 % en Belgique.

En ce qui concerne l'excédent d'exploitation et le revenu mixte, la Flandre aurait mieux résisté que le pays à l'épisode de crise et profiterait davantage de la reprise consécutive. L'avantage des ménages flamands à ce propos se prolongerait sur toute la période de projection, avec un surplus moyen de croissance de 0,4 pp entre 2010 et 2016. Cet avantage serait essentiellement attribuable à la bonne tenue du revenu des indépendants au Nord du Royaume. Enfin, les projections révèlent une évolution quasiment similaire des revenus nets de la propriété pour la Région flamande (+4,0 % sur 2010-2016) et l'ensemble du pays (+3,9 %). Des écarts plus importants et en défaveur de la Flandre existeraient cependant pour cet agrégat en 2009 et durant la première partie de la projection.

En définitive, toutes ces évolutions et ces écarts se compenseraient pour aboutir à une progression identique en projection de l'ensemble des revenus primaires au niveau du Royaume et de la Flandre.

Les projections relatives au compte de distribution secondaire du revenu des ménages aboutissent à des résultats dont la plupart sont également fort proches entre la Région flamande et l'ensemble du pays. C'est le cas des prestations de sécurité sociale en espèces qui croîtraient pratiquement au même rythme sur la période 2010-2016, la Flandre affichant toutefois en moyenne un faible différentiel positif en début de projection (+0,1 pp), lequel disparaîtrait ensuite totalement entre 2013 et 2016.

Il faut par ailleurs souligner que le choc conjoncturel sur le chômage au Nord du pays suite à la crise – nettement plus marqué que dans les autres régions – y affecterait de manière sensible l'évolution des prestations de sécurité sociale en espèces en 2009 et 2010. En conséquence, les dépenses liées au chômage auraient bondi de près de 30 % en Flandre en 2009 (19,4 % au niveau national) avant de se replier de 3,8 % en 2010 (-0,9 % pour le Royaume) à la faveur de la reprise économique. En deuxième partie de projection, la Région flamande parviendrait à maintenir une croissance modérée des dépenses de chômage de 0,4 % par année, bien en deçà du taux projeté pour les dépenses nationales (1,6 % entre 2013 et 2016).

Malgré ces bonnes performances au niveau du chômage, la situation de la Flandre en termes de prestations de sécurité sociale en espèces pâtirait du poids élevé des dépenses liées aux pensions. De plus, quel que soit le régime considéré, celles-ci progresseraient à un rythme légèrement supérieur au taux de croissance national. Ainsi, pour chaque régime de pension (salariés, indépendants et secteur public), on observerait un différentiel moyen de 0,1 pp par rapport au

Royaume entre 2010 et 2016, écart qui s'annulerait en fin de projection. Bien que d'importance moindre, les prépensions octroyées aux ménages flamands évolueraient de façon encore plus rapide par rapport à la moyenne nationale sur l'ensemble de la période de projection (respectivement +3,2 % et +2,6 %).

L'inverse prévaudrait en matière de prestations d'assistance sociale en espèces dont l'évolution projetée serait moins marquée en Flandre que dans l'ensemble du pays. En particulier, les dépenses attribuées au revenu d'insertion croîtraient en moyenne de 4,4 % par an au niveau de la Région de 2010 à 2016, contre 4,9 % pour la Belgique.

Enfin, du côté des prélèvements fiscaux et parafiscaux, les projections fournissent des résultats contrastés. Les impôts courants versés par les résidents du Nord du pays devraient augmenter de 5,5 % par année entre 2010 et 2016, soit un peu plus rapidement que la moyenne nationale (+0,1 pp). Sur la même période, le taux de croissance des cotisations sociales en Flandre serait nettement moins élevé (4,1 %) et en outre légèrement inférieur cette fois au taux belge (4,2 %). En deuxième partie de projection, l'augmentation des impôts resterait stable et l'écart de 0,1 pp par rapport au Royaume persisterait alors que les cotisations évolueraient à un rythme renforcé mais identique au niveau régional et national.

Les évolutions décrites plus haut modifieraient la structure des comptes de revenus des ménages en Flandre au cours de la période de projection. De façon générale, ces changements seraient comparables à ceux prévalant pour l'ensemble du pays, même si des différences de niveau dans les parts relatives continueraient à être observées.

Ainsi, tant sur le plan régional que national, le poids de l'ensemble des revenus primaires dans la formation du revenu disponible augmenterait légèrement en première partie de projection et de façon plus marquée durant la seconde moitié. Cela s'expliquerait d'un côté par la quasi stagnation de la part des salaires en début de période suivie d'une hausse importante entre 2013 et 2016. Au Nord du pays, cette augmentation pousserait la part des salaires dans le revenu disponible à 96,2 % en fin de projection. On notera au passage que cette valeur est sensiblement plus élevée qu'au niveau national où les rémunérations des salariés représenteraient 95,3 % du revenu disponible des ménages à l'horizon 2016. Ce constat s'applique d'ailleurs aussi aux deux autres composantes du revenu primaire. De l'autre côté, les revenus nets de la propriété perçus par les résidents flamands évolueraient différemment, gagnant en importance relative jusque 2012 (+0,8 pp par rapport à 2009) et perdant ensuite jusque 2016 (-0,6 pp par rapport à 2012). Enfin, l'évolution de la part de l'excédent d'exploitation et du revenu mixte sur l'ensemble de la projection serait moins marquée : elle se réduirait à peine en Flandre tandis qu'elle diminuerait un peu plus pour le Royaume.

Parmi les autres différences notables entre la Région flamande et la Belgique, on soulignera en particulier le poids moins élevé des prestations sociales en espèces, qu'elles soient de sécurité sociale (notamment grâce à un chômage moins élevé) ou d'assistance sociale (notamment en raison de dépenses moindres pour les revenus d'insertion). En ce qui concerne finalement la part



relative des impôts et cotisations, on noterait une progression assez forte pour les premiers et moins importante pour les secondes. Les prélèvements fiscaux et parafiscaux représenteraient ainsi respectivement 24,7 et 36,6 % du revenu disponible des ménages flamands à l'horizon 2016, des parts relativement proches des valeurs nationales.

**Tableau 23 : Comptes de revenus des ménages - Région flamande**

	Structure En % du revenu disponible					Taux de croissance (%) Moyennes			
	1995	2002	2009	2012	2016	2013- 2016	1996- 2002	2003- 2009	2010- 2016
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	19,3	18,9	16,9	16,8	16,7	3,6	2,6	1,7	3,5
Rémunérations des salariés (D.1)	85,0	92,6	93,7	93,5	96,2	4,6	4,2	3,5	4,1
Revenus nets de la propriété (D.4)	22,3	18,2	14,9	15,7	15,1	2,9	0,0	0,4	4,0
<b>2. Solde des revenus primaires (B.5n)</b>	<b>126,7</b>	<b>129,7</b>	<b>125,4</b>	<b>126,1</b>	<b>128,0</b>	<b>4,3</b>	<b>3,3</b>	<b>2,8</b>	<b>4,0</b>
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>									
<b>a. Ressources</b>									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	18,7	19,1	21,6	22,1	22,7	4,6	3,3	5,2	4,4
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	2,4	3,3	3,2	3,3	3,3	4,3	7,4	3,0	4,1
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	5,5	6,0	5,9	5,9	6,1	4,6	4,3	3,2	4,1
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	1,4	1,5	1,7	1,7	1,6	3,1	3,8	5,3	3,3
<b>b. Emplois</b>									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	22,4	24,0	21,8	23,1	24,7	5,6	4,0	1,9	5,5
Cotisations sociales (D.61)	31,8	34,9	35,5	35,4	36,6	4,7	4,4	3,6	4,1
Solde des autres transferts courants (D.7)	0,4	0,5	0,6	0,5	0,4				
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>3,9</b>	<b>3,0</b>	<b>3,3</b>	<b>3,7</b>

#### 5.3.4. Région wallonne

Les taux de croissance projetés du revenu disponible des ménages en Wallonie seraient légèrement inférieurs à ceux obtenus au niveau national, le différentiel annuel moyen s'établissant à 0,2 pp entre 2010 et 2016. Sur cette période, les résidents du Sud du pays verraient ainsi leur revenu disponible progresser de 3,5 % par an, croissance qui se renforcerait quelque peu en deuxième partie de projection (3,7 % pour 2013-2016). Cette accélération interviendrait après un ralentissement en 2009 dans le contexte de la crise (+1,0 %), à peine plus marqué que celui observé pour l'ensemble du pays. La timide reprise opérée en 2010 serait elle aussi un peu plus élevée en Région wallonne (+2,2 %) qu'au niveau belge.

De même, au sein du compte d'affectation des revenus primaires, les salaires wallons suivraient les tendances nationales de façon légèrement plus prononcée, à savoir un ralentissement en 2009 (+1,2 %), suivi d'un rebond modéré en 2010 (+1,8 %). La croissance se renforcerait encore en deuxième partie de projection pour atteindre 4,4 % par an entre 2013 et 2016 et l'écart se creuserait davantage avec la valeur nationale (4,7 %). Cette évolution relativement plus modérée au Sud du pays découlerait logiquement du fait que les salaires par tête flamands et les effectifs salariés bruxellois progresseraient plus rapidement que la moyenne nationale.

L'excédent d'exploitation et le revenu mixte sembleraient avoir été plus affectés par le choc conjoncturel en Wallonie qu'au niveau du Royaume et le déficit de croissance à ce propos se prolongerait sur toute la période de projection (de l'ordre de -1,2 pp). Ce sont essentiellement les faibles performances relatives affichées par le revenu des indépendants wallons qui permettraient d'expliquer ces résultats. Le nombre de travailleurs indépendants au Sud du pays évoluerait en effet de façon beaucoup plus lente que le total national, poursuivant ainsi une tendance observée depuis plusieurs années déjà.

Concernant les revenus nets de la propriété (essentiellement composés des dividendes et intérêts reçus ou payés par les ménages), on noterait en projection une croissance moins élevée pour la Région wallonne comparée à l'ensemble du pays, avec des taux moyens respectifs de 3,5 et 3,9 % par année de 2010 à 2016. Toutefois, il faut souligner que les revenus de la propriété en Wallonie auraient moins souffert de la crise en 2009 et 2010 et que leur progression ralentirait en fin de période de projection.

En définitive, le solde des revenus primaires au Sud du pays enregistrerait une croissance annuelle de 3,7 % sur l'ensemble de la période de projection, inférieure de 0,3 pp à la moyenne nationale.

En passant au compte de distribution secondaire du revenu des résidents wallons, on peut analyser l'impact des différents mécanismes de transfert et de solidarité sur l'évolution projetée de leur revenu disponible.

Côté ressources, la Wallonie pourrait compter sur une croissance du montant global des prestations sociales de 4,3 % par an en moyenne entre 2010 et 2016, soit 0,1 pp de plus qu'au niveau national. Cet écart serait identique pour les prestations de sécurité sociale en espèces qui, en Région wallonne, augmenteraient à un rythme de 4,4 % sur la même période. Au sein de ces dernières, on peut pointer que les dépenses liées au chômage progresseraient au contraire sensiblement plus vite au Sud du pays que dans l'ensemble de Royaume (respectivement +1,5 % et +1,0 % de 2010 à 2016). Le différentiel se maintiendrait en deuxième partie de projection mais la croissance s'accélérait pour atteindre 2,1 % du côté wallon.

En ce qui concerne les autres composantes des prestations de sécurité sociale en espèces, les dépenses liées aux pensions des régimes salariés et indépendants en Région wallonne suivraient de près les évolutions tendanciennes projetées au niveau national. Entre 2010 et 2016, la croissance

des pensions s'élèverait ainsi à 5,4 % pour les salariés du Sud du pays et à 4,9 % pour les indépendants, soit un écart de 0,1 pp chaque fois par rapport au total belge. La croissance se renforcerait pour le régime salarié en fin de projection pour atteindre 5,9 % entre 2013 et 2016, creusant ainsi davantage l'écart avec le Royaume (+0,3 pp). En revanche, avec un taux annuel moyen de 1,3 % sur la période 2010-2016, les prépensions augmenteraient selon un rythme deux fois moins élevé en Wallonie comparé à l'ensemble du pays.

On notera au passage qu'à l'instar du secteur privé, les pensions publiques (comptabilisées dans les prestations d'assurance sociale directes d'employeurs) progresseraient plus vite au Sud du Royaume sur l'ensemble de la période de projection (+5,2 %, contre 4,9 % pour la Belgique). Enfin, l'inverse prévaudrait en matière de revenu d'insertion puisque les dépenses wallonnes pour ce poste évolueraient cette fois un peu moins rapidement que dans l'ensemble du pays et auraient tendance à ralentir en fin de projection.

Côté emplois du compte de distribution secondaire du revenu des ménages wallons, l'évolution des prélèvements fiscaux et parafiscaux serait en ligne avec la dynamique projetée pour les salaires qui en constituent le principal déterminant. Impôts et cotisations sociales croîtraient donc plus lentement en Wallonie, l'écart par rapport à la moyenne nationale étant toutefois légèrement plus important que celui observé à propos des salaires.

Etant donné que les projections présentées ci-dessus révèlent des évolutions différenciées aux niveaux wallon et national, on constate également des divergences dans la structure des comptes de revenus des ménages.

La part des revenus primaires dans le revenu disponible, déjà nettement inférieure en Wallonie, augmenterait en outre de façon moins marquée qu'au niveau du Royaume durant la période de projection. Cela proviendrait essentiellement d'une diminution continue du poids de l'excédent d'exploitation et du revenu mixte à l'horizon 2016 par rapport à 2009 et en particulier du revenu des indépendants. A l'inverse en effet, la composante salariale verrait quant à elle son importance augmenter dans le même intervalle (et surtout en fin de projection), passant de 91,4 % à 94,1 %. En comparaison, le poids national des rémunérations des salariés passerait de 92,7 % en 2009 à 95,3 % en 2016.

L'écart entre l'importance relative des prestations de sécurité sociale en espèces dans le revenu disponible aux niveaux wallon et national atteindrait 3,3 pp en 2009 alors qu'il s'élèverait à 3,8 pp en fin de projection. L'évolution des autres postes de prestations sociales serait plus proche de la tendance nationale, à l'exception notable des prestations d'assurance sociale directes d'employeurs dont le poids augmenterait davantage au Sud du pays, sous l'effet des pensions du secteur public.

Pour finir, les projections aboutissent à des parts relativement proches en Région wallonne et pour le Royaume en ce qui concerne les prélèvements fiscaux et parafiscaux. Du côté des impôts courants, leur poids se renforcerait progressivement à l'horizon 2016, atteignant 23,3 % en

Wallonie, contre 24,0 % au niveau national. Les cotisations sociales, de leur côté, connaîtraient également une augmentation continue mais moins prononcée, la part wallonne s'élevant à 36,1 % en fin de période.

**Tableau 24 : Comptes de revenus des ménages - Région wallonne**

	Structure En % du revenu disponible					Taux de croissance (%) Moyennes			
	1995	2002	2009	2012	2016	2013- 2016	1996- 2002	2003- 2009	2010- 2016
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	17,8	16,6	14,9	14,2	13,3	2,1	1,4	1,6	1,9
Rémunérations des salariés (D.1)	80,1	88,4	91,4	91,7	94,1	4,4	3,8	3,7	4,0
Revenus nets de la propriété (D.4)	19,2	15,7	12,0	12,6	12,0	2,4	-0,5	-0,7	3,5
<b>2. Solde des revenus primaires (B.5n)</b>	<b>117,1</b>	<b>120,7</b>	<b>118,2</b>	<b>118,5</b>	<b>119,4</b>	<b>3,9</b>	<b>2,8</b>	<b>2,9</b>	<b>3,7</b>
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>									
<b>a. Ressources</b>									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	23,7	24,2	26,3	26,8	27,8	4,7	2,7	4,4	4,4
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	2,1	2,7	2,5	2,6	2,6	4,1	5,8	2,3	4,0
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	6,0	6,6	6,5	6,6	6,9	4,8	3,8	3,0	4,4
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	2,7	2,5	2,8	2,8	2,7	2,9	1,2	5,0	3,2
<b>b. Emplois</b>									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	21,2	23,0	21,2	22,1	23,3	5,1	3,6	2,0	4,9
Cotisations sociales (D.61)	30,6	33,7	34,9	35,0	36,1	4,5	3,8	3,7	4,0
Solde des autres transferts courants (D.7)	-0,2	0,0	0,3	0,1	0,1				
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>3,7</b>	<b>2,4</b>	<b>3,2</b>	<b>3,5</b>

## 5.4. Parts régionales

Le modèle HERMREG fournit des projections pour les agrégats des comptes des ménages régionaux qui font apparaître des tendances différenciées d'une région à l'autre. Celles-ci se traduisent par des glissements au niveau des parts régionales dans le total national. Le Tableau 25 présente les principales évolutions observées à ce propos dont les explications détaillées ont été abordées dans les trois sections précédentes.

En ce qui concerne les revenus primaires, la part bruxelloise se renforcerait de 0,5 pp en cours de projection pour atteindre 9,8 % du total belge en 2016. Cela se ferait au détriment de la Wallonie (27,6 % en fin de projection), la Flandre restant stable de son côté (62,6 %).

En matière d'excédent d'exploitation et de revenu mixte, la Région wallonne verrait sa part diminuer sensiblement (de 26,8 % en 2009 à 24,7 % en 2016), en grande partie à cause de la mauvaise tenue relative des revenus des indépendants au Sud du pays. La Flandre en profiterait pour renforcer sa position à l'horizon 2016 (65,2 %), de même que Bruxelles dans une moindre mesure (10,1 %). La part de la Wallonie reculerait également sur le plan des revenus nets de la propriété mais cette fois davantage en faveur de la Région bruxelloise que de la Flandre.

A propos de la composante principale des revenus primaires, à savoir les rémunérations perçues par les salariés, les glissements au cours de la période de projection seraient moins marqués pour les Régions wallonne (-0,3 pp) et flamande (-0,2 pp) qu'à Bruxelles (+0,5 pp). En 2016, les parts régionales dans le total national des salaires s'élèveraient ainsi respectivement à 28,6 %, 61,7 % et 9,7 %.

Parmi les différents postes du compte de distribution secondaire du revenu des ménages, on observerait des évolutions contrastées des parts régionales.

Au niveau des prestations de sécurité sociale en espèces, les glissements seraient peu importants, le Nord et le Sud du pays progressant très légèrement au détriment de Bruxelles. Cela masquerait toutefois des mouvements plus prononcés dans les principales sous-catégories de ces prestations entre 2009 et 2016. Ainsi, en cours de projection, la part bruxelloise augmenterait nettement dans les dépenses de chômage (+2,9 pp) alors qu'elle diminuerait pour les prépensions et les pensions. En Wallonie, la baisse du poids régional au niveau des prépensions (-2,3 pp) et, dans une moindre mesure, des interruptions de carrière et des allocations familiales, ne permettrait pas de compenser la hausse enregistrée pour les dépenses liées au chômage (+1,5 pp) et aux pensions. Enfin, malgré la forte chute de sa part dans les allocations de chômage nationales (-4,4 pp), la Région flamande renforcerait sa position relative surtout à travers les prépensions (+3,2 pp) et, de façon moins marquée, à travers les interruptions de carrière. Ces résultats peuvent notamment s'expliquer par les dynamiques démographiques différenciées au niveau régional. Globalement, les parts des régions dans l'ensemble des prestations sociales du Royaume s'établiraient comme suit à l'horizon 2016 : 9,1 % à Bruxelles, 58,2 % en Flandre et 32,7 % en Wallonie.

Du côté des emplois du compte de distribution secondaire du revenu des ménages, la part wallonne dans les impôts courants perdrait 0,7 pp au cours de la période de projection pour atteindre 28,1 % du total national en 2016. Cela profiterait essentiellement à la Flandre et, dans une moindre mesure, à Bruxelles qui représenteraient respectivement 62,9 % et 9,0 % en fin de projection. L'ampleur des glissements serait moindre au niveau des cotisations sociales, le poids de la Région bruxelloise augmentant de 0,3 pp au détriment des Régions flamande et wallonne.

**Tableau 25 : Comptes de revenus des ménages : parts dans le total du Royaume**  
(en %)

	Région de Bruxelles-Capitale				Région flamande				Région wallonne			
	1995	2002	2009	2016	1995	2002	2009	2016	1995	2002	2009	2016
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>												
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	9,8	9,1	9,5	10,1	61,7	63,8	63,7	65,2	28,5	27,0	26,8	24,7
Rémunérations des salariés (D.1)	9,2	9,2	9,2	9,7	61,7	62,2	61,9	61,7	29,2	28,6	28,9	28,6
Revenus nets de la propriété (D.4)	10,2	10,2	9,7	10,3	62,8	63,4	65,1	65,3	27,1	26,4	25,1	24,4
<b>2. Solde des revenus primaires (B.5n)</b>	<b>9,4</b>	<b>9,4</b>	<b>9,3</b>	<b>9,8</b>	<b>61,9</b>	<b>62,6</b>	<b>62,5</b>	<b>62,6</b>	<b>28,7</b>	<b>28,1</b>	<b>28,2</b>	<b>27,6</b>
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>												
<b>a. Ressources</b>												
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	9,9	9,6	8,9	8,7	55,1	56,1	57,6	57,8	35,0	34,3	33,5	33,6
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	11,8	11,1	10,6	11,1	61,3	63,8	65,0	64,8	26,9	25,0	24,4	24,1
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	9,9	9,0	8,0	7,5	58,1	59,3	60,2	60,1	32,0	31,7	31,7	32,4
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	10,2	11,3	14,7	16,0	45,4	48,8	47,4	46,8	44,4	39,8	37,8	37,2
<b>b. Emplois</b>												
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	9,4	9,0	8,8	9,0	61,5	62,2	62,3	62,9	29,1	28,7	28,9	28,1
Cotisations sociales (D.61)	9,4	9,3	9,0	9,2	61,1	61,9	61,9	61,8	29,5	28,8	29,1	28,9
Solde des autres transferts courants (D.7)	54,1	42,4	23,3	28,4	61,5	57,8	61,7	65,6	-15,6	-0,3	15,0	6,0
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	<b>9,5</b>	<b>9,4</b>	<b>9,5</b>	<b>9,9</b>	<b>60,3</b>	<b>61,2</b>	<b>61,2</b>	<b>61,2</b>	<b>30,2</b>	<b>29,5</b>	<b>29,3</b>	<b>29,0</b>

## 5.5. Revenus par tête

Afin de mettre les résultats de nos projections en perspective, il est intéressant de présenter les deux grands soldes des comptes de revenus des ménages rapportés à la population de chaque région. Les revenus primaire et disponible par tête constituent en effet un indicateur important à prendre en considération pour évaluer le bien-être des ménages sur le plan économique.

A Bruxelles, la croissance sensiblement supérieure des revenus primaires serait largement compensée par une dynamique démographique nettement plus rapide qu'au Nord et au Sud du pays. En conséquence, la progression des montants par tête sur l'ensemble de la période de projection y serait moins élevée (2,9 % par an en moyenne) qu'en Flandre (3,2 %) ou en Wallonie (3,0 %). On notera par ailleurs que la période 2010-2016 se caractériserait, dans les trois régions, par des taux de croissance nettement supérieurs en moyenne à ceux des années 2003 à 2009.

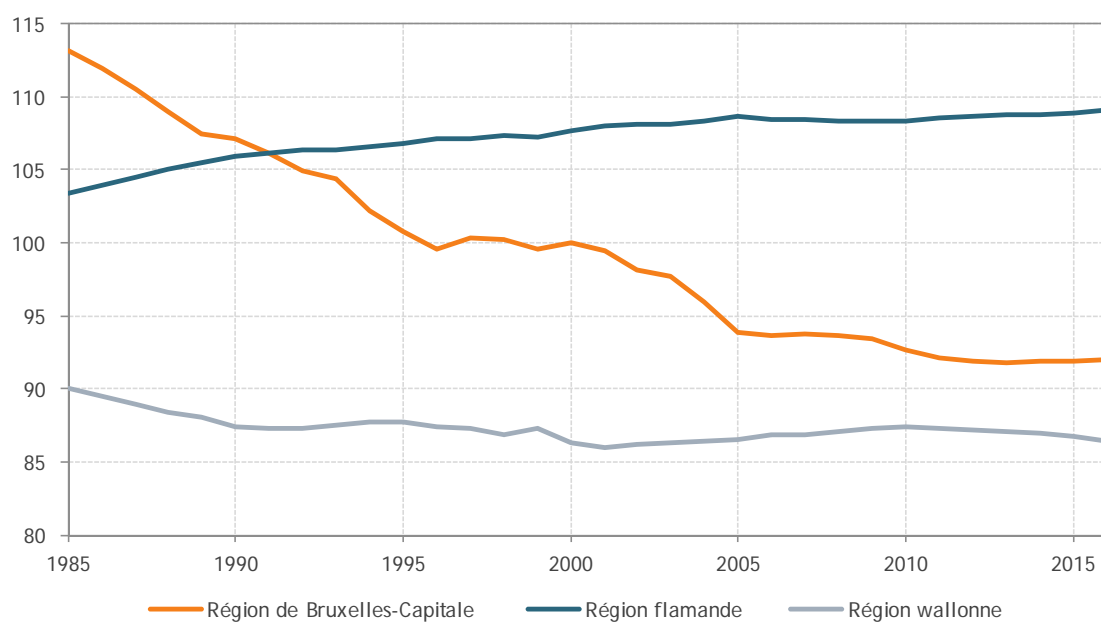
En termes de croissance du revenu disponible par tête, l'évolution observée entre les périodes successives apparaîtrait moins marquée. Par rapport à la période 2003-2009, Bruxelles gagnerait en projection 0,4 pp par an en moyenne (2,6 % pour la période 2010-2016), contre 0,3 pp pour la Flandre (3,0 %) et 0,2 pp pour la Wallonie (2,9 %). En raison de sa spécificité sur le plan démographique, la Région Bruxelloise resterait néanmoins derrière ses deux voisines.

Le graphique 8 et le graphique 9 présentent l'évolution historique des deux variables de revenu par tête sous forme d'indice à partir de 1985. Dans les deux cas, on constate que Bruxelles s'inscrit dans une tendance baissière rejoignant progressivement les niveaux wallons, tandis que la Flandre enregistre une augmentation continue, l'écart se creusant par rapport à la moyenne nationale.

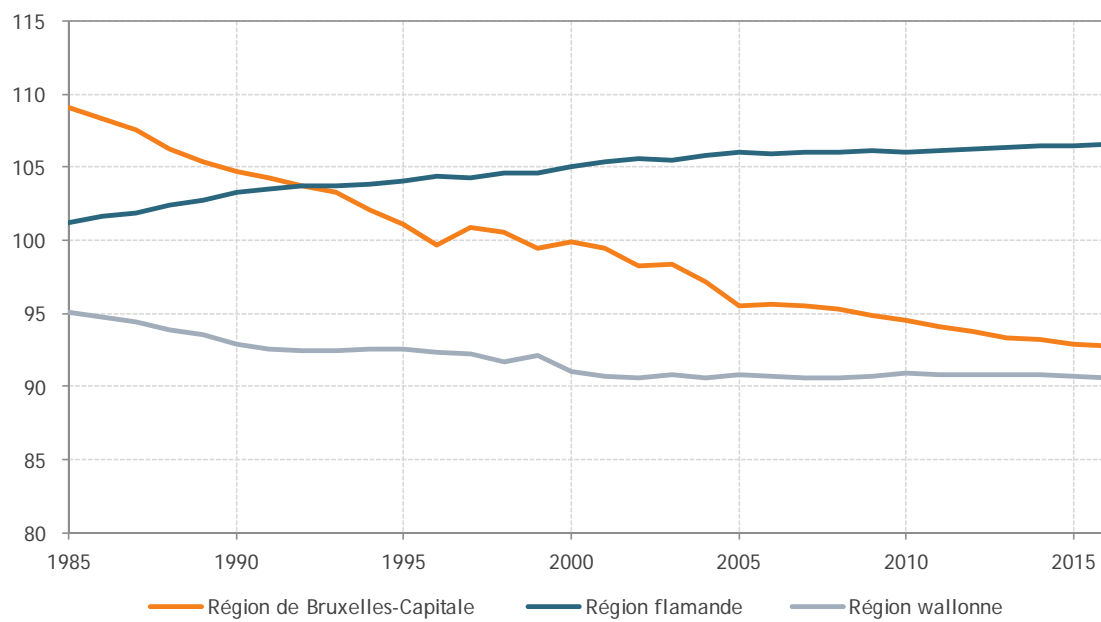
**Tableau 26 : Evolutions des revenus primaire et disponible par tête**

	Montants en euros courants					Taux de croissance (%) Moyennes			
	1995	2002	2009	2012	2016	2013- 2016	1996- 2002	2003- 2009	2010- 2016
<b>1. Solde des revenus primaires (B.5n)</b>									
Région de Bruxelles-Capitale	16.042	19.037	21.143	22.535	25.844	3,5	2,5	1,5	2,9
Région flamande	17.006	20.974	24.493	26.635	30.633	3,6	3,0	2,2	3,2
Région wallonne	13.976	16.735	19.734	21.381	24.293	3,2	2,6	2,4	3,0
<b>2. Revenu disponible (B.6n)</b>									
Région de Bruxelles-Capitale	13.048	15.044	17.465	18.624	20.839	2,9	2,1	2,2	2,6
Région flamande	13.427	16.176	19.526	21.120	23.939	3,2	2,7	2,7	3,0
Région wallonne	11.938	13.864	16.691	18.050	20.346	3,0	2,2	2,7	2,9

**Graphique 8 : Solde des revenus primaires par tête, indice Royaume = 100**



**Graphique 9 : Revenu disponible par tête, indice Royaume = 100**





## 6. Finances publiques

### 6.1. Introduction

Ce chapitre présente les principaux résultats des Perspectives régionales en matière de finances publiques pour les communautés et les régions. Ces projections ont été réalisées selon une approche *bottom-up* et une optique institutionnelle<sup>35</sup>. Les différentes entités institutionnelles sont la Région flamande (y compris la Communauté flamande), la Région wallonne, la Région bruxelloise et la Communauté française. Les estimations reposent sur les données disponibles à la mi-avril 2011.

Le point 6.2 présente les projections<sup>36</sup> pour l'ensemble des communautés et des régions sur la période 2010-2016, telles qu'elles ressortent des Perspectives économiques 2011-2016 (nationales) de mai 2011. Les résultats obtenus sont l'agrégation des perspectives de chaque entité (en ce compris la Commission communautaire flamande, la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone).

Le point 6.3 analyse les résultats<sup>37</sup> par entité. Contrairement à l'année passée et aux projections nationales, les résultats de la Région bruxelloise ne comprennent plus les trois Commissions communautaires et la Communauté germanophone n'est plus intégrée dans la Région wallonne. C'est pourquoi l'agrégation des résultats de la Région bruxelloise, de la Région flamande, de la Région wallonne et de la Communauté française diffère de ceux obtenus pour l'ensemble des Communautés et des Régions (voir point 6.2.3).

Notons que l'évolution des dépenses (hors rémunérations) à court terme (2010 et 2011) se base sur une analyse comparative des budgets<sup>38</sup> successifs les plus récents et sur les réalisations trimestrielles (de 2010) de la Région flamande, de la Communauté française, de la Région bruxelloise et de la Région wallonne. Les dépenses liées aux rémunérations, pour leur part, ne reposent pas sur des sources budgétaires, mais sont déterminées par l'indexation des salaires, l'évolution de l'emploi, les revalorisations salariales appliquées dans le cadre des accords sectoriels actuels et une dérive salariale. A moyen terme (à partir de 2012), les projections sont établies à politique constante. Autrement dit, les tendances observées sur la période 2008-2011, corrigées des opérations ponctuelles, sont prolongées jusqu'en 2016. Quant aux recettes fiscales

---

<sup>35</sup> Pour plus de détails sur la méthodologie, voir G. Gentil (2008).

<sup>36</sup> Les estimations de finances publiques pour 2010 sont basées sur les données disponibles à la mi-avril 2011. Dans les tableaux du présent chapitre, elles dérogent aux définitions des comptes nationaux en ce sens que les ventes en capital (bâtiments, terrains et licences) sont comptabilisées en recettes (et non en dépenses de capital négatives), les cotisations imputées sont éliminées tant des recettes que des dépenses (de rémunération) et les pensions d'agents statutaires des communautés et régions sont considérées comme des dépenses finales du pouvoir fédéral (au lieu d'être comptabilisées en transferts du pouvoir fédéral aux communautés et régions puis en dépenses finales des communautés et régions). Les tableaux publiés en annexe, par contre, s'alignent sur la présentation des comptes nationaux.

<sup>37</sup> Voir annexes pour les résultats détaillés (perspectives pour les différentes catégories de recettes et de dépenses).

<sup>38</sup> Les provisions et les taux de sous-utilisation des budgets ne sont pas pris en considération pour calculer le taux de croissance des différentes catégories des dépenses.

affectées, elles sont calculées sur la base de la Loi spéciale de financement. Les autres recettes fiscales et non fiscales évoluent, quant à elles, en fonction de l'inflation et de la croissance économique. Le calcul des dépenses et des recettes ne prend pas en compte les décisions prises après la mi-avril 2011.

## 6.2. Communautés et régions

Le solde de financement des communautés et régions – exprimé en pour cent du PIB – s'est amélioré de 0,1 % en 2010 en s'établissant à -0,7 %. La réduction du déficit est plus marquée en 2011 avec une amélioration du solde de financement de 0,6 % du PIB. Cette dernière est en partie due au fait que, sous l'hypothèse de politique constante, le surcroît de recettes en 2011 par rapport à l'estimation des budgets initiaux est supposé épargné. Par la suite, l'assainissement des finances des communautés et régions se poursuit à un rythme certes plus lent. L'équilibre budgétaire serait atteint dès 2012 à politique constante<sup>39</sup>.

**Tableau 27 : Compte des communautés et régions**  
(en pour cent du PIB)

	Niveaux								Ecart sur la période	
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2010-2011	2012-2016
Solde primaire	-0,6	-0,5	0,1	0,3	0,3	0,5	0,6	0,7	0,7	0,6
Recettes, dont	12,1	12,0	12,5	12,5	12,4	12,4	12,4	12,4	0,4	-0,1
Recettes fiscales propres	2,0	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	0,3	0,0
Recettes fiscales affectées	8,7	8,3	8,7	8,8	8,7	8,8	8,8	8,8	0,0	0,1
Parts d'IPP	4,8	4,6	4,8	4,9	4,8	4,8	4,8	4,9	-0,0	0,0
Parts de TVA	3,8	3,7	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	4,0	0,0	0,1
Recettes non fiscales	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	0,1	-0,2
Transferts des sous-secteurs publics (1)	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,0	-0,1
Dépenses primaires	12,7	12,5	12,3	12,2	12,1	11,9	11,8	11,7	-0,3	-0,7
Dépenses primaires finales, dont	10,1	9,9	9,8	9,7	9,6	9,4	9,3	9,2	-0,3	-0,6
Rémunérations	4,5	4,5	4,4	4,4	4,4	4,3	4,3	4,3	-0,1	-0,2
Achats de biens et services	1,8	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	-0,1	-0,2
Investissements	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	-0,0	-0,1
Transferts aux ménages et ISBL (1)	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,0	-0,0	-0,1
Transferts aux entreprises	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	-0,1	-0,1
Transferts aux sous-secteurs publics,	2,6	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	-0,1	-0,1
Aux pouvoirs locaux	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	-0,1	-0,1
Aux administrations de sécurité sociale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0
Charges d'intérêt	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	-0,0
Solde de financement	-0,8	-0,7	-0,1	0,1	0,1	0,2	0,4	0,5	0,7	0,6

(1) Hors pensions d'agents statutaires des communautés et des régions.

L'évolution du solde de financement s'explique par les mouvements observés au niveau du solde primaire (voir Tableau 27). Le redressement du solde primaire sur la période de projection trouve principalement son origine dans le tassement continu des dépenses primaires en pour cent du PIB qui atteignent en fin de période leur niveau moyen d'avant crise. Du côté des recettes, des mouvements importants sont observés en début de période en raison principalement du mode de

<sup>39</sup> L'hypothèse de politique constante se traduit par le maintien de la politique de dépenses relativement restrictive de ces dernières années.

calcul des moyens transférés dans le cadre de la Loi spéciale de financement (LSF). A moyen terme, les recettes seraient inchangées en pour cent du PIB. Les charges d'intérêt sont quant à elles également stables en pour cent du PIB. En 2010, les communautés et régions ont bénéficié de la baisse des taux d'intérêt, ce qui a permis d'éviter une hausse des charges d'intérêt malgré la hausse du taux d'endettement. Dès 2011, la contraction des déficits et l'accumulation de surplus permettent de stabiliser les charges d'intérêt dans un contexte de hausse des taux d'intérêt.

### 6.2.1. Evolution des recettes

Les recettes des communautés et régions se réduisent de 0,1 % du PIB en 2010 malgré le meilleur rendement des impôts régionaux (voir Tableau 27; recettes fiscales propres) suite notamment à la reprise du marché immobilier et à la restriction du champ d'application du *jobkorting* aux bas salaires en Région flamande ainsi qu'à de meilleures recettes non fiscales en raison de la vente de terrains de la Vlaamse Milieumaatschappij à Aquafin S.A. Cette baisse des recettes en 2010 est causée par la légère contraction des moyens transférés dans le cadre de la LSF en termes nominaux, ce qui s'est traduit par une baisse de 0,4 % du PIB des recettes fiscales affectées.

Le Tableau 28 reprend les hypothèses sur la valeur des paramètres permettant le calcul des moyens globaux issus de la LSF ainsi que leur répartition entre les différentes régions et communautés<sup>40</sup>.

**Tableau 28 : Paramètres de la Loi spéciale de financement**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>I. Environnement économique</b>								
a. Inflation	-0,05	2,19	3,5	2,0	1,9	2,0	2,1	2,0
b. Croissance du PIB	-3,00	2,00	2,2	2,2	2,1	2,3	2,3	2,0
<b>II. Produit de l'IPP</b>								
a. Répartition entre les régions (en %)								
- Région bruxelloise	8,4	8,5	8,6	8,6	8,6	8,7	8,7	8,8
- Région flamande	63,4	63,2	63,2	63,2	63,2	63,2	63,2	63,2
- Région wallonne	28,2	28,4	28,2	28,2	28,2	28,1	28,0	27,9
b. Répartition entre les communautés (en %)								
- Communauté flamande	65,4	65,1	65,2	65,2	65,2	65,2	65,3	65,3
- Communauté française	34,6	34,9	34,8	34,8	34,8	34,8	34,7	34,7
c. Capacité fiscale (écart en % par rapport à la moyenne nationale)								
- Région bruxelloise	-14,7	-14,5	-14,5	-15,5	-16,1	-16,3	-16,4	-16,1
- Région flamande	9,8	9,4	9,7	9,6	9,8	9,9	10,0	10,1
- Région wallonne	-13,0	-12,3	-12,7	-12,4	-12,4	-12,4	-12,6	-12,8
<b>III. Démographie</b>								
a. Population (taux de croissance)								
- Région bruxelloise	1,7	1,9	2,0	1,9	1,8	1,8	1,7	1,7
- Région flamande	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
- Région wallonne	0,6	0,5	0,7	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7
b. Répartition du nombre d'élèves (en %)								
- Communauté flamande	56,9	56,8	56,7	56,5	56,5	56,4	56,4	56,4
- Communauté française	43,1	43,2	43,3	43,5	43,5	43,6	43,6	43,6
c. Coefficient d'adaptation (indice : 1989 = 100)	102,8	103,1	103,4	103,9	104,4	105,2	106,1	107,0

<sup>40</sup> Voir chapitre 5 pour la répartition régionale de l'impôt des personnes physiques.

Dans le processus budgétaire, le calcul des moyens transférés s'effectue sur base d'estimations de ces différents paramètres. Lorsque la valeur définitive de ces paramètres est connue, le calcul est à nouveau réalisé, ce qui donne lieu à une correction qui est en général effectuée l'année suivante.

Le Tableau 29 reprend ces soldes des décomptes pour les différentes entités qui peuvent être non négligeables. Une correction négative avait été appliquée en 2010 suite à la surestimation des paramètres macroéconomiques en 2009<sup>41</sup>.

**Tableau 29 : Solde des décomptes de la Loi spéciale de financement**  
(en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012
Communautés et régions	-162,1	-601,2	315,5	342,8
Région bruxelloise	-4,5	2,2	25,7	28,0
Région flamande	-100,5	-374,4	154,0	188,3
Région wallonne (y compris la Communauté flamande)	-18,5	-69,0	15,4	43,8
Communauté française	-38,5	-159,2	120,0	82,4
Communauté germanophone	0,1	-0,1	0,0	0,0
Commissions communautaires	-0,2	-0,7	0,4	0,3

En 2011, les recettes augmentent de 0,5 % du PIB en raison principalement de l'accroissement des moyens issus de la LSF. Divers éléments contribuent à expliquer cet accroissement. Premièrement, la hausse résulte du contrecoup de la correction négative appliquée en 2010 (voir Tableau 29). Deuxièmement, une correction positive est cette fois appliquée en 2011 à cause de la sous-estimation des moyens transférés en 2010 puisque la croissance économique et l'inflation ont été supérieures en 2010 à ce qui avait été anticipé lors du contrôle budgétaire 2010 (voir Tableau 29). Ensuite, la dernière tranche du refinancement des communautés est versée en 2011. Enfin, un effet prix relatif positif contribue également à cet accroissement étant donné que la croissance de l'indice national des prix à la consommation (servant à indexer les moyens transférés) est supérieure à la croissance du déflateur du PIB. Notons que les paramètres de croissance économique et d'inflation de 2011 retenus pour calculer les recettes fiscales affectées sont ceux du Budget économique de janvier 2011, soit un taux de croissance du PIB de 2,0 % et un taux d'inflation de 2,7 %. Ces paramètres sont moins favorables que ceux des présentes Perspectives. Le trop peu perçu correspondant est répercuté en crédit des moyens transférés en 2012 (voir Tableau 29).

En 2011, les recettes non fiscales connaissent une importante croissance réelle (voir Tableau 30) suite principalement à l'hypothèse retenue quant aux répercussions des opérations financières de 2008 et 2009 : les régions percevraient à partir de 2011 un dividende de Dexia (18 millions d'euros) et de KBC (298 millions d'euros).

Enfin, les recettes fiscales propres sont stables en 2011 en pour cent du PIB. La bonne tenue du marché immobilier permet de neutraliser les conséquences de l'arrêt "Breitsohl" de la Cour de

<sup>41</sup> En 2008, le gouvernement avait décidé de verser le trop peu perçu de 2008 dès 2008. Mais en raison d'une surestimation de ce montant, une correction négative a eu lieu en 2009.

Justice de l'Union européenne au niveau des droits d'enregistrement. En effet, faisant suite à cet arrêt, la vente d'un terrain lorsqu'elle est accompagnée de la vente d'un bâtiment neuf est soumise à la TVA depuis le 1er janvier 2011 et plus aux droits d'enregistrement.

En 2012, les recettes seraient soutenues pour l'essentiel par le fait que les moyens transférés dans le cadre de la LSF augmenteraient ponctuellement en raison du versement cette année-là du trop peu perçu de 2011. Par ailleurs, les recettes sont influencées positivement en 2011 par la suppression totale du *jobkorting* en Région flamande, dont l'impact s'accroît en 2012 avec la disparition des rôles. Dès lors, le niveau élevé des recettes en pour cent du PIB de 2011 serait maintenu en 2012, puis diminuerait de 0,1 % en 2013 pour atteindre leur niveau de moyen terme.

A partir de 2013, les recettes seraient stables en pour cent du PIB. La croissance des recettes transférées dans le cadre de la LSF excéderait légèrement celle du PIB suite à l'évolution de la population de moins de 18 ans en Communauté française. Cette hausse compenserait la croissance des recettes non fiscales et celle des transferts des autres sous-secteurs publics, supposées moins rapides que celle du PIB. Notons, qu'à partir de 2013, plus aucune correction n'a lieu au niveau de la LSF puisque l'on suppose que les montants octroyés correspondent aux montants dus.

### **6.2.2. Evolution des dépenses primaires**

L'évolution des dépenses primaires en 2010 et 2011 est basée sur une comparaison de budgets consécutifs des communautés et régions ainsi que sur les réalisations trimestrielles<sup>42</sup>. Sur la période 2010-2011, les dépenses primaires se réduisent de 0,3 % du PIB.

La croissance réelle des dépenses primaires est nulle en 2010 (voir Tableau 30), en conséquence des mesures d'économie prises en 2010, comme en témoignent le niveau des frais de fonctionnement de l'appareil administratif (croissance réelle nulle des achats de biens et de services) ainsi que la politique de subventionnement plus restrictive (contraction des transferts aux entreprises de 7,8 % en termes réels).

La politique d'économie se poursuit en 2011. La croissance réelle des différentes catégories de dépenses est faible et même le plus souvent négative à cause de l'inflation enregistrée en 2011, plus forte que prévue lors de l'élaboration des budgets initiaux. A côté de cet effet, l'importante contraction des investissements en 2011 résulte principalement d'une poussée ponctuelle en 2010 des dépenses consenties en Région flamande pour les infrastructures routières et la construction de pistes cyclables.

La faible croissance réelle de la masse des rémunérations sur la période 2010-2011 résulte en grande partie d'un effet-prix, la croissance de l'indice national des prix à la consommation étant supérieure à celle de l'indice moyen d'indexation des rémunérations.

---

<sup>42</sup> Les chiffres pour 2010 sont basés sur une comparaison des budgets ajustés et des réalisations trimestrielles de 2010 et 2009 de la Région wallonne, de la Communauté flamande, de la Région bruxelloise et de la Communauté française. Les chiffres de 2011 sont obtenus par comparaison des budgets initiaux respectifs pour les exercices 2011 et 2010.

**Tableau 30 : Taux de croissance réel<sup>1</sup> des recettes et des dépenses des communautés et régions**  
(en pour cent)

	2010	2011	Moyenne de période 2012-2016	Moyenne de période 2005-2009
Recettes	0,7	4,9	2,0	0,9
Recettes fiscales propres	13,3	1,8	2,3	-0,5
Recettes fiscales affectées	-2,6	5,5	2,4	1,7
Recettes non fiscales	5,0	8,7	-1,1	-0,6
Dépenses primaires	-0,0	-0,3	1,0	2,2
Dépenses primaires finales, dont :	-0,3	-0,2	0,9	2,1
Rémunérations	0,1	0,4	1,3	1,9
Achats de biens et services	0,0	-2,7	-0,0	2,4
Investissements	2,3	-2,5	-0,4	-1,5
Transferts aux ménages et ISBL	0,8	-0,3	1,4	4,7
Transferts aux entreprises	-7,8	3,5	-0,1	0,4
Transferts aux sous-secteurs publics	1,0	-0,8	1,4	2,4

1. Déflateur: indice national des prix à la consommation

La projection des dépenses primaires à partir de 2012 est basée sur une hypothèse de politique constante. Cette dernière se traduit, pour les dépenses hors rémunérations, par l'extrapolation des tendances observées sur la période 2008-2011, après correction des mouvements non récurrents. La projection prolonge de la sorte la politique relativement restrictive menée par les communautés et régions depuis 2009.

A moyen terme, la croissance annuelle réelle des dépenses primaires s'élèverait à 1,0 % en moyenne annuelle et serait plus faible que la croissance de 2,2 % enregistrée sur la période 2005-2009. Les achats de biens et services, les investissements et les transferts aux entreprises augmenteraient moins rapidement que l'ensemble des dépenses primaires. A l'inverse, les transferts aux pouvoirs locaux, aux ménages et aux ISBL devraient connaître une croissance supérieure à celle des dépenses primaires totales en raison des facteurs suivants. Premièrement, les dotations aux différents fonds des communes, dont l'évolution est fixée par voie décrétole, représentent environ la moitié des transferts aux pouvoirs locaux et contribueraient à la croissance de ces derniers. Deuxièmement, les secteurs de l'accueil de la petite enfance et des soins à domicile et aux handicapés ont été relativement épargnés par les mesures d'économies et soutiendraient dès lors la croissance des transferts aux ménages et aux ISBL.

Les rémunérations diminueraient de 0,2 % du PIB sur la période 2012-2016. Ce recul est lié, d'une part, à la méthodologie utilisée qui n'anticipe pas les éventuelles revalorisations salariales découlant des accords sectoriels futurs, et, d'autre part, à une dérive salariale plus faible que par le passé en raison de l'évolution de la pyramide des âges du personnel des communautés et régions<sup>43</sup>.

<sup>43</sup> Pour plus de détails relatifs à la masse salariale, voir L. Laloy (2009).

**Tableau 31 : Hypothèses relatives à la masse salariale des communautés et régions (1)**  
(en taux de croissance sauf mention contraire)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Masse salariale nominale	4,1	3,5	3,0	3,3	3,3	3,2
a. Indice d'indexation des rémunérations	2,7	2,3	1,8	2,0	2,0	2,0
b. Masse salariale hors indexation	1,4	1,1	1,2	1,2	1,3	1,2
b1. Emploi	0,8	0,8	0,9	0,9	1,0	0,9
- Région bruxelloise	1,8	1,8	1,8	1,7	1,6	1,5
- Région flamande	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0	0,9
- Région wallonne	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7
- Communauté française	0,8	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9
b2. Dérive et revalorisations salariales	0,6	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
b2.1. Revalorisations salariales	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
b2.2. Dérive salariale	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
- Enseignement	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
- Administration	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Nb. Masse salariale en millions d'euros	13867,7	14349,3	14782,2	15265,5	15766,9	16278,1
Emploi en milliers de personnes	344,3	347,0	350,0	353,3	356,7	360,0
PIB nominal en taux de croissance	4,3	4,3	4,0	4,3	4,4	4,0

(1) Hors entreprises publiques (TEC - STIB - DE LIJN, RTBF - VRT - BRF) et subventions 'emploi' (dont chercheurs).

Par contre, l'emploi de l'enseignement de chaque communauté continuerait d'augmenter régulièrement compte tenu d'une population scolaire qui serait en expansion ; l'emploi dans les administrations de chaque communauté et chaque région serait également en progression suite à l'augmentation de la population d'administrés.

### 6.2.3. Evolutions des soldes de financement des différentes entités

A politique constante, le compte des communautés et régions devrait donc être en équilibre en 2012. Cependant, comme le montre le tableau 32, les trajectoires budgétaires des différentes entités ne sont pas identiques même si toutes devraient mener, sous l'hypothèse de politique constante, une politique plus restrictive en matière de dépenses dans le futur que sur la période 2005-2009. Une analyse détaillée de chaque entité est effectuée dans les sections suivantes.

**Tableau 32 : Solde de financement des communautés et régions**  
(en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Communautés et régions, dont :	-2471	-379	252	385	1029	1725	2398
Région bruxelloise	-221	-250	-222	-262	-260	-257	-258
Région flamande (y compris la Communauté flamande)	-1041	384	787	943	1372	1862	2326
Région wallonne	-493	-267	-210	-214	-159	-98	-37
Communauté française	-656	-180	-4	27	166	315	470

La somme des soldes de financement de la Région bruxelloise, de la Région flamande (y compris la Communauté flamande), de la Région wallonne et de la Communauté française ne correspond pas au solde de financement des communautés et régions pour deux raisons. Premièrement, le

sous-secteur « communautés et régions » comprend également la Communauté germanophone et les Commissions communautaires dont les comptes ne sont pas présentés dans ces Perspectives régionales. Deuxièmement, un ajustement statistique a été introduit en raison d'imperfections dans le recensement des transferts entre les différentes entités du sous-secteur « communautés et régions ».

### 6.3. La Région bruxelloise

En 2010, le solde de financement de la Région bruxelloise s'améliore de 100 millions d'euros par rapport à 2009. Son déficit s'établit à 221 millions d'euros. Cette évolution s'explique principalement par l'amélioration de 109 millions d'euros du solde primaire (voir Tableau 33).

Cette amélioration du solde primaire en 2010 est due, d'une part, à l'augmentation réelle des recettes (4,9 %), et plus particulièrement des recettes fiscales propres qui progressent d'environ 10 % (soit 113 millions d'euros) suite à la reprise de l'activité économique. D'autre part, les dépenses primaires totales n'enregistrent en 2010 qu'une faible croissance réelle de 0,7 % (voir Tableau 34), ce qui correspond à une hausse de 83 millions d'euros. Cette évolution reflète la politique de dépenses assez prudente que le gouvernement bruxellois a mise en place depuis la crise économique de 2008-2009.

**Tableau 33 : Compte de la Région bruxelloise**  
(en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Solde primaire	-250	-141	-158	-115	-138	-117	-95	-77
Recettes, dont	2660	2852	2965	3109	3185	3315	3453	3590
Recette fiscales propres	1060	1193	1233	1286	1336	1394	1452	1512
Recettes fiscales affectées	856	889	978	1071	1105	1169	1235	1297
Parts de l'IPP	856	889	978	1071	1105	1169	1235	1297
Parts TVA	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes non fiscales	419	441	444	453	461	470	480	489
Transferts des sous-secteurs publics <sup>(1)</sup>	325	330	310	299	282	282	287	292
Dépenses primaires	2910	2993	3123	3223	3323	3432	3548	3667
Dépenses primaires finales, dont	2099	2157	2252	2325	2398	2479	2566	2654
Rémunérations	752	778	812	851	889	933	980	1027
Achats de biens et services	405	427	431	439	448	456	465	474
Investissements	489	494	458	465	471	479	487	495
Transferts aux ménages et ISBL <sup>(1)</sup>	286	314	368	384	399	416	435	456
Transferts aux entreprises	167	144	183	187	190	194	198	202
Transferts aux sous-secteurs publics, dont	811	836	871	899	925	953	982	1012
Aux pouvoirs locaux	525	551	572	592	612	633	655	678
Aux administrations de sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêt	71	80	92	108	124	143	162	181
Solde de financement	-321	-221	-250	-222	-262	-260	-257	-258

(1) Hors pensions d'agents statutaires.

Cette politique restrictive se poursuit en 2011, entraînant une hausse d'à peine 30 millions d'euros des dépenses primaires totales. Les économies sont principalement réalisées au niveau des achats de biens et services, tandis que certains investissements sont reportés. La croissance des



rémunérations reste également limitée suite à la croissance plus rapide de l'indice national des prix à la consommation que celle de l'indice d'indexation des rémunérations. Par conséquent, le léger recul du solde de financement est presque exclusivement dû au fléchissement de la hausse des recettes. Les recettes fiscales propres baissent même légèrement (de 0,1 %) en termes réels lorsqu'elles sont déflatées par l'indice des prix à la consommation dont la croissance est élevée en 2011. Les transferts aux sous-secteurs publics diminuent également à la suite principalement de la réduction de la dotation fédérale dans le cadre de Beliris. Seules les recettes affectées en vertu de la Loi spéciale de financement augmentent en raison de l'amélioration des paramètres économiques (voir point 6.2.1).

En 2012, le solde de financement devrait s'améliorer suite à la hausse des recettes fiscales affectées dès lors que les mécanismes de correction de la LSF conduisent à une correction positive des moyens affectés (voir Tableau 29). En 2013, le solde de financement devrait à nouveau reculer avant de s'améliorer légèrement. Toutefois, le déficit de la Région bruxelloise devrait continuer à avoisiner les 260 millions d'euros. Les charges d'intérêt poursuivraient leur hausse à moyen terme en raison de l'augmentation du niveau d'endettement et des taux d'intérêt.

**Tableau 34 : Taux de croissance réel<sup>1</sup> des dépenses de la Région bruxelloise**  
(taux de croissance en pour cent)

	2010	2011	Moyenne de période 2012-2016
Dépenses primaires	0,7	0,8	1,2
Dépenses primaires finales	0,6	0,9	1,3
Dont :			
Rémunérations	1,3	0,7	2,7
Achats de biens et services	3,2	-2,5	-0,1
Investissements	-1,1	-10,5	-0,4
Transferts aux ménages et ISBL	7,4	13,5	2,3
Prestations sociales	-1,0	0,1	7,7
Autres transferts	11,5	19,3	0,0
Transferts aux entreprises	-15,7	22,9	0,0
Transferts aux sous-secteurs publics	0,9	0,7	1,4
p.m. recettes	4,9	0,5	1,8

1. Déflateur : indice national des prix à la consommation.

Malgré son amélioration progressive (sous l'effet d'une croissance des recettes plus élevée que celle des dépenses), le solde primaire devrait rester négatif à moyen terme. Une série de catégories de dépenses devraient progresser plus fortement que la moyenne (1,2 %) en termes réels sur la période 2012-2016. Il s'agit notamment des dépenses de prestations sociales (7,7 %)<sup>44</sup>. Sont également concernés les transferts aux pouvoirs locaux (1,8 %), dont la moitié est destinée au Fonds des communes conformément au décret<sup>45</sup> y afférent, ainsi que les rémunérations dont l'évolution dépend des hypothèses retenues (voir point 6.2.2).

<sup>44</sup> Ce qui correspond à une hausse de 65 millions d'euros sur la période 2012-2016 qui résulte de l'extrapolation de la tendance observée sur la période 2008-2011.

<sup>45</sup> La croissance nominale des transferts vers le fonds des communes s'élève à 2 %.

## 6.4. La Région flamande (y compris la Communauté flamande)

Le solde de financement de la Région flamande<sup>46</sup> connaît une légère amélioration en 2010, le déficit reculant ainsi de 46 millions d'euros pour atteindre 1041 millions d'euros (voir Tableau 35).

**Tableau 35 : Compte de la Région flamande (y compris la Communauté flamande)**  
(en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Solde primaire	-930	-775	718	1127	1272	1671	2109	2508
Recettes, dont	23271	24123	26427	27665	28589	29841	31175	32492
Recette fiscales propres	3747	4497	4781	5091	5296	5529	5763	6006
Recettes fiscales affectées	17287	17196	18785	19850	20526	21499	22549	23573
Parts de l'IPP	9804	9744	10565	11189	11533	12044	12587	13113
Parts TVA	7483	7452	8220	8661	8992	9454	9962	10460
Recettes non fiscales	1646	1827	2226	2083	2122	2162	2204	2247
Transferts des sous-secteurs publics <sup>(1)</sup>	547	555	586	590	595	600	606	612
Dépenses primaires	24202	24898	25709	26538	27317	28170	29066	29984
Dépenses primaires finales, dont	19849	20383	21063	21713	22317	22982	23681	24396
Rémunérations	8882	9061	9430	9751	10046	10381	10733	11091
Achats de biens et services	3508	3511	3535	3607	3677	3751	3828	3906
Investissements	1376	1519	1528	1556	1582	1611	1642	1674
Transferts aux ménages et ISBL <sup>(1)</sup>	4448	4639	4728	4921	5099	5288	5487	5696
Transferts aux entreprises	1552	1569	1754	1789	1823	1858	1895	1933
Transferts aux sous-secteurs publics, dont	4353	4514	4646	4825	5000	5188	5385	5588
Aux pouvoirs locaux	4171	4327	4439	4614	4785	4969	5162	5360
Aux administrations de sécurité sociale	151	157	174	178	181	185	189	193
Charges d'intérêt	157	266	334	340	329	299	247	182
Solde de financement	-1087	-1041	384	787	943	1372	1862	2326

(1) Hors pensions d'agents statutaires.

Cette amélioration est due au recul du solde primaire, les dépenses (0,7 %) augmentant ainsi moins vite que les recettes (1,4 %).

En 2010, les recettes totales augmentent de près de 850 millions d'euros. Les recettes fiscales propres connaissent la plus forte progression (+750 millions d'euros). Cette augmentation résulte, d'une part, de la restriction du *jobkorting* flamand aux bas salaires, considérée comme une hausse des recettes fiscales propres dans les Comptes nationaux. D'autre part, les impôts régionaux augmentent également (de 17,5 %, soit environ 390 millions d'euros), tout comme les droits d'enregistrement, suite au redressement du marché immobilier en 2010. Les recettes non fiscales progressent, quant à elles, en raison de la vente de terrains de la Vlaamse Milieumaatschappij à Aquafin<sup>47</sup> (143 millions d'euros). En revanche, les moyens issus de la LSF reculent en 2010 sous l'effet d'une correction négative qui prévoit que le trop-perçu de 2009 est répercuté en débit des montants transférés en 2010 (voir Tableau 29). En raison de la croissance économique, cette correction négative est plus importante que la hausse des recettes affectées.

<sup>46</sup> Y compris la Communauté flamande.

<sup>47</sup> En 2011, on tient compte dans cette projection du produit de la vente de terrains de la Vlaamse Milieumaatschappij à Aquafin pour un montant de 182 millions d'euros.

En 2010, les dépenses primaires totales progressent d'environ 700 millions d'euros, ce qui correspond à une croissance réelle assez faible de 0,7 %. Celle-ci s'explique entre autres par les économies réalisées au niveau des coûts de fonctionnement de l'appareil administratif (croissance réelle négative des achats de biens et services) et par la diminution du nombre de subventions accordées aux entreprises. Par contre, les investissements connaissent une croissance positive importante (8 %) suite aux travaux d'infrastructures annoncés lors du contrôle budgétaire de 2010.

La politique de dépenses moins expansive et les recettes supplémentaires ont conduit à une amélioration du solde primaire de 155 millions d'euros. Celle-ci est toutefois en grande partie freinée par la hausse des charges d'intérêt (+ 109 millions d'euros).

En 2011, le compte de la Région flamande (y compris la Communauté flamande) affiche un surplus budgétaire de 384 millions d'euros résultant d'une forte augmentation des recettes et d'une hausse assez limitée des dépenses. Notons que l'estimation des dépenses de 2011 repose sur le budget des dépenses initial fixé en 2011, tandis que les recettes, et plus précisément les recettes affectées, se fondent sur des estimations actualisées des moyens transférés et plus favorables que ce que prévoyait le budget de départ. Par souci de conformité avec les Perspectives économiques nationales 2011-2016 publiées le 12 mai 2011, nous n'avons pas tenu compte dans un premier temps du contrôle budgétaire flamand de 2011<sup>48</sup>. Celui-ci est intégré dans une variante, présentée ultérieurement dans ces Perspectives, intégrant également l'impact budgétaire des nouvelles mesures politiques sur les finances publiques flamandes, mais sans effets de retour sur les différents agrégats macroéconomiques.

En 2011, les dépenses primaires flamandes connaissent une croissance réelle négative de -0,2 %. Le Tableau 36 montre que seuls les rémunérations, les transferts aux entreprises et les transferts aux administrations de sécurité sociale (le Vlaams Zorgfonds) affichent une croissance réelle positive. Cette évolution, liée notamment au niveau élevé de l'inflation, reflète la politique de dépenses prudente mise en place depuis 2009.

La croissance réelle des recettes s'élève à 5,8 % en 2011, ce qui représente une hausse de 2,3 milliards d'euros. Environ 70 % de cette augmentation est due à la progression des recettes fiscales affectées définies par la Loi spéciale de financement suite aux paramètres macroéconomiques favorables (voir point 6.2.1). Les recettes fiscales propres augmentent mais de manière beaucoup plus modérée qu'en 2010. Elles sont soutenues, d'une part, par la limitation du *jobkorting* en 2010 puis sa suppression en 2011. L'impact de cette suppression ne sera toutefois visible qu'en 2012 car, pour certains travailleurs, le *jobkorting* ne pouvait être déduit du précompte professionnel de février 2009. Par conséquent, le *jobkorting* ne leur sera octroyé que dans les rôles de 2010 et 2011. D'autre part, l'arrêt Breitsohl (voir point 6.2.1) a réduit d'environ 30 millions d'euros les droits d'enregistrement perçus. Les recettes non fiscales connaissent, en revanche, une augmentation d'environ 17 %. Il s'agit plus précisément d'une hausse des revenus

---

<sup>48</sup> Si l'on tient compte du contrôle budgétaire 2011, le surplus de financement de la Région flamande diminue de 375 millions d'euros. Par conséquent, on n'enregistre pas de surplus mais seulement l'équilibre en 2011.

de la propriété suite à la politique de dividendes de la KBC (297,5 millions d'euros à partir de 2011) et de Dexia (10 millions d'euros) visant à rémunérer les capitaux injectés par les autorités flamandes en 2008 et 2009.

A moyen terme, les recettes devraient connaître une croissance réelle plus élevée que les dépenses (respectivement 2,2 % et 1,1 %), entraînant l'apparition de surplus d'année en année. Sur le plan des dépenses primaires, seuls les transferts aux ménages et les transferts aux pouvoirs locaux devraient croître plus rapidement que la moyenne des dépenses. La croissance réelle des transferts aux pouvoirs locaux (1,8 %) est pour plus de la moitié déterminée par la croissance des dotations au Fonds des communes et des dotations aux villes et provinces. La croissance supérieure à la moyenne des transferts aux ménages et aux ISBL (1,7 %) s'explique par la prorogation de la politique sociale actuelle en faveur des ménages (aide aux ménages, soins à domicile et aux handicapés,..). Enfin, on note que la croissance réelle des investissements devrait être légèrement négative (-0,2 %) à moyen terme. Cette contraction résulte des hypothèses retenues et est compatible avec la politique d'investissements ayant partiellement recours aux financements alternatifs et aux partenariats public-privé pour les nouveaux projets d'investissement.

Les charges d'intérêt devraient légèrement reculer à moyen terme. Sur la période 2012-2016, le solde de financement devrait connaître une amélioration continue en raison principalement de l'évolution favorable du solde primaire. Par conséquent, le surplus budgétaire devrait progresser pour atteindre, à politique constante, environ 2,3 milliards d'euros en 2016.

**Tableau 36 : Taux de croissance réel des dépenses de la Région flamande (y compris la Communauté flamande)<sup>1</sup>**  
(taux de croissance en pour cent)

	2010	2011	Moyenne de période 2012-2016
Dépenses primaires	0,7	-0,2	1,1
Dépenses primaires finales	0,5	-0,2	0,9
Dont :			
Rémunérations	-0,2	0,6	1,3
Achats de biens et services	-2,1	-2,7	-0,0
Investissements	8,1	-2,8	-0,2
Transferts aux ménages et ISBL	2,1	-1,5	1,7
Prestations sociales	2,4	-1,8	2,6
Autres transferts	1,4	-0,9	0,0
Transferts aux entreprises	-1,1	8,0	-0,1
Transferts aux sous-secteurs publics	1,5	-0,6	1,7
p.m. recettes	1,4	5,8	2,2

1. Déflateur : indice national des prix à la consommation.

**CONSÉQUENCES DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE 2011 SUR LE COMPTE DE LA RÉGION FLAMANDE  
(y compris la Communauté flamande)**

Le tableau ci-dessous reprend les conséquences budgétaires sur le compte de la Région flamande (en termes SEC) de l'intégration du contrôle budgétaire 2011 du gouvernement flamand. L'ajustement du budget des voies et moyens et du budget général des dépenses de la Communauté flamande pour l'année budgétaire 2011 ainsi que le budget pluriannuel 2011-2015 ont été déposés au Parlement flamand le 4 mai 2011. La variante intégrant le contrôle budgétaire tient compte au niveau des recettes, du remboursement partiel de la KBC<sup>49</sup> sur la période 2012-2015 ce qui implique une baisse des dividendes à partir de 2013 (voir tableau 37).

Au niveau des dépenses, les différences avec le budget initial, calculées sur base d'une comparaison entre les regroupements économiques des allocations de base, ont été intégrées et ont également été projetées dans le futur. La prise en compte des projections pluriannuelles des dépenses n'a été que partielle étant donné que ces projections ne fournissent pas d'informations sur le niveau des allocations de base et qu'il est dès lors difficile d'attribuer des catégories SEC à des dépenses.

L'ajustement budgétaire 2011 conduit à un accroissement des dépenses pour un montant avoisinant 370 millions. Cet accroissement concerne les achats de biens et services (e.g. frais de fonctionnement de l'enseignement, recherche et développement), les transferts aux ménages (e.g. accueil de la petite enfance, soins à domicile et aux handicapés) et aux entreprises, les investissements (e.g. infrastructures scolaire, aquifère et routière), les transferts aux pouvoirs locaux (e.g. subsides pour les élections) et à la sécurité sociale (le *Zorgfonds*). A moyen terme, le solde de financement devrait se détériorer suite à l'intégration de cette hausse des dépenses en 2011 qui est supposée récurrente et à de moindres recettes. En 2016, le surplus budgétaire serait réduit de presque 900 millions.

**Tableau 37: Impact budgétaire du contrôle budgétaire 2011 sur le compte de la Région flamande  
(y compris la Communauté flamande)  
(écart en millions d'euros par rapport à la projection de base)**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Solde primaire	-368	-418	-468	-621	-779	-943
Recettes, dont	0	0	0	-97	-197	-298
Recettes non fiscales	0	0	0	-97	-197	-298
Dépenses primaires	369	418	469	524	582	645
Dépenses primaires finales, dont	292	302	317	332	349	367
Achats de biens et services	112	114	116	119	121	124
Investissements	58	59	61	62	63	65
Transferts aux ménages et ISBL	37	47	56	66	77	89
Transferts aux entreprises	81	82	84	86	87	89
Transferts aux sous-secteurs publics, dont	81	115	152	192	234	278
Aux pouvoirs locaux	74	100	127	158	191	227
Aux administrations de sécurité sociale	7	16	25	34	43	51
Charges d'intérêt	0	16	-44	-106	-92	-59
Solde de financement	-368	-434	-425	-515	-687	-884

<sup>49</sup> Le remboursement s'élève respectivement à 1150, 1150, 150 et 150 millions d'euros en 2012, 2013, 2014 et 2015. Une pénalité de 575 millions d'euros est versée en 2012 et 2013 et de 75 millions d'euros en 2014 et 2015.

## 6.5. La Région wallonne

Le compte de la Région wallonne s'améliore sur la période sous revue (voir Tableau 38) pour tendre, à politique constante, vers l'équilibre budgétaire en fin de période, le solde primaire redevenant positif dès 2012.

**Tableau 38 : Compte de la Région wallonne**  
(en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Solde primaire	-672	-264	-13	65	82	160	241	320
Recettes, dont	6408	6719	7051	7323	7527	7806	8099	8393
Recettes fiscales propres	2077	2277	2378	2476	2568	2675	2783	2895
Recettes fiscales affectées	3383	3358	3612	3818	3916	4075	4245	4413
Parts d'IPP	3383	3358	3612	3818	3916	4075	4245	4413
Parts de TVA	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes non fiscales	434	427	446	455	463	472	482	491
Transferts des sous-secteurs publics (1)	513	657	615	574	579	584	589	594
Dépenses primaires	7080	6983	7064	7258	7445	7646	7857	8073
Dépenses primaires finales, dont	4996	4816	4853	4986	5113	5251	5396	5544
Rémunérations	1149	1186	1230	1277	1321	1370	1423	1476
Achats de biens et services	950	977	956	974	992	1011	1030	1050
Investissements	369	333	349	354	360	366	372	379
Transferts aux ménages et ISBL (1)	1341	1316	1344	1386	1427	1470	1515	1562
Transferts aux entreprises	1179	989	960	979	998	1018	1039	1060
Transferts aux sous-secteurs publics, dont	2084	2167	2211	2272	2332	2395	2462	2529
Aux pouvoirs locaux	1973	1982	2019	2076	2132	2191	2254	2317
Aux administrations de sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêt	227	229	254	275	296	319	340	357
Solde de financement	-899	-493	-267	-210	-214	-159	-98	-37

(1) Hors pensions d'agents statutaires.

Après s'être fortement dégradé en 2009, le solde de financement connaît une nette amélioration en 2010<sup>50</sup> suite à la hausse des recettes et la baisse des dépenses. Du côté des recettes, une croissance réelle de 7,3 % des recettes fiscales propres est observée suite principalement au rebond du prix des actifs mobiliers et immobiliers ainsi qu'au mécanisme des éco-malus. Par ailleurs, les transferts des autres sous-secteurs publics sont en hausse suite essentiellement au versement de la Communauté française d'une dotation complémentaire de 100 millions à la Région wallonne. Toutefois, la croissance réelle des recettes se limite à 2,6 % en 2010 en raison de la contraction des moyens issus de la LSF (recettes fiscales affectées) suite à la correction opérée en 2010 pour la surestimation des paramètres macroéconomiques en 2009.

Au niveau des dépenses, le recul observé en 2010 résulte de la politique plus restrictive menée en Région wallonne. Notons toutefois que le recul des investissements est partiellement dû au

<sup>50</sup> Deux ruptures de série sont à noter en 2010 dans le compte de la Région wallonne. La première concerne la WBI (Wallonie-Bruxelles International) qui est entièrement consolidée avec la Région wallonne à partir de 2010, ce qui implique une hausse de certaines dépenses compensée par une hausse des transferts en provenance de la Communauté française (transferts des sous-secteurs publics). La seconde concerne le traitement des transferts de la Région wallonne aux universités de la Communauté française dans le cadre du Plan Marshall, qui se traduit en 2010 par un accroissement des transferts à la Communauté française (transferts aux autres sous-secteurs publics) et une réduction de certaines dépenses primaires finales de la Région wallonne.

recours au financement alternatif pour l'entretien du réseau routier structurant (SOFICO). Par ailleurs, la réduction des transferts aux entreprises s'explique en partie par le traitement des octrois de participation. En 2009, des dépenses identifiées dans le budget wallon comme étant des octrois de participation ont été requalifiées en transferts aux entreprises dans les comptes nationaux pour un montant avoisinant 230 millions d'euros<sup>51</sup>. En raison de la réduction des octrois de crédit et de participation dans le budget wallon en 2010, le montant de la requalification a été réduit – dans cette projection – à hauteur de 150 millions d'euros en 2010 et pour les années suivantes. Si une telle requalification devait ne pas intervenir à l'avenir, le solde de financement de la Région wallonne s'améliorerait de ce même montant, ce qui permettrait à la Région wallonne de retrouver l'équilibre en fin de période de projection. De telles requalifications n'ont par contre aucune influence sur le niveau de sa dette.

En 2011, l'amélioration du solde de financement de la Région wallonne se poursuit. La croissance réelle des recettes s'élève à 1,4 % et est essentiellement soutenue par l'évolution des recettes fiscales affectées qui reprennent leur tendance haussière suite à de meilleurs paramètres macroéconomiques (voir Tableau 28) et au versement du solde du décompte de 2010 (voir Tableau 29). La croissance réelle des recettes fiscales est plus modérée qu'en 2010 tandis que la dotation complémentaire versée par la Communauté française se réduit de 57,7 millions. En raison d'un budget 2011 initial relativement restrictif au niveau de l'évolution des dépenses et d'une inflation importante, la croissance réelle des dépenses est négative en 2011 (-2,3 %). La croissance réelle de la masse salariale est limitée à 0,2 % suite à une croissance plus importante de l'indice des prix à la consommation que celle de l'indice d'indexation des rémunérations. Les mesures prises par la Région wallonne pour la rénovation du réseau routier se traduisent quant à elles par une hausse des investissements.

**Tableau 39 : Taux de croissance réel<sup>1</sup> des dépenses de la Région wallonne**  
(en pour cent)

	2010	2011	Moyenne de période 2012-2016
Dépenses primaires	-3,5	-2,3	0,7
Dépenses primaires finales, dont	-5,7	-2,6	0,7
Rémunérations	1,0	0,2	1,7
Achats de biens et services	0,6	-5,5	-0,1
Investissements	-11,8	1,3	-0,3
Prestations sociales	-4,0	-1,3	1,0
Autres transferts	-1,1	-1,1	2,5
Transferts aux ménages et ISBL	-5,8	-1,5	0,0
Transferts aux entreprises	-17,9	-6,3	0,0
Transferts aux sous-secteurs publics	1,7	-1,4	0,7
p.m. recettes	2,6	1,4	1,5

1. Déflateur: indice national des prix à la consommation.

Sur la période 2012-2016, la croissance réelle des recettes (1,5 %) excéderait celle des dépenses primaires (0,7 %), ce qui permettrait au solde primaire et au solde de financement de s'améliorer. En 2012, les moyens issus de la LSF continuent de connaître une croissance réelle significative

<sup>51</sup> A la demande d'EUROSTAT, les octrois de participation doivent être justifiés auprès de l'ICN sous peine d'être requalifiés en subsides en capital et dès lors pris en considération dans le calcul du solde de financement.

étant donné la sous-estimation des transferts en 2011 (voir Tableau 29) ce qui contribue à expliquer la légère détérioration du solde de financement en 2013. En revanche, la dotation complémentaire versée par la Communauté française devrait prendre fin en 2012. Du côté des dépenses primaires, une croissance réelle positive ne serait attendue, à politique constante, que pour les rémunérations (voir Tableau 31 pour l'évolution des déterminants), les prestations sociales et les transferts aux pouvoirs locaux.

## **6.6. La Communauté française**

Contrairement à la Région bruxelloise, la Région flamande et la Région wallonne, la Communauté française doit attendre 2011 pour voir son solde de financement se redresser, ce dernier s'étant fortement détérioré en 2010 (voir Tableau 40). En effet, n'ayant pas de pouvoir fiscal, la Communauté française ne bénéficie pas en 2010 du rebond des recettes fiscales propres contrairement aux trois régions, tout en étant pénalisée par le mécanisme de correction de la LSF. Cette amélioration se poursuivrait en 2012 et les années suivantes mais à un rythme plus lent qu'en 2011. A politique constante, la Communauté française serait proche de l'équilibre budgétaire en 2012 et dégagerait des surplus croissants à partir de 2013.

En 2010<sup>52</sup>, la dégradation du solde de financement de la Communauté française s'explique principalement par l'évolution des moyens issus de la LSF qui constituent l'essentiel de ses ressources. Cette contraction des recettes fiscales affectées s'explique par la correction négative appliquée en 2010 suite à la surestimation des paramètres pour 2009 (voir Tableau 29).

La croissance réelle des dépenses primaires est de 2,8 % en 2010 (voir Tableau 42), essentiellement soutenue par le versement d'une dotation complémentaire à la Commission communautaire française (12,5 millions) et à la Région wallonne (100 millions). La croissance réelle des rémunérations est limitée à 0,2 % principalement suite à un effet prix, la croissance de l'indice d'indexation des salaires étant inférieure à celle de l'indice des prix à la consommation.

En 2011, les recettes fiscales affectées sont en forte hausse (762 millions) en raison de paramètres macroéconomiques plus favorables (voir Tableau 28) ainsi que d'une correction positive apportée en 2011 pour la sous-estimation des moyens transférés en 2010 (voir Tableau 29).

---

<sup>52</sup> Voir la section relative au compte de la Région wallonne pour un rapide exposé de deux ruptures de série dans le compte de la Communauté française en 2010. Leurs impacts concernent principalement les achats de biens et de services ainsi que les transferts vers et aux autres sous-secteurs publics.



**Tableau 40 : Compte de la Communauté française**  
(en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Solde primaire	-116	-516	-13	175	210	352	497	642
Recettes, dont	8746	8796	9576	9994	10299	10733	11183	11633
Recettes fiscales propres	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes fiscales affectées	7797	7735	8497	8894	9179	9593	10020	10448
Parts d'IPP	2277	2237	2480	2575	2655	2763	2874	2983
Parts de TVA	5520	5498	6017	6319	6524	6830	7146	7465
Recettes non fiscales	665	698	701	714	727	740	755	769
Transferts des sous-secteurs publics (1)	284	363	378	386	393	400	408	415
Dépenses primaires	8862	9312	9589	9820	10089	10382	10685	10991
Dépenses primaires finales, dont	6648	6866	7128	7343	7540	7756	7981	8207
Rémunérations	4367	4470	4636	4795	4940	5100	5266	5432
Achats de biens et services	1015	1089	1123	1146	1167	1190	1214	1238
Investissements	214	213	224	228	232	236	241	245
Transferts aux ménages et ISBL (1)	968	988	1040	1068	1094	1122	1151	1181
Transferts aux entreprises	75	101	100	101	102	103	104	106
Transferts aux sous-secteurs publics, dont	2214	2446	2460	2477	2549	2625	2704	2784
Aux pouvoirs locaux	1792	1870	1924	1995	2061	2132	2205	2279
Aux administrations de sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêt	125	140	167	178	183	186	183	171
Solde de financement	-241	-656	-180	-4	27	166	315	470

(1) Hors pensions d'agents statutaires.

La croissance réelle négative des dépenses en 2011 (-0,5 %) résulte de la forte croissance des prix (3,5 %) mais également de la réduction de la dotation complémentaire versée à la Région wallonne de 100 millions à 42,3 millions. La croissance des rémunérations reste limitée suite à la croissance plus rapide de l'indice national des prix à la consommation que celle de l'indice d'indexation des rémunérations. Notons que le projet d'accord sectoriel 2011-2012 relatif à l'enseignement en Communauté française n'a pas été intégré dans la projection (voir les conséquences budgétaires de cet accord dans l'encadré ci-dessous).

**Conséquences budgétaires de l'accord sectoriel 2011-2012 pour le secteur de l'enseignement en Communauté française**

Le tableau ci-dessous reprend les conséquences budgétaires pour la Communauté française de l'accord sectoriel 2011-2012 pour le secteur de l'enseignement. Ce dernier comprend l'augmentation de la prime de fin d'année (120 euros en 2011 et 80 euros en 2012) ainsi que diverses mesures sociales, ce qui se traduit par une hausse des dépenses primaires dès 2011. Par ailleurs, cet accord comprend également une mesure consistant à repousser de 55 à 58 ans la possibilité de partir en DPPR (disponibilité précédant la pension de retraite) pour les enseignants qui ont actuellement moins de 53 ans au 31 décembre 2011. Cette mesure permet de réaliser des économies sur les DPPR à partir de 2014 et de réduire de la sorte les dépenses primaires. La prise en compte de cet accord sectoriel implique que le retour à l'équilibre de la Communauté française serait retardé jusqu'en 2014.

**Tableau 41 : Impact budgétaire de l'accord sectoriel 2011-2012 pour le secteur de l'enseignement en Communauté française**  
(écart en millions d'euros par rapport à la projection de base)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Solde primaire	-20	-37	-38	-27	-4	14
Recettes	0	0	0	0	0	0
Dépenses primaires, dont :	20	37	38	27	4	-14
Dépenses primaires finales	16	29	30	21	3	-10
Transferts aux pouvoirs locaux	4	8	8	6	1	-3
Charges d'intérêt	0	1	3	4	6	6
Solde de financement	-20	-38	-41	-32	-10	7

En 2012, les recettes fiscales affectées seraient soutenues par le versement du trop peu perçu de 2011 (voir Tableau 29) ce qui permettrait de compenser l'impact pour la Communauté française de l'introduction du régime de croisière du refinancement des communautés opéré depuis 2002<sup>53</sup>. Les finances de la Communauté française seraient influencées positivement par la non prorogation des dotations complémentaires versées à la Région wallonne ainsi qu'à la Commission communautaire française.

**Tableau 42 : Taux de croissance réel<sup>1</sup> des dépenses de la Communauté française**  
(en pour cent)

	2010	2011	Moyenne de période 2012-2016
Dépenses primaires	2,8	-0,5	0,7
Dépenses primaires finales, dont :	1,1	0,3	0,8
Rémunérations	0,2	0,2	1,2
Achats de biens et services	5,0	-0,4	-0,1
Investissements	-2,7	1,8	-0,2
Transferts aux ménages et ISBL	-0,1	1,7	0,5
Prestations sociales	-2,1	0,5	1,3
Autres transferts	1,3	2,5	0,0
Transferts aux entreprises	31,8	-4,7	-0,9
Transferts aux sous-secteurs publics	8,1	-2,8	0,5
p.m. recettes	-1,6	5,2	1,9

1. Déflateur: indice national des prix à la consommation.

Sur la période 2012-2016, la croissance réelle des recettes serait de 1,9 % alors que celle des dépenses primaires ne serait que de 0,7 %<sup>54</sup> à politique constante, ce qui permettrait au solde primaire de s'améliorer. Au niveau des recettes fiscales affectées, l'évolution des paramètres démographiques étant favorable à la Communauté française, la croissance réelle des moyens prélevés sur le produit de la TVA (2,3 %) serait supérieure à celle des moyens prélevés sur le produit de l'IPP (1,7 %). Du côté des dépenses, une croissance réelle positive sur la période 2012-2016 ne serait attendue que pour les rémunérations (voir Tableau 31 pour l'évolution des déterminants), les prestations sociales et les transferts aux pouvoirs locaux (ce poste des dépenses comprenant, entre autres, les salaires des enseignants des pouvoirs locaux).

<sup>53</sup> Le refinancement des communautés prévoyait une augmentation forfaitaire de l'enveloppe TVA de 2002 à 2011 et une liaison de l'enveloppe TVA à 91 % de la croissance économique depuis 2007. Durant une période de transition, ces moyens additionnels ont été partagés selon une clé combinant la clé « élèves » – favorable à la Communauté française – et la clé « IPP » – favorable à la Communauté flamande. Dans le régime de croisière, seule la clé « IPP » est utilisée.

<sup>54</sup> Ce taux s'élève à 0,8 % s'il est corrigé pour la non prorogation du versement de la dotation complémentaire à la Région wallonne et à la Commission communautaire française en 2012. De même, le taux de croissance réel des transferts aux autres sous-secteurs publics s'élève à 0,9 % si une telle correction est appliquée.

## 7. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

### 7.1. Méthodologie

Le modèle HERMREG inclut un module destiné à calculer les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre au niveau de chaque région. Les résultats obtenus avec ce module sont présentés ci-dessous.

Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie ont été calculées en appliquant des coefficients d'émission<sup>55</sup> aux consommations d'énergie régionalisées. Ces dernières ont été obtenues en appliquant une méthodologie décrite dans le Working Paper 5-05 (voir Bracke et Vandille (2005)). La méthodologie se base sur une clé de répartition régionale datant de 2001; pour les évolutions postérieures, on suppose qu'il n'y a pas de différences régionales dans l'évolution des intensités énergétiques par branche et vecteur énergétique<sup>56</sup>. La même hypothèse est adoptée pour les ménages. Les résultats qui en découlent pour 2009 ont été comparés avec ceux des bilans énergétiques provisoires de 2009. On notera que les clés de répartition ont été légèrement adaptées dans le cas du secteur électrique, pour les transports et pour l'industrie, afin d'arriver à un résultat plus réaliste. Ces adaptations ont été effectuées en se basant sur l'information disponible dans les bilans énergétiques. L'évolution des émissions de GES non liées à l'énergie a été calculée sur base d'une méthode « sharing-out » : les parts qui ont été utilisées pour répartir les émissions calculées au niveau national sont supposées rester constantes et identiques aux parts fournies par l'inventaire des émissions de 2009.

### 7.2. Contexte

Dans le cadre du Protocole de Kyoto, la Belgique s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 7,5 % à l'horizon 2008-2012, par rapport au niveau atteint durant l'année de référence<sup>57</sup>. Cela signifie que les émissions de GES belges ne peuvent pas dépasser le niveau de 134,8 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par an en moyenne au cours de la période 2008-2012. La clé de répartition des efforts que doivent consentir les trois Régions et le pouvoir fédéral, afin d'atteindre l'objectif, a été fixée dans l'accord du Comité de concertation sur le partage des charges nationales de 2004. En vertu de cet accord, la Région wallonne doit réduire ses émissions

---

<sup>55</sup> Les facteurs d'émission relatifs aux rejets de CO<sub>2</sub> sont liés aux produits et sont identiques pour les différentes régions, secteurs et ménages. Les facteurs d'émission pour le CH<sub>4</sub> et le N<sub>2</sub>O sont des facteurs implicites calculés en divisant les émissions du secteur ou des ménages par leur consommation respective d'énergie. Les valeurs obtenues pour 2009 sont utilisées en projection. Les facteurs d'émission peuvent, dans ce cas, être différents entre les régions.

<sup>56</sup> L'intensité énergétique par branche et produit énergétique est mesurée par le rapport entre la consommation d'énergie par branche et produit énergétique et la valeur ajoutée par branche. L'intensité énergétique des ménages par produit énergétique est mesurée par le rapport entre la consommation d'énergie des ménages par produit énergétique et le revenu disponible des ménages.

<sup>57</sup> Il s'agit de l'année 1990 pour tous les gaz à effet de serre, sauf pour les gaz fluorés pour lesquels l'année de référence est 1995.

de 7,5 % par rapport au niveau atteint en 1990. L'effort demandé à la Région flamande est de 5,2 %, tandis que pour la Région bruxelloise, une hausse de 3,4 % est admise. On notera donc que les droits d'émission octroyés aux Régions excèdent, au total, l'objectif assigné à la Belgique dans le cadre du Protocole de Kyoto. En vue d'effacer cet écart, le pouvoir fédéral pourrait acheter des permis d'émission sur le marché international.

L'Union européenne a fixé une série de nouveaux objectifs à l'horizon 2020. Elle veut ainsi réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie de 20 % par rapport à 1990 et amener la part des énergies renouvelables à 20 %. La réduction des émissions devrait être portée à 30 % si un nouvel accord international intervient.

L'objectif européen de baisse des émissions de GES de 20 % est décliné différemment selon que les secteurs concernés participent ou non au Système européen d'échange de quotas d'émissions. Pour les secteurs participant à ce système<sup>58</sup> (secteurs ETS), un système de plafonnement et d'échange au niveau européen a été choisi. Il implique, pour l'Europe dans son ensemble, une baisse de 21 % des émissions provenant de ces secteurs à l'horizon 2020, et ce par rapport au niveau de 2005. On notera toutefois que plus de la moitié des émissions ne tombent pas dans le champ du système de permis européen.

En ce qui concerne les secteurs non ETS<sup>59</sup> (en-dehors donc du système de permis d'émissions), un objectif européen de baisse de 10 % des émissions est visé (baisse en 2020 par rapport au niveau de 2005). La Commission européenne a, de plus, défini un objectif spécifique pour chaque Etat membre. Pour la Belgique, l'objectif fixé est de 15 % de baisse des émissions des secteurs non ETS.

On notera qu'il n'y a pas encore, à l'heure actuelle, d'accord politique portant sur la répartition régionale de l'objectif national assigné aux secteurs non ETS pour 2020.

### **7.3. Evolutions régionales des émissions de gaz à effet de serre<sup>60</sup>**

Les sections suivantes présentent les résultats de la ventilation régionale (calculée à l'aide du modèle HERMREG) des projections nationales des émissions de gaz à effet de serre (calculées à l'aide du modèle HERMES). Ces projections régionales peuvent différer de celles calculées par les Régions pour des raisons techniques (différences de modélisation et d'hypothèses). L'encadré ci-dessous résume certaines caractéristiques de modélisation propres aux modèles HERMES et HERMREG, ainsi que les principales hypothèses et évolutions macroéconomiques qui peuvent influencer les résultats.

---

<sup>58</sup> Les secteurs qui participeraient au marché de permis d'émissions après 2012 sont les suivants : le transport aérien, le secteur producteur d'électricité, la production de chaleur, la sidérurgie, le secteur métallique, la chimie, les minéraux non métalliques, le secteur du papier, ainsi que les émissions de CO<sub>2</sub> d'origine non énergétique liées à des processus industriels.

<sup>59</sup> Il s'agit des secteurs suivants: la construction, le transport, les services, l'agriculture, les logements et le non résidentiel, les déchets, ainsi que les installations industrielles générant des émissions en deçà du seuil minimal ETS de 25 000 tonnes de CO<sub>2</sub>.

<sup>60</sup> On trouvera en annexe au document le détail de l'évolution des différents gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O et gaz fluorés), ainsi que les bilans énergétiques pour les années 2009, 2010, 2015 et 2016.

## RÉGIONALISATION DES ÉMISSIONS DE GES : SPÉCIFICITÉ DE LA MODÉLISATION MACROÉCONOMIQUE ET IMPORTANCE DES PARAMÈTRES DE PROJECTION

Le choix des modèles qui est effectué dans le cadre de la modélisation des GES peut exercer une influence non négligeable sur les projections d'émissions de GES. Rappelons ainsi que HERMES et HERMREG sont des modèles macroéconomiques (par opposition aux modèles dits technico-économiques utilisés par les Régions<sup>61</sup>), dans lesquels les différents paramètres sont estimés sur base de techniques de régression portant sur les séries du passé (en général la période 1980-2008). Dans les modèles macroéconomiques, l'évolution de l'activité et du comportement des différentes branches et agents économiques, ainsi que l'évolution des prix des différentes formes d'énergie joueront un rôle crucial pour le calcul des projections d'émissions.

Ainsi, le contexte macroéconomique qui sert d'amorçage à la nouvelle projection – en l'occurrence, une récession sévère dans la zone euro et en Belgique en 2009, suivie d'une reprise – influence de manière sensible l'évolution des émissions de GES au niveau national et, donc, au niveau régional.

De même, les hypothèses de prix en matière d'énergies sont également susceptibles de jouer un rôle important pour expliquer l'évolution des émissions de GES présentée dans la suite de ce chapitre, notamment via le jeu des élasticités-prix et l'influence de ces mécanismes sur les volumes consommés<sup>62</sup>.

En ce qui concerne la modélisation proprement dite, la consommation d'inputs énergétiques des entreprises est déterminée, comme celle des autres facteurs de production d'ailleurs (travail, capital, autres inputs intermédiaires), via des fonctions de production estimées par branche d'activité. Celles-ci tiennent notamment compte d'une baisse tendancielle de l'intensité énergétique. L'allocation des facteurs qui découle de ces fonctions dépendra du niveau général de la demande, des prix relatifs des différents inputs et du progrès technique. Les intensités énergétiques nationales (en pour cent de la valeur ajoutée) obtenues pour chaque branche d'activité et chaque vecteur énergétique sont ensuite appliquées aux valeurs ajoutées régionales afin d'obtenir les consommations énergétiques régionales en suivant la méthodologie décrite dans Bracke et Vandille (2005). A ces dernières sont finalement associés des coefficients d'émission de GES.

On peut également mettre en exergue le rôle crucial joué par le module d'allocation de la consommation privée des ménages. C'est à partir de ce module que sont déterminées les consommations d'énergie pour le chauffage des logements, ainsi que les consommations de carburant pour le transport individuel. Ce module d'allocation est composé d'équations de comportement estimées par régression, qui intègrent comme variables explicatives le revenu disponible par tête, les prix relatifs des différentes catégories de dépenses, des variables démographiques ainsi que le nombre de degrés-jours (pour le cas particulier des dépenses de chauffage). Ces équations de comportement permettent de déterminer, au niveau national, la part budgétaire des différentes catégories de dépenses, dont les dépenses de chauffage et de consommation de carburants pour le transport. Les consommations d'énergie au niveau national sont ensuite réparties entre les trois Régions en supposant qu'il n'y a pas de différence régionale quant à l'évolution de l'intensité énergétique des ménages par type de produit (cf. Bracke et Vandille (2005)).

Soulignons encore le rôle important joué, dans HERMES et HERMREG, par les évolutions démographiques (voir chapitre 3, section 3.2 à ce sujet). Enfin, les présentes projections retiennent l'hypothèse des degrés-jours 16,5/16,5 qui, pour la période 2011-2016, sont supposés égaux à la moyenne des 15 dernières années (en ce y compris l'année 2010).

### 7.3.1. Royaume

Les émissions de gaz à effet de serre nationales ont baissé de 7,9 % en 2009, du fait de la crise économique. Elles ont regagné 4,3 % en 2010. Malgré cette hausse l'année passée, elles se sont encore situées en dessous du niveau atteint en 2008, soit 129,8 Mt d'équivalent-CO<sub>2</sub> (contre 135,2 Mt en 2008). Selon notre projection, les émissions devraient ensuite se stabiliser sur la période 2011-2016. En 2016, elles seraient même inférieures de 10 % au niveau de l'année de base.

Ce résultat favorable s'explique en grande partie par la stabilisation des consommations d'énergie dans un contexte de prix énergétiques élevés et de modification structurelle des

<sup>61</sup> Les résultats dérivés des modèles technico-économiques des Régions sont notamment utilisés dans le cadre du dernier rapport de la Commission Nationale Climat à l'UE sur l'évaluation des progrès escomptés. Cf. Commission Nationale Climat (2011).

<sup>62</sup> La projection régionale 2010-2016 est basée sur des hypothèses en matière de prix énergétiques qui intègrent l'information disponible mi-avril 2011. Le prix du baril de pétrole (Brent) atteindrait selon l'hypothèse retenue dans HERMES et HERMREG 111,5 dollars en moyenne au cours de la période 2010-2016.

consommations. La baisse des émissions de CH<sub>4</sub> et la faible hausse des émissions de N<sub>2</sub>O contribuent également à ce résultat. Par contre, les émissions de CO<sub>2</sub> non énergétique augmenteraient sur toute la période, ainsi que les émissions de gaz fluorés (mais ces dernières resteraient nettement plus basses que durant l'année de référence).

Les émissions du secteur de la transformation d'énergie (centrales électriques et reste de la branche énergie) ont baissé de 1,6 % en 2009, en raison de la fermeture de différents hauts-fourneaux et cokeries et malgré une importante augmentation de la production d'électricité (engendrée par la forte hausse des exportations d'électricité vers la France). En 2010, la production d'électricité s'est accrue en liaison avec la remontée de la demande intérieure. De même, l'activité des aciéries a repris. Il s'en est suivi une nette hausse des émissions. Durant la période 2011-2016, les émissions seraient en légère progression (hausse moyenne de 0,8 % par an). Elles atteindraient 29,5 millions de tonnes en 2016, contre 30,1 millions de tonnes en 1990. L'amélioration du rendement moyen des centrales électriques grâce au recours accru aux centrales turbine gaz-vapeur (TGV) et à cogénération et la production croissante d'électricité au départ d'énergies renouvelables devraient jouer favorablement sur les émissions.

En 2009, les émissions liées à la consommation d'énergie de l'industrie ont diminué de 21 % en raison de la forte baisse de la production industrielle (avec des reculs marqués pour l'industrie lourde énergivore) suite à la crise économique. En 2010, on a noté un redressement des émissions (+8,5 %) lié à la reprise de la production industrielle. Au cours de la période 2011-2016, les émissions du secteur se stabiliseraient en raison de l'adoption de technologies plus efficaces sous l'influence des prix énergétiques élevés, de l'utilisation accrue d'énergies renouvelables et grâce aux mesures prises dans le cadre de la politique climatique (Plan National d'Allocation pour 2008-2012 et accords sectoriels). Les émissions atteindraient 24,1 Mt en 2016 contre 33 Mt en 1990.

Les émissions liées aux transports ont diminué de 2,9 % à la suite de la crise économique et se sont encore réduites de 0,4 % en 2010. Durant la période de projection, les émissions de ce secteur continueraient à se réduire légèrement. L'augmentation sensible de la part des véhicules à faible émission (en relation avec le succès des mesures fiscales) et le recours (bien que limité) aux biocarburants devrait progressivement se répercuter sur les émissions. Celles-ci devraient atteindre 25,1 Mt en 2016, contre 20,5 Mt en 1990.

Les émissions issues du chauffage des bâtiments ont baissé de 5,2 % en 2009, lors de la crise économique. Elles se sont redressées en 2010, du fait de la reprise et en raison de températures moyennes plus froides. Les émissions de ce secteur devraient baisser régulièrement entre 2011 et 2016 (baisse moyenne de 1,6 % par an). Cette évolution favorable s'expliquerait entre autres par les prix énergétiques élevés, des modifications structurelles dans les consommations d'énergie (telle que l'augmentation de la part du gaz naturel) et les mesures prises dans le cadre de la politique climatique. Les émissions atteindraient 25,9 millions de tonnes en 2016, contre 27,6 millions de tonnes en 1990.

Après une forte baisse en 2009, les émissions issues des processus industriels ont à nouveau augmenté en 2010 et seraient toujours en hausse durant la période 2011-2016. Les émissions issues de l'agriculture seraient quasiment stabilisées en projection, alors que les émissions en provenance du traitement des déchets seraient en baisse (baisse moyenne de 4,4 % par an).

Selon les Perspectives économiques 2010-2016, le niveau moyen des émissions de GES atteindrait 129,4 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> au cours de la période 2008-2012. Toutefois, ce niveau ne doit pas être comparé au montant maximum d'émissions fixé pour la Belgique par le Protocole de Kyoto. En effet, une partie appréciable de la baisse des émissions serait à mettre à l'actif des secteurs gros consommateurs d'énergie (faisant partie du secteur dit ETS, émergeant au système des permis d'émission), qui ont été particulièrement touchés par la crise. Pour le secteur ETS, ce sont les quotas alloués aux entreprises (et non les émissions) qui, dans le cadre de cette projection, doivent être pris en compte pour l'évaluation du respect de l'objectif Kyoto pour la Belgique<sup>63</sup>. Pour les autres secteurs (dits non ETS), l'objectif Kyoto implicite correspondrait à un niveau d'émissions de 76,3 millions de tonnes. Selon nos calculs, les émissions moyennes de ces secteurs pour la période 2008-2012 atteindraient 75,9 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, soit un niveau légèrement plus bas que le plafond octroyé. On notera toutefois que des facteurs d'incertitude, liés notamment au prix de l'énergie ou aux circonstances climatiques, pourraient avoir un impact sur ces résultats.

### **7.3.2. Région de Bruxelles Capitale**

En 2009, les émissions de GES de la Région de Bruxelles-Capitale ont atteint environ 4 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, ce qui représentait 3 % du total des émissions nationales. Elles proviennent en grande partie du chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire).

Durant la période de projection, les émissions totales de GES seraient en légère progression (+0,8 % en moyenne par an). En 2016, le niveau de l'ensemble des émissions de la Région devrait atteindre 4,3 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, contre 4 millions durant l'année de référence. Sur ce total, 2,7 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> seraient imputables au chauffage des bâtiments (contre 2,6 millions de tonnes lors de l'année de référence) et 0,9 million de tonnes au transport (comme durant l'année de référence). Les émissions issues du chauffage des bâtiments seraient en progression moyenne de 0,9 % par an sur la période 2010-2016, alors que les émissions dues au transport seraient en légère baisse (-0,7 % en moyenne par an).

L'objectif assigné à la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du Protocole de Kyoto consiste en une augmentation maximale de ses émissions de 3,475 % au cours de la période 2008-2012 par rapport à l'année de référence. Les émissions de GES bruxelloises se sont élevées à 4 millions de tonnes au cours de l'année de référence. La quantité d'émissions maximale autorisée s'élève donc à 4,2 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par an en moyenne au cours de la période 2008-2012. Selon les présentes perspectives, les émissions de la Région de Bruxelles-Capitale devraient

---

<sup>63</sup> Selon notre projection, les émissions des secteurs ETS atteindraient en moyenne 53,5 millions de tonnes durant la période 2008-2012 et seraient donc inférieures au plafond de quotas alloués (58,5 millions de tonnes).

également atteindre 4,2 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> en moyenne par an au cours de la période 2008-2012, en hausse de 0,8 % par an en moyenne durant la période de projection. Malgré cette hausse, les émissions ne dépasseraient donc pas l'objectif fixé.

### **7.3.3. Région flamande**

En 2009, les émissions de GES de la Région flamande ont atteint 80 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, ce qui correspond à une baisse de près de 7 millions de tonnes par rapport à l'année de référence. Elles représentaient 65 % du total des émissions nationales. En Flandre, ce sont surtout les secteurs de la transformation d'énergie, du transport, de l'industrie en ce qui concerne les émissions d'origine énergétique et le chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire) qui influencent l'évolution des émissions de GES.

Pendant la période de projection, les émissions totales de GES de la Région flamande devraient s'accroître de 0,1 % par an en moyenne. Leur niveau devrait ainsi s'élever à 80,7 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2016, soit une baisse de 6,3 millions de tonnes par rapport à l'année de référence. Les émissions issues du secteur de la transformation se sont accrues de 0,5 % en 2009, en raison de la hausse de la production d'électricité. Elles augmenteraient à nouveau en 2010 (3,3 %) en raison de la hausse de la demande intérieure et s'accroîtraient légèrement ensuite (hausse moyenne de 0,7 % par an) pour atteindre 24,3 millions de tonnes en 2016 (contre 23,2 millions de tonnes durant l'année de référence). Les émissions énergétiques issues de l'industrie ont baissé en 2009 (-3,5 %), en raison de la réduction de l'activité liée à la crise économique. Les émissions seraient toujours orientées à la baisse entre 2010 et 2016 (-0,9 % par an en moyenne), grâce à la pénétration accrue de technologies économes en énergie, sous l'impulsion des prix énergétiques élevés et grâce aux mesures prises dans le cadre de la politique climatique (Plan National d'Allocation pour 2008-2012 et accords sectoriels). Les émissions du secteur atteindraient 13,6 millions de tonnes en 2016 (contre 15,1 millions de tonnes durant l'année de référence). Les émissions provenant du chauffage des bâtiments devraient baisser (de 0,7 % par an en moyenne) durant la période de projection et s'élèveraient à 16,2 millions de tonnes en 2016 (contre 16,5 millions en 1990). Les émissions du secteur du transport ont été en forte baisse en 2009 et continueraient à diminuer en projection un rythme moyen de 0,6 % par an sur la période 2010-2016. Les émissions du secteur s'élèveraient à 14,3 millions de tonnes en 2016 (contre 12,5 Mt en 1990). Les émissions issues des processus industriels seraient en hausse en projection, alors que celles provenant du traitement des déchets seraient en baisse. Les émissions de l'agriculture seraient quant à elles en hausse légère.

L'objectif assigné à la Région flamande dans le cadre du Protocole de Kyoto consiste en une diminution de ses émissions de 5,2 % au cours de la période 2008-2012 par rapport à l'année de référence. Les émissions de GES de la Région se sont élevées à 87,0 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> au cours de l'année de référence. La quantité d'émissions maximale autorisée s'élève donc à 82,5 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par an en moyenne au cours de la période 2008-2012. Selon les présentes perspectives, les émissions de la Région flamande devraient atteindre 80,6 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> en moyenne par an au cours de la période 2008-2012.



Abstraction faite du secteur ETS<sup>64</sup> (et des quotas qui lui sont alloués durant la période), les émissions (secteur non-ETS) atteindraient environ 45 millions de tonnes en moyenne sur la période 2008-2012, pour un objectif Kyoto non-ETS implicite de 45,6 millions de tonnes pour ce secteur. L'objectif Kyoto serait donc bien respecté pour la Région flamande.

#### **7.3.4. Région wallonne**

En 2009, les émissions de GES de la Région wallonne ont atteint environ 40 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, ce qui correspond à une baisse de près de 8,5 millions de tonnes par rapport à l'année de référence. Les émissions wallonnes représentaient 32 % du total des émissions nationales. En Wallonie, l'évolution des émissions de GES a surtout été déterminée par celles du secteur industriel, du secteur du transport et du chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et tertiaire).

Pendant la période de projection, les émissions totales de GES de la Région wallonne devraient augmenter significativement (1,5 % par an en moyenne). Leur niveau devrait ainsi s'élever à 44,7 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2016 (contre 54,7 Mt durant l'année de référence). Les émissions liées à l'énergie issues de l'industrie devraient atteindre 10,5 millions de tonnes (contre 17,7 millions de tonnes en 1990). En 2009, les émissions de ce secteur ont fortement chuté (de plus de 40 %), en raison des baisses de production dans la sidérurgie, suite au ralentissement de l'activité économique mondiale. Les émissions se sont nettement redressées en 2010 (reprise de l'activité dans la sidérurgie). Au cours de la période 2011-2016, les émissions du secteur industriel seraient en baisse (réduction moyenne annuelle de 0,8 %). Tout comme en Flandre, les accords de branche auraient des conséquences bénéfiques sur les consommations d'énergie de l'industrie. Les émissions émanant du transport seraient en baisse de 0,4 % en moyenne par an, alors que les émissions issues du chauffage des bâtiments se réduiraient de 1 % en moyenne par an. Les émissions de ces deux secteurs atteindraient respectivement 9,9 et 6,9 millions de tonnes en 2016 (contre respectivement 7,1 et 8,5 Mt durant l'année de référence). Les émissions issues des processus industriels devraient augmenter (+2,6 % en moyenne par an) pour atteindre 7,7 millions de tonnes en 2016 (contre 6,4 millions de tonnes en 2009). Les émissions issues de l'agriculture seraient en très légère hausse et celles issues du traitement des déchets seraient en baisse au cours de la période de projection.

L'objectif assigné à la Région wallonne dans le cadre du Protocole de Kyoto consiste en une diminution de ses émissions de 7,5 % au cours de la période 2008-2012 par rapport à l'année de référence. Les émissions de GES wallonnes se sont élevées à 54,7 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> au cours de l'année de référence. La quantité d'émissions maximale autorisée s'élève donc à 50,6 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par an en moyenne au cours de la période 2008-2012. Si selon les présentes perspectives, les émissions de la Région wallonne devraient atteindre 44,5 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> en moyenne par an au cours de la période 2008-2012, il convient (tout comme pour la Région flamande) de tenir compte des quotas d'émission octroyés

---

<sup>64</sup> Selon notre projection, les émissions du secteur ETS atteindraient en moyenne 35,6 millions de tonnes sur la période 2008-2012, soit en dessous du quota d'émissions attribué pour cette période.

au secteur ETS<sup>65</sup> dans le cadre du Plan National d'Allocation 2008-2012. Abstraction faite de ces quotas, l'objectif implicite pour les secteurs ne faisant pas partie du système des permis d'émission serait de 29 millions de tonnes. Selon les présentes perspectives, les émissions du secteur non-ETS wallon atteindraient 27 millions de tonnes, en moyenne sur la période 2008-2012 et se situeraient ainsi en dessous de l'objectif fixé.

**Tableau 43 : Evolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur**  
(en millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>)

	1990[1]	2009[2]	2010[3]	2015[3]	2016[3]	Croiss. annuelle moyenne 2010- 2016[3]	Moyennes 2008- 2012[2;3]
<b>Royaume</b>							
1. Energie	112,2	102,2	107,2	106,0	105,2	0,4	106,4
1.A. Combustion	111,3	101,7	106,7	105,5	104,6	0,4	105,8
1.A1. Transformation d'énergie	30,1	26,4	28,1	29,8	29,5	1,6	27,9
1.A2. Industrie	33,0	22,2	24,1	24,4	24,1	1,2	24,4
1.A3. Transport	20,5	26,1	26,0	25,1	25,1	-0,5	25,7
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	27,6	27,0	28,5	26,2	25,9	-0,6	27,8
1.A5. Autres	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
1.B. Emissions fugitives	0,9	0,5	0,5	0,5	0,5	0,2	0,5
2. Processus industriels	17,1	11,5	11,8	13,5	13,9	2,7	12,3
3. Utilisation de solvants	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,2
4. Agriculture	12,6	9,6	9,6	9,7	9,7	0,1	9,6
5. Déchets	3,5	1,0	0,9	0,7	0,7	-4,4	0,9
Total	145,7	124,5	129,8	130,2	129,6	0,6	129,4
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>							
1. Energie	3,9	3,8	4,1	4,0	4,0	0,6	4,0
1.A. Combustion	3,9	3,8	4,0	3,9	4,0	0,6	3,9
1.A1. Transformation d'énergie	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	2,1	0,3
1.A2. Industrie	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,9	0,1
1.A3. Transport	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	-0,7	0,9
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	2,6	2,6	2,7	2,7	2,7	0,9	2,7
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Emissions fugitives	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0
2. Processus industriels	0,0	0,2	0,2	0,2	0,3	5,2	0,2
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
5. Déchets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0
Total	4,0	4,1	4,3	4,3	4,3	0,8	4,2

<sup>65</sup> On notera que selon notre projection, les émissions du secteur ETS atteindraient en moyenne 17,6 millions de tonnes sur la période 2008-2012, soit nettement en dessous du quota d'émissions octroyé pour cette période.

	1990[1]	2009[2]	2010[3]	2015[3]	2016[3]	Croiss. annuelle moyenne 2010- 2016[3]	Moyennes 2008- 2012[2,3]
<b>Région wallonne</b>							
1. Energie	40,3	29,1	33,8	32,7	32,4	1,5	32,9
1.A. Combustion	40,1	29,0	33,7	32,6	32,3	1,5	32,8
1.A1. Transformation d'énergie	6,6	3,6	4,6	4,9	4,9	4,3	4,4
1.A2. Industrie	17,7	7,6	11,0	10,7	10,5	4,7	10,6
1.A3. Transport	7,1	10,3	10,2	9,9	9,9	-0,4	10,1
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	8,5	7,4	7,8	7,0	6,9	-1,0	7,6
1.A5. Autres	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
1.B. Emissions fugitives	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1
2. Processus industriels	8,4	6,4	6,6	7,5	7,7	2,6	7,0
3. Utilisation de solvants	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
4. Agriculture	4,8	4,2	4,2	4,2	4,3	0,1	4,2
5. Déchets	1,2	0,3	0,3	0,3	0,3	-2,7	0,3
Total	54,7	40,1	45,0	44,8	44,7	1,5	44,5
<b>Région flamande</b>							
1. Energie	68,0	69,2	69,4	69,3	68,8	-0,1	69,4
1.A. Combustion	67,3	68,9	69,0	69,0	68,4	-0,1	69,1
1.A1. Transformation d'énergie	23,2	22,5	23,3	24,6	24,3	1,1	23,2
1.A2. Industrie	15,1	14,5	13,0	13,6	13,6	-0,9	13,7
1.A3. Transport	12,5	14,9	14,8	14,3	14,3	-0,6	14,7
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	16,5	17,0	18,0	16,4	16,2	-0,7	17,5
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Emissions fugitives	0,7	0,4	0,4	0,4	0,4	0,2	0,4
2. Processus industriels	8,7	4,9	5,0	5,7	5,9	2,9	5,1
3. Utilisation de solvants	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
4. Agriculture	7,9	5,4	5,4	5,4	5,4	0,1	5,4
5. Déchets	2,2	0,6	0,6	0,5	0,4	-5,5	0,6
Total	87,0	80,2	80,5	81,0	80,7	0,1	80,6

(1) Chiffres de l'année de référence issus de « Report of the Review of the Initial Report of Belgium », décembre 2007.

(2) Les chiffres de 2009 correspondent aux valeurs d'inventaire de 2009 issues des inventaires d'émissions nationaux et régionaux transmis par la Belgique à l'Union Européenne en mars 2011 dans le cadre de la Décision 280/2004, excepté pour les émissions de CO<sub>2</sub> d'origine énergétique qui ont été calculées de façon endogène pour 2009 dans HERMES et HERMREG.

(3) Perspectives économiques régionales 2010-2016.

## 8. Conclusions

Pour répondre à la demande croissante de disposer d'outils de prévisions économiques qui intègrent la dimension régionale, le Bureau fédéral du Plan et les services d'études des trois Régions belges (IBSA, IWEPS et SVR) ont entamé fin 2005 le développement d'un modèle multirégional et multisectoriel, le modèle HERMREG. Dans sa version actuelle, le modèle HERMREG peut être classé dans la catégorie des modèles macroéconométriques de projection de moyen terme de type *top-down* et s'articule entièrement avec le modèle national HERMES, qui lui fournit les points de départ nationaux et internationaux.

Cette version du modèle HERMREG produit des projections régionales à moyen terme à l'horizon 2016 en matière de PIB, d'emploi, de population active, de navettes, de chômage, de salaires, des investissements et de la productivité. Cette version incorpore également un module de calcul des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES), qui permet de régionaliser les perspectives nationales en matière de GES. De plus, deux nouveaux modules ont été ajoutés en 2010 : un module de finances publiques qui fournit une projection des dépenses et des recettes des différentes régions et communautés (hormis la Communauté germanophone et les trois Commissions communautaires) et un bloc destiné à calculer les revenus des ménages dans chaque région.

Les projections régionales présentent l'avantage d'être parfaitement cohérentes avec les perspectives nationales publiées en mai 2011, qui ont été amorcées à partir d'un environnement international marqué par une reprise économique au niveau mondial. Celle-ci s'est confirmée au cours de l'année 2010 et devrait se poursuivre en 2011 et 2012 grâce au dynamisme des pays émergents, la croissance dans la zone euro restant quant à elle fragile et inégale. Dans ce contexte favorable, la croissance de l'économie belge serait de l'ordre de 2,2 % par an en 2011 et 2012 (soit depuis la crise, une performance bien supérieure à celle de la zone euro) et ce rythme de croissance serait maintenu à moyen terme.

La récession de 2009 a touché plus durement la Flandre et la Wallonie que la Région bruxelloise. Les PIB régionaux respectifs auraient reculé d'un peu plus de 3 % dans les deux premières régions contre moins de 0,5 % à Bruxelles. En 2010, les trois régions auraient renoué avec la croissance, mais les Régions wallonne et flamande auraient davantage bénéficié de la reprise de la demande extérieure : leur PIB se serait accru de respectivement 2,0 et 2,2 %, contre 1,9 % pour la Région bruxelloise. La croissance flamande serait également plus importante en 2011 que dans les deux autres régions. A moyen terme (période 2013-2016), les taux de croissance régionaux se stabiliseraient à des niveaux comparables à ceux enregistrés avant la crise. Un différentiel de croissance entre les trois régions, en faveur de la Flandre, persisterait en projection, mais, par rapport au passé, il tendrait toutefois à se resserrer.

L'emploi a repris sa progression dans les trois Régions en 2010, effaçant ainsi les reculs enregistrés en Flandre et en Wallonie l'année précédente. L'emploi intérieur se serait accru de

quelque 0,7 %, tant en Flandre qu'en Wallonie et aurait augmenté de 0,5 % à Bruxelles. A partir de 2011, l'emploi intérieur de chaque région retrouverait progressivement un rythme d'augmentation similaire à ce qu'il était avant la crise, autour d'une moyenne nationale de 1 % par an, soit environ 7 000 emplois supplémentaires par an en Région bruxelloise de 2012 à 2016, 28 000 emplois par an en Flandre et près de 13 000 emplois par an en Wallonie sur la même période. Au total, sur la période 2010-2016 l'emploi serait gonflé de 41 000 unités à Bruxelles ; en Wallonie, il progresserait de 72 000 unités, alors qu'en Flandre, le gain serait de 169 000 unités.

Les taux de chômage régionaux<sup>66</sup> ont affiché des évolutions disparates en 2010 : statu quo pour la Région flamande, très légère baisse pour la Région wallonne et hausse pour la Région bruxelloise. En 2011, le taux de chômage devrait continuer sa baisse en Wallonie et se réduire également en Flandre. A moyen terme, la décrue du taux de chômage serait générale, variant entre 1,3 et 1,7 point au total entre 2011 et 2016 : la croissance des populations actives occupées de chaque région dépasserait en effet systématiquement celle des offres de travail respectives.

La baisse la plus forte concernerait la Région bruxelloise (-1,7 point entre 2011 et 2016), et ce bien que cette région présente une progression toujours dynamique de son offre de travail (1,6 % par an en moyenne). La croissance de la population active occupée bruxelloise serait, en effet, élevée (2,1 % par an en moyenne), soutenue par la croissance de l'emploi intérieur bruxellois (1 %) et par la baisse du solde négatif des navettes bruxelloises.

La réduction du taux de chômage wallon atteindrait l'équivalent de 1,5 point entre 2011 et 2016. Cette baisse résulterait d'une progression favorable de la population active occupée wallonne (+1 % par an en moyenne), associée à une croissance de l'offre de travail plafonnant à 0,6 % en moyenne par an (contre 0,9 % en moyenne sur la période 2003-2009).

Enfin, le taux de chômage flamand serait également en baisse, à concurrence de 1,3 point de pourcentage entre 2011 et 2016. Cette baisse un peu plus faible que dans le cas de la Région wallonne, mais partant d'un niveau nettement plus bas, résulterait d'une progression moins soutenue de la population active occupée (pour une croissance de l'offre de travail identique).

Grâce à ces évolutions, les taux de chômage régionaux à l'horizon 2016 seraient systématiquement inférieurs à ceux atteints en 2008. Ils s'établiraient à 6,8 % en Flandre (soit -0,6 point par rapport à 2008), à 19,5 % à Bruxelles (soit -0,1 point) et à 15,7 % en Wallonie (soit -1,4 point). Ces taux correspondent à des nombres de, respectivement, 214 200, 117 500 et 264 300 chômeurs.

Les gains de productivité, après avoir chuté en 2009 dans les trois régions, se seraient redressés de manière relativement similaire en 2010. A moyen terme, les gains de productivité régionaux convergeraient vers une moyenne nationale de l'ordre de 1,1 %, déjà observée avant la crise (2002-2008), avec un léger différentiel en faveur de la Flandre de 2013 à 2016. Les salaires réels,

---

<sup>66</sup> Calculés à partir du nombre de chômeurs sur la base de sources administratives et selon le concept BFP, c'est-à-dire incluant les chômeurs âgés dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi.

quant à eux, se seraient nettement contractés en 2010 et devraient encore s'éroder en 2011. Ils seraient à nouveau en hausse à partir de 2012 et leur croissance serait même en accélération à moyen terme, avec un différentiel en faveur de la Flandre (de l'ordre de 0,2 point par an sur la période 2013-2016, par rapport à la moyenne nationale).

Par ailleurs, le modèle HERMREG génère une projection régionalisée des émissions de gaz à effet de serre. Selon celle-ci, les émissions de GES, stabilisées au niveau national entre 2011 et 2016, le seraient également au niveau des trois régions. Dans le contexte de cette projection et nonobstant différents facteurs qui pourraient influencer les résultats de manière significative, toutes les Régions devraient néanmoins rencontrer les objectifs qui leur sont assignés dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Cette version du modèle HERMREG permet de fournir, depuis 2010, des projections régionales relatives au compte de revenus des ménages et aux comptes des entités fédérées.

Sur la période 2010-2016, l'évolution du revenu disponible devrait être la plus rapide à Bruxelles, suivie de la Flandre et de la Wallonie. Les principales composantes des revenus primaires bruxellois (salaires, revenus des indépendants) progresseraient en effet plus vite que la moyenne nationale, tandis que l'inverse prévaudrait en Région wallonne, en particulier pour le revenu des indépendants. Ces évolutions seraient en partie compensées par la croissance des prélèvements fiscaux et parafiscaux, supérieure à Bruxelles et inférieure en Wallonie en comparaison avec le Royaume. Les ménages wallons pourraient en outre compter sur une croissance du montant global des prestations sociales très légèrement supérieure à la moyenne nationale entre 2010 et 2016.

Combinées avec les perspectives démographiques de chacune des Régions, ces évolutions attendues de revenus sur la période 2010-2016 font apparaître une croissance plus rapide du revenu disponible par habitant en Flandre et en Wallonie (3 % et 2,9 % respectivement) qu'à Bruxelles (2,6 %), en raison de la progression relativement plus forte de la population bruxelloise à moyen terme.

En ce qui concerne les finances publiques, la projection à politique constante indique que le compte de l'ensemble des communautés et régions serait à nouveau en équilibre dès 2012 grâce au surplus qui serait enregistré en Région flamande (y compris la Communauté flamande). En fin de période, la Communauté française dégagerait également des surplus tandis que la Région wallonne tendrait vers l'équilibre. Par contre, en l'absence de mesures supplémentaires, un déficit persisterait à cet horizon en Région bruxelloise. Notons que les mesures prises après la mi-avril 2011 pour les régions et communautés n'ont pas été intégrées dans ces perspectives.

Dans les années à venir, d'autres développements sont également envisagés comme la modélisation de fonctions de production régionales et la mise en place progressive d'une architecture *bottom-up* dans le modèle.

## 9. Bibliographie

- Bassilière, D., Bossier, F., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D. et Lohest, O. (2008a), *Elaboration d'un modèle de projections régionales, une première application du modèle HERMREG aux perspectives économiques nationales 2007-2012*, BFP – IBSA – IWEPS - SVR, Janvier 2008.
- Bassilière, D., Bossier, F., Caruso, F., Hoorelbeke, D. et Lohest, O. (2008b), *Vingt-cinq ans d'évolutions régionales – Un aperçu au départ de la base de données du modèle HERMREG*, Planning Paper 104, BFP – IBSA – IWEPS - SVR, Avril 2008.
- Bassilière, D., Baudewyns, D., Bossier, F., Bracke, I., Caruso, F., Hendrickx, K. et Hoorelbeke, D. (2008c), *Perspectives économiques régionales 2007-2013*, Septembre 2008.
- Bassilière, D., Baudewyns, D., Bossier, F., Bracke, I., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D., Laine, B. et Meunier, O. (2010), *Perspectives économiques régionales 2010-2015*, Juillet 2010.
- Bracke, I. et Vandille, G. (2005), *Regionale emissievooruitzichten*, Working Paper 5-05, BFP, Mars 2005.
- Bureau Fédéral du Plan (2011), *Perspectives économiques 2011-2016*, Mai 2011.
- Commission Nationale Climat (2011), *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, Mai 2011.
- Gentil, Gina (2008), *Regionalisering van de rekening van de Gemeenschappen en Gewesten: methodologie en resultaten*, Bureau Fédéral du Plan, REPO 2706, décembre 2008.
- Institut des Comptes Nationaux (2010), *Comptes régionaux 2000-2009*.
- Laloy, L. (2009), *Rémunérations et pensions des salariés des administrations publiques : hypothèses et méthodologies de projection dans les Perspectives économiques 2009-2014 de mai 2009*, Bureau fédéral du Plan, note ADDG 6934, décembre 2009.
- United Nations Framework Convention on Climate Change (2007), *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, Décembre 2007.

## 10. Annexes

### 10.1. Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi

**Tableau 44 : Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région de Bruxelles-Capitale**  
(en points de la croissance annuelle régionale)

	2009	2010	2011	2012	2013-2016	Moyennes		
						1996-2002	2003-2009	2010-2016
<b>1. Valeur ajoutée en volume</b>								
<b>1.1. Agriculture</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>1.2. Energie</b>	0,04	0,14	0,13	0,10	0,09	0,16	0,17	0,10
<b>1.3. Industries manufacturières</b>	-0,32	0,09	0,04	0,09	0,01	0,02	-0,13	0,04
a. Biens intermédiaires	-0,02	0,09	0,01	0,03	-0,01	-0,01	0,01	0,01
b. Biens d'équipement	-0,16	0,05	0,02	0,03	0,01	0,03	-0,06	0,02
c. Biens de consommation	-0,14	-0,05	0,01	0,03	0,01	0,01	-0,07	0,00
<b>1.4. Construction</b>	-0,04	-0,01	0,07	0,04	0,01	0,00	0,03	0,02
<b>1.5. Services marchands</b>	-0,51	1,33	1,61	1,80	1,78	2,25	0,88	1,70
a. Transports et communication	-0,40	0,02	-0,01	0,16	0,26	0,71	-0,09	0,18
b. Commerce et horeca	-0,89	0,32	0,22	0,31	0,19	-0,21	-0,11	0,23
c. Crédit et assurances	0,05	0,32	0,56	0,39	0,30	1,24	0,26	0,35
d. Santé et action sociale	0,05	0,06	0,24	0,09	0,15	0,19	0,03	0,14
e. Autres services marchands	0,67	0,61	0,61	0,85	0,88	0,32	0,80	0,80
<b>1.6. Services non marchands</b>	0,33	0,17	0,10	0,31	0,28	0,23	0,32	0,24
a. Administration publique et éducation	0,33	0,18	0,12	0,32	0,29	0,22	0,34	0,25
b. Services domestiques	0,00	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	0,01	-0,01	-0,01
<b>1.7. Total</b>	-0,50	1,72	1,95	2,33	2,17	2,66	1,28	2,10
<b>2. Emploi</b>								
<b>2.1. Agriculture</b>	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>2.2. Energie</b>	0,03	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01	0,01	0,00
<b>2.3. Industries manufacturières</b>	-0,18	-0,24	-0,10	-0,14	-0,09	-0,13	-0,28	-0,12
a. Biens intermédiaires	-0,02	-0,07	-0,04	-0,05	-0,03	-0,04	-0,05	-0,04
b. Biens d'équipement	-0,07	-0,07	-0,01	-0,04	-0,03	-0,04	-0,10	-0,03
c. Biens de consommation	-0,09	-0,10	-0,05	-0,04	-0,03	-0,06	-0,12	-0,05
<b>2.4. Construction</b>	-0,01	-0,01	0,04	0,03	-0,01	-0,04	0,03	0,00
<b>2.5. Services marchands</b>	0,05	0,68	0,79	1,07	1,05	0,83	0,42	0,96
a. Transports et communication	-0,16	-0,17	-0,08	-0,06	-0,01	0,13	-0,17	-0,05
b. Commerce et horeca	-0,23	-0,08	-0,05	0,04	0,03	-0,09	-0,04	0,01
c. Crédit et assurances	-0,23	-0,19	-0,05	0,01	0,03	0,13	-0,16	-0,02
d. Santé et action sociale	0,39	0,27	0,23	0,20	0,18	0,19	0,18	0,20
e. Autres services marchands	0,29	0,84	0,74	0,88	0,82	0,46	0,61	0,82
<b>2.6. Services non marchands</b>	0,28	0,06	0,00	0,03	0,08	0,21	0,33	0,06
a. Administration publique et éducation	0,30	0,07	0,09	0,13	0,18	0,16	0,43	0,14
b. Services domestiques	-0,02	-0,02	-0,09	-0,09	-0,10	0,05	-0,10	-0,09
<b>2.7. Total</b>	0,18	0,49	0,73	1,00	1,04	0,88	0,51	0,91



**Tableau 45 : Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région flamande**  
(en points de la croissance annuelle régionale)

	2009	2010	2011	2012	2013-2016	Moyennes		
						1996-2002	2003-2009	2010-2016
<b>1. Valeur ajoutée en volume</b>								
<b>1.1. Agriculture</b>	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01	0,04	-0,02	0,01
<b>1.2. Energie</b>	0,05	0,06	0,03	0,04	0,02	-0,04	0,05	0,03
<b>1.3. Industries manufacturières</b>	-1,72	0,57	0,33	0,28	0,29	0,64	-0,19	0,34
a. Biens intermédiaires	-0,60	0,27	0,20	0,16	0,12	0,28	-0,17	0,16
b. Biens d'équipement	-0,62	0,19	0,08	0,05	0,07	0,24	-0,13	0,09
c. Biens de consommation	-0,50	0,10	0,05	0,07	0,10	0,12	0,11	0,09
<b>1.4. Construction</b>	-0,20	0,00	0,16	0,17	0,10	0,10	0,12	0,10
<b>1.5. Services marchands</b>	-1,57	1,18	1,59	1,46	1,71	1,47	1,32	1,58
a. Transports et communication	-0,37	0,04	0,14	0,20	0,21	0,05	0,11	0,18
b. Commerce et horeca	-0,90	0,55	0,40	0,35	0,38	0,09	0,20	0,40
c. Crédit et assurances	-0,19	0,03	0,06	0,07	0,04	0,15	0,04	0,05
d. Santé et action sociale	0,11	0,15	0,36	0,13	0,24	0,27	0,11	0,23
e. Autres services marchands	-0,23	0,41	0,62	0,71	0,84	0,92	0,87	0,73
<b>1.6. Services non marchands</b>	0,03	0,11	0,07	0,20	0,18	0,08	0,07	0,16
a. Administration publique et éducation	0,03	0,12	0,08	0,21	0,19	0,08	0,08	0,17
b. Services domestiques	0,00	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	0,00	-0,01	-0,01
<b>1.7. Total</b>	-3,40	1,92	2,17	2,15	2,32	2,29	1,36	2,22
<b>2. Emploi</b>								
<b>2.1. Agriculture</b>	-0,01	-0,02	-0,02	-0,03	-0,02	-0,04	-0,03	-0,02
<b>2.2. Energie</b>	0,01	0,02	0,01	0,00	0,00	-0,01	0,00	0,00
<b>2.3. Industries manufacturières</b>	-0,77	-0,53	-0,22	-0,31	-0,19	-0,15	-0,33	-0,26
a. Biens intermédiaires	-0,22	-0,14	-0,07	-0,10	-0,04	-0,01	-0,05	-0,07
b. Biens d'équipement	-0,22	-0,19	-0,07	-0,09	-0,07	-0,03	-0,12	-0,09
c. Biens de consommation	-0,33	-0,20	-0,08	-0,11	-0,08	-0,12	-0,16	-0,10
<b>2.4. Construction</b>	-0,03	0,05	0,06	0,08	0,02	0,01	0,07	0,04
<b>2.5. Services marchands</b>	0,13	1,12	1,29	1,27	1,23	1,25	1,13	1,23
a. Transports et communication	-0,11	-0,03	0,03	0,05	0,06	0,06	0,05	0,04
b. Commerce et horeca	-0,17	0,03	0,05	0,16	0,14	0,11	0,08	0,11
c. Crédit et assurances	-0,05	-0,05	-0,02	0,00	0,01	-0,02	-0,02	-0,01
d. Santé et action sociale	0,33	0,36	0,41	0,31	0,32	0,31	0,29	0,34
e. Autres services marchands	0,12	0,81	0,82	0,75	0,71	0,80	0,73	0,74
<b>2.6. Services non marchands</b>	0,13	0,03	-0,02	0,00	0,02	0,12	0,15	0,01
a. Administration publique et éducation	0,14	0,04	0,05	0,08	0,11	0,10	0,18	0,09
b. Services domestiques	-0,01	-0,01	-0,08	-0,08	-0,08	0,02	-0,03	-0,07
<b>2.7. Total</b>	-0,54	0,67	1,10	1,01	1,06	1,19	0,99	1,00

**Tableau 46 : Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région wallonne**  
(en points de la croissance annuelle régionale)

	2009	2010	2011	2012	2013-2016	Moyennes		2010-2016
						1996-2002	2003-2009	
<b>1. Valeur ajoutée en volume</b>								
<b>1.1. Agriculture</b>	-0,02	-0,02	0,00	0,00	0,01	0,00	-0,02	0,00
<b>1.2. Energie</b>	0,01	0,01	0,03	0,03	0,02	0,08	0,03	0,02
<b>1.3. Industries manufacturières</b>	-1,40	0,90	0,17	0,34	0,25	0,52	0,15	0,34
a. Biens intermédiaires	-0,60	0,78	0,06	0,21	0,15	0,34	0,12	0,24
b. Biens d'équipement	-0,48	0,10	0,08	0,06	0,04	0,11	-0,05	0,05
c. Biens de consommation	-0,31	0,03	0,04	0,07	0,06	0,07	0,08	0,05
<b>1.4. Construction</b>	-0,28	-0,08	0,17	0,15	0,10	0,05	0,12	0,09
<b>1.5. Services marchands</b>	-1,54	0,75	1,28	1,36	1,57	0,99	0,89	1,38
a. Transports et communication	-0,21	0,00	0,04	0,17	0,20	0,14	0,05	0,14
b. Commerce et horeca	-0,64	0,28	0,37	0,34	0,29	0,01	0,16	0,31
c. Crédit et assurances	-0,20	0,02	0,03	0,04	0,05	0,12	0,03	0,04
d. Santé et action sociale	0,11	0,15	0,37	0,17	0,29	0,23	0,11	0,26
e. Autres services marchands	-0,59	0,30	0,47	0,65	0,75	0,50	0,55	0,63
<b>1.6. Services non marchands</b>	0,10	0,18	0,11	0,32	0,29	0,22	0,12	0,25
a. Administration publique et éducation	0,10	0,18	0,12	0,33	0,30	0,21	0,14	0,26
b. Services domestiques	0,00	-0,01	-0,01	-0,01	-0,02	0,01	-0,01	-0,01
<b>1.7. Total</b>	-3,12	1,74	1,76	2,19	2,23	1,85	1,29	2,09
<b>2. Emploi</b>								
<b>2.1. Agriculture</b>	-0,06	-0,03	-0,04	-0,04	-0,03	-0,07	-0,02	-0,03
<b>2.2. Energie</b>	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00	0,00
<b>2.3. Industries manufacturières</b>	-0,48	-0,39	-0,27	-0,26	-0,17	-0,15	-0,11	-0,23
a. Biens intermédiaires	-0,25	-0,21	-0,06	-0,16	-0,08	-0,07	-0,03	-0,11
b. Biens d'équipement	-0,13	-0,06	-0,11	-0,06	-0,05	-0,03	-0,03	-0,06
c. Biens de consommation	-0,11	-0,11	-0,10	-0,05	-0,04	-0,05	-0,05	-0,06
<b>2.4. Construction</b>	-0,05	0,00	0,04	0,11	0,04	0,04	0,10	0,04
<b>2.5. Services marchands</b>	0,05	1,04	1,07	1,15	1,13	0,88	0,94	1,11
a. Transports et communication	-0,05	-0,10	-0,02	0,01	0,05	0,08	-0,03	0,01
b. Commerce et horeca	-0,07	0,20	0,02	0,06	0,15	-0,02	0,10	0,12
c. Crédit et assurances	-0,05	-0,05	-0,01	0,01	0,00	-0,03	-0,02	-0,01
d. Santé et action sociale	0,42	0,38	0,42	0,38	0,33	0,32	0,33	0,35
e. Autres services marchands	-0,21	0,61	0,66	0,69	0,61	0,53	0,55	0,63
<b>2.6. Services non marchands</b>	0,22	0,05	-0,01	0,02	0,06	0,14	0,15	0,04
a. Administration publique et éducation	0,23	0,06	0,08	0,11	0,15	0,12	0,21	0,12
b. Services domestiques	-0,02	-0,01	-0,08	-0,09	-0,09	0,02	-0,06	-0,08
<b>2.7. Total</b>	-0,27	0,68	0,79	0,97	1,01	0,84	1,07	0,93

## 10.2. Comptes de revenus des ménages – Résultats détaillés

**Tableau 47 : Comptes de revenus des ménages – Région de Bruxelles-Capitale**  
(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	3159	3075	3186	3326	3467	3609	3765	3920	4059
Rémunérations des salariés (D.1)	16636	17034	17318	18113	18974	19964	21149	22372	23637
Revenus nets de la propriété (D.4)	3103	2706	2883	3085	3262	3363	3500	3623	3758
<b>2. Solde des revenus primaires (B.5n)</b>	<b>22898</b>	<b>22815</b>	<b>23387</b>	<b>24524</b>	<b>25703</b>	<b>26937</b>	<b>28413</b>	<b>29915</b>	<b>31454</b>
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>									
<b>a. Ressources</b>									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	3836	4060	4188	4375	4562	4739	4930	5136	5336
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	591	637	658	687	721	759	800	842	887
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	903	962	1012	988	1014	1051	1092	1139	1191
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	582	626	672	708	744	772	801	831	862
<b>b. Emplois</b>									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	3874	3740	3928	4128	4335	4584	4886	5208	5532
Solde des autres transferts courants (D.7)	267	267	260	245	255	254	259	265	270
Cotisations sociales (D.61)	6167	6247	6346	6611	6912	7269	7682	8115	8565
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	<b>18500</b>	<b>18846</b>	<b>19382</b>	<b>20298</b>	<b>21242</b>	<b>22151</b>	<b>23209</b>	<b>24275</b>	<b>25363</b>

**Tableau 48 : Comptes de revenus des ménages – Région flamande**  
(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	21205	20554	21124	21846	22652	23451	24333	25258	26103
Rémunérations des salariés (D.1)	112610	113969	115912	120990	125784	131133	137339	144109	150738
Revenus nets de la propriété (D.4)	21011	18079	18978	20156	21176	21666	22381	23013	23740
<b>2. Solde des revenus primaires (B.5n)</b>	<b>154826</b>	<b>152601</b>	<b>156014</b>	<b>162992</b>	<b>169612</b>	<b>176249</b>	<b>184053</b>	<b>192380</b>	<b>200581</b>
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>									
<b>a. Ressources</b>									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	24390	26325	27101	28341	29711	31091	32538	34019	35556
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	3660	3898	4028	4200	4372	4561	4753	4959	5176
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	6721	7216	7701	7682	7967	8311	8678	9091	9533
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	1906	2015	2060	2143	2241	2309	2381	2454	2530
<b>b. Emplois</b>									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	28149	26528	28189	29671	31129	32718	34585	36667	38696
Solde des autres transferts courants (D.7)	725	707	669	608	627	608	614	618	624
Cotisations sociales (D.61)	42235	43162	44015	45827	47660	49778	52134	54726	57310
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	<b>120395</b>	<b>121659</b>	<b>124030</b>	<b>129252</b>	<b>134488</b>	<b>139417</b>	<b>145072</b>	<b>150893</b>	<b>156746</b>

**Tableau 49 : Comptes de revenus des ménages – Région wallonne**  
(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>1. Compte d'affectation des revenus primaires</b>									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	9084	8650	8784	8902	9077	9258	9466	9682	9871
Rémunérations des salariés (D.1)	52577	53186	54146	56541	58844	61266	64066	67000	69849
Revenus nets de la propriété (D.4)	8028	6979	7400	7779	8064	8194	8428	8629	8867
<b>2. Solde des revenus primaires (B.5n)</b>	<b>69689</b>	<b>68815</b>	<b>70330</b>	<b>73222</b>	<b>75986</b>	<b>78718</b>	<b>81960</b>	<b>85312</b>	<b>88587</b>
<b>3. Compte de distribution secondaire du revenu</b>									
<b>a. Ressources</b>									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	14384	15320	15733	16415	17190	17986	18839	19727	20646
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	1372	1461	1511	1576	1643	1711	1781	1852	1926
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	3550	3803	4056	4072	4244	4444	4655	4885	5127
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	1511	1608	1655	1720	1795	1844	1898	1953	2011
<b>b. Emplois</b>									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	12941	12330	12959	13577	14162	14823	15601	16449	17267
Solde des autres transferts courants (D.7)	195	173	139	90	95	72	67	61	57
Cotisations sociales (D.61)	19732	20304	20723	21568	22454	23426	24505	25647	26779
<b>4. Revenu disponible (B.6n)</b>	<b>57638</b>	<b>58201</b>	<b>59464</b>	<b>61769</b>	<b>64147</b>	<b>66383</b>	<b>68959</b>	<b>71572</b>	<b>74195</b>

### 10.3. Finances publiques – Résultats détaillés

**Tableau 50 : Compte des Communautés et Régions**  
(en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>1. Recettes</b>	<b>49204</b>	<b>50616</b>	<b>54755</b>	<b>57621</b>	<b>59696</b>	<b>62412</b>	<b>65285</b>	<b>68182</b>
A. Fiscales propres et parafiscales	6929	8014	8441	8903	9251	9650	10052	10468
1. Fiscales	6883	7967	8392	8853	9200	9598	9999	10414
a. Impôts directs - ménages	588	991	1072	1212	1261	1308	1358	1410
b. Impôts indirects	4246	4680	4917	5135	5334	5572	5806	6054
c. Impôts en capital	2049	2296	2403	2506	2605	2717	2835	2950
2. Cotisations de sécurité sociale	45	47	49	50	51	52	53	54
B. Autres recettes des autres secteurs	3093	3181	3567	3637	3706	3778	3853	3930
1. Revenus de la propriété	299	290	614	626	638	650	663	676
2. Transferts courants reçus	346	369	359	365	370	375	381	387
3. Transferts en capital reçus	40	41	42	43	44	45	46	47
4. Ventas courantes de B. et S.	2408	2481	2551	2603	2654	2707	2763	2820
C. Cotisations imputées	4598	4780	5079	5379	5674	5995	6336	6699
D. Transferts des administr. publiques	34584	34641	37668	39702	41065	42990	45044	47086
1. Transferts de recettes fiscales	29360	29215	31912	33675	34769	36380	38096	39780
2. Autres transferts	5224	5427	5756	6027	6297	6610	6948	7306
a. Du pouvoir fédéral	4956	5181	5493	5758	6024	6331	6664	7016
b. De la sécurité sociale	66	68	79	81	82	84	86	88
c. Des pouvoirs locaux	202	179	185	188	192	196	200	203
dont, en capital	106	137	124	96	77	72	74	75
<b>2. Dépenses</b>	<b>51812</b>	<b>53087</b>	<b>55134</b>	<b>57370</b>	<b>59310</b>	<b>61383</b>	<b>63560</b>	<b>65783</b>
A. Dépenses primaires	51217	52358	54275	56457	58365	60422	62613	64875
a. Finales courantes	38118	39164	40634	42216	43719	45365	47100	48897
1. Rémunérations des salariés	19952	20483	21404	22280	23105	24024	24991	25988
2. Consommation intermédiaire et impôts	5955	6086	6127	6249	6368	6495	6626	6759
3. Subventions aux entreprises	1246	1297	1349	1376	1403	1431	1461	1491
4. Prestations sociales	7877	8203	8572	9065	9537	10045	10585	11156
- Prestations sociales en espèces	5288	5484	5794	6122	6445	6796	7169	7565
- Prestations sociales en nature	2589	2719	2778	2943	3092	3249	3415	3591
5 Transferts aux ménages et ISBL	2885	2888	2971	3033	3091	3153	3218	3283
6. Transferts aux entreprises	110	110	110	110	110	110	110	110
7. Transferts au reste du monde	93	97	100	102	104	106	108	111

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
b. Finales en capital	4391	4207	4410	4679	4762	4827	4923	5021
1. Formation brute de capital	2361	2472	2496	2540	2583	2604	2654	2706
2. Autr.acquis. nettes act.non financiers	11	-132	-171	11	11	11	11	11
3. Transferts aux ménages et ISBL	344	417	483	493	502	513	523	534
4. Transferts aux entreprises	1666	1441	1592	1625	1656	1690	1724	1760
5. Transferts au reste du monde	9	9	10	10	10	10	10	11
c. Transferts aux administr. publiques	8708	8987	9231	9562	9884	10230	10590	10958
1. Transferts courants	8198	8496	8739	9060	9372	9707	10057	10414
2. Transferts en capital	510	491	492	502	512	522	533	544
B. Charges d'intérêt	596	729	860	913	945	962	947	908
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	<b>-2608</b>	<b>-2471</b>	<b>-379</b>	<b>252</b>	<b>385</b>	<b>1029</b>	<b>1725</b>	<b>2398</b>
<b>4. Solde primaire</b>	<b>-2013</b>	<b>-1742</b>	<b>480</b>	<b>1165</b>	<b>1330</b>	<b>1990</b>	<b>2672</b>	<b>3306</b>

**Tableau 51 : Compte de la Région bruxelloise**  
(en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>1. Recettes</b>	<b>2691</b>	<b>2884</b>	<b>2997</b>	<b>3143</b>	<b>3221</b>	<b>3353</b>	<b>3494</b>	<b>3635</b>
A. Fiscales propres et parafiscales	1060	1193	1233	1286	1336	1394	1452	1512
1. Fiscales	1060	1193	1233	1286	1336	1394	1452	1512
a. Impôts directs - ménages	143	148	152	159	165	172	179	187
b. Impôts indirects	575	663	683	713	740	772	803	837
c. Impôts en capital	341	382	398	415	431	450	470	488
2. Cotisations de sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Autres recettes des autres secteurs	406	428	432	440	449	458	467	476
1. Revenus de la propriété	57	58	62	64	65	66	67	68
2. Transferts courants reçus	10	10	11	11	11	11	11	12
3. Transferts en capital reçus	6	6	6	6	7	7	7	7
4. Ventes courantes de B. et S.	333	353	352	359	366	374	381	389
C. Cotisations imputées	32	32	31	32	33	35	37	39
D. Transferts des administr. publiques	1193	1231	1301	1384	1403	1467	1539	1607
1. Transferts de recettes fiscales	856	889	978	1071	1105	1169	1235	1297
2. Autres transferts	337	342	324	313	298	298	304	310
a. Du pouvoir fédéral	177	210	186	172	154	152	155	158
b. Des pouvoirs locaux	150	125	129	132	135	137	140	143
c. De la sécurité sociale	6	3	4	4	4	4	4	4
d. Des communautés et régions	4	5	5	5	5	5	5	5
dont, en capital	97	128	103	87	68	63	65	66
<b>2. Dépenses</b>	<b>3012</b>	<b>3105</b>	<b>3247</b>	<b>3365</b>	<b>3483</b>	<b>3613</b>	<b>3752</b>	<b>3892</b>
A. Dépenses primaires	2941	3025	3155	3257	3359	3471	3589	3711
a. Finales courantes	1556	1618	1665	1729	1794	1866	1944	2024
1. Rémunérations des salaires	784	810	843	883	923	968	1017	1065
2. Cons. intermédiaire et impôts	405	427	431	439	448	456	465	474
3. Subventions aux entreprises	86	94	93	94	96	98	100	102
4. Prestations sociales	106	108	112	122	133	146	160	176
- Prestations sociales en espèces	34	34	34	34	36	37	39	41
- Prestations sociales en nature	72	74	78	88	98	109	121	135
5. Transferts aux ménages et ISBL	175	179	186	190	194	198	202	206
6. Transferts aux entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0
7. Transferts au reste du monde	0	0	0	0	0	0	0	0
b. Finales en capital	574	571	619	630	640	651	663	675
1. Formation brute de capital	476	482	445	452	459	467	474	483
2. Autr.acquis. nettes act.non fin.	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Transferts aux ménages et ISBL	17	39	84	85	87	89	91	92
4. Transferts aux entreprises	81	49	90	92	94	96	98	100
5. Transferts au reste du monde	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Transferts aux administr. publiques	811	836	871	899	925	953	982	1012
1. Transferts courants	726	739	770	795	819	845	872	900
2. Transferts en capital	85	97	102	104	106	108	110	112
B. Charges d'intérêt	71	80	92	108	124	143	162	181
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	<b>-321</b>	<b>-221</b>	<b>-250</b>	<b>-222</b>	<b>-262</b>	<b>-260</b>	<b>-257</b>	<b>-258</b>
<b>4. Solde primaire</b>	<b>-250</b>	<b>-141</b>	<b>-158</b>	<b>-115</b>	<b>-138</b>	<b>-117</b>	<b>-95</b>	<b>-77</b>



**Tableau 52 : Compte de la Région flamande (en millions d'euros)**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>1. Recettes</b>	<b>28366</b>	<b>29304</b>	<b>31928</b>	<b>33705</b>	<b>34979</b>	<b>36614</b>	<b>38354</b>	<b>40102</b>
A. Fiscales propres et parafiscales	3792	4544	4829	5141	5346	5580	5816	6060
1. Fiscales	3747	4497	4781	5091	5296	5529	5763	6006
a. Impôts directs - ménages	70	444	514	637	668	696	725	755
b. Impôts indirects	2516	2740	2889	3018	3134	3275	3413	3560
c. Impôts en capital	1161	1314	1378	1437	1494	1558	1626	1691
2. Cotisations de sécurité sociale	45	47	49	50	51	52	53	54
B. Autres recettes des autres secteurs	1584	1621	1982	2021	2059	2100	2142	2184
1. Revenus de la propriété	154	157	470	480	489	499	509	520
2. Transferts courants reçus	188	191	196	199	202	205	208	211
3. Transferts en capital reçus	34	35	36	37	37	38	39	40
4. Ventes courantes de B. et S.	1208	1238	1280	1306	1331	1358	1386	1414
C. Cotisations imputées	2815	2931	3116	3302	3483	3681	3891	4114
D. Transferts des administr. publiques	20176	20207	22000	23241	24091	25253	26506	27743
1. Transferts de recettes fiscales	17287	17196	18785	19850	20526	21499	22549	23573
2. Autres transferts	2889	3010	3215	3391	3565	3755	3956	4170
a. Du pouvoir fédéral	2815	2934	3132	3307	3479	3668	3868	4080
b. Des pouvoirs locaux	41	42	43	44	44	45	46	46
c. De la sécurité sociale	33	34	40	41	41	42	43	44
d. Des communautés et régions	0	0	0	0	0	0	0	0
dont, en capital	9	9	9	9	9	9	9	9
<b>2. Dépenses</b>	<b>29454</b>	<b>30345</b>	<b>31543</b>	<b>32918</b>	<b>34036</b>	<b>35242</b>	<b>36492</b>	<b>37776</b>
A. Dépenses primaires	29297	30079	31209	32578	33707	34943	36245	37594
a. Finales courantes	22671	23325	24213	25171	26078	27074	28124	29215
1. Rémunérations des salariés	11697	11993	12547	13053	13529	14062	14624	15205
2. Cons. intermédiaire et impôts	3508	3511	3535	3607	3677	3751	3828	3906
3. Subventions aux entreprises	731	791	853	871	888	906	925	944
4. Prestations sociales	5300	5549	5772	6105	6421	6761	7122	7504
- Prestations sociales en espèces	3284	3412	3603	3809	4011	4231	4464	4712
- Prestations sociales en nature	2016	2137	2169	2296	2410	2530	2658	2792
5. Transferts aux ménages et ISBL	1295	1339	1361	1390	1416	1445	1474	1504
6. Transferts aux entreprises	66	66	66	66	66	66	66	66
7. Transferts au reste du monde	74	76	78	80	81	83	85	86
b. Finales en capital	2273	2240	2351	2582	2629	2681	2735	2791
1. Formation brute de capital	1314	1457	1466	1493	1519	1548	1580	1612
2. Autr.acquis. nettes act.non fin.	0	-143	-182	0	0	0	0	0
3. Transferts aux ménages et ISBL	195	205	223	227	231	236	241	246
4. Transferts aux entreprises	755	712	835	852	869	886	904	923
5. Transferts au reste du monde	9	9	10	10	10	10	10	11
c. Transferts aux administr. publiques	4353	4514	4646	4825	5000	5188	5385	5588
1. Transferts courants	4109	4313	4453	4628	4799	4983	5176	5374
2. Transferts en capital	244	201	193	197	201	205	209	213
B. Charges d'intérêt	157	266	334	340	329	299	247	182
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	<b>-1087</b>	<b>-1041</b>	<b>384</b>	<b>787</b>	<b>943</b>	<b>1372</b>	<b>1862</b>	<b>2326</b>
<b>4. Solde primaire</b>	<b>-930</b>	<b>-775</b>	<b>718</b>	<b>1127</b>	<b>1272</b>	<b>1671</b>	<b>2109</b>	<b>2508</b>

**Tableau 53 : Compte de la Région wallonne (en millions d'euros)**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>1. Recettes</b>	<b>6542</b>	<b>6863</b>	<b>7202</b>	<b>7483</b>	<b>7696</b>	<b>7986</b>	<b>8289</b>	<b>8595</b>
A. Fiscales propres et parafiscales	2077	2277	2378	2476	2568	2675	2783	2895
1. Fiscales	2077	2277	2378	2476	2568	2675	2783	2895
a. Impôts directs - ménages	375	400	405	417	428	441	454	467
b. Impôts indirects	1154	1277	1344	1404	1459	1525	1589	1657
c. Impôts en capital	548	601	628	655	681	710	741	771
2. Cotisations de sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Autres recettes des autres secteurs	416	410	429	437	445	454	463	472
1. Revenus de la propriété	69	54	61	62	63	64	65	66
2. Transferts courants reçus	45	46	48	49	50	51	52	53
3. Transferts en capital reçus	0	0	0	0	0	0	0	0
4. Ventes courantes de B. et S.	302	310	320	326	333	339	346	353
C. Cotisations imputées	94	101	104	109	114	120	126	133
D. Transferts des administr. publiques	3954	4075	4292	4461	4569	4737	4917	5095
1. Transferts de recettes fiscales	3383	3358	3612	3818	3916	4075	4245	4413
2. Autres transferts	571	718	680	644	653	662	672	682
a. Du pouvoir fédéral	241	246	251	255	259	264	269	274
b. Des pouvoirs locaux	0	0	0	0	0	0	0	0
c. De la sécurité sociale	13	13	16	16	16	17	17	17
d. Des communautés et régions	317	458	414	372	377	381	386	391
dont, en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>2. Dépenses</b>	<b>7441</b>	<b>7355</b>	<b>7470</b>	<b>7693</b>	<b>7910</b>	<b>8145</b>	<b>8388</b>	<b>8632</b>
A. Dépenses primaires	7214	7126	7216	7418	7614	7825	8048	8275
a. Finales courantes	3852	3822	3874	3994	4109	4234	4366	4502
1. Rémunérations des salariés	1243	1286	1334	1385	1435	1490	1549	1609
2. Cons. intermédiaire et impôts	950	977	956	974	992	1011	1030	1050
3. Subventions aux entreprises	372	327	321	328	334	340	347	354
4. Prestations sociales	564	572	589	619	647	678	710	744
- Prestations sociales en espèces	233	238	244	252	261	270	280	291
- Prestations sociales en nature	331	334	345	367	386	407	430	453
5. Transferts aux ménages et ISBL	715	644	658	672	685	699	713	728
6. Transferts aux entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0
7. Transferts au reste du monde	8	15	16	16	16	17	17	17
b. Finales en capital	1278	1138	1131	1153	1174	1196	1220	1244
1. Formation brute de capital	351	315	331	336	341	347	353	360
2. Autr.acquis. nettes act.non fin.	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Transferts aux ménages et ISBL	120	160	162	165	168	171	175	179
4. Transferts aux entreprises	807	662	638	651	664	677	691	705
5. Transferts au reste du monde	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Transferts aux administr. publiques	2084	2167	2211	2272	2332	2395	2462	2529
1. Transferts courants	1927	1999	2040	2097	2154	2214	2276	2340
2. Transferts en capital	157	167	171	175	178	182	185	189
B. Charges d'intérêt	227	229	254	275	296	319	340	357
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	<b>-899</b>	<b>-493</b>	<b>-267</b>	<b>-210</b>	<b>-214</b>	<b>-159</b>	<b>-98</b>	<b>-37</b>
<b>4. Solde primaire</b>	<b>-672</b>	<b>-264</b>	<b>-13</b>	<b>65</b>	<b>82</b>	<b>160</b>	<b>241</b>	<b>320</b>

**Tableau 54 : Compte de la Communauté française (en millions d'euros)**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>1. Recettes</b>	<b>11738</b>	<b>11915</b>	<b>12905</b>	<b>13532</b>	<b>14039</b>	<b>14695</b>	<b>15380</b>	<b>16079</b>
A. Fiscales propres et parafiscales	0	0	0	0	0	0	0	0
1. Fiscales	0	0	0	0	0	0	0	0
a. Impôts directs - ménages	0	0	0	0	0	0	0	0
b. Impôts indirects	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Impôts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Cotisations de sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Autres recettes des autres secteurs	664	697	700	713	726	740	754	769
1. Revenus de la propriété	13	14	14	14	15	15	15	15
2. Transferts courants reçus	99	117	101	102	103	105	106	108
3. Transferts en capital reçus	0	0	0	0	0	0	0	0
4. Ventes courantes de B. et S.	552	566	585	597	608	621	633	646
C. Cotisations imputées	1640	1701	1811	1920	2025	2140	2262	2391
D. Transferts des administr. publiques	9434	9516	10393	10898	11287	11815	12363	12919
1. Transferts de recettes fiscales	7797	7735	8497	8894	9179	9593	10020	10448
2. Autres transferts	1637	1781	1896	2004	2109	2222	2343	2471
a. Du pouvoir fédéral	1538	1608	1714	1819	1920	2030	2146	2270
b. Des pouvoirs locaux	12	12	13	13	13	13	14	14
c. De la sécurité sociale	13	13	16	16	16	17	17	17
d. Des communautés et régions	74	147	153	156	159	163	166	169
dont, en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>2. Dépenses</b>	<b>11979</b>	<b>12572</b>	<b>13085</b>	<b>13535</b>	<b>14012</b>	<b>14530</b>	<b>15065</b>	<b>15609</b>
A. Dépenses primaires	11854	12432	12918	13357	13829	14344	14882	15438
a. Finales courantes	9420	9765	10222	10641	11037	11471	11925	12396
1. Rémunérations des salariés	6007	6171	6447	6715	6965	7240	7528	7824
2. Cons. intermédiaire et impôts	1015	1089	1123	1146	1167	1190	1214	1238
3. Subventions aux entreprises	28	52	50	51	52	53	54	55
4. Prestations sociales	1753	1819	1935	2050	2161	2283	2411	2547
- Prestations sociales en espèces	1712	1777	1890	2002	2111	2230	2356	2489
- Prestations sociales en nature	41	42	45	48	50	53	56	58
5. Transferts aux ménages et ISBL	564	585	618	631	643	656	670	683
6. Transferts aux entreprises	44	44	44	44	44	44	44	44
7. Transferts au reste du monde	9	5	5	5	5	5	5	5
b. Finales en capital	220	221	235	239	243	248	253	257
1. Formation brute de capital	202	201	213	217	220	225	229	234
2. Autr.acquis. nettes act.non fin.	11	11	11	11	11	11	11	11
3. Transferts aux ménages et ISBL	4	3	6	6	6	6	6	6
4. Transferts aux entreprises	3	5	6	6	6	6	6	7
5. Transferts au reste du monde	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Transferts aux administr. publiques	2214	2446	2460	2477	2549	2625	2704	2784
1. Transferts courants	2197	2429	2442	2458	2530	2606	2685	2764
2. Transferts en capital	17	17	18	18	19	19	19	20
B. Charges d'intérêt	125	140	167	178	183	186	183	171
<b>3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	<b>-241</b>	<b>-656</b>	<b>-180</b>	<b>-4</b>	<b>27</b>	<b>166</b>	<b>315</b>	<b>470</b>
<b>4. Solde primaire</b>	<b>-116</b>	<b>-516</b>	<b>-13</b>	<b>175</b>	<b>210</b>	<b>352</b>	<b>497</b>	<b>642</b>

## 10.4. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre – Résultats détaillés

Tableau 55 : Bilan énergétique 2009

(En Mtep)	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
<b>Royaume</b>								
Centrales électriques	1,077	0,057	4,993	0,025	0,417	1,463	12,189	20,221
Consommation du secteur énergie	0,000	1,414	0,097	0,115	0,000		0,646	2,272
Consommation finale énergétique	1,408	16,148	9,169	0,103	0,133	3,323	6,543	36,827
Industrie	1,254	0,827	4,058	0,103	0,133	2,959	2,885	12,219
- Biens intermédiaires	1,199	0,424	2,883	0,103	0,133	2,097	1,773	8,613
- Biens d'équipement	0,000	0,018	0,167				0,243	0,428
- Biens de consommation	0,055	0,308	1,008	0,000	0,000	0,862	0,834	3,067
- Construction	0,000	0,077					0,035	0,112
Transport		10,705					0,142	10,847
- Transport par rail		0,036					0,142	0,178
- Transport par route		8,663						8,663
- Transport par eau et aérien		2,006						2,006
Services, ménages et agriculture	0,154	4,616	5,112			0,364	3,516	13,761
- Services	0,077	1,049	1,771				1,744	4,640
- Ménages	0,077	3,032	3,341			0,364	1,679	8,492
- Agriculture		0,535					0,093	0,628
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>								
Centrales électriques	0,000	0,000	0,030	0,000	0,000	0,456	0,000	0,486
Consommation du secteur énergie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		0,007	0,007
Consommation finale énergétique	0,005	0,617	0,818	0,000	0,000	0,003	0,486	1,928
Industrie	0,000	0,005	0,029	0,000	0,000	0,000	0,030	0,064
- Biens intermédiaires	0,000	0,000	0,003	0,000	0,000	0,000	0,004	0,008
- Biens d'équipement	0,000	0,000	0,013				0,014	0,027
- Biens de consommation	0,000	0,003	0,012	0,000	0,000	0,000	0,012	0,028
- Construction	0,000	0,001					0,001	0,001
Transport		0,324					0,023	0,346
- Transport par rail		0,002					0,023	0,024
- Transport par route		0,316						0,316
- Transport par eau et aérien		0,006						0,006
Services, ménages et agriculture	0,004	0,289	0,789			0,003	0,433	1,519
- Services	0,000	0,118	0,297				0,303	0,717
- Ménages	0,004	0,172	0,492			0,003	0,131	0,801
- Agriculture		0,000					0,000	0,000

(En Mtep)	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
<b>Région wallonne</b>								
Centrales électriques	0,116	0,019	0,705	0,012	0,201	0,315	6,763	8,132
Consommation du secteur énergie	0,000	0,000	0,000	0,066	0,000		0,210	0,276
Consommation finale énergétique	0,888	5,051	2,597	0,037	0,068	1,333	2,044	12,019
Industrie	0,840	0,408	1,463	0,037	0,068	1,280	0,930	5,026
- Biens intermédiaires	0,792	0,271	1,240	0,037	0,068	0,698	0,727	3,832
- Biens d'équipement	0,000	0,005	0,041				0,060	0,106
- Biens de consommation	0,048	0,106	0,183	0,000	0,000	0,583	0,138	1,058
- Construction	0,000	0,025					0,006	0,031
Transport		3,214					0,049	3,263
- Transport par rail		0,017					0,049	0,066
- Transport par route		2,992						2,992
- Transport par eau et aérien		0,205						0,205
Services, ménages et agriculture	0,049	1,430	1,134			0,053	1,065	3,730
- Services	0,003	0,353	0,301				0,471	1,127
- Ménages	0,046	0,998	0,833			0,053	0,582	2,512
- Agriculture		0,079					0,012	0,091
<b>Région flamande</b>								
Centrales électriques	0,961	0,038	4,258	0,013	0,216	0,692	5,426	11,603
Consommation du secteur énergie	0,000	1,414	0,097	0,049	0,000		0,429	1,989
Consommation finale énergétique	0,515	10,480	5,754	0,066	0,065	1,987	4,013	22,880
Industrie	0,414	0,415	2,566	0,066	0,065	1,679	1,925	7,129
- Biens intermédiaires	0,407	0,153	1,640	0,066	0,065	1,400	1,043	4,774
- Biens d'équipement	0,000	0,013	0,113				0,170	0,295
- Biens de consommation	0,006	0,199	0,813	0,000	0,000	0,279	0,684	1,981
- Construction	0,000	0,050					0,029	0,079
Transport		7,168					0,070	7,238
- Transport par rail		0,018					0,070	0,088
- Transport par route		5,355						5,355
- Transport par eau et aérien		1,795						1,795
Services, ménages et agriculture	0,101	2,897	3,189			0,308	2,018	8,512
- Services	0,074	0,578	1,173				0,971	2,796
- Ménages	0,027	1,863	2,015			0,308	0,965	5,179
- Agriculture		0,456					0,081	0,537

**Tableau 56 : Bilan énergétique 2010**

<i>(En Mtep)</i>	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
<b>Royaume</b>								
Centrales électriques	0,708	0,131	5,150	0,025	0,592	1,231	12,382	20,220
Consommation du secteur énergie	0,000	1,470	0,098	0,145	0,000		0,651	2,364
Consommation finale énergétique	1,595	16,234	9,778	0,115	0,130	3,498	6,969	38,319
Industrie	1,449	0,715	4,136	0,115	0,130	3,134	3,113	12,792
- Biens intermédiaires	1,398	0,370	3,025	0,115	0,130	2,211	1,938	9,188
- Biens d'équipement	0,000	0,017	0,168				0,262	0,447
- Biens de consommation	0,051	0,255	0,943	0,000	0,000	0,923	0,877	3,048
- Construction	0,000	0,073					0,036	0,110
Transport		10,812					0,154	10,966
- Transport par rail		0,049					0,154	0,203
- Transport par route		8,636						8,636
- Transport par eau et aérien		2,127						2,127
Services, ménages et agriculture	0,146	4,707	5,642			0,364	3,702	14,560
- Services	0,066	0,927	1,916				1,899	4,807
- Ménages	0,080	3,194	3,727			0,364	1,715	9,079
- Agriculture		0,586					0,088	0,674
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>								
Centrales électriques	0,000	0,000	0,031	0,000	0,000	0,387	0,000	0,418
Consommation du secteur énergie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		0,007	0,007
Consommation finale énergétique	0,005	0,617	0,902	0,000	0,000	0,003	0,520	2,046
Industrie	0,000	0,004	0,028	0,000	0,000	0,000	0,032	0,064
- Biens intermédiaires	0,000	0,000	0,004	0,000	0,000	0,000	0,004	0,008
- Biens d'équipement	0,000	0,000	0,013				0,015	0,028
- Biens de consommation	0,000	0,002	0,011	0,000	0,000	0,000	0,012	0,026
- Construction	0,000	0,001					0,001	0,001
Transport		0,327					0,025	0,351
- Transport par rail		0,002					0,025	0,027
- Transport par route		0,318						0,318
- Transport par eau et aérien		0,006						0,006
Services, ménages et agriculture	0,005	0,286	0,874			0,003	0,464	1,631
- Services	0,000	0,104	0,321				0,329	0,755
- Ménages	0,005	0,182	0,553			0,003	0,134	0,877
- Agriculture		0,000					0,000	0,000

<i>(En Mtep)</i>	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
<b>Région wallonne</b>								
Centrales électriques	0,075	0,043	0,714	0,012	0,283	0,261	6,807	8,195
Consommation du secteur énergie	0,000	0,000	0,000	0,082	0,000		0,208	0,290
Consommation finale énergétique	1,031	5,040	2,770	0,042	0,068	1,438	2,197	12,585
Industrie	0,981	0,356	1,516	0,042	0,068	1,385	1,028	5,377
- Biens intermédiaires	0,937	0,240	1,327	0,042	0,068	0,759	0,815	4,188
- Biens d'équipement	0,000	0,005	0,041				0,064	0,109
- Biens de consommation	0,045	0,087	0,148	0,000	0,000	0,626	0,144	1,050
- Construction	0,000	0,024					0,006	0,030
Transport		3,236					0,053	3,289
- Transport par rail		0,023					0,053	0,076
- Transport par route		2,997						2,997
- Transport par eau et aérien		0,217						0,217
Services, ménages et agriculture	0,050	1,448	1,253			0,053	1,115	3,919
- Services	0,003	0,310	0,324				0,509	1,145
- Ménages	0,047	1,052	0,930			0,053	0,596	2,678
- Agriculture		0,086					0,011	0,096
<b>Région flamande</b>								
Centrales électriques	0,633	0,088	4,405	0,013	0,310	0,584	5,575	11,607
Consommation du secteur énergie	0,000	1,470	0,098	0,063	0,000		0,435	2,067
Consommation finale énergétique	0,559	10,577	6,107	0,073	0,062	2,057	4,252	23,687
Industrie	0,468	0,355	2,591	0,073	0,062	1,749	2,053	7,351
- Biens intermédiaires	0,462	0,129	1,694	0,073	0,062	1,452	1,120	4,992
- Biens d'équipement	0,000	0,012	0,114				0,183	0,309
- Biens de consommation	0,006	0,165	0,783	0,000	0,000	0,297	0,720	1,972
- Construction	0,000	0,049					0,030	0,078
Transport		7,249					0,077	7,326
- Transport par rail		0,024					0,077	0,101
- Transport par route		5,321						5,321
- Transport par eau et aérien		1,905						1,905
Services, ménages et agriculture	0,092	2,973	3,515			0,308	2,122	9,010
- Services	0,063	0,512	1,271				1,060	2,907
- Ménages	0,028	1,960	2,244			0,308	0,985	5,525
- Agriculture		0,501					0,077	0,578

**Tableau 57 : Bilan énergétique 2015**

<i>(En Mtep)</i>	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
<b>Royaume</b>								
Centrales électriques	1,945	0,128	3,301	0,025	0,684	1,218	12,531	19,832
Consommation du secteur énergie	0,000	1,550	0,091	0,161	0,000		0,654	2,456
Consommation finale énergétique	1,632	15,325	9,348	0,123	0,123	4,312	7,322	38,185
Industrie	1,525	0,744	3,721	0,123	0,123	3,949	3,209	13,394
- Biens intermédiaires	1,476	0,365	2,797	0,123	0,123	2,715	2,027	9,626
- Biens d'équipement	0,000	0,018	0,183				0,257	0,459
- Biens de consommation	0,049	0,270	0,741	0,000	0,000	1,233	0,891	3,184
- Construction	0,000	0,091					0,035	0,125
Transport		10,551					0,178	10,730
- Transport par rail		0,054					0,178	0,233
- Transport par route		8,420						8,420
- Transport par eau et aérien		2,077						2,077
Services, ménages et agriculture	0,106	4,030	5,627			0,364	3,934	14,061
- Services	0,038	1,159	1,856				1,990	5,043
- Ménages	0,068	2,362	3,771			0,364	1,862	8,426
- Agriculture		0,510					0,082	0,592
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>								
Centrales électriques	0,000	0,000	0,021	0,000	0,000	0,393	0,000	0,414
Consommation du secteur énergie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		0,007	0,007
Consommation finale énergétique	0,004	0,584	0,915	0,000	0,000	0,003	0,551	2,056
Industrie	0,000	0,004	0,028	0,000	0,000	0,000	0,031	0,063
- Biens intermédiaires	0,000	0,000	0,003	0,000	0,000	0,000	0,004	0,007
- Biens d'équipement	0,000	0,000	0,014				0,014	0,029
- Biens de consommation	0,000	0,002	0,011	0,000	0,000	0,000	0,012	0,026
- Construction	0,000	0,001					0,001	0,002
Transport		0,313					0,028	0,341
- Transport par rail		0,002					0,028	0,030
- Transport par route		0,305						0,305
- Transport par eau et aérien		0,006						0,006
Services, ménages et agriculture	0,004	0,267	0,886			0,003	0,492	1,652
- Services	0,000	0,128	0,311				0,342	0,781
- Ménages	0,004	0,139	0,575			0,003	0,151	0,871
- Agriculture		0,000					0,000	0,000



<i>(En Mtep)</i>	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
<b>Région wallonne</b>								
Centrales électriques	0,205	0,042	0,455	0,012	0,326	0,254	6,869	8,163
Consommation du secteur énergie	0,000	0,000	0,000	0,091	0,000		0,208	0,300
Consommation finale énergétique	1,062	4,752	2,446	0,044	0,063	1,847	2,295	12,510
Industrie	1,020	0,361	1,204	0,044	0,063	1,795	1,050	5,539
- Biens intermédiaires	0,977	0,234	1,125	0,044	0,063	1,039	0,834	4,317
- Biens d'équipement	0,000	0,005	0,045				0,063	0,113
- Biens de consommation	0,043	0,093	0,034	0,000	0,000	0,756	0,147	1,074
- Construction	0,000	0,030					0,005	0,035
Transport		3,158					0,061	3,220
- Transport par rail		0,025					0,061	0,087
- Transport par route		2,921						2,921
- Transport par eau et aérien		0,211						0,211
Services, ménages et agriculture	0,041	1,233	1,242			0,052	1,184	3,752
- Services	0,001	0,389	0,313				0,533	1,236
- Ménages	0,040	0,771	0,929			0,052	0,641	2,433
- Agriculture		0,073					0,010	0,083
<b>Région flamande</b>								
Centrales électriques	1,739	0,086	2,825	0,013	0,359	0,571	5,662	11,255
Consommation du secteur énergie	0,000	1,550	0,091	0,070	0,000		0,438	2,149
Consommation finale énergétique	0,566	9,989	5,987	0,079	0,060	2,462	4,476	23,619
Industrie	0,505	0,378	2,488	0,079	0,060	2,154	2,128	7,792
- Biens intermédiaires	0,499	0,131	1,629	0,079	0,060	1,770	1,189	5,356
- Biens d'équipement	0,000	0,013	0,124				0,180	0,317
- Biens de consommation	0,006	0,175	0,735	0,000	0,000	0,384	0,731	2,031
- Construction	0,000	0,060					0,029	0,088
Transport		7,080					0,089	7,169
- Transport par rail		0,026					0,089	0,115
- Transport par route		5,194						5,194
- Transport par eau et aérien		1,860						1,860
Services, ménages et agriculture	0,061	2,531	3,499			0,308	2,259	8,658
- Services	0,037	0,642	1,232				1,115	3,026
- Ménages	0,024	1,452	2,267			0,308	1,071	5,122
- Agriculture		0,437					0,072	0,509

**Tableau 58 : Bilan énergétique 2016**

<i>(En Mtep)</i>	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
<b>Royaume</b>								
Centrales électriques	1,884	0,154	3,190	0,025	0,684	1,231	12,504	19,673
Consommation du secteur énergie	0,000	1,565	0,091	0,159	0,000		0,653	2,467
Consommation finale énergétique	1,604	15,206	9,280	0,123	0,125	4,496	7,400	38,233
Industrie	1,501	0,719	3,602	0,123	0,125	4,132	3,219	13,421
- Biens intermédiaires	1,453	0,356	2,730	0,123	0,125	2,827	2,047	9,660
- Biens d'équipement	0,000	0,019	0,179				0,255	0,453
- Biens de consommation	0,048	0,252	0,693	0,000	0,000	1,306	0,883	3,182
- Construction	0,000	0,092					0,034	0,127
Transport		10,596					0,181	10,776
- Transport par rail		0,054					0,181	0,234
- Transport par route		8,458						8,458
- Transport par eau et aérien		2,085						2,085
Services, ménages et agriculture	0,102	3,891	5,678			0,364	4,001	14,036
- Services	0,037	1,184	1,871				2,021	5,113
- Ménages	0,065	2,218	3,807			0,364	1,898	8,353
- Agriculture		0,488					0,082	0,570
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>								
Centrales électriques	0,000	0,000	0,021	0,000	0,000	0,405	0,000	0,426
Consommation du secteur énergie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		0,008	0,008
Consommation finale énergétique	0,004	0,581	0,925	0,000	0,000	0,003	0,559	2,072
Industrie	0,000	0,004	0,028	0,000	0,000	0,000	0,030	0,062
- Biens intermédiaires	0,000	0,000	0,003	0,000	0,000	0,000	0,004	0,007
- Biens d'équipement	0,000	0,000	0,014				0,014	0,028
- Biens de consommation	0,000	0,002	0,011	0,000	0,000	0,000	0,012	0,025
- Construction	0,000	0,001					0,001	0,002
Transport		0,316					0,028	0,344
- Transport par rail		0,002					0,028	0,031
- Transport par route		0,308						0,308
- Transport par eau et aérien		0,006						0,006
Services, ménages et agriculture	0,004	0,262	0,897			0,003	0,500	1,666
- Services	0,000	0,130	0,314				0,346	0,790
- Ménages	0,004	0,131	0,584			0,003	0,154	0,876
- Agriculture		0,000					0,000	0,000

<i>(En Mtep)</i>	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
<b>Région wallonne</b>								
Centrales électriques	0,198	0,050	0,438	0,012	0,325	0,253	6,837	8,112
Consommation du secteur énergie	0,000	0,000	0,000	0,090	0,000		0,207	0,297
Consommation finale énergétique	1,044	4,716	2,379	0,044	0,064	1,945	2,321	12,514
Industrie	1,004	0,350	1,128	0,044	0,064	1,892	1,056	5,539
- Biens intermédiaires	0,962	0,228	1,079	0,044	0,064	1,092	0,843	4,312
- Biens d'équipement	0,000	0,005	0,044				0,062	0,111
- Biens de consommation	0,043	0,086	0,005	0,000	0,000	0,800	0,146	1,080
- Construction	0,000	0,030					0,005	0,036
Transport		3,176					0,062	3,238
- Transport par rail		0,025					0,062	0,087
- Transport par route		2,938						2,938
- Transport par eau et aérien		0,213						0,213
Services, ménages et agriculture	0,040	1,190	1,251			0,052	1,203	3,737
- Services	0,001	0,398	0,316				0,541	1,256
- Ménages	0,038	0,723	0,936			0,052	0,652	2,401
- Agriculture		0,069					0,010	0,079
<b>Région flamande</b>								
Centrales électriques	1,686	0,104	2,732	0,013	0,360	0,573	5,667	11,135
Consommation du secteur énergie	0,000	1,565	0,091	0,069	0,000		0,438	2,163
Consommation finale énergétique	0,556	9,908	5,976	0,079	0,061	2,549	4,520	23,648
Industrie	0,497	0,365	2,446	0,079	0,061	2,240	2,133	7,820
- Biens intermédiaires	0,491	0,127	1,601	0,079	0,061	1,836	1,200	5,394
- Biens d'équipement	0,000	0,013	0,121				0,179	0,314
- Biens de consommation	0,006	0,163	0,724	0,000	0,000	0,404	0,725	2,023
- Construction	0,000	0,061					0,028	0,089
Transport		7,104					0,090	7,194
- Transport par rail		0,026					0,090	0,116
- Transport par route		5,212						5,212
- Transport par eau et aérien		1,866						1,866
Services, ménages et agriculture	0,059	2,439	3,529			0,309	2,298	8,633
- Services	0,035	0,656	1,241				1,134	3,067
- Ménages	0,023	1,364	2,288			0,309	1,092	5,075
- Agriculture		0,419					0,072	0,491

**Tableau 59 : Evolution des émissions totales de CO<sub>2</sub> par secteur**

<i>(En millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>)</i>	1990[1]	2009[2]	2010[3]	2015[3]	2016[3]	Croissances annuelles moyennes	
						2010-2016[3]	Moyennes 2008-2012[2;3]
<b>Royaume</b>							
1. Energie	110,1	100,9	105,9	104,7	103,9	0,4	105,0
1.A. Combustion	110,0	100,8	105,8	104,6	103,7	0,4	104,9
1.A1. Transformation d'énergie	29,9	26,2	27,9	29,6	29,3	1,6	27,7
1.A2. Industrie	32,9	22,0	23,9	24,2	24,0	1,2	24,2
1.A3. Transport	19,9	25,9	25,7	24,8	24,9	-0,5	25,4
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	27,2	26,6	28,1	25,9	25,6	-0,6	27,5
1.A5. Autres	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
1.B. Emissions fugitives	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1
2. Processus industriels	8,2	7,5	7,6	8,7	8,9	2,6	8,1
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5. Déchets	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	1,2	0,1
Total	118,7	108,4	113,6	113,5	112,9	0,6	113,2
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>							
1. Energie	3,8	3,8	4,0	3,9	3,9	0,6	3,9
1.A. Combustion	3,8	3,8	4,0	3,9	3,9	0,6	3,9
1.A1. Transformation d'énergie	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3	2,3	0,2
1.A2. Industrie	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,9	0,1
1.A3. Transport	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	-0,7	0,9
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	2,6	2,5	2,7	2,7	2,7	0,9	2,7
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Emissions fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Processus industriels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5. Déchets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	3,8	3,8	4,0	3,9	3,9	0,6	3,9
<b>Région wallonne</b>							
1. Energie	39,6	28,7	33,3	32,3	31,9	1,6	32,5
1.A. Combustion	39,6	28,7	33,3	32,3	31,9	1,6	32,5
1.A1. Transformation d'énergie	6,6	3,6	4,5	4,9	4,9	4,3	4,4
1.A2. Industrie	17,6	7,5	10,9	10,6	10,4	4,7	10,5
1.A3. Transport	7,0	10,2	10,2	9,8	9,8	-0,5	10,0
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	8,3	7,3	7,6	6,9	6,8	-1,0	7,5
1.A5. Autres	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
1.B. Emissions fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0
2. Processus industriels	7,3	4,8	4,9	5,6	5,8	2,7	5,3
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5. Déchets	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,2	0,1
Total	47,0	33,5	38,3	38,0	37,8	1,7	37,9

						Croissanc es annuelles moyennes	Moyennes	
	(En millions de tonnes d'équivalent CO <sub>2</sub> )	1990[1]	2009[2]	2010[3]	2015[3]	2010- 2016[3]	2008- 2012[2;3]	
<b>Région flamande</b>								
1. Energie		66,7	68,4	68,6	68,5	68,0	-0,1	68,6
1.A. Combustion		66,6	68,3	68,4	68,4	67,9	-0,1	68,5
1.A1. Transformation d'énergie		23,0	22,4	23,1	24,5	24,2	1,1	23,1
1.A2. Industrie		15,1	14,4	12,9	13,5	13,5	-0,9	13,6
1.A3. Transport		12,1	14,8	14,7	14,1	14,2	-0,6	14,5
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture		16,3	16,8	17,8	16,2	16,0	-0,7	17,3
1.A5. Autres		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Emissions fugitives		0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1
2. Processus industriels		0,9	2,6	2,7	3,1	3,1	2,7	2,7
3. Utilisation de solvants		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4. Agriculture		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5. Déchets		0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total		67,9	71,1	71,2	71,6	71,1	0,0	71,4

(1) Chiffres de l'année de référence issus de « Report of the Review of the Initial Report of Belgium », décembre 2007.

(2) Les chiffres de 2009 correspondent aux valeurs d'inventaire de 2009 issues des inventaires d'émissions nationaux et régionaux transmis par la Belgique à l'Union Européenne en mars 2011 dans le cadre de la Décision 280/2004, excepté pour les émissions de CO<sub>2</sub> d'origine énergétique qui ont été calculées de façon endogène pour 2009 dans HERMREG et HERMES.

(3) Perspectives économiques régionales 2010-2016.

**Tableau 60 : Evolution des émissions totales de CH<sub>4</sub> par secteur**

(En kt d'équivalent CO <sub>2</sub> )	1990[1]	2009[2]	2010[3]	2015[3]	2016[3]	Taux croiss. annuels moyens 2010- 2016[3]	Moyennes 2008- 2012[2;3]
<b>Royaume</b>							
1. Energie	1303,1	657,0	698,1	658,6	651,6	-0,1	677,7
1.A. Combustion	443,5	265,0	280,4	258,8	254,7	-0,6	276,3
1.A1. Transformation d'énergie	5,3	20,1	20,4	19,4	19,1	-0,7	19,6
1.A2. Industrie	77,7	50,4	51,7	49,3	48,0	-0,7	56,1
1.A3. Transport	119,4	16,0	16,3	16,3	16,4	0,4	16,4
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	241,2	178,5	191,9	173,7	171,1	-0,6	184,0
1.A5. Autres	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
1.B. Emissions fugitives	859,6	391,9	417,7	399,8	397,0	0,2	401,4
2. Processus industriels	0,0	18,4	18,4	18,4	18,4	0,0	24,4
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4. Agriculture	7079,1	5168,6	5177,2	5220,3	5228,9	0,2	5171,3
5. Déchets	2856,4	607,6	557,1	360,9	330,9	-8,3	561,9
Total	11238,7	6451,5	6450,7	6258,1	6229,8	-0,5	6435,3
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>							
1. Energie	105,7	30,8	32,9	31,8	31,7	0,4	32,2
1.A. Combustion	20,5	8,4	9,1	8,9	9,0	1,0	8,8
1.A1. Transformation d'énergie	0,7	0,1	0,1	0,0	0,0	-5,8	0,1
1.A2. Industrie	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,6	0,1
1.A3. Transport	7,2	0,5	0,6	0,5	0,5	-0,4	0,5
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	12,4	7,6	8,3	8,3	8,3	1,2	8,1
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Emissions fugitives	85,2	22,4	23,9	22,8	22,7	0,2	23,5
2. Processus industriels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4. Agriculture	0,0	0,4	0,4	0,4	0,4	0,2	0,4
5. Déchets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-8,3	0,0
Total	105,7	31,1	33,3	32,1	32,0	0,4	32,6
<b>Région wallonne</b>							
1. Energie	394,9	228,2	242,3	225,5	222,3	-0,4	239,6
1.A. Combustion	203,7	109,5	115,9	104,4	102,1	-1,0	117,5
1.A1. Transformation d'énergie	1,5	7,2	7,4	6,8	6,7	-1,0	7,5
1.A2. Industrie	65,2	32,2	33,6	31,0	29,9	-1,0	37,7
1.A3. Transport	40,7	6,9	6,9	6,8	6,8	-0,1	6,8
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	96,2	63,3	68,1	59,8	58,7	-1,1	65,6
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Emissions fugitives	191,2	118,7	126,5	121,0	120,2	0,2	122,1
2. Processus industriels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4. Agriculture	2174,2	1818,3	1821,3	1836,5	1839,5	0,2	1824,2
5. Déchets	1028,3	138,5	127,0	82,3	75,4	-8,3	128,1
Total	3597,4	2185,0	2190,6	2144,2	2137,2	-0,3	2191,9

<i>(En kt d'équivalent CO<sub>2</sub>)</i>	1990[1]	2009[2]	2010[3]	2015[3]	2016[3]	Taux croiss. annuels moyens 2010- 2016[3]	Moyennes 2008- 2012[2;3]
<b>Région flamande</b>							
1. Energie	802,5	398,6	422,8	401,3	397,7	0,0	405,9
1.A. Combustion	219,4	147,7	155,5	145,4	143,6	-0,4	150,1
1.A1. Transformation d'énergie	3,1	13,4	13,0	12,6	12,4	-1,1	12,2
1.A2. Industrie	12,2	18,1	18,0	18,2	17,9	-0,2	18,3
1.A3. Transport	71,4	8,6	8,8	9,0	9,1	0,8	9,1
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	132,6	107,5	115,5	105,6	104,1	-0,5	110,4
1.A5. Autres	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
1.B. Emissions fugitives	583,2	250,9	267,3	255,9	254,1	0,2	255,8
2. Processus industriels	0,0	18,4	18,4	18,4	18,4	0,0	24,4
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4. Agriculture	4904,9	3350,0	3355,5	3383,4	3389,0	0,2	3346,8
5. Déchets	1828,1	469,1	430,1	278,6	255,5	-8,3	433,9
<b>Total</b>	<b>7535,5</b>	<b>4236,0</b>	<b>4226,8</b>	<b>4081,8</b>	<b>4060,6</b>	<b>-0,6</b>	<b>4211,0</b>

(1) Chiffres de l'année de référence issus de « Report of the Review of the Initial Report of Belgium », décembre 2007.

(2) Les chiffres de 2008 correspondent aux valeurs d'inventaire de 2009 issues des inventaires d'émissions nationaux et régionaux transmis par la Belgique à l'Union Européenne en mars 2011 dans le cadre de la Décision 280/2004.

(3) Perspectives économiques régionales 2010-2016.

**Tableau 61 : Evolution des émissions totales de N<sub>2</sub>O par secteur**

<i>(En kt d'équivalent CO<sub>2</sub>)</i>	1990[1]	2009[2]	2010[3]	2015[3]	2016[3]	Taux croiss. annuels	
						moyens 2010- 2016[3]	Moyennes 2008- 2012[2;3]
<b>Royaume</b>							
1. Energie	798,0	634,7	655,7	641,6	637,8	0,1	640,6
1.A. Combustion	798,0	634,7	655,7	641,6	637,8	0,1	640,6
1.A1. Transformation d'énergie	211,6	173,8	179,2	177,7	176,6	0,2	169,2
1.A2. Industrie	56,7	95,4	97,9	93,3	90,8	-0,7	99,4
1.A3. Transport	389,5	216,9	222,0	222,0	223,4	0,4	219,9
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	138,5	148,0	155,9	147,9	146,4	-0,2	151,4
1.A5. Autres	1,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,0	0,7
1.B. Emissions fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Processus industriels	3933,8	2028,3	2046,9	2118,5	2132,7	0,7	2024,2
3. Utilisation de solvants	246,1	214,0	214,0	214,0	214,0	0,0	214,0
4. Agriculture	5560,7	4447,5	4448,8	4455,5	4456,8	0,0	4446,6
5. Déchets	292,6	294,2	295,3	301,1	302,3	0,4	295,4
Total	10831,2	7618,7	7660,7	7730,7	7743,7	0,2	7620,8
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>							
1. Energie	27,3	21,0	21,8	18,3	18,3	-1,9	21,0
1.A. Combustion	27,3	21,0	21,8	18,3	18,3	-1,9	21,0
1.A1. Transformation d'énergie	9,5	9,8	10,2	6,9	6,9	-5,0	9,7
1.A2. Industrie	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	4,1	0,1
1.A3. Transport	13,7	7,9	8,1	7,9	7,9	0,0	7,9
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	3,9	3,1	3,4	3,4	3,4	1,3	3,3
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Emissions fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Processus industriels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3. Utilisation de solvants	30,4	28,2	28,2	28,2	28,2	0,0	28,2
4. Agriculture	0,0	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0	0,5
5. Déchets	0,0	29,3	29,5	30,0	30,2	0,4	29,4
Total	57,8	79,1	80,0	77,0	77,2	-0,3	79,1
<b>Région wallonne</b>							
1. Energie	251,9	196,6	227,5	215,5	211,9	1,1	216,9
1.A. Combustion	251,9	196,6	227,5	215,5	211,9	1,1	216,9
1.A1. Transformation d'énergie	15,7	15,4	16,5	15,5	15,2	-0,2	16,7
1.A2. Industrie	39,1	50,5	72,2	67,3	65,1	3,7	65,8
1.A3. Transport	140,4	76,0	80,0	81,3	81,9	1,1	78,2
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	55,2	54,1	58,2	50,9	49,1	-1,4	55,5
1.A5. Autres	1,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,0	0,6
1.B. Emissions fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Processus industriels	901,7	1062,2	1072,0	1109,5	1116,9	0,7	1050,0



<i>(En kt d'équivalent CO<sub>2</sub>)</i>	1990[1]	2009[2]	2010[3]	2015[3]	2016[3]	Taux croiss. annuels	
						moyens 2010- 2016[3]	Moyennes 2008- 2012[2;3]
3. Utilisation de solvants	77,7	89,7	89,7	89,7	89,7	0,0	89,7
4. Agriculture	2598,9	2408,4	2409,1	2412,8	2413,5	0,0	2411,2
5. Déchets	107,2	95,5	95,9	97,8	98,2	0,4	95,9
Total	3937,5	3852,4	3894,2	3925,2	3930,1	0,3	3863,6

#### Région flamande

1. Energie	518,7	391,1	406,3	407,8	407,6	0,6	392,3
1.A. Combustion	518,7	391,1	406,3	407,8	407,6	0,6	392,3
1.A1. Transformation d'énergie	186,4	148,5	152,4	155,2	154,4	0,6	142,8
1.A2. Industrie	17,5	18,8	25,6	26,0	25,7	4,6	23,1
1.A3. Transport	235,4	132,9	133,9	132,9	133,5	0,1	133,8
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	79,4	90,8	94,3	93,6	93,9	0,5	92,5
1.A5. Autres	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
1.B. Emissions fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Processus industriels	3032,1	966,1	974,9	1009,0	1015,8	0,7	974,2
3. Utilisation de solvants	137,9	96,1	96,1	96,1	96,1	0,0	96,1
4. Agriculture	2961,9	2038,1	2038,7	2041,7	2042,4	0,0	2034,5
5. Déchets	185,3	169,3	170,0	173,3	174,0	0,4	170,1
Total	6835,9	3660,6	3686,0	3728,0	3735,9	0,3	3667,3

(1) Chiffres de l'année de référence issus de « Report of the Review of the Initial Report of Belgium », décembre 2007.

(2) Les chiffres de 2008 correspondent aux valeurs d'inventaire de 2009 issues des inventaires d'émissions nationaux et régionaux transmis par la Belgique à l'Union Européenne en mars 2011 dans le cadre de la Décision 280/2004.

(3) Perspectives économiques régionales 2010-2016.

**Tableau 62 : Evolution des gaz fluorés**

<i>(En kt d'équivalent CO<sub>2</sub>)</i>	1995[1]	2009[2]	2010[3]	2015[3]	2016[3]	Taux croiss. annuels	
						moyens 2010-2016[3]	Moyennes 2008- 2012[2;3]
Royaume	4974,4	2021,7	2105,8	2683,7	2818,0	4,9	2137,0
Région de Bruxelles- Capitale	41,2	179,6	189,0	243,7	256,4	5,2	190,5
Région wallonne	173,7	579,2	609,4	785,8	826,8	5,2	611,2
Région flamande	4759,4	1262,9	1307,4	1654,2	1734,8	4,6	1335,3

(1) Chiffres de l'année de référence issus de « Report of the Review of the Initial Report of Belgium », décembre 2007.

(2) Les chiffres de 2008 correspondent aux valeurs d'inventaire de 2009 issues des inventaires d'émissions nationaux et régionaux transmis par la Belgique à l'Union Européenne en mars 2011 dans le cadre de la Décision 280/2004.

(3) Perspectives économiques régionales 2010-2016.

## 10.5. Glossaire

- **La population active (ou l'offre de travail)** d'une région regroupe l'ensemble des travailleurs résidant dans cette région (quel que soit leur lieu de travail) et l'ensemble des demandeurs d'emploi résidant dans cette région. Dans son acceptation large (concept BFP), la population active inclut les chômeurs âgés.
- **La population active occupée** d'une région regroupe l'ensemble des travailleurs résidant dans cette région, quel que soit leur lieu de travail.
- **Le taux d'activité** d'une région est calculé en divisant la population active de cette région par la population d'âge actif (15-64 ans) de cette région.
- **L'emploi intérieur** d'une région recouvre tous les travailleurs salariés ou indépendants qui travaillent dans cette région, quel que soit leur lieu de résidence.
- **Le solde des navettes** d'une région correspond à la différence entre les navettes sortantes de la région et les navettes entrantes dans la région. Les navettes sortantes correspondent aux sorties d'actifs qui ont un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence. Les navettes entrantes désignent les entrées d'actifs ayant un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence.
- **Le taux d'emploi** d'une région est le rapport entre la population active occupée de la région et la population d'âge actif (15-64 ans) de la région.
- **Le chômage administratif** reprend l'ensemble des personnes inscrites comme demandeuses d'emploi auprès des organismes régionaux de placement. Le chômage administratif a un caractère exhaustif qui en fait une base cohérente avec les autres agrégats comptables utilisés dans le modèle (en particulier l'emploi) et appropriée pour une projection à moyen terme de l'offre de travail, qui nécessite une désagrégation complète de la population par catégorie socio-économique. Il est donc préféré à celui des enquêtes sur les forces de travail.
- **Le chômage selon le concept BFP** constitue une acceptation large du chômage administratif. Il inclut également les chômeurs bénéficiaires du statut de chômeur âgé dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi. Considérant que ces derniers font toutefois partie de l'offre de travail, c'est ce concept élargi qui est retenu dans la présente projection.
- **Le chômage selon les « Enquêtes sur les forces de travail »** est établi sur base des réponses d'un échantillon de population à un questionnaire. Ces enquêtes sont réalisées par la DGSIE (ex-INS) et transmises à EUROSTAT, qui en définit le cadre méthodologique. La qualité de chômeur est reconnue suite à une interview individuelle qui vise à établir la réalité de la disponibilité du chômeur pour le marché du travail et de la recherche active d'un emploi.
- **Le taux de chômage** d'une région est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi de la région et la population active de la région.
- **La productivité réelle du travail par tête** d'une région correspond au rapport entre la valeur ajoutée (en euros chaînés) de la région et l'emploi intérieur de la région.

- Le coût du travail (en euros chaînés) d'une région divisé par l'emploi intérieur de cette région correspond au **coût salarial réel par tête**.
- **Les investissements régionaux** publiés dans ce rapport ne tiennent pas compte des investissements en logements.
- **Le bilan énergétique** est le cadre comptable des flux d'énergie. Les colonnes rendent compte des différentes sources et formes d'énergie utilisées et disponibles dans l'économie et les lignes présentent les différentes utilisations de l'énergie.
- Par **secteur tertiaire**, on entend la somme des branches des services marchands et la branche des « services non marchands ». Le **secteur primaire** est constitué de la seule branche « agriculture ». Le **secteur secondaire** agrège quant à lui les branches « énergie », « industries manufacturières » et « construction ».
- Le concept de « **branches d'activité marchande** » correspond à l'ensemble des branches d'activité de l'économie à l'exception des « services non marchands ».
- Les **branches d'activité** retenues dans le système HERMES-HERMREG correspondent au regroupement de branches NACE-BEL suivant :

Dénomination de la branche	NACE-BEL (A31)
<b>1. Agriculture</b>	Agriculture, chasse et sylviculture (AA) + Pêche, pisciculture et aquaculture (BB)
<b>2. Energie</b>	Extraction de produits énergétiques (CA) + Cokéfaction, raffinage de pétrole et industries nucléaires (DF) + Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (EE)
<b>3. Industries manufacturières</b>	
a. Biens intermédiaires	Extraction de produits non énergétiques (CB) + Industrie chimique (DG) + Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (DI) + Métallurgie et travail des métaux (DJ)
b. Biens d'équipement	Fabrication d'autres ouvrages en métaux (DK) + Fabrication d'équipements électriques et électroniques (DL) + Fabrication de matériel de transport (DM)
c. Biens de consommation	Industries agricoles et alimentaires (DA) + Industrie textile et habillement (DB) + Industrie du cuir et de la chaussure (DC) + Travail du bois et fabrication d'articles en bois, liège, vannerie ou sparterie (DD) + Industrie du papier et du carton; édition et imprimerie (DE) + Industrie du caoutchouc et de plastiques (DH) + Autres industries manufacturières (DN)
<b>4. Construction</b>	Construction (FF)
<b>5. Services marchands</b>	
a. Transports et communication	Transports et communications (II)
b. Commerce et horeca	Commerce ; réparations d'automobiles et d'articles domestiques (GG) + Hôtels et restaurants (HH)
c. Crédit et assurances	Activités financières (JJ)
d. Santé et action sociale	Santé et action sociale (NN)
e. Autres services marchands	Immobilier, location et services aux entreprises (KK) + Services collectifs, sociaux et personnels (OO)
<b>6. Services non-marchands</b>	
a. Administration publique et éducation	Administration publique (LL) + Education (MM)
b. Services domestiques	Services domestiques (PP)